Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – N° 17203 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

JEUDI 18 MAI 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties

Sécurité privée

■ Un projet de loi pour mieux assurer la protection des convoyeurs de fonds

■ Un autre texte renforce le contrôle des sociétés de surveillance et de gardiennage

■ Seules la SNCF et la RATP pourront entretenir des services internes de sécurité

Lire page 12

L'Europe qui gagne

● La Grande-Bretagne choisit le missile européen Meteor et l'Airbus cargo pour 54 milliards de francs ● Elle opte pour la défense européenne en repoussant les pressions de Bill Clinton ● Internet : l'espagnol Telefonica achète l'américain Lycos, quatrième « portail » mondial

L'INDUSTRIE européenne vient d'empocher quelques beaux succès. La Grande-Bretagne, faisant le choix de l'Europe, a annoncé, mardi 16 mai, des contrats de défense pour 8,3 milliards d'euros (54 milliards de francs) favorables à l'industrie européenne, avec notamment la commande de missiles air-air Meteor et l'assurance d'un achat de cargos Airbus A-400M.

C'est *« la preuve manifeste envers nos amis des deux côtés de l'Atlantique »* d'un engagement du Royaume-Uni en faveur d'un *« renforcement »* des capacités de défense de l'Europe, a affirmé le ministre britannique de la défense, Geoffroy Honn. Cette annonce, attendue depuis la mi-mars, qui date du sommet européen de Lisbonne, avait été retardée sous l'effet d'ultimes pressions des Etats-Unis, et notamment de deux lettres de Bill Clinton, destinées à inciter le Royaume-Uni à préférer les matériels américains.

En choisissant le missile air-air à longue portée Meteor, fabriqué par le groupe franco-britannique Matra BAe systems, le Royaume-Uni a écarté une proposition concurrente du groupe américain Raytheon.

Succès européen encore, le soutien apporté par Singapore Airlines au futur gros porteur d'Airbus, l'A3XX, le futur rival des jumbos construits par Boeing. Même dans la nouvelle économie, chasse gardée américaine, les groupes du Vieux Continent affirment leurs ambitions. Mardi 16 mai, l'espagnol Terra Networks, filiale Internet de Telefonica, a annoncé le rachat de l'américain Lycos, l'un des principaux moteurs de recherche sur la Toile.

L'euro perdait à nouveau du terrain mercredi 17 mai en début de journée, affaibli par l'annonce d'une hausse d'un demi-point de ses taux par la Réserve fédérale américaine.

Lire pages 3, 20 à 22, les débats sur l'avenir de l'Union page 17 et notre éditorial page 18

CAHIER SPÉCIAL

Grenoble high-tech

Doudoune ou anorak ? Pantalon de velours ou bermuda ? Grenoble la sportive, Grenoble l'innovante a érigé en vertu locale la décontraction. La deuxième ville la plus pacsée de France est dynamique, c'est presque un pléonasme, cosmopolite et olympique. Elle est surtout le premier pôle français de microélectronique. Dans un cahier spécial de dix pages, *Le Monde* vous invite à découvrir cette ville branchée technologie.

Quinquennat : Chirac sous pression

JACQUES CHIRAC se voit contraint d'intervenir plus vite qu'il ne le souhaitait sur le quinquennat. Après s'être entretenu de la réforme de la durée du mandat présidentiel, mercredi matin, avec Lionel Jospin, le président fera connaître sa position dans les quinze jours. Répondant, mardi 16 mai, à l'Assemblée nationale, à une question de Valéry Giscard d'Estaing, M. Jospin s'est déclaré prêt à un aboutissement *« rapide »* de la réforme, sans forcément solliciter l'intervention présidentielle. Proche du chef de l'Etat et responsable au RPR de la réflexion sur les institutions, François Baroin rappelle les contraintes du calendrier et évoque un possible référendum après les municipales de 2001.

Lire pages 8 et 9

Le prix d'une fête gâchée au carton rouge, un soir de juin à Nantes

NANTES
de notre correspondant

La Fédération internationale de football (FIFA) devra-t-elle rembourser à l'Association culturelle des Camerounais de Loire-Atlantique la location inutile des salons Mauduit, l'impression de tickets de tombola invendus ou les bouteilles de champagne restées pleines le 23 juin 1998 à Nantes, au soir de l'élimination du Cameroun par le Chili en huitième de finale de la Coupe du monde ? Question grave. La demande de réparation de ce préjudice, estimée par l'association à 300 000 francs, et d'un préjudice moral, chiffré, lui, à 100 000 francs, a été plaidée très sérieusement, mardi 16 mai, devant la deuxième chambre civile du tribunal de grande instance de Nantes.

Pour les Camerounais de Loire-Atlantique, l'affaire est entendue. Il ne fait aucun doute que la tristesse et la colère causées par les conditions de l'élimination des Lions indomptables de la compétition ont ôté toute envie à leurs supporteurs de faire la fête comme cela était prévu. Et ce fâcheux contretemps n'a pas permis à l'Association de couvrir les frais de son organisation...

Jouant à neuf contre onze après deux cartons rouges, l'équipe du Cameroun s'est vu refuser deux buts par l'arbitre, dont un pour une faute jugée imaginaire par tous les observateurs, a fortiori par ceux venus soutenir les Camerounais. L'égalisation de ces derniers à quatre minutes de la fin de la partie n'en fut que plus amère.

« Les Lions indomptables auraient été éliminés normalement, leurs supporteurs auraient fait la fête », a plaidé Me Jean-Michel Pollono, avocat de l'association. A l'entendre, il y a donc bien un lien de causalité entre l'erreur d'arbitrage de l'après-midi et le préjudice, moral et matériel subi le soir par l'Association des Camerounais de Loire-Atlantique. Restait alors à assigner la FIFA, qualifiée pour cela de *« commettant dont la responsabilité est engagée du fait de son préposé »* – en l'espèce l'arbitre, payé par la Fédération et soumis à ses consignes. Non, bien sûr, que la FIFA lui ait demandé de prendre des décisions défavorables au Cameroun, mais parce que *« l'arbitre n'ayant aucun moyen de revenir sur une erreur, grâce par exemple à la vidéo, son employeur doit le couvrir et assumer la responsabilité des conséquences de ses décisions »*.

Balayant ces arguments d'un revers de manche, l'avocat de la FIFA, Me François Ponthieu, s'en est tenu à la jurisprudence du Conseil d'Etat – qui écarte toute saisine d'un tribunal contestant une décision d'arbitrage – et a laissé entrevoir les conséquences qu'ouvrirait l'acceptation de la demande des fans camerounais : *« Si à chaque fois qu'un événement se produit, il y a un lien avec une fête, il n'y aura plus de limite. Les supporteurs de Calais seraient ainsi fondés à demander à la Fédération française la réparation du préjudice subi le soir de la finale de la Coupe de France parce que la fête n'a pas été celle espérée à Calais à cause du penalty qui a donné le gain du match à Nantes. »*

L'avocat de la FIFA a demandé en retour 100 000 francs de dommages-intérêts à l'Association des Camerounais de Loire-Atlantique, au titre du préjudice que les articles parus sur cette affaire auraient causé à la FIFA, et 25 000 francs pour couvrir les frais engagés en raison de cette procédure. Jugement le 4 juillet.

Dominique Luneau

AFP

SCIENCES

Le portable et le ver de terre

L'usage des téléphones portables *(photo)* présente-t-il un danger pour la santé ? L'interrogation est relancée par la publication, dans l'hebdomadaire scientifique *Nature*, d'une étude qui met en évidence les effets biologiques sur une espèce de ver de l'exposition à des ondes électromagnétiques analogues à celles des portables. p. 14

Basques modérés

JOSEBA EGUIBAR

LE PORTE-PAROLE du Parti national basque (modéré), Joseba Eguibar, réfute les accusations de complicité avec les violences de l'ETA. Dans un entretien au *Monde*, il accuse les partis populaire et socialiste espagnols d'immobilisme sur la question basque.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 518 - 7,50 F

Reverso Gran'Sport

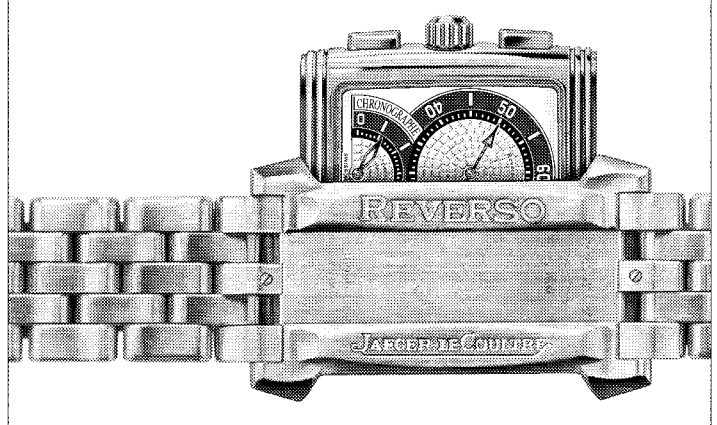

JAEGER-LECOULTRE

DUBAIL

21, Place Vendôme
Paris 1er
Tél. 01 42 61 11 17

66, rue François 1er
Paris 8e
Tél. 01 53 57 42 00

Aura le plaisir de vous remettre gracieusement le Livre de la Manufacture Jaeger-LeCoultre.

Echec à l'extrême droite en Allemagne

L'INFORMATION va tellement de soi que la plupart des commentateurs n'ont pas jugé nécessaire de la relever : l'extrême droite n'a recueilli que 1,1 % des voix lors des élections régionales de Rhénanie-du-Nord - Westphalie dimanche 14 mai. Comme si, dans un pays où la moindre croix gammée inscrite sur un mur par un crâne rasé suscite, à juste titre, un tollé général, l'absence de l'extrême droite dans cette région de dix-huit millions d'habitants, plus peuplée que l'ancienne RDA et représentant près d'un quart de la population allemande, ne méritait plus d'être signalée.

A tort, dans le contexte politique actuel : avec l'affaire des caisses noires de Helmut Kohl et l'arrivée du parti de Jörg Haider au pouvoir en Autriche, certains avaient mis en garde contre une possible « haidérisation » de la politique allemande. Le scrutin de dimanche dernier, qui confirme les résultats de février dans la petite région du Schleswig-Holstein, leur apporte un démenti.

Certes, cette région, catholique de gauche, ouvrière et fief du Parti social-démocrate, n'a jamais été un terreau favorable pour l'extrême droite. Dans l'ex-RDA, victime d'un chômage massif et plus sensible à la xénophobie, la Deutsche Volksunion (DVU) a recueilli, en 1999, 5,3 % des suffrages dans le Brandebourg (2,5 millions d'habitants), autour de Berlin, et 12,9 % l'année précédente en Saxe-Anhalt, région de Magdebourg (2,8 millions d'habitants). La victoire surprise de Magdebourg avait à l'époque suscité une grande émotion, retombée depuis : les députés DVU se sont déchirés ; ils ne jouent aucun rôle au Parlement. Le sud du pays n'est pas non plus insensible aux sirènes extrémistes. Si, en Bavière, l'Union chrétienne sociale (CSU) s'efforce avec succès d'empêcher l'émergence de tout parti sur sa droite, l'Union démocrate-chrétienne (CDU) n'y parvient pas dans le riche Bade-Wurtemberg voisin : en mars 2001, les Republikaner tenteront d'entrer pour la troisième fois consécutive au Parlement de Stuttgart. Toutefois, dépourvus de chefs charismatiques, ces partis, qui n'ont pas droit de cité, n'influent pas sur la politique allemande.

Arnaud Leparmentier

Lire la suite page 18

REUTERS

FESTIVAL DE CANNES

Métaphysique du couple

Grand film d'auteur à la rencontre du grand public, *Les Destinées sentimentales*, d'Olivier Assayas, rassemble Isabelle Huppert, Emmanuelle Béart et Charles Berling *(photo)*, dans une fresque romanesque où les costumes sont d'époque et les épreuves d'amour éternelles. p. 32-33

International	2	Tableau de bord	24
France	8	Aujourd'hui	27
Société	12	Météorologie, jeux	31
Régions	15	Culture	32
Horizons	16	Guide culturel	35
Carnet	19	Kiosque	36
Entreprises	20	Abonnements	36
Communication	23	Radio-Télévision	37

ESPAGNE **Dans la ville basque d'Andoain, où a été assassiné par l'ETA le journaliste José Luis Lopez de la Calle, un malaise et une tension grandissante se sont installés.** ***« On risque une fêlure au sein de la société »,*** **remarque ainsi un historien. ● LES ÉLUS, dans cette petite ville proche de Saint-Sébastien, mènent ce que le secrétaire général du Parti populaire et conseiller municipal Juan Carlos Cano appelle** ***« une vie blindée ».*** **Et il ajoute :** ***« Le plus horrible, quand on y pense, c'est que la peur établit presque une compétition entre nous : on sait que c'est le maillon le plus faible qui sera touché. »*** **● LE PORTE-PAROLE du Parti nationaliste basque (PNV), Joseba Egibar, défend pour sa part, dans l'entretien qu'il a accordé au** ***Monde,*** **le pari de discussions entre nationalistes,** ***« avec la condition préalable que l'ETA laisse les armes ».***

Chez les Basques d'Andoain, l'ETA a brisé un fragile équilibre

L'assassinat d'un journaliste respecté a entraîné un malaise et une tension, y compris parmi les radicaux, dans cette ville proche de Saint-Sébastien, actuellement gérée par les nationalistes et qualifiée de « presque modèle » par l'un de ses anciens maires

ANDOAIN
de notre envoyée spéciale

C'est l'heure tranquille du *chiquiteo*, à Andoain, la tournée des bars entre amis. Et le soleil dru qui dévale les monts Aizkorri, tout proches, incite à s'installer en terrasse. Mais rue Ondarreta, personne n'ose regarder les quelques fleurs, posées à même le trottoir, qui rappellent qu'il y a quelques jours, à peine, José Luis Lopez de la Calle, journaliste, a été assassiné par l'ETA. La photo poignante de son parapluie encore ouvert et de ses journaux épars, tombés au sol, au moment de sa mort, plus que toute autre, a fait le tour du pays, montrant la violence absurde du terrorisme.

REPORTAGE

Une bourgade industrieuse de 14 000 habitants où le taux de chômage est de 8 %

Et pourtant, Andoain n'est pas Hernani ou Mondragon, ces petites villes *« dures »* où la ligne de partage entre *« indépendantistes »* de Herri Batasuna et Euskal Herritarrok, proches de l'ETA, et le reste de la population engendre violence et dérapages. Ici, dans cette bourgade de 14 000 habitants, voisine industrieuse de Saint-Sébastien, un certain « équilibre » prévaut. Avec 8 % de chômage, un taux inférieur à la moyenne nationale les gens s'en sortent, pas trop mal. Et les milliers d'immigrants, venus d'Extrémadure et du sud, dans les années 70, bien intégrés, ont trouvé à s'employer, y compris pour réparer les canons de l'armée espagnole. Un comble pour une ville gérée par les nationalistes.

Certes, ici comme ailleurs la *« kale borroka »* (lutte des rues) menée par les jeunes radicaux, malmène vitrines et distributeurs de billets de banques, à l'occasion, et les cocktails Molotov ne sont pas une denrée rare. Enfin, certains préfèrent éviter le bas de la vieille rue Mayor, au charme désuet, où se niche la Herriko Taverna, le bar-fief de Herri Batasuna, dans lequel sont affichées les photos des prisonniers de l'ETA, liés à Andoain : Aritz Arnaiz et Loren Schelecht, qui ont rejoint, au panthéon des martyrs de la lutte, le plus célèbre d'entre eux, Carlos Almorza, dit *« Pedrito de Andoain »*. Une ETA qui a souvent trouvé un appui ici, dans cette ville d'où il est facile de s'enfuir avec l'autoroute et la nationale qui flirtent, en parallèle, avec le fleuve. Au point que pourchassé, plus d'une fois, le « commando Donosti » s'y est mystérieusement volatilisé. Andoain *« triangle des Bermudes de l'ETA »*, avait titré la presse. Même *« les comptes du sang »* sont égaux : le Bataillon basque espagnol, de sinistre mémoire, a tué deux militants nationalistes ; l'ETA, assassiné un garde civil. Et, si au-dessus du petit bâtiment qui abrite le bureau du juge de paix, flotte sur un balcon une banderole en faveur des prisonniers de l'ETA, en face, sur les poubelles, une main a écrit *« ETA assassins »*. Un point partout.

« UN EXEMPLE DE CONVIVIALITÉ »

Pourtant un malaise palpable s'est instauré à Andoain. *« On était presque une ville modèle »*, constate avec une ironie désabusée, l'ancien maire socialiste, José Antonio Lopez Gabarain, dans le café qui sert de base sociale à son parti. Le seul du genre à ne pas avoir été attaqué récemment. *« Ici, tout le monde a gouverné*, explique-t-il, *nous à l'époque, aujourd'hui Euskal Herritarrok. Le conseil municipal est très équilibré : 5 conseillers de EH, 5 pour les modérés du Parti nationaliste basque, 5 pour les socialistes et deux pour les conservateurs du Parti populaire* (PP) *»*. Et l'un de ses amis, proche du journaliste assassiné, d'ajouter : *« La famille de José Luis était un exemple de convivialité : lui, avec un passé antifranquiste et communiste, et sa femme, Mari Paz, nationaliste et fondatrice de l'ikastola, l'école en langue basque. Si l'on tue même quelqu'un comme cela, dans une ville comme la nôtre, c'est à désespérer ! »*

Lors du conseil municipal qui a suivi l'assassinat, le ton est monté entre radicaux et les autres, mais à la fin ce sont des conseillers de plusieurs partis, y compris du PP, qui ont porté le cercueil. La tension n'est pas tombée pour autant. *« On risque une fêlure, au sein de la société »*, s'inquiète José Antonio Rodriguez, historien de trente-neuf ans. Cette fêlure, il espère l'éviter : *« A Andoain, malgré tout, on se retrouve au bar, au foot et pour les fêtes, autant d'occasions sans ségrégation nationaliste. Nous sommes une communauté, qui a intériorisé sa pluralité, malgré un groupe de violents : elle ne doit pas éclater à cause des clivages politiques. On a touché le fond de la politique irresponsable du "front contre front", c'est la leçon que je tire. »*

Et Ramon Iriarte, le juge de paix dont la voiture a sauté, il y a quatre ans, d'ajouter : *« Des risques de dérapage, il y en a de tous côtés : ce sont les jeunes, ici, qui mènent le bal. Beaucoup n'ont pas d'idéal, ils se laissent attirer par les bandes et agissent souvent, selon un phénomène de conformisme violent, avec les villages les plus radicaux. L'enfui, c'est qu'ils lancent deux cocktails Molotov et se retrouvent devant l'Audience nationale, la plus haute juridiction pénale espagnole. Leur vie est marquée à jamais. Difficile de les récupérer, ils ne conçoivent plus que les rapports de force »*. Le résultat ? *« Je préfère, certains soirs de fête, rester chez moi, plutôt que de sortir en famille, pour éviter des réflexions désagréables devant mes enfants »*, avoue cet ancien élu socialiste. Quant à ce chauffeur de taxi, il confesse *« voter PP, juste pour punir les radicaux »*, et assure que la fameuse *« convivialité »* d'Andoain, *« c'est celle du silence de ceux qui ne sont pas nationalistes, et n'osent plus le dire. »*

« AUTODÉTERMINATION »

La convivialité ? Asier, vingt-cinq ans, étudiant en arts graphiques et son père, Ustela, connaissent : leur famille est venue il y a quarante ans de Cacerès, en Extremadure. Mais ils ont un peu oublié. Dans la musique trop forte, de la Herriko Taverna, le père expliquera : *« Nous étions, nous, les mauvaises herbes immigrées, plantées par Franco au Pays basque. Pas de chance pour lui, nous avons pris racines. On est basque aujourd'hui, et on veut l'autodétermination. C'est prévu par l'ONU : le droit des peuples. »* A n'importe quel prix ? *« Ce serait mieux sans violence*, dit Asier, *mais on ne parle que de la violence d'un seul côté et pendant la trêve de l'ETA, Madrid n'a rien fait »*. Et il ajoute, très vite : *« L'indépendance oui, mais jamais je ne tuerais. »*

En face de l'église San Martin, le haut fronton de pierres grises, celui-la même qui a servi de décor au tournage de *Yoyes*, le film sur la vie de l'ancienne dirigeante « Etarra » repentie, assassinée par l'ETA, dresse une sombre interrogation, sur le ciel : et maintenant ? Casqués, cagoulés avec leurs combinaisons rouges ignifugées, deux policiers basques, vérifient leurs armes. Routine : ici, on n'est pas au cinéma.

M.-C. D.

La « vie blindée » d'un élu du Parti populaire

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyée spéciale

Il y a un prix à payer, quand on est secrétaire général du Parti populaire (PP) en Guipuzcoa et conseiller municipal du PP à Andoain ? La question ne surprend pas Juan Carlos Cano, forcément, elle résume toute sa vie actuelle. Lui qui est arrivé au rendez-vous derrière ses deux immenses gardes du corps. *« C'est justement cela, le prix a payer,* dit-il, d'un sourire gêné, *la vie blindée. Depuis quatre ans, je suis sous escorte. Ma vie est minutée, je prévois des horaires différents pour toute la semaine, parce que c'est la routine qui tue. Ma fille, qui a sept ans, a cru longtemps, que mes gardes du corps, étaient des parents. J'ai reçu des lettres, des appels menaçants, de tout. »*

Et pourtant, Juan Carlos n'est même pas de Andoain, mais de Saint-Sébastien. Si il s'est porté volontaire pour être conseiller municipal, *« c'est qu'ils n'avaient trouvé personne, au parti, pour y aller »*. Et comment vit-on avec la peur ? *« C'est une peur contrôlée, mais elle ne me quitte jamais. C'est dur à dire, mais la peur vous tient en éveil. Beaucoup de ceux qui sont morts avaient baissé la garde. »* Et il ajoute, en baissant presque la voix : *« Le plus horrible, quand on y pense, c'est que la peur établit presque une compétition entre nous : on sait que c'est le maillon le plus faible qui sera touché. »*

« REGRETTER ? NON »

Et à le voir raconter si tranquillement, comme si cela allait de soi, comment créer ses propres « défenses psychologiques », on peut se demander si Juan Carlos Cano, cet ingénieur industriel de quarante-deux ans, n'a jamais regretté ses choix. *« En 1994, quand je suis entrée en politique, il n'y avait pas eu encore tous ces attentats mortels d'ETA contre des conseillers du PP. Jamais je n'aurais imaginé ce qu'allait devenir ma vie. Regretter ? non, me poser des questions, oui. Mais ensuite, la rage vous vient de voir que vous allez renoncer, à cause de la peur. Pourtant, c'est dur d'assumer qu'en l'an 2000, dans un pays européen, vous risquez votre vie, juste parce que vous pensez, comme vous pensez ! »*

De solution de repli, Juan Carlos Cano n'en voit pas : *« Quitter la politique ne suffirait pas pour être tranquille, il faudrait quitter le Pays basque. Et je suis basque, j'ai le droit de vivre ici. »* Des rancœurs, il n'en a pas, plutôt des espoirs : *« La terre ne s'est pas écroulée parce que le PP gouverne déjà en Alava et le règne du Parti nationaliste basque n'est pas intouchable. Au PP on n'est pas des héros, mais des gens motivés : partir, ce serait démissionner envers la société. »*

M.-C. D.

Joseba Egibar, porte-parole du Parti nationaliste basque

« Nous essayons de faire bouger les choses, où sont les plans des autres ? »

« Le terrorisme a déjà fait quatre morts, depuis la rupture, en décembre 1999, de la trêve observée pendant quatorze mois par l'ETA. Combien faut-il de victimes pour reconnaître que l'accord de Lizarra, signé entre votre parti et les radicaux de Herri Batasuna, proches de l'ETA, qui devait déboucher sur la paix, est un échec ?

– L'origine de Lizarra, signé le 12 septembre 1998, c'était un besoin de tirer les leçons du processus de paix en Irlande pour les appliquer au cas basque. L'initiative est venue des partis nationalistes basques, c'est vrai, mais aussi de syndicats, de mouvements sociaux, dont certains de gauche. On voulait un forum de réflexion politique, ouvert à tous, pour trouver une solution au Pays basque. Et ce, sans rien fixer à l'avance, que ce soit sur le problème de la territorialité ou de la souveraineté : tout était à discuter. Et puis quand le 18 septembre 1998 l'ETA a décrété sa trêve indéfinie, la condition qui, pour moi, était essentielle, c'est-à-dire que les armes se taisent pour qu'un dialogue à plusieurs voix s'engage, était remplie.

» Alors que s'est-il passé ? Le Parti populaire et les socialistes ont dit, non, on se méfie, tout ça c'est un accord entre nationalistes, ils ne veulent pas la paix, ils veulent l'indépendance. Et déjà, la discussion pluripartite était bloquée. Ensuite, Madrid n'a pas bougé, l'ETA a mis fin à la trêve et a même tué nos possibles interlocuteurs. Après l'assassinat du socialiste Fernando Buesa, à Vitoria, comment voulez-vous que nous fassions des propositions au PSOE *(Parti socialiste ouvrier espagnol)* ! Alors oui, Lizarra a été torpillé par l'ETA.

– En s'accrochant à Lizarra, le Parti nationaliste basque (PNV) fait le lit de ses ennemis...

– Ecoutez, nous n'avons pas à recevoir de leçons de ces grands démocrates que sont le PP et le PSOE, qui nous accusent d'être "complices de la violence". A l'époque où Jaime Mayor Oreja, l'actuel ministre de l'intérieur, était délégué du gouvernement au Pays basque, sévissait la terrible répression antinationaliste du Bataillon basque espagnol. Quant aux socialistes, on vient d'envoyer en prison leur ancien spécialiste de la lutte antiterroriste, le général Galindo, condamné dans le cadre des assassinats du GAL, ce Groupe antiterroriste de libération, chargé de la "sale guerre" des années 80. Nous, au PNV on n'a jamais tué personne, ni été complices de rien de semblable !

» Maintenant vous me dites, il y a déjà quatre morts. Mais si on arrête tout vous croyez que les attentats vont s'arrêter ? Non. Il y en aura d'autres. Et la société basque va nous dire, à chaque fois, à nous, hommes politiques : et maintenant qu'est-ce que vous faites ? et maintenant, à qui le tour ? C'est pour éviter ces questions que le PNV essaye de faire bouger les choses. On s'est dit, pour que tous les partis discutent ensemble, il faut déjà un accord de base entre nationalistes. Et pour y parvenir, la condition préalable et je dis bien préalable, c'est que l'ETA laisse les armes. Un pari risqué, naïf, critiquable peut-être, mais qui a le mérite d'exister. Où sont les plans des autres ?

– Le gouvernement basque, minoritaire, que dirige votre parti est suspendu au bon vouloir des radicaux. Faut-il anticiper les élections, comme le réclame M. Aznar ?

– D'accord, Aznar a 183 députés au niveau national, mais il est impuissant au Pays basque. Sa vision est purement en termes de parti et à courte vue : nous diaboliser tous, les nationalistes, pour prendre le pouvoir ici. Mais il n'y aura pas d'élections anticipées, et cela ne changerait rien. Je dirais que le gouvernement espagnol et l'ETA vont, finalement, dans le même sens : recueillir les fruits de la politique du pire. Celle qui encaisse tous les coups, c'est la société basque. Car ce serait dramatique que le PP gouverne ici, en traitant le problème basque comme un ulcère, qui fait mal parfois et qui saigne mais avec lequel on peut vivre. Cela équivaudrait à admettre la violence, comme une donnée intrinsèque de la société basque. Ce n'est pas admissible. Vous savez ce qui fait le plus peur au PP ? Précisément un Pays basque en paix, parce que cela le placerait devant ses responsabilités : faire face au problème politique, pas seulement policier. Pas besoin d'être Einstein pour comprendre qu'avec un vote nationaliste global de 65 % en Guipuzcoa, 53 % en Biscaye et 43 % en Alava, il y a un problème politique.

> « Dans l'ETA, il n'y a pas de différences entre durs et moins durs, tous sont durs »

– Vous avez pris de "petites" distances avec HB, et le chef du gouvernement basque veut que la situation soit clarifiée en septembre. Pourquoi attendre ?

– Septembre, c'est la date du débat de politique intérieure au Parlement basque. Ce n'est pas un ultimatum à HB, c'est une forte incitation à se responsabiliser. Ce n'est pas une question de calendrier, c'est un problème de fond : tant que HB obéit aveuglément à l'ETA, on ne peut rien faire. Ils doivent se prendre en mains, c'est eux qui sont responsables, politiquement, de leurs électeurs. Nous, dès la rupture de la trêve, on leur a dit : allez-y, sortez votre projet d'avenir, c'est à vous de prendre la parole, pas à ETA. Il y a un débat très large dans leurs rangs mais ils ne le disent pas. Le problème, c'est que pour l'ETA, la lutte armée était autrefois au service d'un projet politique, à présent, elle semble être une fin en soi. Dans l'ETA, il n'y a pas de différences entre durs et moins durs, tous sont durs. Il faut juste espérer que certains soient plus intelligents, et qu'ils vont comprendre qu'ils n'interprètent pas la volonté du peuple basque. Que voulons-nous, nous nationalistes ? le droit à l'autodétermination. Au moment venu, quand cela aura mûri, si cela doit mûrir. Et ça ne signifie pas obligatoirement l'indépendance : simplement qu'on nous laisse tous discuter, nationalistes et non nationalistes, sur l'identité politique que l'on veut se donner.

– L'ETA vous accuse d'avoir rompu vos engagements. Elle ment ?

– L'ETA ment. Elle ment à mon avis parce qu'en mettant fin à la trêve, ils ont fait un mauvais choix, qu'ils doivent justifier auprès de leurs gens et de HB, auxquels la trêve avait donné beaucoup d'espoir. Nous avons refusé, et par écrit même, les accords irréalistes qu'ils nous ont proposés en juillet 1999. En fait, l'ETA n'a pas dit la vraie raison pour laquelle elle a rompu la trêve. Si c'est le PNV le responsable, pourquoi ne pas nous tuer nous, les dirigeants du parti, au lieu de policiers ou journalistes ? Cela n'a pas de sens. »

Propos recueillis par Marie-Claude Decamps

Londres donne une impulsion nouvelle à la construction d'une défense européenne

Tony Blair choisit le missile Meteor en écartant des offres américaines

Explicitant le choix d'un missile air-air et d'un cargo militaire européens pour moderniser la Royal Air Force, le ministre britannique de la défense, Geoffrey Hoon, a déclaré, mardi 16 mai, que cette commande est *« la preuve manifeste envers nos amis des deux côtés de l'Atlantique »* d'un engagement du Royaume-Uni en faveur d'*« un renforcement »* des capacités de défense de l'Europe *(lire aussi notre éditorial page 18)*.

LE GOUVERNEMENT britannique a annoncé, mardi 16 mai, des contrats de défense – totalisant 5 milliards de livres (8,3 milliards d'euros) – qui privilégient des choix d'armement favorables à l'industrie européenne, avec notamment la commande de missiles air-air Meteor à longue portée et l'assurance d'un achat de cargos Airbus A-400M après la location, dans l'immédiat, de quatre avions de transport C-17 sous couvert de l'armée de l'air américaine. Cette annonce globale a été faite par Geoffrey Hoon, le ministre de la défense, à la Chambre des communes. Elle était attendue depuis la mi-mars, date du sommet européen de Lisbonne, mais elle a été retardée sous l'effet d'ultimes pressions des Etats-Unis, destinées à inciter le Royaume-Uni à préférer toute une gamme d'armes américaines.

M. Hoon a, d'abord, formalisé le choix de Londres en faveur du missile air-air à longue portée Meteor, développé sous l'appellation de programme BVRAAM (Beyond Visual Range Air to Air Missile), pour les besoins de la Royal Air Force, par le groupe franco-britannique Matra BAe Systems. Il s'agit d'armer quelque 232 avions de combat Eurofighter. Le Royaume-Uni a écarté une proposition concurrente du groupe américain Raytheon à partir du missile Eraam-Plus, dérivé de l'Amraam acheté par l'armée américaine.

A plusieurs reprises, par lettres officielles ou lors d'entretiens au téléphone, Bill Clinton et le secrétaire américain à la défense, William Cohen, ont insisté pour que Londres donne la priorité au matériel conçu par Raytheon. De leur côté, Jacques Chirac et le chancelier allemand, Gerhard Schröder, ont demandé au chef du gouvernement britannique, Tony Blair, de donner la faveur – à égalité de performances du matériel et à conditions de prix comparables – à un projet de défense européenne qui serait fondé sur la détention d'armes identiques par les différents partenaires de l'Union européenne. A la conception du Meteor sont en effet associés – outre, désormais, la Grande-Bretagne – l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne et la Suède par le biais de leurs industriels qui le fabriquent et de leurs armées de l'air qui en disposeront en 2007.

2 500 EMPLOIS

« Pour la première fois, estime Fabrice Bréguier, le PDG de Matra BAe Systems, *l'Europe va équiper ses avions de combat* [l'Eurofighter, le Gripen et le Rafale] *d'un missile air-air européen unique, qui assure l'interopérabilité de ses forces et son indépendance à l'exportation ».*

Dès le départ, le Meteor va créer ou préserver quelque 2 500 emplois en Europe, dont 1 200 en Grande-Bretagne, qui envisage de participer pour 35 % à 40 % au coût global de développement et à laquelle est reconnue la conduite du programme. Mais le Meteor fournit aussi l'occasion de jeter les bases – face aux entreprises rivales comme Raytheon, Lockheed Martin ou Boeing – d'un groupe européen (associant les divisions spécialisées de l'allemand LFK, de l'espagnol Casa, de l'italien Alenia et du suédois Saab) de fabrication de missiles.

Le nouvel ensemble européen est en mesure de devenir un numéro un mondial du secteur, y compris dans les missiles air-air infrarouge, les missiles sol-air et les missiles de croisière. Du coup, précise encore M. Bréguier, l'Europe *« peut espérer reconquérir son propre marché et partir à la conquête de l'étranger ».*

M. Hoon a, d'autre part, indiqué que *« les besoins du Royaume-Uni, en matière de transport de troupes, seront servis par l'Airbus A-400M à partir de la dernière partie de la décennie ».* La Grande-Bretagne a prévu d'en acheter, dans un premier temps, 25 exemplaires sous condition de *« coûts acceptables en termes de prix et d'autres facteurs »*, selon le ministre de la défense. En attendant, Londres doit acquérir en leasing, pour plusieurs années, quatre cargos lourds C-17 Globemaster de Boeing, pour remplacer ses Hercules jusqu'à l'arrivée de l'Airbus militaire.

Ce programme A-400M est aujourd'hui l'objet de discussions techniques, industrielles et financières entre la France, l'Allemagne, l'Italie, la Turquie, le Portugal, l'Espagne et la Belgique. C'est un marché, si l'on y inclut la Grande-Bretagne, de l'ordre de 300 appareils (dont 50 pour la France).

« PROJECTION » DE FORCES

Un tel programme peut conduire à la création d'une flotte européenne qui est susceptible, à la demande, de faciliter la *« projection »* de forces dans le cadre d'opérations multinationales. Le groupe Airbus a, dans le passé, fait savoir qu'il avait besoin d'une première commande de 180 appareils pour en commencer la production, étant donné que le développement d'un tel programme ne sera pas directement financé sur fonds publics. Reste à connaître le point de vue des Allemands, qui sont tentés par l'achat d'Antonov AN-70 russes.

Le premier ministre français, Lionel Jospin, a tenu à se féliciter, dans un communiqué, *« des décisions du gouvernement britannique »*, qui *« conduisent à privilégier l'industrie européenne ».* Il salue *« cette nouvelle étape de la consolidation de la coopération européenne en matière d'armement ».* En revanche, Philip Lader, l'ambassadeur américain à Londres, s'est déclaré *« profondément déçu »* du choix britannique.

Jacques Isnard

Les trois systèmes retenus

● **Le missile air-air Meteor.** D'une portée supérieure à 100 kilomètres et à plus de quatre fois la vitesse du son, le Meteor, conçu par le groupe franco-britannique Matra BAe Systems, est capable d'intercepter toute cible aérienne, depuis des avions de combat jusqu'à des missiles de croisière. Il dispose d'un autodirecteur radar actif, d'une fusée d'impact, d'une fusée de proximité et d'une charge à fragmentation déclenchée au voisinage de l'objectif.

● **L'Airbus A 400M.** Il s'agit d'un quadriturbopropulseur conçu par Airbus Industrie. C'est un cargo à vocation stratégique et tactique. Il peut emporter des matériels lourds (chars et hélicoptères), soit 25 tonnes sur une distance de 5 000 kilomètres et peut être ravitaillé en vol.

● **L'avion C-17 Globmaster.** Conçu par Boeing, il s'agit d'un puissant quadriréacteur pour des transports volumineux (60 tonnes) et à longue distance (7 500 kilomètres).

Polémique au Parlement européen sur les affaires

Plusieurs députés de la droite allemande sont accusés de chercher à déstabiliser la Commission Prodi

STRASBOURG
de notre envoyée spéciale

Une polémique a éclaté au Parlement européen à propos de l'attitude de plusieurs députés de la droite allemande, accusés de chercher à manipuler la Commission de contrôle budgétaire de l'Assemblée (Cocobu) pour mener leur guerre contre la Commission Prodi. Au lendemain d'une réunion de la Cocobu, qui s'est déroulée à huis clos, la socialiste française, Pervenche Beres, a dénoncé, mardi 16 mai à Strasbourg, *« une entreprise de déstabilisation permanente ».*

Les députés allemands mis en cause ont ressorti une vieille affaire de détournement de subventions agricoles remontant à la Commission Delors, en 1992, pour relancer leur attaques contre l'actuel commissaire socialiste, Pascal Lamy, à l'époque des faits directeur de cabinet du président de la Commission. Se servant d'un rapport confidentiel de la Cour des comptes européennes, ils ont fait circuler dans la presse allemande, contre le commissaire français, de nouvelles accusations que la lecture de ce rapport ne corrobore pas. Présidée par un chrétien-démocrate allemand, la Cocobu avait provoqué en avril le report d'un vote pour donner à la Commission le quitus sur les comptes de 1998, estimant que celle-ci n'avait pas donné suffisamment de gages de sa volonté de tirer au clair ses problèmes de fonctionnement passés.

Le document de la Cour sur l'« affaire Fléchard » a été rédigé au début de l'année à la demande de la commission de contrôle. Accompagné comme il se doit de la réponse contradictoire de la Commission, il vient d'être adressé aux présidents du Parlement et de l'exécutif bruxellois, le 11 mai. L'affaire Fléchard démarre en avril 1991 : pour venir en aide à l'ex-URSS, et résorber ses propres stocks de beurre, la Commission décide de brader à l'Est des milliers de tonnes de beurre moyennant subventions. Une entreprise normande, Fléchard, obtient un contrat portant sur l'exportation de 6 750 tonnes de beurre irlandais pour la Russie, via la Pologne où un intermédiaire prend le relais. Le beurre est en fait revendu en Pologne, à des prix plus élevés que prévu, mais ni les douanes irlandaises ni la Commission ne prouveront jamais que Fléchard est coupable d'une fraude, dont elle n'a pas bénéficié.

LETTRE ANONYME

Pour éviter ce genre de détournement, la Commission a mis en place un règlement qui impose à l'entreprise le versement d'une caution, transformée en amende en cas de non-respect du contrat. En mai 1992 , le ministère de l'agriculture d'Irlande refuse de rembourser la caution de Fléchard, qui s'élève à 17,6 millions d'écus (euros aujourd'hui). La société dépose un recours devant la Haute Cour de Dublin, qui juge la sanction disproportionnée par rapport à la gravité des faits. L'année suivante, la Commission adoucit son règlement. Le 7 janvier 1994 , le cabinet de Jacques Delors décide de ramener la pénalité à 3 millions d'écus, équivalente, selon un document de l'époque, au montant du bénéfice que Fléchard a retiré de l'opération.

En 1999, la Commission est interrogée par la Cocobu, avertie de l'affaire par une lettre anonyme ; elle indique qu'elle a appliqué un principe général du droit en vigueur dans les Etats-membres, qui veut que lorsqu'une législation change, on impose toujours la moins sévère. Cette interprétation est contestée par la Cour des comptes qui juge que le règlement de 1993 n'avait pas d'effet rétroactif et que le montant de l'amende aurait dû s'élever à 6,3 millions d'écus. Dans sa réponse, la Commission se défend en faisant valoir qu'elle ne pouvait appliquer de façon automatique et aveugle un règlement dont les effets auraient été disproportionnés, et qui aurait pu lui valoir d'être traduite devant la Cour de justice.

Quant à M. Lamy, la Cour estime que *« la responsabilité de la Commission a été engagée au plus haut niveau »*, mais ne nomme pas l'ancien directeur de cabinet. Elle précise d'ailleurs que la fameuse réunion du 7 janvier était présidée par l'adjoint de ce dernier, Jean-Pierre Jouyet, aujourd'hui collaborateur de Lionel Jospin à Matignon.

Rafaële Rivais

La Pologne inquiète de l'attitude française sur l'élargissement

VARSOVIE
correspondance

Les visites, officielles surtout, sont l'occasion d'échanger congratulations et bonnes paroles : reçu à Paris en grande pompe, le président polonais, Alexandre Kwasniewski, a entendu Jacques Chirac assurer que la France voulait *« conférer une nouvelle dynamique »* aux négociations sur l'élargissement de l'Union européenne, et même qu'elle attendait *« avec impatience »* cet élargissement. Lionel Jospin a annoncé, lui, que la Pologne serait consultée sur la réforme des institutions européennes, une vieille revendication qu'il avait assez sèchement repoussée un peu moins d'un an plus tôt, lors de sa visite à Varsovie. Mais il est douteux que ces assurances dissipent les doutes et les inquiétudes polonaises. La veille de son départ pour Paris, M. Kwasniewski avait reproché à l'Union européenne son *« trop grand égoïsme, sa politique à courte vue »*, et l'absence chez elle d'un *« courage politique ou d'une détermination à la mesure des auteurs du plan Schuman ».*

Certes, ce discours ne s'adressait pas particulièrement à la France, mais l'attitude de Paris suscite désormais des inquiétudes. Le quotidien de droite *Zycie* voyait même, mardi 16 mai, dans la France *« le frein principal au processus de l'élargissement ».* Plus modéré, le quotidien centriste *Rzeczpospolita* regrettait que la France, contrairement à l'Allemagne, ne voie pas d'intérêt essentiel à élargir l'Union vers l'Est. Mais c'est surtout le principal journal du pays, *Gazeta*, qui quinze jours plus tôt avait donné le ton, dans un petit commentaire intitulé « Il est difficile d'aimer la France ». Article d'humeur, où se bousculaient les reproches les plus divers : la France n'a d'yeux que pour Moscou, elle voit dans la Pologne un cheval de Troie des Etats-Unis, elle se comporte de manière inamicale dans les négociations sur l'élargissement, et même ses investisseurs sont trop peu présents... Ce dernier reproche peut paraître particulièrement étrange (la France est revenue au troisième rang des investisseurs en Pologne derrière l'Allemagne et les Etats-Unis).

Mais que ce fatras de récriminations soit fondé ou pas importe peu : il est significatif d'un état d'esprit, d'une amertume que les responsables politiques expriment, eux, avec beaucoup plus de prudence : Jan Kulakowski, le responsable des négociations avec l'Union européenne, se contente par exemple de regretter à demi-mots que *« la France ne soit pas en pointe »* dans cette affaire d'élargissement. Et il n'a échappé à personne en Pologne que de tous les membres de l'Union, les Français sont désormais les moins favorables à l'élargissement : (34 %). Avec un petit motif de consolation tout de même : quand il s'agit précisément de la Pologne, les Français ne sont qu'antépénultièmes, devant les Allemands et les Autrichiens.

Jan Krauze

Stylo Diabolo de Cartier
Plume or 18 carats* ouvragée à la main.
5 largeurs d'écriture.
A partir de 1590 FF.

* 750‰

En vente dans les boutiques Cartier et chez les distributeurs agréés : (75) PARIS 1er - Casty • PARIS 8ème - Élysées Stylos Marbeuf • PARIS 17ème - Le Stylo d'Or • (20) BASTIA - Vannucci • (21) DIJON - Pérignon Joaillier (31) TOULOUSE - Toulouse Stylos • (34) MONTPELLIER - Cyr • (69) LYON - Aux 3 Archers • (78) LE CHESNAY - Le Cigare et la Plume • (92) NEUILLY - Le Carrefour • Informations autres distributeurs agréés : 01 42 18 56 88

Une « exécution atroce » en Colombie

BOGOTA. Le président colombien Andrés Pastrana a condamné, mardi 16 mai, le *« meurtre atroce »* d'Elvia Cortés, une paysanne de cinquante-cinq ans, décapitée la veille par un *« collier piégé »* près de Chiquinquira, dans la province centrale de Boyaca. Selon la police, c'est pour obtenir le paiement d'une rançon que les criminels ont placé autour du cou de leur victime un « collier », fait de tubes de plastique remplis d'explosifs et activable à distance. Deux types de colle ont été utilisés pour fixer la bombe autour du cou de la suppliciée. Prévenus, les services anti-explosifs de la police ont essayé pendant plusieurs heures de désamorcer le dispositif, sans succès.

L'explosion a tué sur le coup Elvia Cortés et un des agents, qui a eu les deux bras arrachés. Quatre policiers ont été gravement blessés. Le chef de l'Etat a annoncé la suspension de la séance de négociations avec la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) qui devait se tenir le 29 mai dans le cadre du processus de paix. Raul Reyes, porte-parole des FARC, a cependant démenti toute participation de son organisation dans cet assassinat. – *(Corresp.)*

La disparition progressive de l'Union de l'Europe occidentale

BRUXELLES. L'Union de l'Europe occidentale (UEO), seule organisation européenne officiellement compétente en matière de défense, prépare sa propre disparition. Réunis les 15 et 16 mai, à Porto, les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UEO ou leurs représentants ont poursuivi l'examen du processus qui verra peu à peu l'Union européenne assumer les fonctions de l'UEO. Cette « fusion », que Alain Richard, le ministre français de la défense, souhaite achevée à la fin de l'année, ne sera cependant pas complète : un secrétariat d'une vingtaine de membres devrait continuer à exister pour gérer les missions relevant de l'article 5 du traité de Bruxelles (engagement de défense mutuelle). L'Assemblée parlementaire, qui siège à Paris, perdurera, ainsi que le Groupe d'armement de l'Europe occidentale (GAEO).

Dans l'immédiat, les personnels de l'UEO s'inquiètent d'éventuels licenciements : ils savent déjà qu'une « procédure de recrutement » interne permettra à une partie d'entre eux de passer de l'UEO à l'Union européenne. La réunion de Porto n'a pas apaisé leurs craintes. – (*Corresp.)*

Le pouvoir serbe ferme la télévision d'opposition Studio B

BELGRADE. Des dizaines de policiers sont intervenus vers 2 heures du matin, mercredi 17 mai à Belgrade, pour fermer la chaîne de télévision d'opposition Studio B, ainsi que deux radios critiques du régime, ont annoncé des journalistes d'opposition. Les autorités accusent Studio B d'avoir appelé au renversement du régime de Slobodan Milosevic. *« Le gouvernement serbe a décidé de prendre le contrôle de Studio B »,* ont-elles indiqué dans un communiqué lu à l'antenne. Studio B était contrôlée par la municipalité de Belgrade, elle-même dominée par le Mouvement du renouveau serbe (SPO) de Vuk Draskovic, la plus importante formation d'opposition en Serbie. Les employés du journal *Blic* ont également découvert leurs locaux bouclés par la police, mercredi matin.

« Le gouvernement a imposé un état d'urgence informel », a estimé un représentant de l'opposition, Vladan Batic. Après l'assassinat, samedi, d'un représentant du Parti socialiste à Novi Sad (nord), le pouvoir a multiplié les arrestations de militants d'opposition.- *(Reuters, AP.)*

La France veut un traité international contre les cyberpirates

PARIS. Jacques Chirac souhaite l'adoption rapide d'une *« loi internationale »* pour mieux lutter contre les *« funestes forfaits »* de la criminalité informatique. Le président français, qui s'exprimait, mardi 16 mai à l'Elysée à l'occasion de la conférence du G 8 sur la sécurité et la confiance dans le cyberespace (*Le Monde* du 16 mai), a expliqué que ce traité pourrait être établi sur la base d'une convention actuellement en préparation au Conseil de l'Europe.

Ce *« cadre juridique universel »* doit cependant, selon M. Chirac, respecter la souveraineté des Etats et ne pas aboutir à la création d'un *« système répressif international »*. Les dirigeants des sept pays les plus industrialisés et la Russie se réuniront en juillet à Okinawa, au Japon, pour leur sommet annuel. La lutte contre la cybercriminalité sera inscrite au menu de leurs travaux. – *(AFP, Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : Hillary Clinton a été officiellement désignée**, mardi 16 mai, par les membres du Parti démocrate de l'Etat de New York comme leur candidate pour l'élection sénatoriale de novembre. Côté républicain, le maire de la ville Rudolph Giuliani a indiqué qu'il était *« enclin »* à maintenir sa candidature, malgré la maladie et ses déboires conjugaux. Il devrait annoncer ses intentions définitives avant la fin du mois. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS / RUSSIE : les Etats-Unis ont protesté**, mardi 16 mai, contre la visite, début mai à Moscou, du ministre de la Défense yougoslave Dragoljub Ojdanic, inculpé par le Tribunal pénal international (TPI) pour crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie. *« la Russie, comme tous les pays membres de l'ONU, a l'obligation* (...)*d'arrêter les criminels de guerre qui entrent sur son territoire »*, a déclaré un porte-parole du département d'Etat. Ojdanic a été inculpé en mai 1999 pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre pour son rôle a*u Kosov*o. Le TPI a également protesté, mardi, contre cette visite. – (AFP.)

■ **ALGÉRIE / FRANCE : l'Algérie coopérera avec la France** pour favoriser la culture française et l'usage du français quand Paris sera prêt à promouvoir la langue arabe dans ses écoles, a déclaré le président algérien Abdelaziz Bouteflika, mardi 16 mai, à Ottawa, au cours d'une visite officielle au Canada . M. Bouteflika a, en outre, indiqué qu'il n'avait pas le projet de faire entrer son pays au sein de la Francophonie, un groupe de plus de cinquante nations utilisant la langue française dans leurs relations d'affaires. – *(AFP.)*

DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...
MATELAS ● SOMMIERS
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE
MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

Le nouveau président turc promet de renforcer « l'Etat de droit et la démocratie »

Le magistrat Ahmet Necdet Sezer succède à Süleyman Demirel

Favorablement accueillie par les observateurs européens et l'opinion publique turque, l'investiture, mardi 16 mai, pour sept ans, du magistrat Ahmet Necdet Sezer à la présidence va-t-elle permettre à la Turquie d'améliorer son bilan en matière de droits de l'homme et du respect des minorités ? Ces conditions ont été émises par l'Union européenne comme préalable à l'ouverture de négociations d'adhésion.

APRÈS SEPT ANS passés à la tête de l'Etat turc, le président sortant Süleyman Demirel a transmis, mardi 16 mai, le pouvoir à son successeur, le magistrat Ahmet Necdet Sezer. L'arrivée au pouvoir du nouveau président, partisan déclaré d'une plus grande liberté d'expression, va-t-elle ouvrir une ère de réformes en Turquie ? Acceptée en décembre 1999 par le conseil européen de Helsinki au statut de pays candidat à l'intégration, mais stigmatisée par la Commission pour ses *« graves lacunes »* en matière *« de droits de l'homme et de respect des minorités »,* la Turquie va-t-elle s'engager plus avant vers le laborieux processus d'intégration à l'Union européenne ?

Pour l'instant, aucun calendrier de négociations n'a encore été fixé. Dans un entretien accordé récemment à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel,* le commissaire européen à l'élargissement, Günter Verheugen, envisageait l'adhésion à l'UE de dix pays candidats (dont la Slovaquie et Malte) *« d'ici à 2005-2006 »,* mais il est resté muet sur le cas de la Turquie. Le premier ministre turc, Bülent Ecevit, s'est élevé contre le *« retard pris dans le processus de "screening" »* (vérification de la conformité de la législation avec les textes de l'UE) de son pays. Un débat est en cours en Turquie sur les amendements à apporter à la Constitution, qui prévoiraient, entre autres, l'abolition de la peine de mort, l'attribution de droits culturels aux Kurdes, le règlement du problème de Chypre et la diminution du pouvoir du Conseil national de sécurité (MGK, organe décisionnel composé de militaires et de civils).

DISPARITIONS

En réalité, malgré la bonne volonté affichée par l'actuel gouvernement, de graves manquements subsistent. Certes, depuis avril 1999, le juge militaire présent dans chaque cour de sûreté de l'Etat (DGM) a été remplacé par un civil, les inspections de commissariats sont plus fréquentes et les sanctions pénales pour tortures ont été alourdies. Mais rares sont les affaires portées devant les tribunaux. Un rapport du département d'Etat américain pour 1999 remarque que *« plusieurs affaires vieilles de quelques années sont encore en appel »* : le procès d'officiers de police soupçonnés d'avoir tué en 1996 le journaliste Metin Göktepe pendant sa garde à vue, les faits de tortures au commissariat de Manisa sur seize enfants en 1995, le décès de dix prisonniers, battus à mort lors d'émeutes à la prison de Diyarbakir en 1996.

« La rareté des inculpations, la légèreté des peines encourues et le climat d'impunité restent le plus gros obstacle à la prévention de la torture », dénonce ce rapport, tout en rappelant que *« les exécutions extra-judiciaires, les décès violents pendant les interpellations ou les morts en détention se sont poursuivis »* en 1999. Le nombre des personnes disparues après leur interpellation est plus élevé en 1999 (36) qu'en 1998 (29), selon la Fondation des droits de l'homme (HRF). Cette ONG locale, dont la principale raison d'être est la réhabilitation des victimes de la torture, voit son personnel soumis à un véritable harcèlement des autorités, une série de procès devant s'ouvrir en juin. Pourtant une loi a été votée en 1999 qui prévoit une aggravation des sanctions pénales envers le personnel médical minimisant les mauvais traitements.

Le rapport américain dénonce aussi *« les limites à la liberté d'expression ».* Vingt-cinq journalistes emprisonnés pour leurs écrits ont bien été élargis à la faveur d'une loi votée en août 1999. Mais celle-ci ne fait que suspendre leurs peines et ils restent, pendant trois ans, sous la menace d'un réemprisonnement en cas de récidive. L'article 8 de la loi antiterroriste (propagande séparatiste), toiletté en 1995, n'a toujours pas été aboli. Le parti islamiste Fazilet (Parti de la vertu) et le Parti démocratique du peuple (Hadep, pro-kurde) sont sous le coup d'une procédure d'interdiction. Enfin, l'état d'urgence subsiste dans cinq provinces du Sud-Est, majoritairement peuplé de Kurdes (Diyarbakir, Hakkari, Sirnak, Tunceli, Van).

M. Jé.

Daniel Cohn-Bendit, président de la délégation du Parlement européen à la commission UE / Turquie

« Le problème de la Turquie est de passer à une nouvelle génération politique »

« Comment accueillez-vous l'élection du nouveau président turc, Ahmet Necdet Sezer ?

– Le principal problème de la Turquie est celui du passage à une nouvelle génération politique. A l'heure actuelle, tout est bloqué. Bülent Ecevit *[le premier ministre turc]* et d'autres, ont fait à la Turquie le cadeau de la candidature à l'adhésion mais, encore une fois, il faut une nouvelle génération. Ça n'est pas simple. Le pays se trouve dans une "période tampon". L'échec de l'opération Demirel *[lorsque les députés ont refusé de prolonger le mandat du président sortant]* montre qu'il n'est pas possible de continuer avec la vieille génération. L'élection d'Ahmet Sezer est comme un parapluie qui pourra permettre à autre chose de se développer.

– Il s'agit donc d'un changement décidé en haut lieu ?

– Il s'agit d'un compromis intelligent. Le nouveau président a donné des signes de sa volonté de réformes et d'ouverture et en même temps, en tant qu'ex-président de la Cour constitutionnelle, il offre de solides garanties aux militaires. Il a tout de même dit que l'actuelle Constitution était illégitime car issue du coup d'Etat militaire de septembre 1980 *[elle fut rédigée en 1982 par les auteurs du coup]*, il est allé loin dans la critique mais que va-t-il en faire maintenant qu'il est président ? Va-t-il procéder à des réformes ou non ? On n'en sait rien.

» L'avantage c'est d'être arrivé à un compromis. Le risque c'est

DANIEL COHN-BENDIT

qu'il fasse du sur-place. Quant aux militaires, je ne pense pas qu'ils forment un bloc homogène. La science militaire turque, c'est un peu comme la kremlinologie d'autrefois ou comme la science des militaires algériens. Qui décide quoi ? Dans ce type d'Etat opaque, c'est difficile à dire.

– Qu'en est-il du chantier des droits de l'homme en Turquie ? Aucune date n'a encore été fixée pour les négociations d'adhésion, cela signifie-t-il que les efforts sont insuffisants ?

– La Turquie est dans un va-et-vient permanent : un pas en avant, un pas de côté. La société est divisée : les modernistes poussent, les traditionalistes freinent. Mais qui est pour les réformes et qui pour la tradition ? Ça dépend des sujets. L'actuel premier ministre, Bülent Ecevit, est considéré comme un partisan des réformes, un humaniste mais il est extrêmement rigide sur la question kurde. Dans ce domaine, Mesut Yilmaz *[chef du Parti de la Mère patrie, ANAP, centre droit]* et Ismaïl Cem *[ministre des affaires étrangères, membre du Parti démocratique de gauche, DSP, social-démocrate, de Bülent Ecevit]* sont plus ouverts, c'est une autre génération.

– On dit que l'adhésion de la Turquie n'est pas pour demain. Quel est votre sentiment ?

– Je constate au Parlement européen que de nombreux députés sont contre l'adhésion de la Turquie avant tout pour des raisons culturelles. D'autres prétendent que la Turquie n'est pas un Etat européen car une partie seulement de son territoire se situe en Europe. D'autres encore considèrent que si la Turquie est européenne, la Russie l'est tout autant. Je pense que nous avons raté le débat sur l'Europe et l'élargissement, juste après l'effondrement du Mur. Il y a aujourd'hui danger de voir surgir une Europe des nations. Le risque, c'est que les institutions communautaires deviennent des bureaux de liaison, avec des bureaucrates qui exécutent les décisions politiques du Conseil et avec un Parlement devenu une Chambre où se réunissent de temps en temps des représentants nationaux. Si l'on refuse cela, il faut repartir sur un projet de Constitution et on se posera là, pour la première fois, le problème des frontières.

– L'Europe doit elle se faire sur des critères géographiques ? Sur des critères religieux ?

– Vraisemblablement ni sur l'un ni sur l'autre. Les critères fondamentaux se déclinent autrement. Comment intégrer la Turquie tout en maintenant le fonctionnement des institutions communautaires ? Comment ne pas faire une Europe des nations. Dans dix ans, la Turquie comptera 80 millions d'habitants. Elle aura alors le plus grand nombre de députés européens, loin devant l'Allemagne ! C'est un argument répandu, non seulement chez les conservateurs, mais aussi chez les sociaux-démocrates allemands. Ceux-ci expliquent que la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne fait basculer une partie de l'électorat social-démocrate dans le camp démocrate-chrétien.

– Qu'est-ce que la reconnaissance de la candidature turque a changé ?

– La candidature de la Turquie oblige ce pays et l'Europe à monter ensemble des structures communes pour voir dans quelle mesure la Turquie est compatible avec les institutions européennes. Cela permet de commencer à avoir un débat plus ouvert mais dont l'issue est inconnue. L'avenir de la Turquie, selon moi, c'est ou Barcelone ou Bagdad. Barcelone, c'est la fédéralisation de la Turquie qui fera du Sud-Est kurde une sorte de Catalogne à l'intérieur de la République turque ; Bagdad, c'est le centralisme intégriste kémaliste qui se maintient. »

Propos recueillis par Marie Jégo

Grèce orthodoxe ou Grèce moderne : une affaire de carte

ATHÈNES
de notre correspondant

On n'y croyait plus mais c'est pourtant arrivé : la mention de la religion devrait disparaître des nouvelles cartes d'identité grecques. Dixième membre de la communauté européenne en 1981, membre à part entière de l'espace Schengen depuis mars, dans l'antichambre de la zone euro qu'elle devrait intégrer le 1er janvier 2001, la Grèce s'apprête à supprimer la mention qui avait provoqué, au début des années 1990, un tollé dans les minorités religieuses du pays et soulevé la réprobation de ses partenaires européens choqués par une telle obligation contraire aux principes démocratiques.

L'affaire a été relancée, la semaine dernière, par le nouveau ministre de la justice, Michalis Stathopoulos, nommé après la victoire socialiste aux élections du 9 avril. Professeur de droit, connu pour ses combats en faveur des droits de l'homme, M. Stathopoulos a dénoncé *« l'hyperprotection dont jouit l'Eglise orthodoxe »* désignée comme *« dominante »* dans la Constitution promulguée *« au nom de la simple et indivisible Trinité ».*

Estimant que *« les droits de l'homme existent aussi pour les minorités »*, il a affirmé que la mention de la religion dans les cartes d'identité était contraire à une loi sur la protection de l'individu, votée en 1997. Le ministre a également réclamé le mariage civil obligatoire, l'instauration de funérailles civiles et d'un serment civil pour les élus et les hauts fonctionnaires.

MENTION « ILLÉGALE »

« Ceux qui visent à lancer une campagne pour réduire la religion dans la vie nationale et sociale ne commettront pas seulement une faute, mais un crime contre l'histoire du pays et d'un peuple », a rétorqué le bouillant archevêque d'Athènes, chef ultraconservateur et nationaliste de l'Eglise orthodoxe non séparée de l'Etat. *« Il est honteux pour ce pays d'avoir des intellectuels qui ont tout cédé à bas prix. Notre foi est l'élément de base de notre identité.* (...) *Nous sommes européens, personne ne le nie, mais nous ne céderons pas tout, uniquement pour être reconnus par les modernes progressistes de toutes sortes »*, a lancé dans son sermon dominical l'archevêque, fort d'une cote de popularité très importante.

Lundi 15 mai, le camp laïque, très minoritaire dans le pays, a marqué un point. Le président de l'Autorité sur la protection des données personnelles, mise en place par la loi de 1997, Constantin Dafermos, a annoncé que la fameuse mention religieuse figurant sur les papiers grecs était *« illégale »*, de même que les mentions du conjoint, de la profession ainsi que l'empreinte digitale. L'Autorité a donc décidé de les supprimer et d'activer la loi. Cette décision, a déclaré M. Dafermos, *« engage l'Etat »*, ce qui a été immédiatement reconnu par le porte-parole du gouvernement. Elle sera notifiée dans une semaine au ministère de l'ordre public pour une application dans les prochains mois.

La décision est révolutionnaire dans un pays où l'orthodoxie est synonyme d'identité nationale. Européen convaincu, le premier ministre socialiste, Costas Simitis, a assuré lors de la dernière campagne électorale qu'il était déterminé à moderniser la Grèce. La suppression de la mention religieuse est un test indispensable sur cette voie, estiment les défenseurs des droits de l'homme, inquiets d'éventuelles tergiversations dans l'application de la loi devant la farouche opposition de la toute puissante Eglise orthodoxe.

Didier Kunz

Le candidat de l'opposition dominicaine se proclame vainqueur de l'élection présidentielle

Hipolito Mejia devance nettement le candidat du pouvoir et l'ancien président Joaquin Balaguer

Le candidat de l'opposition social-démocrate, Hipolito Mejia, paraissait en voie de remporter au premier tour l'élection présidentielle organisée, mardi 16 mai, en République dominicaine. Il devance largement l'ancien président Joaquin Balaguer qui se présentait à l'âge de quatre-vingt-treize ans. L'opposition semble avoir réussi à capter le mécontentement d'une population qui n'a pas profité de la croissance économique.

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Hipolito Mejia, le candidat de l'opposition sociale-démocrate s'est proclamé vainqueur de l'élection présidentielle dominicaine, organisée mardi 16 mai, six heures après la fermeture des bureaux de vote. Au milieu d'une foule de militants enthousiastes rassemblés au siège de son Parti révolutionnaire dominicain (PRD), il a affirmé avoir obtenu 50,7 % des suffrages. *« Je propose de constituer un gouvernement d'unité nationale et j'offre un rameau d'olivier aux personnes sensées qui ont rivalisé avec nous »*, a-t-il lancé sous les acclamations de ses partisans qui scandaient le slogan de la campagne : *« Maintenant oui, l'espoir du peuple »*. A ses côtés, émue, la voix rauque, la candidate à la vice-présidence Milagros Ortiz Bosch a dédié à la victoire à José Francisco Peña Gomez, le leader historique du PRD, mort il y a deux ans d'un cancer.

Selon des résultats provisoires du Conseil électoral, portant sur 27 % des bureaux de vote, Hipolito Mejia obtenait 49,03 % des suffrages, devançant le vieux caudillo conservateur Joaquin Balaguer (26,7 %) et le candidat du parti au pouvoir Danilo Medina (23,67 %). Ces résultats n'incluaient qu'un très faible pourcentage des bureaux de l'agglomération de Saint-Domingue, une place forte du PRD représentant le tiers de l'électorat. Selon plusieurs observateurs, il paraissait vraisemblable que le score d'Hipolito Mejia dépasse finalement la barre des 50 % nécessaires pour être élu au premier tour. En attendant la proclamation officielle des résultats et leur acceptation par les autres partis en compétition, un climat de tension régnait autour des bureaux du Conseil électoral, protégés par des militaires équipés d'armes automatiques.

La journée électorale a été marquée par une forte participation. Dès 5 h du matin, des centaines de femmes faisaient la queue devant l'école de Guerra, une communauté de la périphérie de Saint-Domingue qui n'a pas profité de la forte croissance affichée par l'économie dominicaine ces dernières années. Le chômage frappe durement cette bourgade entourée de champs de canne à sucre à l'abandon et beaucoup d'électeurs ne cachaient pas leur intention de voter *« blanc »*, la couleur du PRD. Pour limiter la fraude, traditionnelle dans l'histoire électorale dominicaine, les femmes votent le matin et les hommes l'après-midi. Chaque électeur doit s'inscrire, faire vérifier sa carte, puis faire la queue plusieurs heures sous le soleil brûlant des tropiques avant de pouvoir déposer son bulletin dans l'urne.

RETARDS ET PROTESTATIONS

A Guerra, ces multiples précautions ont provoqué des retards et des protestations. Selon l'organisation Participation citoyenne, qui a déployé 8 000 observateurs sur tout le territoire, les opérations de vote se sont néanmoins déroulées sans difficultés majeures. L'Argentin Santiago Murray, qui dirigeait la délégation d'observateurs internationaux dépêchée par l'Organisation des Etats américains (OEA), a qualifié la journée électorale de *« nouveau pas dans la consolidation du processus démocratique »*. Incapable de se déplacer sans l'aide de ses gardes du corps, Joaquin Balaguer, qui fêtera ses quatre-vingt-quatorze ans le 1er septembre, a voté à l'intérieur de sa limousine noire.

Ancien ministre de l'agriculture du président social-démocrate Antonio Guzman, Hipolito Mejia a su capter le mécontentement d'une grande partie de la population face au gouvernement du jeune président Leonel Fernandez qui, comme il l'a répété tout au long de sa campagne *« s'est davantage occupé de macro que de micro-économie »*. Malgré ses promesses réitérées, Leonel Fernandez n'a pas réglé l'irritante crise électrique, qui se traduit par des coupures de courant de plus de dix heures par jour. La corruption n'a guère diminué, et pour beaucoup de Dominicains, les fruits de la croissance ont surtout profité aux militants du parti au pouvoir.

Jean-Michel Caroit

Affaire Pinochet : le président chilien dénonce l'attitude de la droite

Dans un entretien au « Monde », Ricardo Lagos accuse l'opposition de faire « pression » sur la justice

SANTIAGO
de notre envoyée spéciale

Le président chilien Ricardo Lagos a accusé, lundi 15 mai, l'opposition de droite d'exercer *« une pression inadmissible »* sur les juges de la cour d'appel de Santiago qui doivent se prononcer dans les prochains jours sur la levée de l'immunité parlementaire du général Augusto Pinochet. L'Union démocrate indépendante (UDI), qui a soutenu le régime de l'ancien dictateur (1973-1990), a qualifié de *« plaisanterie »* la procédure engagée contre le vieux caudillo de quatre-vingt-quatre ans pour le priver de l'immunité dont il jouit depuis 1988 en tant que sénateur à vie. Pablo Longueira, le dirigeant de l'UDI, a demandé publiquement, le 13 mai, que les juges *« arrêtent les plaisanteries »* car c'est *« insoutenable »* d'accuser le général Pinochet d'être responsable de la *« séquestration »* de plus d'un millier de prisonniers politiques.

La levée de l'immunité parlementaire du sénateur à vie pourrait signifier l'ouverture d'un procès du général Pinochet puisqu'elle permettrait au juge Juan Guzman, chargé d'enquêter sur plus de cent plaintes déposées au Chili contre l'ancien dictateur pour les crimes commis pendant le régime militaire, d'interroger et d'inculper Augusto Pinochet.

Dans un entretien accordé au *Monde*, le 5 mai, à Santiago, au palais de La Moneda, le président chilien a affirmé qu'il n'accepterait *« aucune pression »*. *« Le cas Pinochet est un thème strictement judiciaire. Le Chili est un Etat de droit et les tribunaux sont indépendants et autonomes »*, a-t-il indiqué. Evoquant de prévisibles pressions de l'opposition de droite, le leader socialiste a précisé que si *« un secteur essayait d'entraver le processus judiciaire, il le dénoncerait publiquement »*. *« Je dirai la vérité au peuple. C'est ma seule arme et je vais l'utiliser. »*

DES FORCES ARMÉES « TRANQUILLES »

Interrogé sur l'armée, qui a également exprimé son mécontentement, le président Lagos a affirmé que les forces armées étaient *« tranquilles »*. *« Elles observent avec préoccupation, bien sûr, ce qui se passe dans les tribunaux. Mais elles n'ont pas d'autre solution que de respecter les décisions des juges. Cela n'a rien à voir avec ce que les militaires peuvent souhaiter comme solution et qui est évidemment fort différent de ce que souhaitent les associations des familles de détenus disparus. »*

Le chef de l'Etat s'est montré contrarié par la stratégie de la droite, qui prétend lier le sort du général Pinochet à la réforme de la Constitution que souhaite entreprendre le gouvernement. Objectif prioritaire de la Concertation démocratique (réunissant démocrates-chrétiens et socialistes) depuis dix ans qu'elle est au pouvoir, cette réforme n'a jamais abouti à cause de l'opposition de droite et des forces armées. Cette Constitution, imposée par le général Pinochet, doit être modifiée, estime le président chilien. *« Il faut en finir avec les neuf sénateurs désignés et un système électoral qui ne représente pas la majorité des citoyens. »* La Concertation n'a pas la majorité au Parlement, *« bien qu'elle ait gagné toutes les élections depuis dix ans »*. Le président Lagos insiste sur la volonté que le chef de l'Etat puisse nommer et relever de leurs fonctions, s'il le juge nécessaire, les commandants en chef des forces armées, *« comme dans toute véritable démocratie »*. *« Nous avons déjà fait des progrès,* a-t-il estimé. *Il y a des hauts chefs militaires qui sont en prison. Il y a une personne qui a exercé un pouvoir absolu pendant vingt-cinq ans et qui comparaît aujourd'hui devant la justice, qui décidera si son immunité parlementaire doit lui être ou non retirée. »*

Le président Lagos s'est montré malgré tout *« optimiste »*. A la veille d'élections municipales en octobre et du scrutin parlementaire de l'an prochain, le chef de l'Etat a souligné que, si *« la droite souhaite être une force d'alternance, elle devra améliorer son image démocratique »*.

Christine Legrand

Vers une condamnation des treize juifs iraniens accusés d'espionnage

AU TRAIN où se succèdent les « aveux » des treize juifs iraniens accusés d'espionnage au profit d'Israël, leur condamnation ne fait pratiquement plus de doute, au terme d'un procès dont les audiences à huis clos se suivent et se ressemblent, au tribunal révolutionnaire de Chiraz. Une nouvelle audience était prévue, mercredi 17 mai. Lundi, deux prévenus ont encore « avoué », ce qui porte à huit le nombre de ceux qui ont admis avoir espionné pour l'Etat hébreu.

Le porte-parole de leurs avocats, Ismaïl Nasseri, a continué d'exiger des preuves de l'espionnage auquel se seraient livrés les treize accusés. Il a en outre demandé que huit musulmans, impliqués dans le réseau selon les autorités judiciaires, et dont nul, à ce jour, ne connaît l'identité, comparaissent eux aussi devant le tribunal. Cette demande a été appuyée par deux avocats français, Pierre Dunac et Stéphane Zerbib, mandatés par l'organisation Avocats sans frontières, qui ont été reçus, lundi, par Hossein Ali Amiri, chef du pouvoir judiciaire de la province du Fars, dont Chiraz est le chef-lieu. Jusqu'à maintenant, le juge du tribunal révolutionnaire Sadeg Nourani affirmait que les huit, laissés en liberté provisoire, seraient convoqués en temps opportun pour être interrogés.

M. Nasseri a également exigé que cessent les « aveux » télévisés auxquels sont contraints les accusés, placés bon gré mal gré devant une caméra ou un micro, au mépris des règles du droit. *« Les entretiens* [télévisés] *ont été montrés sans notre permission et sans que nos clients nous aient consultés avant de les accepter »*, a déclaré Me Nasseri. Si ça continue, *« nous intenterons un procès à toutes les parties concernées »*, a-t-il ajouté.

La médiatisation des « aveux » est telle qu'elle ne laisse pratiquement aucune porte de sortie aux accusés, alors même que, selon le député élu de la communauté juive, Maurice Mottamed, les autorités judiciaires de la province de Fars avaient promis que l'affaire serait *« traitée et jugée de manière équitable, à l'abri de toute péripétie politique »* et des luttes factionnelles. *« Nous avons demandé à rencontrer le chef du pouvoir judiciaire, l'hodjatoleslam Chahroudi. Il y a consenti, et il a promis de nous aider »*, avait assuré M. Mottamed au *Monde* il y a quelques jours. Le président Mohammad Khatami a par ailleurs promis son aide aux responsables de la communauté et, d'après la presse, le Guide de la République, l'ayatollah Ali Khamenei, a lui aussi demandé au chef du pouvoir judiciaire que *« l'affaire soit réglée de manière équitable »*, avait ajouté le parlementaire.

« PEUR DE L'AVENIR »

L'affaire des treize est la première du genre en Iran depuis sept ans. L'espionnage en République islamique est en principe passible de la peine de mort. Mais, dit M. Mottamed, citant les avocats, *« l'espionnage en temps de paix n'est pas passible de la même sanction qu'en temps de guerre. S'ils devaient être définitivement condamnés pour espionnage, ils se verraient infliger des peines plus ou moins longues de prison »*. Les deux délégués d'Avocats sans frontières ont affirmé avoir reçu des assurances dans le même sens, ce qui a poussé M. Amiri à demander que cessent les *« spéculations »* sur le verdict, tout en assurant que les treize pourront faire appel.

L'affaire des treize a entraîné, selon M. Mottamed, une augmentation du nombre des départs au sein de la communauté juive, qui était déjà passée de 100 000 personnes avant la révolution islamique à *« près de 30 000 aujourd'hui »*. Cela *« s'explique peut-être par la peur de l'avenir, la peur d'avoir des problèmes »*, estime le parlementaire, pour qui son *« premier devoir est de calmer les esprits, de réduire la tension et de ralentir les départs »*. Comme tout citoyen iranien, les juifs ne peuvent se rendre en visite en Israël, qui est un Etat ennemi. Nombreux sont toutefois ceux d'entre eux qui y ont de la famille. Les rencontres se font généralement dans un tiers pays, mais cela n'est pas toujours possible. Cela ne veut pas dire, insiste M. Mottamed, que ceux qui se rendent quand même dans l'Etat hébreu sont des espions.

Mouna Naïm
(avec AFP et AP)

■ **Le quotidien modéré « Ham-Mihan » (Le Patriote),** dirigé par l'ancien maire de Téhéran, Gholamhossein Karbastchi, a été suspendu, mardi 16 mai, par la justice iranienne, portant désormais à dix-huit – dont dix-sept proches des réformateurs – le nombre d'organes de presse frappés de suspension. Par ailleurs, d'après la télévision, le directeur du tout nouveau quotidien *Bahar* (Le Printemps), Saïd Pour-Azizi, qui est aussi le directeur du bureau de presse du président Khatami, a été appelé à comparaître devant le Tribunal de la presse. – *(AFP.)*

ESEC
■ cinéma
■ vidéo
■ numérique
■ effets spéciaux
assistants de réalisation et assistants de production - assistants de post-production en montage analogique et virtuel - assistants aux effets spéciaux numériques en technologie 2D.
Diplôme homologué par l'État
2 années d'études
www.esec.edu
01 43 42 43 22
21, rue de Citeaux 75012 Paris
enseignement supérieur libre

Le chef rebelle sierra-léonais, Foday Sankoh, a été capturé à Freetown

Près de 350 casques bleus sont toujours otages

LE CHEF rebelle, Foday Sankoh, a été arrêté, mercredi matin 17 mai, à Freetown, selon un porte-parole militaire britannique sur place. Il a été immédiatement transféré dans une caserne de l'armée loyaliste sierra-léonaise, sur les hauteurs de la ville. Le chef du Front révolutionnaire uni (RUF) était en fuite depuis le 8 mai après qu'une foule en colère eût attaqué sa villa. Il aurait été capturé, dans la soirée de mardi, par une foule de civils et dépouillé de tous ses vêtements, ont indiqué des collaborateurs de l'ancien dirigeant militaire, Johnny Paul Koroma. Des soldats seraient alors intervenus pour assurer sa protection.

Par ailleurs, les 93 premiers premiers casques bleus libérés par les rebelles du RUF, à la suite d'une médiation du président libérien, Charles Taylor, sont arrivés, mardi soir 16 mai, à l'aéroport de Lungi, près de Freetown, en provenance du Liberia. Il s'agit de 79 Zambiens et de 14 Kenyans. Trois cent quarante-sept autres casques bleus sont toujours détenus par le RUF, selon l'ONU.

Le président Taylor avait obtenu, dimanche, la libération de 139 casques bleus. Quarante-six d'entre eux se trouvaient toujours, lundi soir, dans la ville libérienne de Foya, à la frontière sierra-léonaise, selon un porte-parole de l'ONU, qui espérait pouvoir les ramener sur Monrovia puis Freetown mercredi, a-t-il précisé. Les casques bleus libérés devaient immédiatement subir des examens médicaux à Freetown. Ils n'ont fait aucune déclaration à leur descente d'avion. L'un d'eux marchait avec des béquilles, un bandage à la jambe, mais leur état général n'inspire pas d'inquiétude, selon le porte-parole onusien. Les casques bleus, capturés début mai par le RUF, étaient vêtus d'uniformes de types différents, visiblement neufs, et fournis par les autorités libériennes.

FORCE BRITANNIQUE

La Mission des Nations unies en Sierra Leone (Minusil) est plongée dans une grave crise depuis la capture de près de 500 de ses hommes par le RUF début mai. Les casques bleus n'avaient pu contenir une avancée des combattants du RUF sur la capitale, Freetown, qui a semblé un moment à la merci de la rébellion. C'est finalement l'intervention d'une force britannique, forte de plus de 1 000 hommes à terre et d'une flotille de la Royal Navy, et celle des factions sierra-léonaises anti-RUF ayant repris les armes, qui a stoppé puis repoussé l'avancée rebelle. Mais la reprise des hostilités a mis en lambeaux l'accord de paix signé en juillet 1999 à Lomé, au Togo, entre le gouvernement sierra-léonais et le RUF.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont envoyé cinq militaires en Sierra Leone pour évaluer les conditions d'utilisation de l'aéroport de Freetown dans l'hypothèse où des avions américains seraient utilisés au profit de la mission de l'ONU, a indiqué, mardi, un porte-parole du Pentagone. – *(AFP.)*

Maroc : Cheikh Yassine serait « libre » de ses mouvements

RABAT
de notre envoyé spécial

« Il ne se passera rien ». C'est le ministre de l'intérieur, Ahmed Midaoui, qui l'assure dans un entretien au *Monde* : vendredi 19 mai, lorsque le chef du principal parti islamiste du royaume, Abdessalam Yassine, soixante-douze ans, en résidence surveillée depuis 1989, sortira de chez lui pour aller prier dans une mosquée proche de sa résidence de Salé, la police n'interviendra pas. M. Yassine, dit le ministre, est *« libre de se déplacer comme n'importe quel citoyen de ce pays, et il peut aller prier là où il veut. Le Maroc est un Etat démocratique. »*

Dans le bref communiqué publié lundi, où il annonçait son intention de se rendre à la mosquée, le chef religieux ajoutait qu'il recevrait désormais chez lui tous ceux qui souhaitent le rencontrer. Sur ce point aussi, M. Midaoui n'a aucune objection. *« M. Yassine peut recevoir qui il veut. Des centaines de compatriotes, s'il le souhaite. Tant qu'il n'y a pas d'entrave à la circulation, nous n'avons aucune raison d'intervenir »*, affirme le ministre.

La décision surprise de rendre sa liberté au leader islamiste signifie-t-elle que la politique plus musclée de Driss Basri, le précédent ministre de l'intérieur, a échoué ? M. Midaoui refuse de porter un jugement sur celui dont il occupe, depuis quelques mois, l'immense bureau décoré d'une bonne douzaine de portraits de Hassan II et du nouveau roi Mohammed VI.

En revanche, le ministre est plus disert pour commander la levée des sanctions à l'encontre de cheikh Yassine. Elle ne résulte pas d'un mariage quelconque avec les islamistes mais précise-t-il, *« de la conviction de Sa Majesté et de la mienne. »* A aucun moment de l'entretien, M. Midaoui n'a cité le nom du premier ministre, le socialiste Abderrahamane Youssoufi.

Libre de ses mouvements, le chef de l'association islamiste Al'Adl wa al Ihssan (Justice et bienfaisance) l'est en réalité depuis mardi dernier puisque les policiers qui étaient en faction à proximité de son domicile, ont quitté les lieux en fin d'après-midi, selon sa fille Nadia Yassine. Libre donc mais toujours sous haute surveillance. A plusieurs reprises au cours de l'entretien, le successeur de Driss Basri l'a martelé : *« M. Yassine est au pied du mur. S'il ne respecte pas les lois sacrées du royaume, il en subira les conséquences. Toute déclaration, tout écrit, toute activité non conforme à nos institutions sera sanctionnée. L'Etat a ses règles et la liberté n'est pas l'anarchie. »*

La fermeté de l'avertissement s'explique. Assigné à résidence en 1989, le chef du principal courant islamiste avait vu sa sanction brusquement levée en 1995 par le Palais. Aussitôt, le vieil homme à la barbe blanche en avait profité pour aller faire un prêche enflammé dans la mosquée de Salé, la ville qui jouxte Rabat. Le Palais avait peu apprécié ce geste de défi et le cheikh Yassine avait retrouvé tout de suite son régime de *« prisonnier à domicile »*.

UN MESSAGE CLAIR

Cette fois, le ministre préfère prendre les devants. M. Yassine *« un enseignant à la retraite »*, dit M. Midaoui, *« n'a aucune qualité pour prêcher dans les mosquées. S'il le fait, tant pis pour lui »*. Le chef de l'association Justice et bienfaisance devra aussi surveiller ses écrits. Auteur en janvier dernier d'un mémorandum fameux adressé au roi Mohammed VI, où il exhortait sur un ton très ferme le nouveau souverain à rapatrier la fortune de son père défunt, Hassan II, il doit savoir que ses textes à venir seront lus attentivement. *« La justice — pas le ministère de l'intérieur — saura apprécier leur contenu et engager des poursuites si besoin »*, prévient M. Midaoui.

La volonté de la monarchie de contenir l'influence — grandissante de l'avis de tous les observateurs — islamiste se manifeste d'une autre façon. L'association Justice et bienfaisance ne sera pas, en effet, autorisée à se constituer en parti politique. Certes, elle peut toujours en faire la demande à l'administration. Mais sans espoir car, conclut le ministre, il n'y a pas de place sur l'échiquier politique du royaume pour *« ceux qui utilisent la religion comme vecteur politique »*. Le message est clair.

Jean-Pierre Tuquoi

COHABITATION **Jacques Chirac va être contraint de se prononcer plus rapidement qu'il ne le prévoyait sur la réduction du mandat présidentiel à cinq ans. Lionel Jospin a indiqué, en effet, mardi 16 mai, en réponse à une question de Valéry Giscard d'Estaing à l'Assemblée nationale, qu'il est prêt à suivre l'initiative parlementaire pour mener à bien cette réforme si l'initiative présidentielle fait défaut ou tarde. ● PROCHE du chef de l'Etat, François Baroin, chargé du débat institutionnel au RPR, se prononce, dans un entretien au *Monde*, pour que le référendum concluant la réforme ait lieu en 2001, mais pas en même temps que les élections municipales et cantonales de mars. ● À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, mardi, les députés RPR ne cachaient pas leur mauvaise humeur de voir M. Chirac contraint de faire mouvement sous les pressions convergentes de M. Jospin et de M. Giscard d'Estaing.**

Jacques Chirac cherche à reprendre la main sur le quinquennat

Le mouvement convergent de Valéry Giscard d'Estaing et de Lionel Jospin ne laisse guère de choix au président de la République, dont l'Elysée annonçait, mardi, une initiative « prochaine ». Le président de la République se donne en fait une quinzaine de jours

IL Y A de la pression dans l'air pour Jacques Chirac. Le premier ministre souhaite *« un aboutissement effectif et rapide »* de la réforme de la durée du mandat présidentiel. Les giscardiens veulent aller *« vite »*. Les socialistes veulent arriver *« le plus rapidement possible »* au quinquennat. Comment résister, dans ces conditions ? Comment résister, surtout, lorsque le futur rival de 2002, Lionel Jospin, et le rival de toujours, Valéry Giscard d'Estaing, laissent entendre publiquement que la loi permet au Parlement de se passer de l'accord du président pour instituer le quinquennat ? Bien conscient de cette accélération des choses, l'Elysée a donc assuré que le président interviendra *« prochainement »*.

Mercredi matin, il s'est entretenu longuement du sujet avec M. Jospin. Bien décidé à ne se laisser « voler » le quinquennat ni par le premier ministre ni par l'ancien chef de l'Etat, M. Chirac veut avant tout s'accorder avec M. Jospin sur le dépôt d'un projet de loi sur le sujet. Afin d'apparaître comme l'un des initiateurs de la réforme. Afin, aussi, de maîtriser un tant soit peu le calendrier du référendum, celui-ci devant donner sa légitimité à la réforme.

Les conseillers du président ne cachent pas qu'il aurait voulu faire durer ses « consultations » plusieurs semaines, afin d'accréditer l'idée d'un revirement très réfléchi sur le quinquennat. *« Si les anges ont des ailes, c'est qu'ils se prennent à la légère »*, disait le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, pour fustiger l'angélisme affiché par ceux qui veulent aller vite. Depuis la réponse de M. Jospin à M. Giscard d'Estaing, le président sait bien qu'il devra dire l'option qui est la sienne dans les quinze jours qui viennent.

Reste à ne pas se laisser imposer la suite du calendrier par Matignon. Reste aussi à rassembler les troupes à droite, alors même que les désaccords sur la réforme institutionnelle sont patents entre les chefs de l'opposition. *« Le risque du "non" n'est pas du tout exclu,* affirmait, mercredi matin sur Europe 1, François Bayrou. *Jamais ces débats ne se font sans que des surprises surgissent. »* L'Elysée n'est sans doute pas aussi pessimiste, mais le président reste prudent.

Certes, les sondages montrent un engouement constant des Français pour le quinquennat. Certes, le président n'a jamais été si haut dans les sondages : sa cote de popularité gagne 3 points en mai, à 63 % d'opinions favorables, tandis que celle de Lionel Jospin reste stable, à 55 % d'opinions favorables, selon le dernier baromètre de BVA pour *Paris-Match* (enquête réalisée du 11 au 13 mai auprès de 1 075 personnes). Selon l'indicateur bimensuel *Libération*-BFM-CSA, réalisé à la même période auprès de 1 000 personnes, il l'emporterait avec 53 % des voix au second tour de l'élection présidentielle face à M. Jospin. Mais l'Elysée observe avec attention les réticences, les exigences des uns et des autres dans chaque camp.

La gauche n'est d'ailleurs pas épargnée par ces débats. Le quinquennat a ainsi donné lieu à un débat long et assez animé au bureau national du Parti socialiste, mardi. *« Il faut aller vite »*, a souligné François Hollande, pour qui *« le mieux serait »* un référendum vers mars 2001, *« au moment du scrutin municipal ou autour du scrutin municipal »*. Se déclarant ouvert à toutes les formules, le premier secrétaire du PS a rappelé, au diapason de Daniel Vaillant, la règle *« non écrite »* selon laquelle *« il ne faut pas changer les règles d'un scrutin un an avant les élections »*. La date d'un éventuel référendum a cependant suscité un débat, entre ceux qui ne veulent pas « multiplier les scrutins » et ceux qui souhaitent « solenniser » une consultation sur le quinquennat. François Rebsamen s'est déclaré opposé à un couplage avec les élections municipales et a insisté sur la nécessité d'*« aller le plus vite possible pour tirer un profit politique des divisions de la droite »*.

Les parlementaires du PCF ont appris le ralliement de leur parti au quinquennat en lisant « Le Parisien »

Plusieurs dirigeant socialistes appellent d'ailleurs à réfléchir aux conséquences du quinquennat sur l'équilibre des institutions. *« Cela peut aboutir à un changement de régime »*, a lancé Jean-Marie Le Guen, député de Paris. Plus carré, Marc Dolez, secrétaire fédéral du Nord, a rappelé, à titre personnel, son hostilité au quinquennat. Pierre Mauroy a expliqué que, consulté par la commission Vedel, il s'était prononcé pour le septennat non renouvelable. Rallié au quinquennat, l'ancien premier ministre estime cependant que cela modifierait l'*« équilibre institutionnel »* et met en garde contre un glissement vers un régime présidentiel. Claude Estier a relevé qu'une partie de la droite sénatoriale continuera à s'opposer au quinquennat.

Dans les rangs communistes, le débat n'est pas moins agité. Les députés et les sénateurs du PCF ont appris le ralliement de leur parti au quinquennat en lisant, mardi, *Le Parisien*. Robert Hue s'y déclarait favorable, alors que le PCF, hostile à l'élection du président de la République au suffrage universel, préconisait à tout le moins un septennat non renouvelable. L'acceptation du quinquennat, accompagnée d'un raccourcissement du mandat de député de cinq à quatre ans, que formulait M. Hue dans son interview n'a été pour discutée dans aucune instance du parti. Ce choix en faveur du quinquennat s'est imposé au patron du PCF après le sondage paru dans *Le Journal du dimanche* du 14 mai, montrant que trois Français sur quatre voteraient « oui » à un référendum sur la réduction du mandat présidentiel.

Raphaëlle Bacqué, Alain Beuve-Méry et Michel Noblecourt

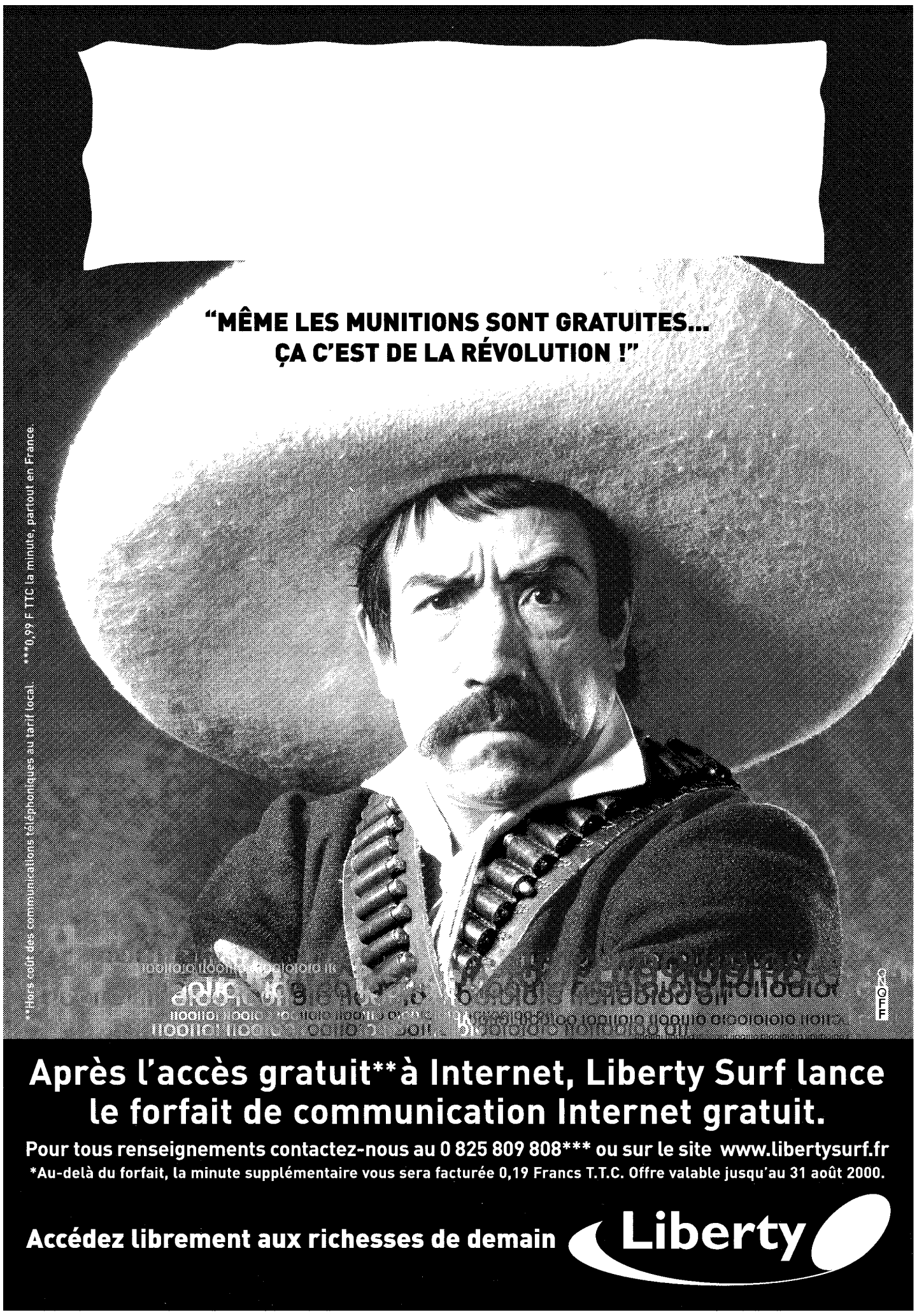

François Baroin, député (RPR) de l'Aube

« Le président de la République est maître du calendrier »

« Jacques Chirac s'apprête donc à se convertir au quinquennat après avoir repoussé cette hypothèse. Ce revirement n'a-t-il pas pour première raison le fait qu'il aura soixante-neuf ans en 2002 ?

– L'âge du capitaine est une fausse question. Jacques Chirac a d'autres arguments pour être réélu que les vertus de l'état civil. La vérité est que chacun constate qu'il y a une accélération de la société. Ceux qui avaient le pouvoir, il y a quelques décennies, étaient d'abord ceux qui détenaient le savoir et l'information. La mondialisation, le développement des nouvelles technologies font que ce savoir est aujourd'hui partagé par une grande majorité de Français. Ce constat justifie de proposer cette décision. Si le président lance le référendum sur le quinquennat, il sera le président de la modernité.

– Le 14 juillet 1999, M. Chirac expliquait encore, à la télévision, son refus de la réduction de la durée du mandat présidentiel...

– Le président n'a pas changé sur le fond. Sa position reste que, si le quinquennat conduit à un régime présidentiel, alors il y est opposé. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés, dans la commission que j'anime, au RPR, sur les institutions, de réfléchir d'abord à la nature du régime, et ensuite seulement à la durée du mandat. Cela dit, il y a quelques mois, engager ce débat, c'était faire pression sur le président pour qu'il écourte son mandat. Et, cela, M. Chirac ne le veut pas.

– Alain Juppé, depuis déjà plusieurs mois, répète qu'il faut aller vers le quinquennat...

– Ce qui compte, c'est que, aujourd'hui, il y a un consensus au sein du mouvement gaulliste pour dire qu'il ne faut pas changer de régime et pour refuser d'aller vers la "VIe République".

– Plusieurs figures du RPR proposent pourtant d'aller plus loin. Philippe Séguin et Edouard Balladur ne sont-ils pas favorables, par exemple, à un régime présidentiel ?

– Il n'est pas possible de transposer un régime présidentiel à l'américaine, parce qu'il n'est pas adapté à notre culture. Certains pensent qu'il faut à tout prix empêcher la cohabitation. Nous, nous pensons qu'elle n'est pas un accident de l'histoire. Empêcher la cohabitation voudrait dire supprimer le droit de dissolution. On n'a pas le droit de tordre ainsi le bras à la Constitution. Par ailleurs, nos institutions ont survécu au départ du général de Gaulle, à l'alternance, à la cohabitation. Enfin, elles sont approuvées par les Français et – le président y est sensible – par les jeunes.

– Lionel Jospin estime que, si l'on fait réforme du quinquennat, il faut la faire *"vite"*. Quel est le bon calendrier ?

– C'est le président qui est maître du calendrier. La réflexion et le débat sont nécessaires. Et puis, il y a un certain nombre de contraintes, liées à la présidence française de l'Europe et aux élections municipales. On s'achemine normalement vers 2001.

– Est-il envisageable de "coupler" le référendum avec les élections muncipales ?

– Il faut se poser la question suivante : la préoccupation locale est-elle compatible avec une question nationale ? Je suis maire et, personnellement, je crois que cela serait confus.

– Michèle Alliot-Marie a évoqué l'hypothèse d'un couplage avec le premier tour de l'élection présidentielle...

– Peut-être vaut-il mieux que, lorsque les Français choisiront leur président, ils sachent pour quelle durée ils vont l'élire ?

– A l'Assemblée nationale, Valéry Giscard d'Estaing s'est montré ironique au sujet de M. Chirac. Les rapports entre les deux hommes se nourrissent-ils toujours de rancune ?

– Il faut toujours respecter un ancien président de la République, mais l'histoire retiendra que c'est Jacques Chirac qui aura fait le quinquennat. »

Propos recueillis par Raphaëlle Bacqué

Quatre ans pour la plupart des exécutifs européens

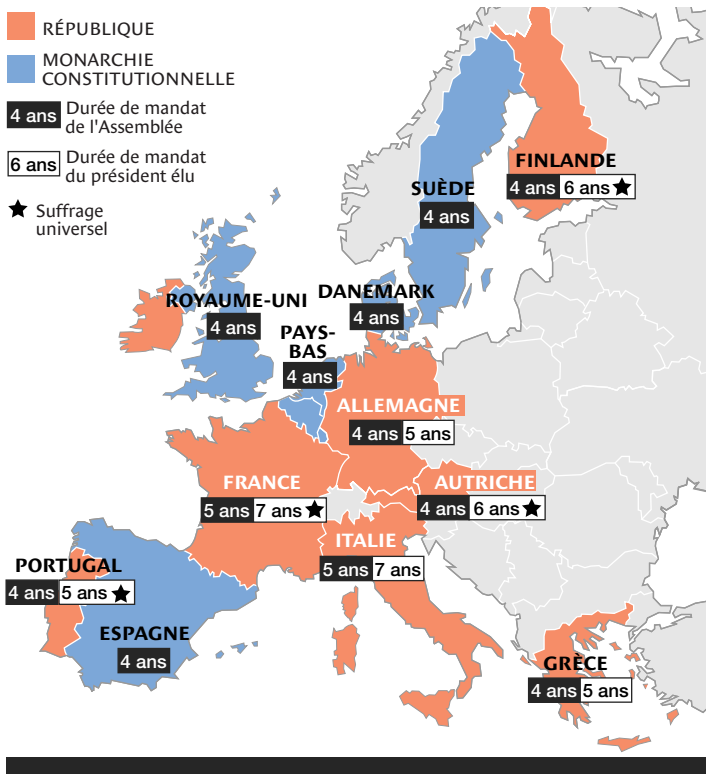

MM. Giscard d'Estaing et Jospin s'accordent sur l'aboutissement rapide de la réforme

LES VISAGES figés en disent long sur les états d'âme des députés gaullistes. La question de Valéry Giscard d'Estaing sur le quinquennat, pleine de sous-entendus au sujet de Jacques Chirac, la réponse ciselée de Lionel Jospin... Tous les élus RPR comprennent, mardi 16 mai, dans l'Hémicycle, que le président de la République est au pied du mur : le quinquennat se fera *« quelle que soit la voie choisie »*, prévient le premier ministre. En répondant à « VGE », M. Jospin n'exclut ni une initiative parlementaire, *« parfaitement légitime »*, ni un projet de loi gouvernemental pour ramener la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans. A défaut d'un accord avec le chef de l'Etat, le gouvernement fera *« ce qui dépend de lui »* pour faire aboutir *« rapidement »* une proposition de loi.

MM. Giscard d'Estaing et Jospin jouent à merveille leur numéro de duettistes (*Le Monde* du 17 mai). Le premier arrive avec dix minutes de retard, sûr de son effet. Le second jette un dernier coup d'œil à la réplique qu'il va lui donner dans quelques instants. *« Monsieur Giscard d'Estaing va vous poser LA question »*, annonce Raymond Forni, au « perchoir ». Pourquoi la voie parlementaire, demande, faussement ingénu, l'ancien président de la République. C'est *« la seule qui soit ouverte »* puisque M. Chirac *« a exprimé publiquement son hostilité au quinquennat sous toutes ses formes »*, répond-il sous les rires et les applaudissements de la gauche, ravie de le voir une fois de plus régler ses vieux comptes avec M. Chirac. « VGE » s'interrompt, savoure l'instant : *« Monsieur le président, ce n'est pas moi qui rallonge ma question, ce sont les applaudissements »*, s'excuse-t-il, avant de conclure, à l'adresse de M. Jospin : *« Nous vous demandons de nous dire si vous êtes disposé à permettre à l'initiative parlementaire de suivre son cours normal* (...), *avant que le peuple ne soit appelé à dire le dernier mot. »*

Le RPR est sonné. Alain Juppé, blême, ne s'est même pas tourné vers « Giscard ». M. Jospin se lève, enfin libéré du devoir de réserve qu'il s'est imposé depuis juin 1997 afin de ne pas mettre un grain de sable supplémentaire dans les rouages de la cohabitation. Après la parité hommes-femmes et la limitation du cumul des mandats, M. Jospin tient le chaînon manquant de la modernisation de la vie publique : le quinquennat, proposition du candidat à l'élection présidentielle de 1995. Cette réforme *« dort depuis vingt-sept ans dans l'antichambre d'un Congrès que le président Pompidou n'avait pas réuni »*, remarque-t-il. *« Giscard non plus ! »*, corrigent, vengeurs, plusieurs élus RPR.

« LA SITUATION A CHANGÉ »

« Aujourd'hui, on me dit que la situation a changé », constate M. Jospin, laissant planer le doute sur l'identité du « on » et sur ce que recouvre exactement le mot « situation ». Tout le monde entend une autre phrase : aujourd'hui, M. Chirac a changé. Le premier ministre prend soin de préciser, d'ailleurs, que le quinquennat *« ne saurait bien évidemment pas concerner le mandat actuel »*. Il s'impose d'autant plus, poursuit-il, qu'*« un large accord peut être réalisé »* entre la gauche et la droite.

Prudent, le premier ministre se dit prêt à déposer un projet de loi, si le président *« entend prendre cette initiative avec l'objectif d'un aboutissement effectif et rapide »*. *« Et si on est résolu à la faire pour que les règles du débat démocratique soient claires et sûres, alors, faisons-la vite ! »*

L'intervention de M. Jospin achevée, ses conseillers Pierre Guelman et Manuel Valls font l'explication de texte dans les couloirs du Palais-Bourbon. Aller *« vite »*, c'est faire aboutir la réforme un an avant l'élection présidentielle. S'il s'agit d'une initiative parlementaire, ce ne sera pas forcément celle de « Giscard ». Mercredi, Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne) devait déposer un texte sur le bureau de l'Assemblée. Aller vite, c'est aussi le souhait de Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, qui répète que *« le référendum doit intervenir au moins un an avant l'élection présidentielle »*.

« Que M. Chirac sorte de son indécision ! », réclame Noël Mamère, le porte-parole des députés Verts, tandis que les communistes, jusque-là arc-boutés sur un septennat non renouvelable, s'inquiètent du ralliement subit de Robert Hue au quinquennat *(lire page 8)*. Dans la salle des Quatre-Colonnes, le secrétaire national du PCF tente de rectifier le tir : *« Je m'opposerai à une réforme s'il y a concomitance du mandat présidentiel et du mandat législatif à cinq ans. Il y a un danger réel d'excès de pouvoir personnel du président »*, déclare-t-il.

Pendant ce temps, le RPR continue de ruminer sa rancœur vis-à-vis de l'« ami » Giscard. *« Avec des amis comme cela, on n'a pas besoin d'ennemis »*, fulmine Pierre Lellouche (Paris). *« Jospin a un boulevard ! »*, s'inquiète un élu gaulliste. L'ancien président n'en a cure et continue de surfer sur sa vague quinquennale. Sitôt la séance levée, il fait distribuer un communiqué annonçant l'ouverture d'un site « quinquennat. net », sorte de référendum en ligne. *« Il aurait dû l'appeler "ILOVEYOU" »*, rigole un conseiller de M. Jospin. A droite, le virus de la discorde est lancé...

Jean-Michel Bezat et Clarisse Fabre

Octobre 1973 : le dessein de Georges Pompidou tourne court

MARDI 16 OCTOBRE... 1973, 15 heures : plus de quatre cents députés s'apprêtent à débattre, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, du projet de loi constitutionnelle visant à instaurer le quinquennat. Les tribunes du public sont pleines à craquer. Sur les bancs du gouvernement, le premier ministre, Pierre Messmer (Union des démocrates pour la République, UDR), est entouré, notamment, de Valéry Giscard d'Estaing (Républicains et Indépendants, RI), ministre de l'économie et finances, et de Jacques Chirac (UDR), ministre de l'agriculture. Edgar Faure est au « perchoir ».

Quelques mois plus tôt, le 3 avril, Georges Pompidou, président de la République, a annoncé son intention de modifier l'article 6 de la Constitution, d'après lequel le président de la République *« est élu pour sept ans »*. Le quinquennat et rien de plus : le projet de loi, prévient M. Pompidou, ne doit pas être *« encombré, et du même coup condamné, par des propositions annexes »*. La réforme ne s'appliquerait qu'*« à partir de la prochaine élection présidentielle »*. Le mandat de M. Pompidou, élu en 1969, ne serait donc pas affecté. Pour être adoptée, la révision constitutionnelle doit être votée dans les mêmes termes par l'Assemblée et par le Sénat, et recueillir les trois cinquièmes des suffrages exprimés par les députés et les sénateurs réunis en Congrès. M. Pompidou a, en effet, écarté la voie du référendum.

MAJORITÉ INSUFFISANTE

La gauche, dans l'opposition, combat la réforme du gouvernement, comme elle s'était opposée, en 1962, à la révision constitutionnelle introduisant l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Selon elle, la réforme du quinquennat, inscrite dans le programme commun du PS et du PCF, doit s'accompagner d'une refonte plus globale des institutions. Le PS conditionne son vote positif à l'adoption d'une série d'amendements visant à revaloriser le rôle du Parlement. Le 16 octobre 1973, André Chandernagor (PS, Creuse) défend, en vain, la question préalable, qui tend à décider qu'*« il n'y a pas lieu de délibérer »*. Il dénonce *« un débat de diversion »* à un moment où la France traverse des turbulences : le conflit au Proche-Orient, l'inflation, tout y passe... Les communistes, eux, redoutent que la réforme n'accentue *« encore l'autoritarisme »*.

L'UDR – l'ancêtre du RPR – est tiraillée entre les gaullistes orthodoxes et les pompidoliens. Dans l'Hémicycle, M. Messmer tente de convaincre les premiers en rappelant la *« pensée »* du général de Gaulle, convaincu que les institutions doivent *« s'adapter aux exigences d'un monde en perpétuelle évolution »*. Les centristes proches de M. Pompidou, comme Jacques Barrot, approuvent la réforme sans enthousiasme. Celle-ci est adoptée par 270 voix contre 211 : la droite vote en grande majorité « pour » – 172 UDR, 55 RI, 30 centristes. Le PS et le PCF votent « contre », de même que trois élus UDR, parmi lesquels Maurice Couve de Murville. Michel Debré (UDR), l'un des pères de la Constitution de 1958, s'abstient.

Le vote du 16 octobre est un demi-succès. Compte tenu de l'étroitesse de la majorité recueillie, seul un ralliement massif des sénateurs peut garantir la réussite du Congrès. A l'issue du scrutin au Sénat (162 voix pour, 112 contre), le 19 octobre, le compte n'y est pas : au total, la barre des trois cinquièmes n'est pas atteinte dans les deux Assemblées. Le 24 octobre, M. Pompidou décide d'ajourner le Congrès tout en assurant qu'il n'est *« pas question »* de *« renoncer »* à la réforme du quinquennat.

Cl. F.

Le Sénat s'emploie à retarder la réforme de la législation sur la chasse

Les sénateurs pourraient réintroduire les dates d'ouverture et de fermeture dans la loi

La discussion au Sénat du projet de loi relatif à la chasse a été repoussée une nouvelle fois. Initialement prévu pour le 10 mai, le texte viendra en séance le 23 mai. Le retard pris risque de compromettre le report de l'ouverture de la chasse, qui figure dans le texte pour se conformer à la réglementation européenne. La commission des affaires économiques a adopté plusieurs amendements favorables aux partisans de la chasse.

LES SÉNATEURS aiment les chasseurs. En présentant le rapport sur le projet de loi relatif à la chasse, au nom de la commission des affaires économiques et du plan, Anne Heinis (Manche, rép. et ind.) a témoigné, mardi 16 mai, de l'étendue de cette dilection. Initialement inscrit à l'ordre du jour du 10 mai, repoussé ensuite au 17, le texte devrait être finalement examiné le 23 mai. Officiellement, ce retard est imputé à un embouteillage parlementaire. Mais à ce faux rythme – la navette parlementaire a débuté en mars –, il n'est pas évident que la loi puisse entrer en vigueur fin juin, comme l'avait annoncé Lionel Jospin.

Or, dans certains départements, là-même où l'opposition à toute réforme est la plus virulente, la chasse reprend le 14 juillet. Le projet de loi retarde cette date d'ouverture pour se conformer à la réglementation européenne. S'il n'était pas adopté à temps, les préfets appliqueraient dans leurs départements les anciennes dates d'ouverture. Cela permettrait d'apaiser la colère des chasseurs, qui ont encore manifesté pas milliers, samedi 13 mai, en divers points de France, conspuant leurs élus. Pourtant, les députés avaient fait montre d'estime à leur égard, en amendant dans le sens des intérêts cynégétiques le projet présenté par Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Mais ce témoignage d'affection n'avait pas été jugé suffisant au goût de la frange la plus virulente des porteurs de fusil.

RETOUR À LA LOI DE JUILLET 1998

Cette fois, mêmes les plus fervents amateurs de sarcelle ou de canard colvert devraient apprécier les intentions affichées par des sénateurs. La commission des affaires économiques est revenue sur l'essentiel des concessions qui ont été demandées aux adeptes, au nom d'une chasse apaisée et moderne. Mme Heinis a ainsi annoncé le rétablissement dans la loi des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux migrateurs, alors que les députés avaient renvoyé à des décrets ultérieurs cette fixation. *« Le désaissisement du législateur au profit de l'autorité administrative serait source d'insécurité et de contentieux incessants »,* a insisté la rapporteuse.

Mme Heinis, représentante d'un département où la liste Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) a obtenu 16,35 % aux élections européennes de juin 1999, défendra donc un amendement en ce sens. Le calendrier est fixé par espèce et par département et assorti de plans de gestion. Les dates s'échelonnent du quatrième samedi de juillet (au lieu du 14 juillet actuellement) au 28 février (sans changement). Bien loin des dates du 1er septembre au 31 janvier préconisées par l'Europe. Bien loin également des dérogations du 10 août au 10 février, suggérées par le gouvernement.

C'est là, peu ou prou, un retour à la loi votée en juillet 1998. Ce texte est pourtant source d'un contentieux avec la Commission européenne. Il a en outre été déclaré inapplicable par le Conseil d'Etat le 3 décembre 1999. Ce même Conseil devait étudier, mercredi 17 mai, un nouveau recours d'associations écologistes contre les actuelles dates de chasse. S'il suit sa jurisprudence, le juge administratif devrait à nouveau déclarer inapplicable la loi de 1998 que le Sénat essaye de réanimer.

La commission sénatoriale n'arrête pas là son élan. La chasse de nuit a été légalisée par les députés dans vingt départements. Les sénateurs souhaitent étendre la liste à trente et un départements où ils estiment avérée une tradition. Ils comptent également supprimer le jour de non-chasse, *« mesure qui fait l'unanimité contre elle, hormis les écologistes intégristes »,* estime Mme Heinis. La commission propose aussi de durcir les conditions pour les propriétaires qui souhaiteraient faire jouer une clause d'exception cynégétique pour interdire leur terrain aux chasseurs. Ancrés dans la ruralité, les sénateurs veulent donc donner un écho favorable aux revendications des chasseurs. Mais, en rompant l'équilibre entre adeptes et autres usagers de la nature, ils prennent la responsabilité de relancer les contentieux.

Benoît Hopquin

La procédure de vote pour le choix du candidat à Paris fait débat au RPR

La commission d'investiture se réunit mercredi

LA COMMISSION d'investiture du RPR devait se réunir, mercredi 17 mai, à partir de 19 heures, mais rien ne dit qu'elle tranchera entre les quatre candidats à la mairie de Paris. Selon plusieurs proches de la présidente du mouvement, Michèle Alliot-Marie, la commission doit prendre connaissance des résultats des questionnaires envoyés aux militants, étudier les sondages, entendre un rapport sur l'ensemble des consultations engagées par « MAM », débattre enfin et voter. Or deux des membres de la commission, Jean-Louis Debré et Josselin de Rohan, présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, sont conviés à dîner à 21 heures avec les présidents des groupes d'opposition, à l'invitation de Christian Poncelet.

Surtout, Michèle Alliot-Marie peut avoir la volonté de ménager Edouard Balladur, qui juge la composition de la commission inéquitable, ainsi que ses partenaires de l'UDF et de DL. Jeudi 18, en effet, François Bayrou participera à la convention parisienne de l'UDF, tandis qu'Alain Madelin réunira les élus parisiens de DL. Les deux présidents doivent en outre déjeuner, mardi 23 mai, avec Mme Alliot-Marie, quatre jours avant la réunion du comité politique du RPR. Pour éviter les turbulences, la députée des Pyrénées-Atlantiques a toujours dit que la proposition d'investiture devait être faite au plus près de la réunion du comité politique. Il faudra donc, peut-être, attendre la semaine prochaine pour que la fumée blanche sorte de la Rue de Lille.

Appelé à trancher *in fine,* le comité politique, sorte de « parlement » du mouvement, se trouve par ailleurs confronté à une situation nouvelle. Sous le règne de Jacques Chirac puis sous la présidence d'Alain Juppé, les propositions faites par la direction étaient ratifiées par un vote à main levée quasiment unanime. La démocratisation du mouvement, entreprise par Philippe Séguin, est aujourd'hui exploitée contre lui par plusieurs de ses rivaux. Lors d'une réunion, mardi 16 mai, du bureau politique du RPR – instance purement consultative –, Philippe Briand, député d'Indre-et-Loire, proche de M. Juppé, a demandé que le comité politique se prononce par un vote à bulletin secret. Les trois concurrents de M. Séguin, M. Balladur, Mme de Panafieu et M. Tiberi, ont fait savoir qu'ils étaient attachés à une telle procédure.

VOTE À MAIN LEVÉE

D'autres ont fait valoir que celle-ci aurait le mérite de démontrer, en réponse aux attaques du Parti socialiste, que le RPR est devenu totalement démocratique.

En revanche, le secrétaire général, Adrien Gouteyron, et les partisans de M. Séguin – Nicole Catala, François Fillon et Pierre Lellouche – ont plaidé pour un vote à main levée, en précisant que le comité politique devait se prononcer, outre Paris, sur les investitures dans près de cent villes. M. Juppé a alors suggéré que les membres du comité politique disposent d'une liste qu'ils pourraient cocher. Mme Alliot-Marie a tranché en proposant de demander préalablement au comité politique lui-même comment il souhaite voter.

Jean-Louis Saux

Philippe de Villiers croise le fer avec son « ami » Pasqua

LE RASSEMBLEMENT pour la France s'enfonce dans la crise. Son vice-président, Philippe de Villiers, a annoncé, mardi 16 mai, lors d'une conférence de presse, qu'il votera « non » au référendum interne au RPF par lequel Charles Pasqua veut étendre ses pouvoirs de président (*Le Monde* du 17 mai). Le député de Vendée a, par ailleurs, demandé la démission du secrétaire général du RPF, Jean-Jacques Guillet, pour *« son incompétence et son culte de la médiocratie ». « Pour des raisons qui m'échappent, le secrétaire général gouverne le président »*, a déclaré M. de Villiers, qui voit en M. Guillet l'*« inspirateur »* de la modification des statuts proposée dans le référendum. Il l'a encore accusé, d'un ton pince-sans-rire, d'avoir mis *« dans la tête de notre cher président que j'aime d'affection* (...) *l'idée de rediviser le mouvement ».*

« Il y a quelque chose de changé au RPF : avant, il y avait un coup de force par semaine ; maintenant, il y en a deux », a lancé tout de go le vice-président du RPF en commençant sa conférence de presse. Il s'est ensuite engagé dans une diatribe violente et froide, à la fois contre la réforme des statuts, *« tirée de la Constitution de la Roumanie ancienne manière »*, et contre la composition de la commission administrative, le « gouvernement » du parti, rendue publique mardi 16 mai, et qui fait la part belle aux partisans de M. Pasqua. Au sujet de cette commission, M. de Villiers a accusé le président du RPF de ne pas avoir tenu l'*« engagement solennel »* qu'il aurait pris, vendredi 12 mai, de tenir compte de ses *« suggestions, modifications et ajouts ». « Ce n'est pas qu'une question de personne »*, a-t-il affirmé, mais le reflet du *« vide sidéral du projet politique actuel du RPF »* qui le chagrine le plus. *« On y trouve un chargé à la cuisine* (...)*, un chargé aux choux farcis »*, mais *« rien sur l'euro »*, a-t-il ajouté, avant de passer au problème *« le plus important »* : le référendum interne.

Sur ce sujet, M. de Villiers s'est fait insistant : *« Charles Pasqua s'est engagé, samedi 13 mai, devant les secrétaires départementaux, à ne pas* [le] *faire tant qu'il n'y aurait pas d'accord complet sur le texte. »* Le vice-président, lui, s'est fait un plaisir de raconter la conversation qu'il aurait eu ce jour-là avec le président, et, au cours de laquelle il lui aurait lancé, en paraphrasant le général de Gaulle : *« Tu vois Charles, c'est pas à ton âge, à soixante-douze ans, que tu vas commencer une carrière de dictateur. On n'est pas en Roumanie, au Zaïre, au Congo, en Bolivie, et tu n'es pas le général Alcazar de Tintin qui prenait les pleins pouvoirs tous les huit jours. »*

« COUP DE FORCE »

M. de Villiers n'est semble-t-il pas parvenu à le convaincre puisque, mardi matin, il trouvait sur son télécopieur une mouture du texte du référendum interne lancé le jour même, et ne comportant que de légères modifications par rapport au texte initial. *« Ce n'est pas un simple toilettage, ce sont des modifications fondamentales des statuts »*, a observé M. de Villiers, avant de demander aux militants de *« ne pas accepter le coup de force ».* S'il s'agissait uniquement d'un référendum pour *« confirmer Charles dans sa vocation de candidat à l'élection présidentielle »*, cela ne poserait pas de problème, assure le député. *« S'il veut qu'on lui dise qu'on l'aime, je lui dis : "Oui, Charles, on t'aime ! " »* Mais s'il s'agit de procéder à *« une remise des pleins pouvoirs »*, là, M. de Villiers dit : *« Non ! »*

« Désolant, attristant », commentait, mardi, le député européen Jean-Charles Marchiani, qui attendait *« d'avoir plus d'information »* pour arrêter son analyse de la situation. *« Pas question de sombrer dans le ghetto vendéen »*, a dit, de son côté, Jacques Myard, député des Yvelines, en déplacement à Riga, en Lettonie. Alexandre Varaut, député européen, a indiqué qu'il votera *« pour Pasqua candidat à la présidentielle, contre la modification des statuts, autrement dit, nul »*... puisqu'une seule réponse est demandée.

Christiane Chombeau

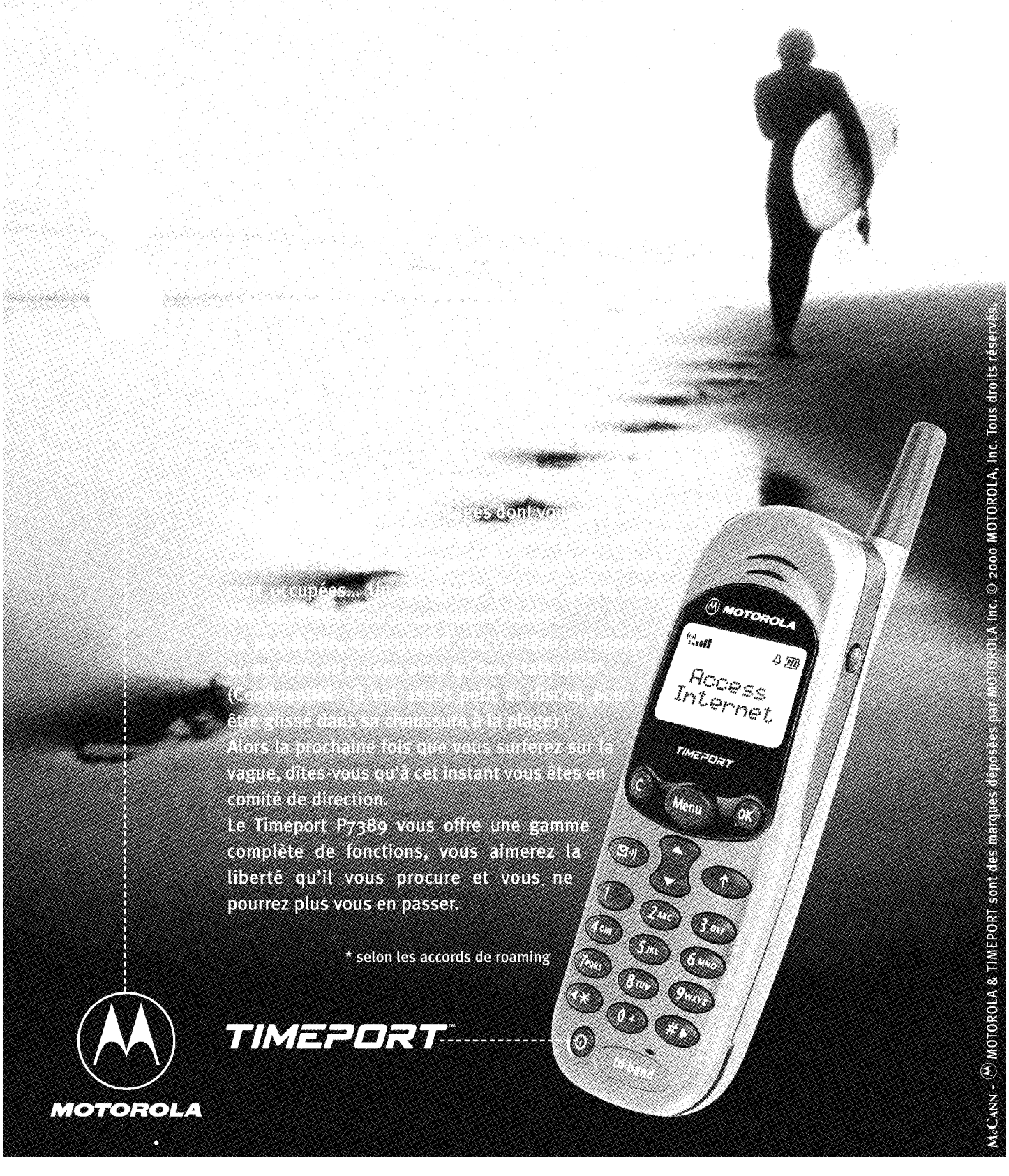

Le fonds de réserve des retraites bénéficiera de la « cagnotte » du téléphone mobile

Le déficit budgétaire en 2000 sera abaissé de 15 milliards de francs

Lors du débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée nationale, mardi 16 mai, Laurent Fabius a indiqué que l'essentiel des recettes attendues de l'attribution des licences du téléphone mobile ira abonder le fonds de réserve des retraites. Le ministre de l'économie et des finances a, par ailleurs, annoncé une baisse du déficit budgétaire pour 2000 et de nouvelles mesures de transparence des comptes publics.

« CE N'EST PAS parce que j'ai changé de maison que j'ai changé de convictions » : Laurent Fabius, ancien président de l'Assemblée nationale devenu ministre de l'économie et des finances, ne manque jamais une occasion d'affirmer que son entrée au gouvernement de Lionel Jospin ne lui a pas fait perdre ses certitudes. Mardi 16 mai, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour 2001, à l'Assemblée nationale, il a voulu en donner une démonstration. Sur le fond, d'abord : le ministre a annoncé des réductions des déficits publics et la mise en place prochaine, d'ici à la fin de l'année, d'un ensemble de mesures destinées à accroître la transparence des comptes publics et à donner au Parlement des moyens accrus de contrôle et de suivi. Sur la forme, le ministre avait choisi de réserver la primeur de ses annonces aux députés, qui ont parfois le sentiment d'être les derniers informés.

M. Fabius a donc annoncé que le déficit budgétaire à la fin 2000 serait de 200 milliards de francs, alors que la loi de finances initiale et le « collectif », qui devait être discuté à l'Assemblée mercredi après-midi, le fixent à 215 milliards de francs. Cette diminution ne représente, de facto, qu'une baisse de 6 milliards de francs par rapport au déficit budgétaire constaté fin 1999 (206 milliards de francs). Mais elle permet à la France de ne pas afficher cette année une augmentation de son solde budgétaire. M. Jospin, le 16 mars, avait annoncé, à l'occasion de son intervention télévisée, que la « cagnotte » de 50 milliards de francs générée par la croissance pour 2000 serait intégralement consacrée aux baisses d'impôts (40 milliards de francs) et à des dépenses nouvelles (10 milliards de francs). Il n'avait pas prévu de consacrer

cet argent à une nouvelle réduction du déficit, alors que celui-ci avait baissé bien plus que prévu en 1999, sans que les parlementaires n'aient eu leur mot à dire.

Le ministre des finances a donc rectifié le tir, mardi. La croissance pourrait être plus importante que prévu cette année (3,6 %) et apporter de nouveaux surplus de recettes. Si ce n'était pas le cas, des économies pourraient probablement être dégagées.

Pour 2001, M. Fabius n'a pas modifié les objectifs du gouvernement : atteindre à la fin de l'année un déficit de 195 milliards de francs. Ce chiffre pourrait être facilement minoré, grâce, notamment, aux recettes que le gouvernement attend de l'attribution des licences des téléphones mobiles de troisième génération. Elles *« contribueront, pour l'essentiel, à la réduction des déficits sous forme de dotation complémentaire au fonds de réserve des retraites. Elles ne seront en aucun cas affectées aux dépenses de fonctionnement de l'Etat »*, a déclaré M. Fabius. Les sommes qui n'iront pas abonder le fonds de réserve des retraites, créé en 1998 pour garantir l'avenir de la retraite par répartition, pourraient donc venir réduire le déficit budgétaire. Celles qui iront sur le fonds de réserve, pour l'instant doté d'une vingtaine de milliards de francs et sur lequel devraient arriver 1 000 milliards de francs d'ici à 2020, contribueront tout de même à réduire les déficits publics.

« GLASNOST BUDGÉTAIRE »

Pour l'instant, personne ne peut dire précisément combien rapportera l'attribution des licences téléphoniques. Le choix de la procédure, qui sera une solution intermédiaire entre la « soumission comparative » et une mise aux enchères pure et dure, n'est toujours pas arrêté. Mais la référence à l'Italie, dont devrait s'inspirer, au moins dans l'esprit, la France revient souvent et permet d'avancer un chiffre entre 100 et 150 milliards de francs. Le choix du gouvernement d'abonder le fonds de réserve apparaît comme une réponse aux critiques qui avaient été faites à M. Jospin lors de ses annonces sur les retraites, le 21 mars.

Les parlementaires, qui ont mal vécu le manque de transparence dont a fait preuve le gouvernement dans l'affaire de la « cagnotte » et de la réforme avortée de Bercy, ont aussi obtenu une garantie. *« On a besoin d'une "glasnost" budgétaire* (...). *La transparence est essentielle à la démocratie et à la gestion efficace de l'Etat »*, a lancé M. Fabius, avant d'énumérer treize mesures qui entreront en vigueur avant la fin de l'année. Ainsi, les lettres de cadrage du premier ministre, qui sont transmises chaque année aux différents ministères au mois de mai pour définir l'évolution de leurs dépenses de l'année suivante, seront-elles transmises aux commissions des finances de l'Assemblée et du Sénat. Par ailleurs, ces commissions seront informées et consultées sur les programmes pluriannuels de finances publiques qui sont transmis chaque début d'année à Bruxelles et qui encadrent l'évolution des finances publiques de la France sur une période de trois ans. Les présidents et les rapporteurs généraux des commissions des finances se verront aussi transmettre par Bercy, conformément à une demande jusqu'ici restée lettre morte, la situation budgétaire de l'Etat tous les quinze jours. Le ministre a également rappelé qu'il était favorable à une réforme de l'ordonnance de 1959 relative aux lois de finances.

Virginie Malingre

Le Parlement européen accorde un sursis à Jean-Marie Le Pen

LA COMMISSION juridique du Parlement européen, réunie mardi 16 mai, a décidé d'accorder un sursis à Jean-Marie Le Pen. Avant de statuer sur la déchéance de son mandat de député, elle propose d'attendre que l'élu Front national épuise les voies de recours contre le décret qui met fin à son mandat. L'idée d'une suspension, avancée la veille par la présidente de la Commission, Ana Palacio Vallelersundi (PPE), comme solution de compromis entre une éviction immédiate, réclamée par les socialistes, et un sursis, dont ils ne voulaient pas, a été considérée comme impossible juridiquement par une majorité de députés. La commission a considéré que le sursis est la seule solution possible, sans toutefois se prononcer par un vote en bonne et due forme. *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **COMMERCE EXTÉRIEUR : la France a enregistré, en mars, un excédent commercial corrigé des variations saisonnières de 7 543 milliards de franc**, après un surplus révisé de 6 290 milliards, en février, selon les données publiées mercredi 17 mai par les douanes. Sur les trois premiers mois de l'année, l'excédent CVS totalise 18 714 milliards de francs (2 850 milliards d'euros).

■ **HÔPITAUX : des négociations sur les statuts des professions paramédicales, dont les infirmières anesthésistes,** en grève depuis plusieurs jours, devraient s'ouvrir à partir du 1er décembre, a indiqué, mardi 16 mai, Martine Aubry, ministre de la solidarité, à l'Assemblée nationale, précisant que, sans attendre cette date, la revalorisation d'actes techniques des infirmières anesthésistes devraient intervenir *« dans les quelques jours »*.

■ **RMI : le revenu minimum d'insertion ne représente qu'une partie des ressources des foyers à faibles revenus,** en moyenne la moitié, selon une enquête du ministère de la solidarité publiée mardi 16 mai. Ainsi, en 1997, 80 % des RMIstes percevaient une autre allocation – familiale, logement, parent isolé, adulte handicapé. Un allocataire sur cinq travaille. Un tiers des personnes concernées ne touche que le RMI.

■ **CFDT : Claude Debons a été élu, mardi 16 mai, secrétaire général de la fédération générale des transports et de l'équipement** (FGTE) de la CFDT, au terme du congrès de cette fédération réuni à La Bresse, dans les Vosges. M. Debons, qui était secrétaire général adjoint de la FGTE, était le seul candidat à la succession de Gérard Balbastre à la tête de cette fédération qui appartient à l'opposition confédérale.

■ **COMMUNISME : Rolande Perlican, qui avait quitté avec fracas le PCF pendant le 30e congrès,** en mars, a annoncé, le 15 mai, le lancement d'*« une organisation politique révolutionnaire moderne »*, baptisée « Communistes », dont l'objectif est de lutter contre le capitalisme. Selon Mme Perlican, quelque *« 300 camarades »* devraient rejoindre Communistes dans un premier temps.

■ **STRASBOURG : Fabienne Keller, conseillère générale du Bas-Rhin et conseillère régionale, a été désignée par les militants UDF strasbourgeois,** le 13 mai, pour conduire la liste qui sera opposée à celle de la socialiste Catherine Trautmann aux municipales de 2001. Mme Keller a obtenu 61,5 % des 135 suffrages exprimés contre 38,5 % au président du Parti radical, François Loos.

Le ministère des finances publie une ébauche de bilan financier

Le ministère de l'économie et des finances a rendu publique pour la première fois, lundi 16 mai, l'ébauche d'un bilan de l'Etat, dénommé « rapport de présentation du compte général de l'administration des finances ». Y figurent les résultats budgétaires de 1999, mais aussi une première évaluation des engagements financiers hors bilan. Parmi les « bombes » budgétaires à venir, on apprend que les engagements de l'Etat au titre des plans d'épargne logement (PEL), pour le versement des primes, pourraient atteindre à terme 55 à 60 milliards de francs, et près de 5 milliards pour les comptes épargne logement. Cette opération de transparence est toutefois partielle. Evoquant d'autres engagements à long terme, le document cite notamment ceux qui ont trait aux retraites des fonctionnaires, sans fournir la moindre évaluation chiffrée.

Le Medef boycotte le nouveau Conseil d'orientation des retraites

DEUX CHAISES resteront vides, du moins pour le moment. Mardi 23 mai, le Medef a annoncé son refus d'envoyer deux de ses représentants siéger dans le nouveau Conseil d'orientation des retraites (COR), qui devrait être installé par Lionel Jospin le 29 mai. *« Nous rejoindrons ce conseil si nous constatons que le gouvernement est prêt à faire quelque chose »*, a déclaré Ernest-Antoine Seillière. Le président de l'organisation patronale critique la composition du COR, qui mêle des parlementaires, des personnalités qualifiées, des syndicats d'employeurs et de salariés (*Le Monde* du 12 mai) : pour lui, les *« partenaires sociaux sont en minorité »* ; quant au Medef, il n'aura *« que deux représentants sur 33 »*. La veille, il a adressé une lettre au premier ministre pour l'informer de cette décision, expliquant : *« Avant de participer, le cas échéant, nous souhaitons mener à bien les négociations en cours* [sur les retraites complémentaires] *dont nous avons la charge. »*

Matignon a pris acte de cette fin de non-recevoir. *« On ne va pas les supplier. Il n'y aura pas de nouvelle demande, elle a déjà été faite »*, estime l'entourage de M. Jospin. Le Medef, qui s'exprimait mardi devant la presse, a assorti sa mise au point sur les retraites d'un nouvel avertissement sur la refondation sociale, destiné cette fois aux syndicats. Alors qu'une négociation décisive doit s'engager, le 24 mai, sur l'avenir de l'assurance-chômage, le numéro deux du Medef, Denis Kessler, a prévenu qu'il n'y aurait pas *« de prolongation »* des discussions après le 30 juin, date limite d'expiration pour l'actuelle convention de l'Unedic. En cas d'échec, a-t-il menacé, tous les autres chantiers, commencés ou à venir, sur la santé au travail, la négociation collective, les retraites complémentaires comme sur l'assurance-maladie, le rôle de l'encadrement ou la formation professionelle seront rompus.

« LE PARITARISME, C'EST NOUS PLUS UN »

« C'est comme les courses à Auteuil. Si on loupe la première haie, il est inutile de sauter les suivantes », commente M. Kessler, en rappelant que pour le Medef, *« lutte contre la précarité et nouveaux contrats de travail »* restent liés. Le chef de file patronal se montre d'autant plus pressant qu'un accord lui semble se profiler. *« Une alchimie s'est produite »*, confie-t-il en faisant référence aux récentes déclarations *« positives »* des leaders de la CFDT et la CGC, Nicole Notat et Jean-Luc Cazettes. Même si cet accord est minoritaire, cela suffit. *« Le paritarisme, c'est nous plus un. En 1993, FO et la CGT n'avaient pas signé la convention, on a bien vécu avec »*, explique désormais M. Kessler, sûr de lui.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Michel Sapin avance des pistes pour moderniser l'administration

Le ministre souligne les « déficiences » de l'Etat dans la gestion de ses ressources humaines

MINISTRE de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, Michel Sapin, a dévoilé, mardi 16 mai, quelques-unes des *« pistes »* envisagées par le gouvernement pour *« rapprocher l'Etat de ses citoyens »* et moderniser une administration *« très souvent inaccessible et cloisonnée »*. Si le passage des fonctionnaires aux 35 heures d'ici au 1er janvier 2002 doit favoriser leurs conditions de travail, il va tout d'abord se traduire par *« une meilleure qualité de service rendu à l'usager »*, a rappelé le ministre au terme d'un forum sur la réforme de l'Etat organisé par l'Institut d'études politiques de Paris.

Pour cela, le gouvernement compte tout d'abord *« systématiser »* les implantations de services de proximité dans les zones rurales éloignées ou dans certains quartiers urbains difficiles. Pour que l'administration ne soit plus *« un maquis impénétrable et incompréhensible pour le commun des mortels »*, M. Sapin envisage par ailleurs de réduire la complexité de certaines procédures administratives ou de supprimer les *« attestations et autres papiers les plus inutiles »*.

RÉDUIRE L'ATTENTE AUX GUICHETS

La mise en place de bornes interactives ou l'accès à divers formulaires par Internet devraient également permettre de réduire les files d'attente aux guichets ou les délais de délivrance des documents administratifs. Rapprocher l'Etat des citoyens, c'est enfin accroître la décentralisation tout en rendant plus transparentes les *« modalités de la prise de décision publique »*.

Cette amélioration du service rendu aux usagers reste toutefois largement soumise, selon le ministre, à la capacité de l'Etat de pallier les *« déficiences fortes »* de sa gestion des ressources humaines, qui *« nuisent à son efficacité et à la motivation de ses agents »* : la mobilité et l'évaluation des fonctionnaires restent *« notoirement insuffisantes »*, observe M. Sapin, à tel point que la *« carrière apparaît parfois davantage comme un droit que comme le résultat des travaux accomplis, des compétences accumulées »*. L'autonomie des agents des services déconcentrés de l'Etat est faible, *« au point de décourager les initiatives »*, ajoute-t-il.

Pour réussir dans ce chantier autrement plus délicat, M. Sapin entend faire de la *« relance du dialogue social »* dans la fonction publique *« une priorité »* de son ministère : *« Il faut aimer les fonctionnaires quand on veut les rendre acteurs de la modernisation de leur administration »*, a-t-il déclaré devant un parterre de hauts fonctionnaires, d'étudiants et de syndicalistes, ces derniers attendant désormais le passage de la théorie à la pratique.

Alexandre Garcia

l'Hémicycle
L'hebdomadaire des Responsables Politiques

80 pages par mois d'information politique. Enfin un hebdomadaire qui vous entraîne dans les circuits de la décision gouvernementale. En lisant l'Hémicycle, vous saurez quels sont vraiment les hommes qui tiennent entre leurs mains le sort de 2,5 millions d'entreprises françaises et de 60 millions de citoyens. Vous serez plongé au cœur de leurs débats. Vous aurez en main les éléments pour comprendre. L'Hémicycle, un outil de pouvoir pour anticiper et réagir.

Ils le lisent tous !

Comité éditorial : Michèle Cotta, Philippe Tesson et Nicolas Crespelle

Offre d'essai gratuite

❑ OUI, je m'intéresse à la vie politique. Je souhaite recevoir l'Hémicycle gratuitement et sans engagement de ma part pendant 1 mois (4 numéros).

Nom Prénom
Société Fonction
Adresse
Code Postal Ville
Tel Fax
e-mail

Retournez votre bulletin à l'Hémicycle 7, rue des Canettes 75006 Paris
Tél. 01 53 10 22 00 - Fax 01 53 10 22 09 - http//www.hemicycle.fr

SURVEILLANCE **Le conflit social des transporteurs de fonds restait dans l'impasse, mercredi 17 mai, après l'annonce du décès d'un convoyeur, qui avait été blessé lors de l'attaque d'un fourgon à Nanterre (Hauts-de-Seine). ● UN PROJET DE LOI destiné à diminuer les risques des transports de fonds a été présenté au conseil des ministres par Jean-Pierre Chevènement ● LE MINISTRE de l'intérieur a aussi défendu son texte réorganisant le secteur de la sécurité privée. ● LES SOCIÉTÉS de surveillance et les agences de recherches seront soumises à des obligations de transparence dans leur gestion et de rigueur dans leur recrutement ● DEUX SALARIÉS d'une société de gardiennage témoignent du peu de considération dont ils sont l'objet. ● FRÉDÉRIC OCQUETEAU, sociologue au CNRS, dénonce *« la logique du coût le plus faible »* au sein des entreprises de surveillance.**

Le gouvernement veut réorganiser le secteur de la sécurité privée

M. Chevènement a présenté au conseil des ministres, mercredi 17 mai, un texte imposant transparence et professionnalisme aux sociétés de gardiennage, de surveillance et aux détectives privés. Le transport de fonds fait l'objet d'un projet de loi distinct

PRÉVU de longue date par le gouvernement, le projet de loi sur la sécurité privée a été rattrapé par l'urgence. Deux articles du texte devaient à l'origine être consacrés aux transports de fonds. Le mouvement social lancé par les convoyeurs a contraint le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, à isoler ce sujet : le transport de fonds fait désormais l'objet d'un projet distinct, qui devait aussi être présenté au conseil des ministres, mercredi 17 mai. Soucieux de faire adopter ces dispositions avant l'été, le gouvernement évoque la date du 31 mai pour leur examen en première lecture à l'Assemblée nationale.

La nouvelle loi doit permettre aux maires de réserver des emplacements pour la circulation ou le stationnement des véhicules de transports de fonds. L'objectif est de réduire le temps durant lequel les convoyeurs sont les plus menacés : lorsqu'ils circulent à pieds entre leur fourgon et le lieu de dépôt ou de retrait de l'argent. Un second article prévoit d'obliger les entreprises qui recourent aux transporteurs à aménager leurs locaux pour faciliter l'accès des véhicules. Ce dispositif s'ajoute aux mesures édictées par un décret du 28 avril, qui prévoyait notamment un renforcement des normes de blindage des véhicules, rendait obligatoire le port du gilet pare-balles lorsque les convoyeurs sont à pieds, ainsi que la mise en œuvre de procédés détruisant les billets ou les rendant impropres à l'usage en cas d'agression. Le gouvernement s'est également engagé à autoriser une escorte de police ou de gendarmerie pour les transferts exceptionnels – telle qu'il en existe déjà pour les mouvements de fonds internes à la Banque de France.

Rejetée à l'arrière-plan par l'actualité, l'autre loi, qui traite de la sécurité privée, devrait suivre un cheminement parlementaire plus lent, même si le ministère de l'intérieur souligne son importance. Elle répond à l'objectif de réorganisation de la sécurité intérieure fixé lors du colloque de Villepinte (Seine-Saint-Denis), en 1997, par MM. Jospin et Chevènement. Après la réforme de la police nationale, tournée vers une police de proximité et la loi sur les polices municipales, c'est au tour des 100 000 agents du secteur de la sécurité privée d'être l'objet des attentions gouvernementales. Le texte comprend trois chapitres : la surveillance, le gardiennage et la protection physique des personnes, d'une part ; les agences de recherche privées, d'autre part ; enfin, les services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP. Le projet exclut en revanche les surveillants bénévoles, comme par exemple les services d'ordre de certaines manifestations.

Présentée comme une refonte et un élargissement de la loi de 1983, le texte pose quatre principes. En premier lieu, il définit plus précisément les tâches qui peuvent être assurées par les sociétés de sécurité : elles doivent être inscrites au registre du commerce ; leurs agents n'ont pas le droit de s'opposer à la liberté d'aller et venir, ni de pratiquer des fouilles à corps ou des palpations sur les personnes ; ils ne peuvent contrôler le contenu de bagages ou d'effets personnels qu'avec l'autorisation de leur propriétaire, et doivent porter des uniformes différents de ceux de la police ; les détectives ne peuvent, quant à eux, recourir à la contrainte pour recueillir des informations.

En deuxième lieu, le projet de loi insiste sur la professionnalisation. Il interdit aux entreprises du secteur d'exercer en même temps des activités d'un autre type, comme le nettoyage ou l'entretien des immeubles. La qualification des agents devient également obligatoire, dans le but d'améliorer la compétence professionnelle et d'écarter les recrutements fondés sur les seuls critères physiques. En troisième lieu, il est imposé aux entreprises du secteur – dont le chiffre d'affaires global atteignait 15 milliards de francs en 1999 – une transparence véritable. Elles devront fournir aux préfets la liste de leurs fondateurs, directeurs et gérants, celle du personnel salarié, ainsi que la répartition du capital. Inscrit dans la même perspective, l'article 29 du texte risque de susciter une vive émotion dans la police et la gendarmerie : battant en brèche une pratique de plus en plus fréquente, il oblige policiers et gendarmes à attendre cinq ans après la cessation de leur fonction pour exercer des activités de recherches privées ou d'enquêtes. A l'expiration de ce délai, ils devront aussi avoir obtenu une autorisation préalable pour travailler dans le privé.

CONTRÔLES RENFORCÉS

Enfin, le projet de loi prévoit de renforcer le contrôle et les sanctions en cas de manquements. Les détectives privés seront soumis au régime de l'autorisation administrative préalable, comme c'était déjà le cas pour les sociétés de surveillance et de gardiennage. Le texte établit la possibilité de contrôles exercés par des policiers ou des gendarmes, ainsi que d'éventuels retraits de l'autorisation. Enfin, la RATP et la SNCF sont les seules entreprises autorisées à disposer d'un service interne de sécurité, les missions de leurs agents devant se cantonner à la surveillance et à la prévention de la délinquance dans les trains, les couloirs du métro et les gares.

P. Ce.

L'amertume d'un gardien et d'une maître-chien

DJAMEL OUNNOUGHI et Lucette Olivier aiment leur métier, même s'il leur donne parfois le douloureux sentiment de la solitude. A quarante ans, tous deux ont déjà passé plusieurs années à patrouiller dans des immeubles d'habitation, ou à protéger des bâtiments publics ou privés, et travaillent aujourd'hui pour la même société de gardiennage. Dans une profession où les règles sont parfois très floues, ils ne sont pas les plus mal lotis. Maître-chien, Mme Olivier possède un berger allemand et un rottweiller qu'elle entraîne elle-même. Elle effectue des rondes dans les tours de la place d'Italie, dans le 13e arrondissement de Paris, notamment pour déloger les toxicomanes qui trouvent refuge dans les cages d'escaliers.

Djamel Ounnoughi supervise la sécurité à l'Opéra Bastille dont son employeur détient le contrat depuis 1989. Le lieu est prestigieux, le contact régulier des divas donne parfois le frisson : les grandes voix ne sont d'ailleurs pas, selon lui, les plus désagréables pour le personnel de surveillance. Mais, en dépit de ses onze années de présence, M. Ounnoughi a encore l'impression de ne pas être intégré au décor du palais lyrique. *« Nous avons pour mission de contrôler le personnel,* explique-t-il. *Au début, c'était plutôt mal ressenti. Le côté flic n'est pas très apprécié. Certains nous disent même que c'est un boulot pour des fainéants. »*

Lucette Olivier partage cette amertume. Les patrons du secteur ont longtemps été qualifés de *« vendeurs de viande »* au sein même de la profession. Il s'agissait d'abord de fournir des bras – gros de préférence – dans un but de dissuasion. *« Dans certaines entreprises, nous sommes moins bien considérés que les techniciens de nettoyage,* déplore Mme Olivier. *On est là par obligation, parce que les assurances le demandent. Parfois, on évite qu'un immeuble de cinquante étages brûle dans un incendie, et on nous dit tout juste merci. »* Un travail parfois ingrat, des heures souvent longues et une reconnaissance minimale : *« Il est vrai que l'on ne produit rien. On ne donne que de la présence,* reconnaît Lucette Olivier, *mais le client devrait se rendre compte du temps qu'on passe et avoir plus de respect pour les gens qu'il embauche. Parfois, il suffit que le gardien oublie une tasse de café après une nuit de travail pour que notre patron reçoive un fax de protestation. »*

COLLABORATION AVEC LES POLICIERS

Avec les policiers, les relations sont meilleures. Pour faciliter les relations, le recours aux retraités de la police nationale est une méthode efficace. A l'Opéra Bastille, la société de Djamel Ounnoughi emploie un ancien fonctionnaire du commissariat du 12e arrondissement. *« On travaille en collaboration,* confirme M. Ounnoughi. *Lorsqu'il y a des visites de personnalités, nous échangeons des informations. De leur côté, les policiers nous préviennent en cas de manifestation devant l'Opéra. »*

Financièrement, le métier paie peu, de l'aveu même de Daniel Warfman, le patron de Djamel et Lucette. Un gardien débutant touche 5 600 francs par mois, tandis que le salaire d'un conducteur de chien s'élève à 7 000 francs. *« J'essaie de favoriser la promotion interne,* assure M. Warfman, qui emploie trois cent trente personnes. *Je fais notamment passer des diplômes aux agents à chaque fois que c'est possible. »* Djamel Ounnoughi et Lucette Olivier ont eu cette oportunité. Ils sont devenus agents de maîtrise.

P. Ce.

Frédéric Ocqueteau, juriste et sociologue au CNRS

« Il faut sortir de la logique du coût le plus faible »

« Vous êtes l'auteur d'un livre intitulé *Les Défis de la sécurité privée. Protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui* (L'Harmattan). Comment définir aujourd'hui ce secteur très hétéroclite, qui rassemble à la fois des vigiles, des détectives privés, de la haute technologie et compte plus de cent mille emplois ?

– La sécurité privée reste un secteur protéiforme qui s'est caractérisé, pendant près de vingt ans, par une hausse régulière des effectifs. C'était d'abord une prestation humaine. Aujourd'hui, la progression s'est ralentie, voire arrêtée. Les effectifs du secteur privé restent inférieurs environ de moitié à ceux de la sécurité publique. Une grosse moitié du personnel fait ce métier toute sa vie, les autres sont sans cesse renouvelés. Dans les années 90, la télésurveillance a connu une progression très forte. Aujourd'hui, trois mille techniciens de surveillance gèrent des alarmes à distance. Les créneaux technologiques sont les plus porteurs, les plus recherchés par la clientèle.

– Les agents de surveillance ont souvent le sentiment d'être les parents pauvres de la sécurité. On peut aussi s'interroger sur la qualité de leur formation et les risques de dérapage liés à un recrutement sur critères *« physiques »*...

– Il faudrait introduire la notion de coresponsabilité du client dans la formation des agents. Mais, en 1982, un projet de décret prévoyant que l'Etat dispenserait la formation avait provoqué une levée de boucliers de la profession. Il faut aussi sortir de la logique du coût le plus faible. A cet égard, les établissements publics sont souvent duplices. La difficulté, c'est qu'on ne peut pas vraiment mesurer ce que les agents de sécurité privée préviennent comme risques ou menaces. Ceux qui les emploient, au mieux, reconnaissent leur utilité, au pire affirment une hostilité affichée et ne font que se soumettre aux exigences des assureurs.

– Quelle est la place réelle, dans la sécurité privée, des détectives privés, longtemps cantonnés dans les affaires d'adultère ?

– Ils peuvent désormais trouver leur second souffle, notamment ceux qui se sont mis sur le créneau de l'intelligence économique. Je connais aussi le cas d'une agence créée et financée par les assureurs qui emploie soixante-dix détectives spécialisés dans les déclarations frauduleuses de sinistres.

– La sécurité privée peut-elle devenir un concurrent de la police nationale ou de la gendarmerie ?

– C'est une fausse idée, pour la bonne raison que les agents privés ne se déploient pas sur l'espace public, mais sur des zones privées comme les grandes surfaces commerciales. Leur champ d'intervention est circonscrit. La police nationale ne perd pas son identité puisqu'elle est la seule à pouvoir faire usage de la force et à quadriller le territoire. Longtemps, elle a vu le secteur privé comme un ennemi ; aujourd'hui, elle l'accepte. D'ailleurs, la frontière entre les deux est devenue plus floue, avec l'apparition des emplois-jeunes, adjoints de sécurité et agents locaux de médiation sociale, qui remplissent des fonctions de sécurité sous l'égide de l'Etat ou des collectivités locales, sans être des fonctionnaires. »

Propos recueillis par Pascal Ceaux

Le décès d'un convoyeur de fonds rend l'issue du conflit encore plus difficile

LE CONFLIT des convoyeurs de fonds était dans l'impasse, mercredi 17 mai, dans la matinée. Non seulement les syndicats, unanimes, ont rejeté les propositions patronales émises mardi 16 mai à l'aube mais l'annonce du décès d'un convoyeur blessé à Nanterre *(lire ci-dessous)* suscite une vague d'émotion rendant plus difficile la recherche d'un compromis. Roger Poletti, secrétaire général de FO-Transport, a souligné, dès mardi soir, que ce décès survenait dans le contexte *« d'une actualité difficile ». « J'ai grand peur que les deux conjugués entraînent une réaction très, très forte et très violente de la part des convoyeurs de fonds »,* a-t-il insisté. Même réaction de Jacques Charles, négociateur de la CFDT : *« Ce décès va remobiliser les salariés. La tension va être extrêmement vive jusqu'aux obsèques ».*

Auparavant, la journée de mardi avait été une longue descente aux enfers pour la partie patronale. A l'issue des négociations, à 5 h 20, le patronat avait bon espoir de parvenir à un accord. Il avait reconnu que les convoyeurs effectuaient un métier à risques et accordé des primes non négligeables. Certes, il n'avait pas accepté d'augmentations de salaire générales (sauf pour les caissiers des coffres-forts) mais le patronat avait renvoyé les négociations sur ce sujet au mois prochain, préférant dissocier les sujets liés à la sécurité des questions salariales (*Le Monde* du 17 mai).

Face à ces propositions, les syndicats étaient partagés. En tant que négociateurs, ils constataient qu'en quelques jours, le patronat avait fait d'importantes concessions mais, en tant que porte-paroles des salariés, ils sentaient que l'absence d'augmentations salariales générales allait provoquer la colère de leurs mandants. C'est ce qui s'est passé. *« J'ai commencé à discuter avec les salariés de Brink's Paris dès 6 h 30,* explique Jacques Charles, négociateur de la CFDT. *L'accord ne passait pas. Dès le début de la matinée, tous mes correspondants locaux me renvoyaient le même son de cloche. Pas un endroit où les gars s'estimaient satisfaits. Dès 10 h 30, les jeux étaient faits. » « Sur toutes les assemblées générales de France, une seule, à Cherbourg, a voté pour la reprise »,* selon le responsable CFTC Jean-Philippe Catanzaro.

Les syndicats n'ont pas signé le texte qui leur était soumis mais ont pris soin de ne pas claquer la porte des négociations. Symboliquement, ils se sont rendus, mardi, en fin d'après-midi, au ministère des transports, pour confirmer qu'ils ne signaient pas le texte, mais aussi pour rétablir le dialogue avec le patronat.

La CGT, dans un communiqué, revendique ainsi l'intégration de tous les métiers dans la définition des secteurs à risque – y compris les caissiers de coffres-forts –, l'élargissement à toutes les catégories du congé de fin d'activité accordé aux convoyeurs, l'augmentation des revenus minimas garantis et l'augmentation de la prime de risque.

Devant cet échec, le Syndicat des entreprises de logistique de valeurs (Syloval) a fait une dernière proposition *« à prendre ou à laisser »* : l'attribution d'une prime de risque aux convoyeurs de 1 000 francs par mois, applicable dès juin. Les syndicats devaient donner leur réponse mercredi, à 10 heures mais leur refus ne faisait, dès mardi soir, aucun doute.

« SURENCHÈRES DÉCONNECTÉES »

S'insurgeant contre les *« surenchères totalement déconnectées des problèmes de sécurité, qui étaient la base même de ces négociations »,* le Syloval a décidé, mardi, d'*« arrêter toute négociation sine die, compte tenu des surenchères successives ».* Le patronat estime même que ses propositions en matière de sécurité deviendront *« caduques ».* Pourtant, mercredi matin, les dirigeants patronaux devaient fixer une nouvelle stratégie, reconnaissant que le décès du convoyeur de Nanterre était *« dramatique »* et rendait imprévisible l'avenir du conflit. Moins que jamais, le patronat ne peut se permettre d'apparaître comme étant celui qui refuse de négocier. Du côté des distributeurs, la situation continue de se détériorer. L'Association française des banques reconnaissait mardi que, selon les établissements, 20 % à 70 % des distributeurs étaient vides. Les disparités régionales sont fortes, l'Ile-de-France et la Côte-d'Azur étant les plus touchées. Les distributeurs indisponibles vont de 65 % à la Société générale à moins de 20 % dans certaines banques mutualistes. Même les banques qui ont pris des dispositions pour recharger elles-mêmes les distributeurs en recyclant les billets usagés déposés par les commerçants commencent à avoir des problèmes. Au conflit des convoyeurs, s'ajoute le mouvement de grève d'une partie des agents de maintenance des distributeurs de billets du groupe Solymatic (Groupe Sersé, repris par Ardial), qui assure l'entretien technique de 40 % du parc des distributeurs français.

Sophie Fay et Frédéric Lemaître

Quatre convoyeurs tués depuis un an

L'un des convoyeurs de fonds blessés dans l'attaque d'un fourgon de la société Ardial, le 5 mai, à Nanterre (Hauts-de-Seine), est décédé, mardi 16 mai, des suites de ses blessures dans un hôpital parisien, selon des sources syndicales. L'homme avait été blessé au thorax, aux vertèbres et à l'abdomen, après que trois ou quatre hommes encagoulés et armés eurent fait sauter la porte arrière du camion à l'aide d'explosifs. L'un de ses collègues, sérieusement blessé d'une balle dans la tête, est toujours hospitalisé. Un autre, plus légèrement blessé, a pu quitter l'hôpital au lendemain de l'attaque, peu de temps après laquelle l'un des malfaiteurs, blessé également, a été arrêté. Depuis 1995, une douzaine de convoyeurs de fonds ont été tués, dont quatre depuis un an, et, selon les syndicats, une trentaine d'autres ont été grièvement blessés depuis 1995 au cours d'environ soixante-dix attaques.

Devant les assises du Var, M. Le Chevallier conteste avoir protégé son adjoint

Jean-Pierre Calone est jugé pour viols

DRAGUIGNAN
de notre envoyé spécial

Le maire (ex-FN) de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, a-t-il tardé à prévenir la justice des agissements reprochés à son adjoint chargé du logement, Jean-Pierre Calone ? La question a occupé, mardi 16 mai, une partie des débats de la cour d'assises du Var, devant laquelle M. Calone est poursuivi pour des viols, harcèlements et agressions sexuelles commis entre 1996 et 1998 sur cinq employées de l'office HLM Toulon-Habitat, dont il occupait à l'époque la présidence (*Le Monde* du 17 mai).

PROCÈS

L'affaire avait été dévoilée en 1998, après que le maire de Toulon eut transmis au procureur de la République un courrier d'une secrétaire de l'office HLM dénonçant des faits de harcèlement. A la barre, M. Le Chevallier a rappelé cette chronologie. *« J'avais appris que des rumeurs persistantes laissaient entendre qu'il avait un comportement pas très élégant avec son personnel*, explique-t-il. *Je lui en ai fait part et il m'a juré qu'il n'en était rien et qu'il était victime d'une cabale. Le Front national a l'habitude d'être traqué et, dans mon esprit, M. Calone participait au martyrologue. »*

Peu après, le maire recevait la lettre d'une employée lui demandant *« de faire en sorte que le comportement de Jean-Pierre Calone cesse ». « Je l'ai de nouveau rencontré*, poursuit-il, *et lui ai fait part de la plainte formée contre lui. Il a nié et évoqué un complot politique.* [...] *Je l'ai informé que j'étais obligé de transmettre au parquet de Toulon. »* Le président de la cour, Dominique Bréjoux, rappelle au témoin que dès le mois d'octobre 1997, une autre employée de Toulon-Habitat s'était plainte devant lui du comportement de l'adjoint. *« Il n'y avait rien de précis dans ces accusations, sinon j'aurais invité cette employée à porter plainte »*, insiste M. Le Chevallier. A l'avocat d'une des parties civiles, qui lui reproche son inaction, il répond encore : *« Il faut être très prudent à l'égard des rumeurs ».*

L'ancienne chef de cabinet du président de Toulon-Habitat, Evelyne Fabre-Roques, en veut pourtant au maire. *« Il a fallu faire pression sur lui pour qu'il accepte d'envoyer au procureur la lettre mettant en cause M. Calone*, affirme-t-elle. *Il a traîné les pieds parce que nous étions en campagne électorale. »* Dans le même temps, la hiérarchie de Toulon-Habitat ne s'en est guère mêlée. La directrice des ressources humaines, Aline Ameil, admet que sa marge d'intervention était limitée : *« Tout passait par M. Calone, il décidait de tout ».* Le président s'emporte : *« Une DRH à qui il est interdit de s'occuper du personnel, ça me pose problème. Vous n'étiez donc qu'une potiche ? »*

Quatorze ans plus tôt, une autre femme, Nicole Laurent, avait été confrontée à cette forme d'omerta. Elle travaillait dans un hôpital toulonnais, sous les ordres du même M. Calone. Elle dit avoir subi, déjà, ses sollicitations appuyées. Elle raconte un calvaire similaire à celui décrit par les employées de Toulon-Habitat. *« Mais, à l'époque*, dit-elle, *tant de gens ne voulaient pas me croire... »*

Acacio Pereira

Michel Reyt jugé une énième fois pour ses liens avec les finances du PS

« Après huit ans d'instruction, ma mémoire flanche », dit l'ex-PDG de la Sages

L'ancien PDG de la Sages comparaît depuis mardi 16 mai devant le tribunal correctionnel de Rennes pour *« trafic d'influence »*. Le prévenu a reconnu avoir perçu les contributions d'entreprises *« qui ne voulaient pas verser directement de l'argent au PS »*, mais ne se souvient guère ni des noms ni des chiffres.

RENNES
de notre envoyé spécial

Michel Reyt est un justiciable d'expérience. Voilà plus de cinq ans que l'ancien PDG de la Société auxiliaire générale d'études et de service (Sages) parcourt la France des juges, s'expliquant sur les activités de cette société considérée comme l'un des piliers du financement occulte du Parti socialiste dans les années 80. En mars 1995, M. Reyt avait comparu au côté d'Henri Emmanuelli devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Puis, en décembre de la même année, il avait retrouvé l'ex-trésorier du PS devant la cour d'appel de Rennes. Plus récemment, du 6 au 24 mars, M. Reyt s'était présenté au tribunal correctionnel d'Evry (Essonne) en compagnie de trente-trois autres personnes. Et le voilà aujourd'hui revenu à Rennes pour le énième développement de ce dossier gigogne, dont quelques bizarreries procédurales ont voulu qu'il fut tronçonné.

Mardi matin 16 mai, à l'ouverture d'un procès censé durer une dizaine de jours, ce colosse de soixante-quatorze ans apparaît tel qu'en lui-même : fort en gueule, plutôt solide dans l'épreuve mais un peu fâché avec les noms et les chiffres. Tout au long de la matinée, les autres prévenus – une dizaine de personnes, dont le maire (PS) de Massy (Essonne) Claude Germon et l'ancien PDG de la Cogedim, Michel Mauer – le verront lutter avec une présidente, Elisabeth Algier, aussi pugnace que sceptique.

M. Reyt revient volontiers sur son parcours politique (de la SFIO au PS) et professionnel – *« Je suis un commerçant »*, dit-il. Au passage, il se définit en anglais comme un *« contact man »*, capable de faire le lien entre des entreprises désireuses d'investir ici ou là et les *« collectivités »*, en l'occurrence des élus socialistes. *« Je connaissais beaucoup de monde au PS »*, confirme-t-il, non sans fierté, avant d'assurer que *« la Sages était une entreprise commerciale et non une officine ».*

D'après M. Reyt, cette société aux multiples facettes, dont les activités ne se limitaient pas au financement politique, jouait un rôle d'intermédiaire dans la phase initiale de présentation de dossiers d'urbanisme aux élus locaux. *« Notre travail s'arrêtait là. Nous n'intervenions jamais ensuite, au moment des appels d'offres »*, s'empresse-t-il de préciser, de manière à marquer les limites – morales et légales – de son champ d'action. En cas de succès de la candidature, la Sages percevait au moins 0,5 % du montant du marché ; rien en cas d'échec.

PLUSIEURS « GENTILLESSES »

Selon M. Reyt, le système de financement mis en place en marge de ces activités était une *« pratique habituelle »*, au PS comme dans les autres formations, avant que n'entre en vigueur le nouveau dispositif légal sur le financement des partis, à partir de 1990. *« Comme les entreprises ne voulaient pas verser directement de l'argent au PS, elles passaient par nous en gonflant leurs factures »*, se souvient le prévenu. La Sages, spécialiste des courants minoritaires du PS, récoltait le surplus d'argent. Ensuite, les élus s'adressaient à elle pour que soient prises en charge diverses dépenses (tracts, affiches, sondages...). M. Reyt voit là une *« gentillesse »* des entreprises, mais en aucun cas un moyen de conquérir un marché. *« Les élus sont des gens honnêtes ! »*, s'insurge-t-il. De la même manière, il considère comme une autre *« gentillesse »* – mais cette fois de sa part – le fait d'avoir versé à certains de ses employés d'importants compléments de salaire sur des comptes en Suisse. La collaboratrice chargée des relations avec les rocardiens avait ainsi perçu près de 900 000 francs. Plusieurs millions de francs suspects ont transité par Genève. Une partie de cet argent pourrait avoir bénéficié à des hommes politiques. A la présidente, qui cherche à en savoir davantage, M. Reyt réplique : *« Après huit ans d'instruction, ma mémoire flanche. »*

Mme Algier se satisfait d'autant moins des déclarations du *« contact man »* qu'elle y relève des *« changements assez considérables ».* La présidente ironise sur ses *« trous de mémoire »*, ses *« explications énigmatiques »*, s'étonne de ses revirements en cours d'instruction, critique sa propension à contester les méthodes du magistrat instructeur, Renaud Van Ruymbeke (alors en poste à la cour d'appel de Rennes). A plusieurs reprises, Mme Algier repose les questions essentielles : pourquoi les entreprises versaient-elles de l'argent via la Sages ? Agissaient-elles par philanthropie ou par intérêt ? Obtenaient-elles des contreparties ? Dans les prochains jours, quelques chefs d'entreprise, ainsi que des élus de l'Essonne et de la Seine-Maritime, devront définir les concepts de *« gentillesse »* et de *« trafic d'influence ».*

Philippe Broussard

Mise en place d'un numéro vert contre les discriminations raciales

MARTINE AUBRY, ministre de l'emploi et de la solidarité, a lancé, mardi 16 mai, le numéro d'appel gratuit – le « 114 » – contre les discriminations raciales. Entourée de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, et de Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, Mme Aubry a rappelé l'objectif gouvernemental de *« refuser la banalisation du racisme et de ne laisser personne seul face à un acte xénophobe ».* Treize *« écoutants »*, spécialement formés, recevront les appels de 10 heures à 21 heures, du lundi au samedi. Ils orienteront ensuite les victimes vers les commissions départementales d'accès à la citoyenneté (Codac), dont les secrétariats seront *« renforcés ».* Une affiche d'information sera apposée dans tous les lieux publics.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : six personnes ont été interpellées,** mardi 16 mai, dans la région de Rennes (Ille-et-Vilaine), dans le cadre de l'enquête sur les attentats contre les restaurants McDonald's de Pornic (Loire-Atlantique), le 14 avril, et de Quévert (Côtes-d'Armor), le 19 avril, ainsi que dans celle portant sur le vol d'explosifs commis en Bretagne le 28 septembre 1999.

■ **PRISON : le docteur Véronique Vasseur, médecin-chef de la prison de la Santé, à Paris, a contesté,** mardi 16 mai, les chiffres de l'administration de cet établissement pénitentiaire, qui *« vient de faire savoir au Comité européen de prévention de la torture qu'elle avait comptabilisé* (...) *cinq tentatives de suicide* [de détenus] *en 1999 ». « Selon les cahiers de garde concernant uniquement les nuits entre janvier 1999 et mars 2000, j'arrive à 97 cas »*, a-t-elle indiqué.

Les Jours Irrésistibles Fiat.
Vous pouvez toujours essayer de résister à notre gamme Estivale climatisée.

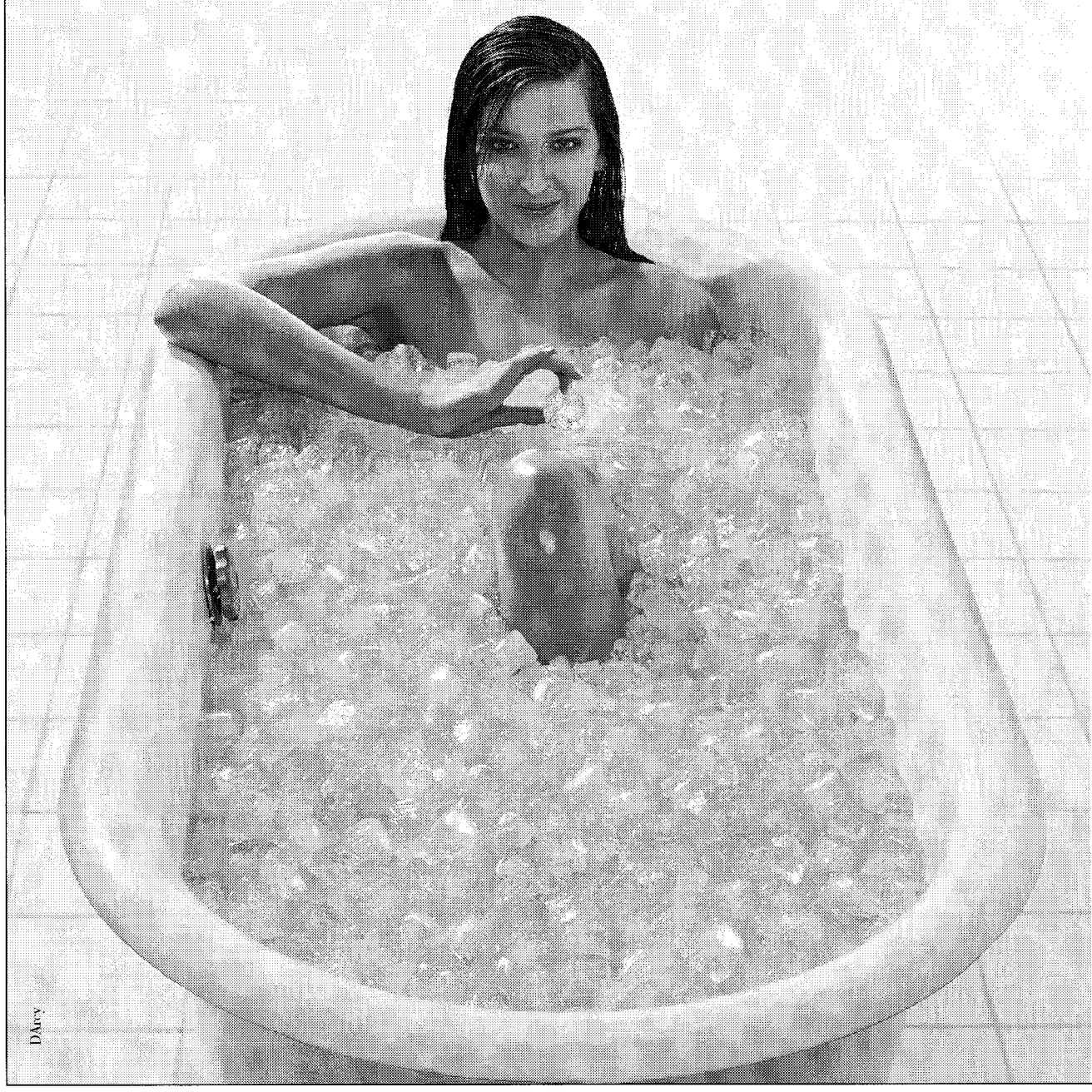

DArcy

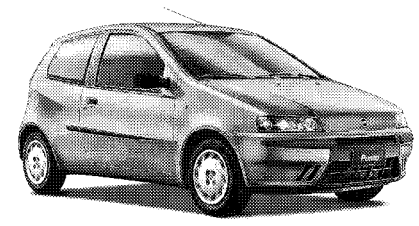

PUNTO ESTIVALE CLIMATISEE
A PARTIR DE 59 900F*

Grâce à la Prime Reprise de 5 600F. Climatisation, double Airbag Fiat®, ABS, direction assistée Dualdrive™, autoradio K7 RDS EON, système d'éclairage Follow-me-home™, ordinateur de bord... de série.

PALIO WEEKEND ESTIVALE CLIMATISEE
A PARTIR DE 66 000F*

Grâce à la Prime Reprise de 7 000F. Climatisation, ABS, double Airbag Fiat®, vitres AV électriques, direction assistée... de série et 1540 dm³ de volume utile.

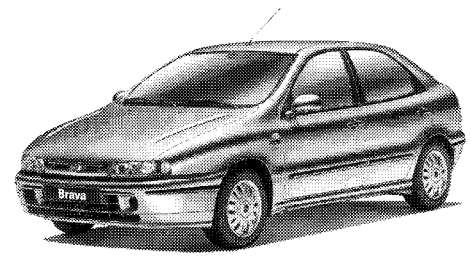

BRAVA ESTIVALE CLIMATISEE
A PARTIR DE 76 500F*

Grâce à la Prime Reprise de 10 000F. Climatisation automatique, sellerie velours, 4 Airbags Fiat®, ABS, autoradio cassette RDS EON, antivol Fiat code... de série.

PORTES OUVERTES CE WEEK-END*

*Tarif conseillé hors options au 01.04.2000 A.M. 2000. Offres réservées aux particuliers, non cumulables, valables jusqu'au 31.05.2000 dans les points de vente participants. Ouverture Dimanche selon autorisation.

FIAT

Les interrogations scientifiques sur l'inocuité des téléphones portables relancées

L'hebdomadaire « Nature » publie une étude sur les effets biologiques observés sur le ver de terre

L'hebdomadaire scientifique *Nature* a décidé d'anticiper la publication d'une étude sur les conséquences sur la santé de l'usage des téléphones portables, après qu'un groupe d'experts britanniques a rédigé un rapport inquiétant. Selon cette étude, l'exposition de vers à des radiations analogues à celles émises par les portables produit des modifications biologiques du type de celles induites par la chaleur

AU LENDEMAIN de la publication à Londres d'un rapport *a priori* inquiétant rédigé par un groupe d'experts indépendants sur les possibles conséquences sanitaires de l'usage des téléphones portables *(Le Monde* du 13 mai), les responsables de l'hebdomadaire scientifique *Nature* ont décidé de lever l'embargo concernant un travail mené sur ce thème et dont les lecteurs de cette revue n'auraient dû, initialement, prendre connaissance que dans la livraison datée du 25 mai. Ce travail, conduit par un groupe de onze chercheurs, britanniques et canadiens, dirigé par David de Pomerai (université de Nottingham) et Peter Candido (université de Colombie-Britannique, Vancouver), fournit de nouvelles observations scientifiques laissant craindre que les téléphones portables pourraient induire des effets biologiques – et peut-être pathologiques – chez leurs utilisateurs.

La brève publication scientifique de *Nature* porte sur un modèle expérimental original, les chercheurs ayant choisi d'étudier l'impact des radiations émises par les appareils téléphoniques mobiles sur un ver très bien connu des biologistes moléculaires, le *Caenorhabditis elegans*. Les auteurs de la publication démontrent notamment que le fait d'exposer de manière prolongée ces vers à des radiations d'une intensité plus faible que celles émises par les téléphones portables (750 MHz contre 900 ou 1 800 MHz) provoque chez ces animaux des modifications biologiques du même type que celles qui peuvent être induites chez eux par la chaleur. Cela en dépit du fait que, dans l'expérience, leur température corporelle n'était pas augmentée. Les auteurs expliquent, en d'autres termes, que l'exposition de leurs vers à l'activité des téléphones portables déclenche la synthèse de protéines connues pour assurer une protection des organismes vivants contre les stress thermiques. Compte tenu du caractère universel, chez les êtres vivants, de ce type de réponse à la chaleur, les auteurs postulent que des phénomènes similaires peuvent se produire au sein des tissus humains directement exposés à des intensités supérieures de cette même énergie au travers de l'utilisation des téléphones portables.

« Il s'agit là d'un travail clair, mené à partir d'une méthodologie simple, et réalisé par des chercheurs reconnus. Les résultats, qui devront être confirmés et complétés, sont très intéressants, explique Bernard Veyret, directeur de recherche au Laboratoire de physique des interactions ondes-matière du CNRS à Bordeaux. *A partir d'un système qui expose les animaux à de faibles puissances absorbées, en dessous des normes des limites d'exposition des utilisateurs de téléphones portables, les auteurs expliquent que les vers réagissent de la même manière que s'ils avaient été "chauffés". Il y a là la mise en évidence d'un effet biologique indiscutable. Il faut toutefois s'entendre sur la signification de ce phénomène. Il s'agit d'un mécanisme dit "heat-shock", qui se caractérise par l'apparition de protéines spécifiques dans des cellules qui sont exposées à un stress thermique. Mais ce mécanisme n'est pas en soi pathologique. Il est au contraire protecteur. »* M. Veyret, qui prévoit que des résultats similaires devraient être publiés dans les prochaines semaines, estime que des travaux complémentaires devront être menés pour préciser le mécanisme de cet effet biologique et en situer la portée.

RÉSULTATS CONTRADICTOIRES

La publication de *Nature* s'ajoute à une longue liste de travaux qui cherchent à évaluer les risques sanitaires qui pourraient être associés à l'utilisation des téléphones portables et dont les résultats apparaissent aujourd'hui hautement contradictoires *(Le Monde* du 11 septembre 1996 et du 13 octobre 1999). Ces travaux ont été conduits à partir de méthodologies très différentes qui interdisent, en pratique, de formuler des conclusions définitives, les observations faites sur des modèles cellulaires (comme l'altération de certains chromosomes) n'ayant pas pu être confirmées à partir des expériences menées sur animaux de laboratoire. La situation actuelle est d'autant plus complexe que les travaux dont les résultats sont *a priori* les plus rassurants ont généralement été financés par les constructeurs de téléphones portables.

C'est dans ce contexte, en l'absence de toute forme de consensus scientifique, que les experts indépendants réunis par le gouvernement britannique ont jugé nécessaire, au titre du principe de précaution, de recommander de prendre des mesures afin de limiter au maximum l'usage de ces appareils par les enfants. Ces derniers, selon eux, peuvent en effet *« être plus vulnérables à cause de leur système nerveux en développement, de la plus grande absorption d'énergie dans les tissus de la tête et d'une durée d'exposition plus longue au cours de leur vie ».* Les autorités sanitaires françaises n'ont, pour l'heure, pas réagi aux conclusions de ces experts.

Jean-Yves Nau

Ségolène Royal relaxée par la Cour de justice

Les débats ont à nouveau été marqués par des interrogations concernant le fonctionnement de cette juridiction

SÉGOLÈNE ROYAL, ministre déléguée à l'enfance et à la famille, a été relaxée, mardi 16 mai, par la Cour de justice de la République (CJR) des faits de *« complicité de diffamations envers des fonctionnaires publics »* qui lui étaient reprochés par deux enseignants de classe préparatoire à l'école vétérinaire au lycée Thiers de Marseille (*Le Monde* du 17 mai). Les juges ont estimé que Mme Royal avait rapporté *« la preuve parfaite et complète »* de ce qu'elle avait avancé en octobre 1997 dans la presse, lorsqu'elle était en charge de l'enseignement scolaire. Autrement dit : que les plaignants s'étaient rendus *« complices »* d'un bizutage opéré le 11 septembre 1997.

Dans son réquisitoire, l'avocat général Roger Lucas avait lui-même demandé cette relaxe, estimant que les propos tenus par Mme Royal à l'encontre de Joëlle Jeanjean et Daniel Pansieri, professeurs de chimie et de biologie – non cités mais reconnaissables –, n'étaient pas diffamatoires. Commencé par un travail d'orfèvre en ce qui concerne l'exposé de la question juridique, le réquisitoire s'était progressivement métamorphosé en une violente diatribe portée à l'encontre des plaignants, accusés d'avoir laissé se tenir un *« faux cours »* dans la matinée du 11 septembre, puis s'était achevé en feu d'artifice de louanges à l'égard *« du combat politique noble »* mené par la ministre contre le bizutage.

Un inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale, aujourd'hui en retraite, avait certes affirmé lors des derniers témoignages que le *« faux cours »* en question – une *« aimable plaisanterie »*, qui ne serait pas aujourd'hui poursuivie, selon lui, au terme de la loi antibizutage votée en 1998 à l'initiative de Mme Royal – *« n'avait pas été le catalyseur »* du bizutage intervenu dans l'après-midi du 11 septembre sur la plage du Prado, et à connotation pornographique. Celui-ci aurait été décidé huit jours avant la rentrée par d'anciens élèves. Mais l'avocat général a néanmoins accusé les enseignants d'avoir *« tacitement permis d'organiser* [par le faux cours] *des rapports de domination »* au profit des bizuteurs. Il a ajouté : *« Peu importe qu'ils aient su ou non ce qui allait se passer dans l'après-midi. »*

« TORTIONNAIRES »

D'une sévérité remarquée, l'avocat général a ainsi lourdement accablé les enseignants accusés d'avoir abandonné, selon lui, des élèves aux brimades dégradantes de bizuteurs, qualifiés de *« tortionnaires »,* mais que son parquet, apprenait-on cependant, n'a jamais jugé bon de poursuivre pénalement.

« Cette journée de bizutage, a avancé Me Jean-Pierre Mignard, avocat de Ségolène Royal, *c'est une journée de pacte. Les enseignants achètent leur tranquillité pour l'année. C'est une transaction entre élèves et enseignants au détriment des plus jeunes* (...), *qui permet une véritable prise de commandement sur les esprits. »*

Me Mignard s'est étonné par ailleurs de ce que nos institutions permettent la tenue d'un tel procès, pour une affaire somme toute *« mineure »,* qui eût pu être jugée en un tournemain par un tribunal correctionnel. Il a attiré l'attention des juges parlementaires sur l'iniquité des débats telle qu'elle résulte, selon lui, de la loi ayant instauré la Cour de justice en 1993, et telle qu'elle avait déjà alimenté la controverse lors du procès du sang contaminé. L'avocat s'est ainsi plaint de n'avoir pas eu de réel contradicteur, qui aurait pu se constituer partie civile. Aussi s'est-il fait un temps, par souci d'objectivité louable, le défenseur des plaignants, leur accordant le bénéfice d'avoir dû découvrir après coup *« avec effroi »* ce qui s'était passé l'après-midi du 11 septembre. Sans que cela ne retire rien cependant, à ses yeux, à leur responsabilité en amont.

Jean-Michel Dumay

Une enquête sur les risques de cancers va débuter cet été dans les pays européens

ANNONCÉE depuis plus de deux ans, la première grande enquête épidémiologique visant à établir si l'usage des téléphones portables peut ou non augmenter le risque d'apparition de certains cancers va être lancée dans les prochaines semaines et sera coordonnée par le Centre international de recherches sur le cancer (CIRC) de Lyon. En dépit de l'explosion du marché de la téléphonie portable et des interrogations sanitaires sur ce sujet, aucun travail de ce type n'avait encore été mené.

« Nous venons de recevoir un financement partiel de la Commission européenne a expliqué au *Monde* le docteur Elisabeth Cardis, épidémiologiste et chef de l'unité « Radiations et cancer » au CIRC. *Nous sommes en train de finaliser les documents de l'enquête et nous allons dans les jours qui viennent commencer à former les enquêteurs qui pourront ainsi débuter leur travail dès cet été. »* Initialement programmée pour être conduite dans quatorze pays cette enquête ne sera, dans un premier temps, réalisée que dans les pays européens (Grande-Bretagne, France, Italie, Allemagne, Australie, Suède, Norvège, Danemark, Finlande) ainsi qu'en Israël et au Japon, mais le Canada, les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas encore trouvé comment financer ce travail. Pour sa part la Commission européenne a, sur ce thème, décidé de participer à hauteur de 3,850 millions d'euros.

ÉVALUER L'EXISTENCE DU FACTEUR DE RISQUE

En pratique les enquêteurs identifieront, de manière rétrospective, plusieurs milliers de cas de cancers (6000 tumeurs cérébrales, 1000 tumeurs du nerf acoustique et 600 tumeurs de la glande parotide) puis, à partir de la technique des études dites de « cas-témoins », chercheront à évaluer l'existence du facteur de risque que pourrait constituer l'utilisation des téléphones portables.

« Nous n'étudierons que le risque correspondant aux tumeurs des organes dont on peut penser qu'ils sont, a priori, *les plus exposés aux radiations émises par ces appareils,* explique Mme Cardis. *Nous avions initialement prévu une période de deux ans et demi de recueil d'informations, d'entretiens et d'analyse des données. Nous espérons aujourd'hui pouvoir fournir les premiers résultats à la fin de l'année 2003 ou au début de 2004. »*

Compte tenu des difficultés rencontrées pour trouver des financements publics permettant la réalisation de la totalité de cette enquête épidémiologique, l'une des questions soulevées est celle de la participation des industriels de la téléphonie. Ces derniers ne cachent pas l'intérêt qu'ils portent à ce projet, persuadés qu'ils sont de l'inocuité des matériels actuellement commercialisés. Des négociations sont en cours, à l'échelon international, pour étudier de quelle manière des capitaux privés pourraient être associés à la réalisation de cette étude. *« Pour notre part nous n'accepterons bien évidemment d'argent de l'industrie que dans la mesure où nous pourrons être certains de conserver notre totale indépendance »*, souligne Mme Cardis.

J.-Y. N.

Un marché s'ouvre pour des fabricants de dispositifs de protection

BIEN QUE rien ne permette d'affirmer à ce jour que les téléphones mobiles aient des effets nocifs sur la santé, des dispositifs censés protéger les utilisateurs contre de tels effets, sont désormais proposés à la vente. En l'espace de quelques jours, les fabricants de « Pollu Stop » et ceux de « Teddy » ont fait connaître les avantages de leurs produits. La société Scanu, qui commercialise, au prix de vente conseillé de 169 francs, « Pollu Stop », une *« plaquette électronique antipollution électromagnétique »*, qui agit comme une *« "antenne passive" qui diminue l'action des ondes électromagnétiques et protège ainsi l'utilisateur des effets dangereux de ces ondes en lui évitant ainsi les risques de tumeurs cancéreuses du cerveau »*. La société concurrente AESD propose pour une somme avoisinant 150 francs « Teddy », un étui transparent dans lequel est intégré une fine plaque métallique qui épouse totalement la forme de l'appareil, antenne comprise. Selon Brigitte de Berti, porte-parole de la société citée par l'Agence France presse, les petites capsules que l'on place sur le téléphone ou sur l'antenne, assurent une protection imparfaite parce qu'elles ne couvrent pas la totalité de l'appareil.

EN JOUANT SUR LA PEUR

Le problème est qu'à supposer que ces dispositifs remplissent effectivement leur fonction de dévier les ondes électromagnétiques produites par les téléphones mobiles, rien ne permet d'affirmer qu'ils permettent d'éviter la survenue d'une tumeur cérébrale. De même d'ailleurs que rien ne permet d'établir que l'utilisation d'un mobile soit une cause de survenue d'un tel cancer.

Dans un communiqué de presse, les promoteurs de « Pollu Stop » affirment : *« Différentes études scientifiques ont mis en évidence des effets nocifs de l'action des ondes électromagnétiques sur le corps humain »*, sans préciser la fréquence des ondes concernées, la dose reçue ni la durée d'exposition. Ils citent comme méfaits des téléphones mobiles : l'*« augmentation de la température du cerveau de deux à trois degrés et de la tension artérielle agissant ainsi sur tout le système nerveux central, ce qui peut provoquer à long terme des cancers »*. Une affirmation pour le moins péremptoire. Mais, en proposant pour 150 à 170 francs un moyen de prévenir la survenue d'un cancer du cerveau, ces fabricants savent qu'en jouant sur la peur, ils trouveront des acheteurs prêts à se laisser séduire.

Paul Benkimoun

Des « travailleurs du sexe » s'invitent à un colloque antiprostitution

***« IL EST URGENT** de refuser la prostitution comme on refuse la précarité, le racisme, l'exclusion, la torture, l'esclavage »* : pour les organisateurs du colloque « Peuple de l'abîme : la prostitution aujourd'hui », mardi 16 mai à l'Unesco, à Paris, il s'agissait de lancer un *« cri d'alarme »*. Tandis que croît en France le flot des prostituées venues d'Europe de l'Est (*Le Monde* du 15 mars), la Fondation Scelles et dix autres associations françaises de lutte contre la prostitution s'alarment, en effet, de la *« quasi-indifférence »* de l'opinion publique française vis-à-vis de la prostitution des adultes. Indifférence ou fatalisme dont témoignait le sondage Sofres publié dans *Le Parisien* du 15 mai : 52 % des mille personnes interrogées en avril estimaient *« impossible de faire reculer la prostitution, phénomène qui a toujours existé »*.

Avant même d'avoir commencé, le colloque était interrompu par les cris et les sifflets d'une trentaine de prostitué(e)s des deux sexes et de militants d'Act up, d'Aides, de la Pastt (Prévention action santé travail pour les transsexuels) ou du Bus des femmes, qui brandissaient des pancartes *« Unesco=prohibition »*, ou *« Abolition=hypocrisie »*, et reprochaient l'absence de prostituées en activité à la tribune. *« Sous couvert de défense de la "dignité humaine", ce colloque vient une nouvelle fois stigmatiser les travailleurs du sexe et s'opposer au droit fondamental de disposer de son corps et de sa force de travail »*, lisait au micro une jeune femme, qui s'était présentée comme *« Claire, prostituée »*. *« Plutôt que de cautionner ce type de manifestations moralistes,* poursuivait-elle, *le gouvernement devrait œuvrer à ce que les prostituées aient de meilleures conditions de travail et une meilleure prise en charge sanitaire et sociale »*.

Une fois partis les contestataires, les intervenants ont pu plaider pour un renforcement de la lutte contre la prostitution alors qu'en Europe, *« en Allemagne, en Hollande, se dégagent des tendances pour légaliser la traite des êtres humains »*, a souligné Wassyla Tamzali, de l'Unesco. *« Le contexte législatif est très préoccupant. Il y a une pression forte de nos voisins pour une normalisation européenne en faveur d'une conception de la prostituée comme travailleuse sexuelle. Mais la prostitution est une offense faite à la femme et à chacun de nous ! Il faut faire reculer l'intolérable ! »*, s'est ému Philippe Scelles, président de la fondation du même nom, qui lutte contre l'exploitation sexuelle.

« DÉCÈS DE L'ABOLITIONNISME »

Marie-Victoire Louis, chercheuse au CNRS, a alerté l'auditoire contre le vote probable, le 18 mai, au Parlement européen, d'un texte sur la traite des femmes *« qui sera l'acte de décès de l'abolitionnisme, et fera disparaître de notre droit la convention des Nations unies de décembre 1949, que la France a ratifiée en 1960 »*. Cette convention *« pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui »* posait les principes de l'incompatibilité de la prostitution avec la dignité humaine, et de la répression du proxénétisme. A en croire Marie-Victoire Louis, comme Wassyla Tamzali, il est temps au contraire de *« refonder l'abolitionnisme »* en s'inspirant de la Suède, où les clients des prostituées sont passibles de poursuites depuis janvier 1999.

Pascale Krémer

Les riverains d'aéroport ne supportent plus le bruit des avions

Alors que le trafic aérien est en constante augmentation, les manifestations contre l'extension des pistes se multiplient. Les collectivités locales sont prises en tenaille entre les objectifs de développement économique et la qualité de vie réclamée par leurs administrés

LA NOUVELLE AFFAIRE DHL, cette fois à Metz *(lire ci-dessous)*, remet les maires des communes riveraines d'aéroport devant une contradiction : s'ils doivent faire en sorte d'assurer le développement économique de leur collectivité, ils doivent aussi afficher comme une priorité la défense du bien-être de leurs administrés, surtout à moins d'un an des élections municipales. La création récente de l'association Ville et Aéroport, qui regroupe des élus de toutes tendances, tente de répondre à cette question. Son objectif est d'assurer la promotion du *« développement durable »* autour des dessertes, qui permette de concilier qualité de vie des populations soumises aux nuisances sonores et *« juste répartition »* des retombées économiques et commerciales.

« L'exigence économique ne saurait ignorer l'exigence environnementale », affirme, sur un mode solennel, le texte fondateur de Ville et Aéroport. L'association, présidée par Jean-Pierre Blazy, député (PS) du Val-d'Oise, maire de Gonesse et président du Conseil national du bruit, participera à la manifestation contre les nuisances aériennes prévue samedi 20 mai à Roissy. C'est parce que le trafic aérien et le développement aéroportuaire n'ont pas su intégrer le paramètre environnemental, *« désormais essentiel »*, selon Ville et Aéroport, que les populations riveraines et leurs élus sont désormais hostiles à des projets d'implantation d'activités nouvelles.

La mobilisation de quinze mille Alsaciens, le 14 septembre 1996, contre l'installation de DHL sur l'aéroport de Strasbourg-Entzheim est exemplaire de cet état d'esprit. Maintenant, c'est au tour des Mosellans de vouloir faire un mauvais sort à l'entreprise de transport de fret express. Les riverains ont les mêmes réflexes lorsqu'il est question d'élargir les plates-formes destinées au trafic de passagers. Le cas de Roissy-Charles-de-Gaulle, près de Paris, en atteste, mais aussi celui de Lyon-Satolas. Les responsables de l'association expliquent le ras-le-bol par différents excès : déréglementation trop rapide de la législation européenne dans le secteur aérien, concurrence exacerbée des compagnies, ignorance, voire mépris, des *« technostructures »* – en l'occurrence la direction générale de l'aviation civile (DGAC) – à l'encontre des populations riveraines. Celle-ci s'en défend, reconnaissant *« une gêne réelle »*, du fait du bruit mais aussi du sentiment d'insécurité dû à l'encombrement de l'espace aérien, qui accroît les facteurs de rejet.

C'est avec un temps de retard que la législation a suivi le mouvement opéré sur le terrain. Il aura fallu attendre des lois de 1985 et 1992 pour assurer une réelle prise en compte de la question environnementale : stopper l'urbanisme excessif au voisinage des aérodromes avec les plans d'exposition au bruit (PEB) et procéder à l'insonorisation des habitations touchées avec les plans de gêne sonore (PGS). La création, au début de l'année, de l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (Acnusa) devrait permettre la révision des PEB et des PGS, sous la tutelle de cette organe indépendant. A la DGAC, on se réjouit de cette nouvelle procédure qui va déboucher sur la définition du *« bon indicateur de bruit »* et de trajectoires mieux adaptées au confort des riverains.

C'est dans ce climat plutôt hostile que reste en suspens la réalisation d'un troisième aéroport dans le bassin parisien, décision gelée jusqu'ici par le gouvernement de Lionel Jospin. M. Blazy, conscient de l'opposition des associations de riverains, écarte le site de Beauvilliers (Eure-et-Loir), jugé trop près de Paris (70 kilomètres) mais milite plutôt pour celui de Vatry (Marne), situé à 130 kilomètres de la capitale, où un aéroport a été construit pour le transport de fret. Or l'assemblée générale de l'association Ile-de-France Environnement a adopté, le 25 mars, une motion manifestant son hostilité à la création d'une troisième desserte à moins de 150 kilomètres de Paris. Le texte affirme également son opposition à *« tout renvoi du trafic vers des aéroports de province situés en zone urbanisée »*.

Les Franciliens vont ainsi à la rencontre des élus de province qui craignent que leurs aéroports servent de substitution pour les passagers à destination de Paris. Les communes environnantes de Lyon-Satolas ont déjà exprimé leurs inquiétudes. M. Blazy l'admet : *« On aura du mal à faire accepter l'extension de cet aéroport. »* Certains pensent que l'aéroport de Lille-Lesquin pourrait être une solution de repli. Mais qui peut affirmer que la réaction ne sera pas de même nature dans le Nord ? Tout se passe comme si les collectivités locales et les riverains craignaient d'être piégés.

> Ville et Aéroport réclame « une réglementation drastique des vols de nuit, qui devra conduire à leur interdiction »

Pour Ville et Aéroport, il faut *« une réglementation plus drastique des vols de nuit, qui devra conduire à leur interdiction à terme »*. Mais cette interdiction pourrait s'avérer une contrainte trop lourde pour les compagnies aériennes et, de fait, pour les activités économiques et commerciales sur les sites des aéroports liées à leur implantation. Or les communes doivent aussi songer à leurs recettes fiscales et éviter, comme dit le président de l'association, le *« risque de paupérisation »*. C'est pourquoi il avance, par exemple, l'idée d'une taxe acquittée par les compagnies aériennes au profit des cités environnantes.

Il reste que les élus ont aussi une responsabilité dans les nuisances. Jusqu'à une date récente, les communes ont autorisé la construction d'habitations, souvent sous la forme de lotissements, à distance rapprochée des pistes d'aéroport, bradant les prix des terrains pour multiplier le nombre des taxes d'habitation. Une époque désormais révolue, parce que *« les cultures ont changé »*, affirme M. Blazy. Yves Bur (UDF), député du Bas-Rhin et maire de Lingolsheim, qui a été à la tête de la lutte contre l'implantation de DHL à Strasbourg-Entzheim, est encore plus catégorique : *« Les élus doivent pousser à une meilleure évaluation des périmètres d'exposition et s'interdire d'engager de nouveaux lotissements. »*

Marcel Scotto

Des mouvements en constante augmentation

TRAFIC EN 1999

AÉROPORTS	PASSAGERS	Evol. 99/98 en %	MOUVEMENTS en **nombre** de vols	Evol. 99/98 en %
PARIS-ROISSY	43 597 194	+12,9	475 731	+10,7
PARIS-ORLY	25 349 112	+1,6	245 686	–0,2
NICE	8 661 183	+7,1	210 678	+3,2
MARSEILLE	6 016 884	+6,1	123 177	+3,3
LYON	5 509 458	+5,5	196 999	+11,8
TOULOUSE	5 068 160	+7,3	103 588	+6,5
MULHOUSE/ BÂLE	3 581 934	+18,6	124 956	+6,8
BORDEAUX	2 918 322	+4,5	71 398	+1,2
STRASBOURG	2 251 958	+5,5	55 070	+4,2
NANTES	1 840 796	+12,3	71 958	–6,4

Source : *Aéroports Magazine*, hors-série, mai 2000

A Metz-Nancy-Lorraine, DHL est placé sous haute surveillance

METZ
de notre correspondant

Le premier avion de fret DHL s'est posé le 28 février, peu après 23 heures, sur la piste de l'aéroport régional Metz-Nancy-Lorraine, placé sous haute surveillance. Policiers et gendarmes mobiles avaient été mobilisés en nombre pour éviter un débordement de la part des deux cent cinquante manifestants venus des communes voisines pour clamer leur opposition aux vols de nuit. *« Nous avons fait le choix de vivre à l'écart de la ville pour profiter de la campagne en famille. Il est intolérable que le bruit nous rejoigne »*, disait l'un d'eux. En une heure, le Convair 580 biturbopropulseur en provenance de Nice a été déchargé puis rechargé, avant de reprendre l'air pour Bruxelles.

L'arrivée du transporteur américain en Lorraine suscite, depuis plusieurs mois, des manifestations à répétition des riverains. Alors que la venue, quelques années plus tôt, de l'Aerospatiale n'avait pourtant soulevé aucune protestation, la préparation de l'installation entre DHL, qui loue la plateforme de 3 600 mètres carrés, et le conseil régional de Lorraine, propriétaire de la zone d'aménagement concerté de 27 hectares qui jouxte l'aéroport, s'est faite dans la discrétion : les riverains ont le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli. Ils l'ont rappelé, mi-avril, lors d'une manifestation coup de poing au cours de laquelle ils ont bloqué les accès aéroportuaires durant plusieurs heures. *« Les élus ont agi en douce. Nous faisons pareil »*, a lancé un des manifestants. Les riverains redoutent que DHL ne soit le loup dans la bergerie, préparant une extension du trafic au-delà des quatre à six vols quotidiens.

Facteur aggravant pour la gestion de ce dossier délicat, les inquiétudes des riverains sont exploitées à l'approche des échéances électorales. Un conseiller régional divers gauche, Daniel Delrez, a déposé deux recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg pour demander l'annulation de l'autorisation accordée à DHL. Les élus du secteur de l'aéroport appartenant à la majorité régionale de droite du conseil régional, présidé par Gérard Longuet (DL), se sont désolidarisés lors des derniers scrutins sur le sujet. L'association de protection de l'environnement du canton de Verny a également déposé un recours contre les vols de nuit, dénonçant l'absence d'un plan d'exposition au bruit.

NOUVELLES RECOMMANDATIONS

Pour tenter de calmer les esprits, le conseil régional a mis en place une commission locale d'information. Ses premiers travaux ont débouché dans un projet de convention que l'assemblée vient d'adopter. Ce texte remplacera le précédent accord passé avec le transporteur.

Les nouvelles recommandations concernent l'utilisation des appareils les moins bruyants, imposent à DHL de respecter de nouveaux couloirs aériens pour éviter au maximum les habitations. Pour l'exécutif régional, il ne s'agit pas de faire marche arrière mais de *« clarifier les relations »* avec le logisticien, au moment où la Lorraine mise sur ce secteur d'activité pour poursuivre sa mutation économique. Avec dix mille mouvements d'avions par an, Metz-Nancy-Lorraine est au vingt-troisième rang des plates-formes françaises.

Jean-Louis This

Augmentation de capital

AXA

Actionnaires d'AXA,
le 25 mai
il sera trop tard
pour renforcer votre position
à 123 euros*

Modalités de l'opération

Augmentation de capital : 3,695 milliards d'euros
Nombre d'actions émises : 30 037 477
Prix d'émission : 123 euros par action
Droit préférentiel de souscription : l'émission est réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).
1 action ancienne donne droit à un DPS.

*12 DPS sont nécessaires pour souscrire une action nouvelle au prix d'émission.

Période de souscription : 11 au 24 mai 2000 inclus
Pour acquérir des actions nouvelles : contactez votre intermédiaire financier habituel (banques, Caisses d'Epargne, La Poste, courtiers en ligne…).
Les actionnaires détenant leurs titres au nominatif pur peuvent contacter directement AXA Banque

Pour en savoir plus :
N° azur 0801 888 433 (prix d'un appel local)
www.axa.com

AXA

Des exemplaires du prospectus ayant reçu le visa COB n° 00-685 en date du 3 mai 2000 sont disponibles sans frais au 0801 888 433 et au siège social d'AXA, 25, avenue Matignon, 75008 Paris

3 LE MALAISE DES AVOCATS

Dans les « niches » du droit des gens

Condamnés à travailler vite et bien, les avocats n'ont pas vu leur rémunération augmenter depuis dix ans.

A Créteil, Pascale Taelman ne sait plus que faire des cornes de vache gravées et des pierres de sable. Un client arrive avec deux bouquets de fleurs et une bouteille de champagne pour fêter l'obtention de son statut de réfugié politique. Il y a quinze ans, l'avocate s'était retrouvée nez à nez avec un ressortissant tamoul en comparution immédiate : *« Il pleurait devant moi, il ne voulait pas rentrer dans son pays. On a gagné. Il m'a amené tous ses copains. J'ai découvert une communauté et un droit que je ne connaissais pas. »* Devant un tribunal administratif, une chambre correctionnelle ou une commission de recours de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), elle apprend.

A l'époque, les centres de rétention étaient clandestins, les arrêtés d'expulsion rarement contestés, les avocats peu nombreux à s'y coller. *« Beaucoup se sont dit : "En droit on ne peut pas grand-chose, et puis cette clientèle n'a pas d'argent." »* Elle, elle y croit. Elle travaille dans l'urgence, se met en réseau avec des confrères *« très solidaires, avec lesquels on a échangé de la jurisprudence »*. Elle se spécialise dans le sous-continent indien ; s'immerge dans le kaléidoscope des minorités bouddhistes, des Marmas, Chakmas, Larmas, Kichas ; suit à la loupe la persécution dont souffrent les Biharis, regroupés dans soixante-six camps au Bangladesh ; ne méconnaît rien des manifestations de leur organisation, le SPGRC, de l'arrestation de ses militants, des heurts violents avec les paramilitaires du régime.

A ses clients, elle tente d'expliquer qu'elle n'est pas magicienne. *« Ils nous vouent une confiance qui dépasse la normale. Ils viennent de pays où la corruption est développée et n'arrivent pas à comprendre qu'ici on ne paie pas un président de tribunal. »* Les magistrats, eux, sont sensibles à l'air du temps. *« On ne peut pas dire qu'ils soient très courageux. Ce ne sont pas forcément les plus progressistes qui nous suivent. Je pense à un magistrat réputé pour être redoutable, mais, lui au moins, il peut prendre acte d'une nullité qu'on lui soulève, quitte à libérer à contre-cœur le prévenu à l'audience. »*

Elle surprend l'administration dans des refus flagrants d'appliquer le droit. *« Plus insidieux : à l'inverse des Etats-Unis, certains fonctionnaires considèrent que ce qui n'est pas prévu dans un texte est interdit. »* On omet de suggérer des droits. On instruit un dossier *« à charge, jamais à décharge »*. On demande à un clandestin des preuves de son séjour en France depuis dix ans *« alors que, par définition, il n'a ni fiches de paie ni carte de Sécu »*. On jette hors de France des détenteurs de faux papiers pour trouble à l'ordre public *« alors qu'ils se sont contentés de survivre avec une fausse carte, en payant la Sécu et la retraite des petits Français. Pour moi, c'est un délit de légitime défense »*.

Devant la commission de recours de l'Ofpra, elle est consciente que *« les présidents, souvent, considèrent qu'on leur raconte des histoires à dormir debout »*. Elle ne désarme pas. La voici en train de défendre un jeune sikh dont la mère se cache dans un temple en Inde, victime de violences policières. Puis elle plaide pour un jeune homme, membre de la communauté marma, torturé en prison, évadé dans la jungle, et condamné à dix ans de prison par un tribunal bengali. *« Nous attendons par courrier la notification de la condamnation. »* Le jeune homme montre des marques rouges sur son corps, *« des jets de pierre »*, la trace d'un coup de hachoir sur la tête.

Dans son bureau, elle malmène un client bengali. Celui-ci ne répond pas à ses questions et ne peut détacher ses yeux du récit écrit qu'il tient entre ses mains. Il tremble, ne respire plus. *« Est-ce vraiment votre histoire ? »*, lui demande-t-elle. *« Allez-y, posez-moi des questions, je vais être moins troublé »*, promet-il. *« Je suis dure exprès pour les préparer devant la commission*, explique-t-elle. *J'ai horreur des dossiers pipeau : ils décrédibilisent tous les autres bons dossiers. Je me souviens d'une Zaïroise, elle avait l'air détachée, j'étais persuadée que son histoire était bidon. Devant la commission, elle se présente avec un bébé. Le président demande si c'est son enfant. Elle éclate en sanglots. Elle avait été emprisonnée, violée au Zaïre, elle avait avorté en France et avait conçu son deuxième bébé plus tard. Elle n'avait pas su le dire. »*

A la sortie de la commission, elle regarde les résultats des audiences passées. Sur une quarantaine de demandes, deux statuts de réfugiés seulement sont accordés. *« Au Canada, on prend la journée pour examiner une affaire. En Belgique, on en traite quatre par jour. En France, c'est une vingtaine à la demi-journée ! »* Associée avec deux autres avocates, elle ne regrette pas le chemin parcouru : *« Contrairement à ce que pensent certains confrères, nos clients nous payent. On prend 3 000 francs pour un dossier devant une commission de l'Ofpra. On s'en sort parce qu'on regroupe les dossiers. »* Elle qui dit *« n'avoir rien d'une bonne sœur »* avoue avoir progressé : elle arrive maintenant à se faire payer. *« On ne roule pas sur l'or, mais on vit bien. »*

Pour les avocats qui n'appartiennent pas aux gros cabinets d'affaires, la défense des réfugiés et des clandestins ou les dossiers en faveur des salariés sont des « créneaux » procurant des revenus décents

Ici, « ça ne traîne pas ». Neuf cents dossiers par an et un credo : « Si vous voulez prendre quelqu'un d'efficace, prenez quelqu'un de surchargé »

DANS le cabinet de Simone Brunet (trois associés), à Poitiers, on traite essentiellement des affaires payées par l'aide juridictionnelle. Ici, *« ça ne traîne pas »*. Neuf cents dossiers par an et un credo : *« Si vous voulez prendre quelqu'un d'efficace, prenez quelqu'un de surchargé. »* Quinze à vingt dossiers passent chez le juge des affaires familiales en même temps, *« ça réduit les coûts »*. *« Plus la clientèle est démunie, plus la charge de secrétariat est lourde. Nous, les avocats, on ne peut pas voir les gens seulement parce qu'ils sont angoissés ; alors, on écrit, on rend compte de tout ce qu'on fait. »* Condamnés à travailler vite et bien, les avocats n'ont pas vu leur rémunération augmenter depuis dix ans.

Un avocat d'affaires de la région parisienne regarde ses confrères généralistes et se dit qu'en France *« on n'a pas les mêmes chances d'être défendu que d'être soigné »*. *« Est-il moral de bâtir le système judiciaire uniquement sur la conscience que l'avocat a de son propre rôle ? »* Lui, il se sent privilégié : *« J'ai un ou deux rendez-vous par jour, une clientèle pas difficile à qui je peux demander quelque chose de raffiné dans l'analyse des faits. Je vais voir un magistrat de première chambre civile, je lui explique que j'ai une affaire extrêmement compliquée, il me consacre la matinée. »*

« On éponge les dysfonctionnements judiciaires, constate une avocate lyonnaise. *Le palais, le mercredi, c'est le désert. Les juges donnent des dates de délibéré et, le jour venu, les décisions ne sont pas tapées, pas signées. On vous dit : "Revenez demain." Le contentieux de la famille s'est dégradé en délai, en motivation. Les magistrats sont débordés. Les retards génèrent du contentieux supplémentaire. Il y a inadéquation entre les moyens et les flux. »*

Paradoxe : depuis dix ans, jamais les droits de la défense n'ont autant progressé. La convention européenne des droits de l'homme, la jurisprudence, les réformes législatives ont permis à l'avocat d'être plus présent à l'instruction, de demander des contre-expertises, de plaider sur des points de procédure, de dénoncer des détentions provisoires prolongées et, aujourd'hui, de contrôler la régularité d'une garde à vue dans les commissariats.

Dans le même temps, *« la défense est encore trop individualiste, ne sait pas réagir aux politiques pénales menées par les parquets avec les collectivités locales*, constate un avocat nantais. *Le risque d'instrumentalisation du parquet par la police est de plus en plus grand avec le système de traitement direct : le magistrat prend sa décision au téléphone avec le policier. Le nombre d'outrages à agent est, par exemple, devenu considérable. »*

La mise en place de la médiation pénale est une source d'inquiétude. *« C'est de la fausse médiation. On aura un délégué du procureur qui dira au délinquant : "Ou vous êtes d'accord avec ma proposition ou je vous poursuis." Il n'y aura plus d'aide juridictionnelle. L'avocat n'est pas présent, ou sa place n'est pas bien définie. On semble vouloir régler les flux avec un mode au rabais. »* En droit de la famille, des juges mettent en concurrence des avocats spécialisés avec des travailleurs sociaux pour mener des médiations dont on ne sait, pour l'instant, s'il s'agit d'une activité ou d'un futur métier.

A la cour d'appel de Douai, Daniel Joseph plaide pour une secrétaire licenciée pour avoir été trop bavarde au téléphone. Les débats ont lieu en catimini, autour du bureau du conseiller, un peu seul dans la grande salle d'audience : il n'y a pas assez de magistrats pour assurer une formation collégiale. Huit mille deux cents dossiers sont en attente. La plupart des affaires remontent à 1995. Un licenciement remontant à 1992 n'a été examiné qu'en mars 2000. *« Les délais sont tels qu'on ne retrouve plus personne, les sociétés sont rachetées. Parfois, on arrive avec douze affaires pour écluser des retards, on plaide dans des conditions détestables. »*

EN 1981, à Lille, Daniel Joseph se lance avec un copain dans la défense des salariés : *« On gagnait moins que le SMIC, on prenait notre pied. »* Le terrain est vierge, aucun avocat ne vient le disputer. Il plaide souvent pour la CGT, mais installe la bonne distance : *« On s'est forgé une indépendance. »* Il fait son deuil de la défense de l'action collective, devient l'avocat des particuliers.

La période est faste en droit social. La jurisprudence ne cesse de renforcer les droits des salariés. En même temps, la précarisation se développe. *« On plaide beaucoup pour des CDD qu'on veut transformer en CDI. La Cour de cassation nous suit, montre même le chemin. On sent une régression du statut du salarié. La convention collective, la loi n'ont plus l'*imperium *d'autrefois ; c'est le retour au contrat individualisé patron-employé. Le salarié est autonomisé, la pression est plus grande sur lui. »* Le droit social est devenu un contentieux de masse. Il n'y a pas assez d'avocats spécialisés, pas assez de magistrats. *« Pourtant, on n'arrête pas de gagner des affaires. »* Pour lui, *« l'avocat doit investir un groupe, un réseau, une communauté, il faut penser en terme de marché. »* A Lille, soixante-sept avocats veulent se reconvertir magistrats.

A Aix-en-Provence, une jeune collaboratrice raconte *« comment on est pressé comme un citron quand on travaille pour un patron »*. Un salaire de 6 500 francs dont il faut déduire 40 % de charges : *« Je touchais en réalité 3 500 francs pour passer mes nuits sur des dossiers parce que je remplaçais mon patron au pied levé pour assurer ses audiences du lendemain. Je ne pouvais pas développer ma propre clientèle. J'avais le choix entre bâcler ou crever la dalle. »* Elle a fini par entrer dans le salariat dans une compagnie d'assurances. *« Aujourd'hui, on peut rester collaborateur à vie. L'esprit du compagnonnage d'autrefois a disparu. »*

Jacques Maisonneuve, lui, a insufflé celui du rugby dans son cabinet, à Brive-la-Gaillarde (quatre associés, cinq collaborateurs). Avec une pointe de « management » comme il aime le souligner. *« Une des difficultés des avocats, c'est qu'ils ont du mal à travailler entre eux. Moi, avec mes vingt ans de métier, quand je parle à un collaborateur, je lui tends une note déjà écrite. J'établis le cadre du dossier, je prends une position possible : lui, il est dans sa relation avec le client, moi dans le dossier. Dans cinq ans, il sera peut-être capable de conceptualiser. »*

Surtout, il a réussi à insuffler une culture de la gestion des dossiers, *« un prix horaire multiplié par la quantité d'heures de travail ; chacun compte le nombre d'heures passées chaque semaine. Pour que ça fonctionne, il nous faut vingt-cinq heures facturables à 1 000 francs de l'heure. On évite le stress, on est plus productif, on peut même faire de l'AJ* [aide judiciaire] *»*. Pour lui, *« l'indépendance et la liberté utilisées comme des boucliers, c'est boiteux. Les sciences humaines ont fait exploser l'entreprise et nous restons perdus quand il s'agit de management. Nous restons des hommes et des femmes de la règle, alors qu'il faut développer le pragmatisme à l'intérieur d'un cabinet, l'écoute, l'intuition. Pourtant, la profession a fourni des génies de l'analyse des comportements humains »*.

A La Roche-sur-Yon, Isabelle Blanchard ne se plaint pas du démarrage en flèche de son cabinet. *« Je me souviendrai toujours des six premiers mois, sans secrétaire, je tapais le courrier. Les confrères ne me connaissaient pas, sortaient entre eux prendre un café. »* Aujourd'hui, elle est débordée, bien insérée. Mais elle le répète : *« Je préfère envisager la perspective d'une reconversion maintenant. Pour faire quoi, je ne sais pas, mais je sais qu'il faudra changer de métier. »*

Dominique Le Guilledoux

Photo : Olivier Roller pour « Le Monde »

Six mois pour changer l'Europe

LE 1er juillet prochain, la France prendra la présidence de l'Union pour un semestre fondamental quant à l'avenir de la construction européenne. En décembre 2000, nous serons fixés sur la forme que revêtira l'Europe au XXIe siècle : une zone de libre-échange mâtinée de quelques coopérations sectorielles ou une véritable construction politique mettant au cœur de son projet le bien-être des citoyens par l'extension des libertés fondamentales, la promotion d'un modèle social et la défense d'un développement écologiquement durable.

L'heure n'est plus aux tergiversations. La crise persistante de l'euro montre à qui en doutait encore que l'Union ne peut se construire sur le seul substrat de l'économie libérale. La perspective de voir entrer 13 nouveaux membres dans l'UE nous oblige à réformer nos pratiques et à définir notre projet. Les Etats membres doivent conclure, lors du sommet de Nice en décembre prochain, une Conférence intergouvernementale (CIG) primordiale, après avoir décidé, en octobre à Biarritz, du contenu et de la portée de la Charte des droits fondamentaux.

Ces deux rendez-vous constituent une chance unique de modifier les structures et le fonctionnement de l'UE dans une perspective politique, avant que le trop grand nombre d'Etats et la règle de l'unanimité ne la condamnent définitivement à rester un magma institutionnel sous la coupe du tout-économique.

Pour les Verts, la responsabilité de la majorité plurielle est de promouvoir un projet européen audacieux, animé par une volonté fédéraliste

La France, si souvent moteur de la construction européenne, doit prendre la pleine mesure de ces enjeux et réviser à la hausse les ambitions qu'elle affiche pour sa présidence. Pour les Verts, la responsabilité de la majorité plurielle est de promouvoir un projet européen audacieux, animé par une volonté fédéraliste.

En premier lieu, nous ne devons pas manquer l'occasion qu'offre la Charte des droits fondamentaux de rendre enfin l'Union palpable pour les citoyens européens. Si la construction européenne était à l'origine exclusivement tournée vers le marché, l'élargissement des domaines de compétence de l'UE nécessite la formalisation d'un corpus de droits fondamentaux communs. Le traité d'Amsterdam n'a répondu que très partiellement à cette exigence.

Cette Charte, en cours de rédaction, doit recenser l'ensemble des droits civils et politiques, économiques et sociaux ainsi que ceux liés à l'évolution spectaculaire de la situation environnementale et sanitaire, des biotechnologies et de la société de l'information. L'objectif est également de définir un ensemble de principes permettant d'identifier l'Europe en tant que communauté de citoyens partageant des valeurs communes, base d'un projet de vie réunissant l'ensemble des habitants.

La Charte pourrait ainsi devenir le socle de l'édifice européen, lui apportant cohérence institutionnelle et orientation politique. Cette perspective nécessite que la Charte soit complète et sans hiérarchisation des droits, comme l'a rappelé la Cour européenne des droits de l'homme. La visibilité de ce texte, c'est-à-dire la place qu'aurait la Charte (par exemple en préambule d'un futur traité unique) est également primordiale. La Charte n'est utile que si les citoyens sont conscients de son existence et s'ils en perçoivent la portée. Pour cela, les outils de la diplomatie doivent faire place aux moyens de la politique, où le symbole compte.

Enfin, le caractère contraignant de la Charte est la condition *sine qua non* de sa portée. Si les Etats membres poursuivent dans leur volonté de faire de cette Charte une simple déclaration politique, c'est une nouvelle fois l'Union qui serait immanquablement décrédibilisée. Que vaut un droit, surtout un droit fondamental, s'il ne peut donner lieu à une procédure judiciaire ? Le Parlement, la Commission et l'ensemble des représentants de la société civile se sont prononcés en faveur de l'inclusion de la Charte dans les traités. Les chefs d'Etat et de gouvernement se doivent de suivre cette proposition.

Cette évolution n'est pas le seul défi que doit relever la présidence française : elle doit aussi s'attacher à simplifier et à rationaliser la structure de l'Union. Comment demander aux citoyens de s'approprier un projet dont ils ne perçoivent ni les fondements, ni le fonctionnement, ni les finalités ? C'est pourquoi la future CIG ne peut pas se limiter aux trois « reliquats » d'Amsterdam que sont la taille et la composition de la Commission, la pondération des voix au Conseil et l'extension du vote à la majorité qualifiée. Une réforme plus ambitieuse est nécessaire, qui empêcherait, par exemple, le Royaume-Uni de bloquer la mise en place d'une fiscalité du capital, ou la France de contrer à elle seule toute modification profonde de la politique agricole commune.

Pour cela, la fusion des traités, la suppression des « piliers », la formalisation de l'UE en une entité unique dotée de la personnalité juridique, le rééquilibrage des pouvoirs entre le Conseil de l'union (représentants des Etats) et le Parlement européen (représentants des peuples) par l'extension de la codécision, la mutation de la Commission en un véritable gouvernement européen politiquement responsable devant le Parlement, la mise en place de coopérations renforcées ou le raffermissement des pouvoirs de la Cour de justice des communautés européennes sont autant de sujets qu'il faut aborder de front.

Afin de créer un espace politique européen, le mode d'élection au Parlement européen devrait aussi être modifié en permettant à une centaine de députés d'être élus sur des listes européennes.

Nous devons réviser radicalement notre conception globale de la construction européenne. L'Europe des *« solidarités de fait »* voulue par les pères fondateurs a fait long feu. L'Europe a désormais besoin de formaliser ses acquis et de définir son horizon, avec comme objectif principal la clarté et la démocratie en faveur du citoyen, dans le cadre d'un développement durable et solidaire. Seul un texte unique de nature constitutionnelle, fusionnant et rationalisant les différents traités, précédé en préambule d'une Charte des droits fondamentaux complète et contraignante, permettrait ce saut qualitatif dont l'Europe a besoin pour ne pas mourir de complexités byzantines.

Proposé par référendum dans les différents Etats membres, ce texte serait à même de sortir l'Europe de l'ornière technocratique dans laquelle elle s'embourbe pour la remettre sur la voie d'un projet fédéraliste qui se revendiquerait comme tel. Moment refondateur de la dynamique européenne, ce référendum donnerait à la citoyenneté européenne une dimension qu'elle peine à trouver.

Danielle Auroi, Alima Boumédiene-Thiery, Daniel Cohn-Bendit, Hélène Flautre, Marie-Anne Isler-Béguin, Alain Lipietz, Gérard Onesta, Yves Piétrasanta et Didier-Claude Rod
sont député(e)s Vert(e)s français(e)s au Parlement européen.

André Aschieri, Marie-Hélène Aubert, Yves Cochet, Noël Mamère et Jean-Michel Marchand
sont député(e)s Vert(e)s à l'Assemblée nationale.

Chiche, Joschka Fischer !

par Pierre Lellouche

IL est des signes qui ne trompent pas. A six semaines de la présidence française de l'Union, la « classe politique » française, les médias, l'opinion (par sondages interposés) n'ont en tête que le débat franco-français sur le quinquennat. Rien, ou à peu près, sur l'Europe, et surtout sur les idées françaises en matière européenne. N'annonce-t-on pas très officiellement du côté de Matignon que notre présidence sera *« modeste »* ?

Une fois encore – et je le regrette –, l'impulsion vient d'Allemagne avec les propositions du ministre Vert des affaires étrangères, Joschka Fischer, publiées dans ces colonnes.

Après le ratage français de la réunification, il y a dix ans – sous François Mitterrand –, le silence français qui entoura, en 1994, le « plan » Lamers-Schäuble, voilà qu'une fois de plus les intellectuels, les partis politiques et les officiels français sont essentiellement muets, comme à court d'idées, sur le devenir européen.

Telle est bien pourtant la seule question qui vaille à la veille de cette présidence, dont chacun sent qu'elle coïncide avec une crise larvée, et potentiellement majeure, de l'entreprise européenne.

Tous les esprits lucides sont d'accord sur le constat : la glissade de l'euro mérite mieux que le silence embarrassé des autorités monétaires – et celui, plus assourdissant encore, des Etats.

Les institutions sont en panne depuis l'échec du traité d'Amsterdam, et il faudra une sorte de miracle pour qu'un accord soit trouvé à Nice, en fin d'année, conciliant réforme des institutions et élargissement. Pis encore, le divorce démocratique entre ces institutions perçues comme à la fois lointaines, opaques mais omniprésentes, et les opinions publiques ne cesse de s'approfondir.

Tandis que l'Europe piétine dans les domaines en voie de *« communautarisation »*, comme l'immigration, la lutte contre la drogue, le blanchiment et la coopération judiciaire, on est frappé par le décalage affiché entre les ambitions et les moyens en matière de politique étrangère et de défense.

Si l'on a fait beaucoup de cas des progrès enregistrés depuis Saint-Malo en matière d'institutions nouvelles dans ce domaine, force est de constater que les moyens financiers ne suivent pas. Partout – et surtout en Allemagne – les budgets militaires européens sont à la baisse, et le très modeste corps expéditionnaire de 60 000 hommes (pour 350 millions d'habitants !) envisagé pour l'Europe ne disposera ni des moyens de renseignement autonomes ni des moyens de projection à la hauteur des menaces de l'après-guerre froide.

Ce rapide tableau conduit à un diagnostic peu rassurant : certes les économies européennes, tirées par la croissance américaine et la mondialisation, vont mieux, et le chômage baisse un peu partout. Mais l'Europe, elle, semble piétiner : en panne d'avenir et d'institutions, sans projet fédérateur, le tout sur un arrière-fond d'élargissement-dilution imminent et d'érosion de la confiance entre les deux nations moteurs : la France et l'Allemagne.

A ce rythme-là, l'entreprise européenne semble partie pour une sorte de dilution progressive tout autant géographique (par l'élargissement) que dans ses missions mêmes, en embrassant trop et mal, dans l'indifférence plus ou moins résignée des peuples. Qu'une crise grave survienne en Europe même ou dans un grand pays, et l'impensable pourrait bien finir par se produire : la réversibilité de tout le processus commencé il y a cinquante ans.

C'est dans ce contexte-là qu'il faut lire et prendre sérieusement les propositions de Joschka Fischer. Certes, la *« refondation institutionnelle »* qu'il propose n'est pas à elle seule la panacée des différents problèmes que je viens d'évoquer. Au moins a-t-elle le mérite de traiter la question centrale du devenir européen, sans laquelle les différentes politiques sectorielles menées jusqu'ici (ce que M. Fischer appelle justement la *« méthode »* Monnet) perdent de plus en plus de leur sens, et surtout de leur légitimité.

Au risque de choquer certains de mes propres amis politiques, je me trouve en accord avec la plupart des points mis en avant par Joschka Fischer, et je lui dirai même *« chiche »* pour commencer tout de suite entre Français et Allemands dès la présidence française.

Je suis d'accord avec le point de départ de l'approche proposée par M. Fischer : *« L'Europe n'est pas un continent nouveau, mais un continent rempli de peuples, de cultures, de langues et d'histoires différentes ; les Etats-nations sont des réalités indispensables, et plus la mondialisation et l'européanisation créent des superstructures éloignées des citoyens et des acteurs anonymes, plus les êtres humains s'accrocheront à la sécurité et à l'abri moral que leur apportent les Etats-nations. »*

Si l'étape de l'intégration politique, qui s'impose aujourd'hui à l'approche de l'élargissement, exige que l'on passe de la confédération actuelle à une fédération entre un *« petit nombre »* de pays désireux de constituer le *« centre de gravité »* de la grande Europe, encore faut-il que cette *« fédération »* conserve les Etats-nations et ne fasse pas disparaître leurs institutions. Voilà une différence sensible avec l'approche de MM. Karl Lamers et Wolfgang Schäuble qui eux visaient à la disparition programmée du cadre national.

Qui dit fédération d'Etats, poursuit Joschka Fischer, dit représentation de ces mêmes Etats dans les institutions européennes. Et le ministre de reprendre à son compte – je m'en félicite – une autre idée chère aux gaullistes, à Philippe Séguin notamment, celle d'une deuxième Chambre européenne composée de représentants des Parlements nationaux, que pour ma part je verrai composée au prorata des populations (à l'inverse donc du Sénat américain).

Remplacer la méthode Monnet – le grignotage – par le contrat – la refondation constitutionnelle – entre les peuples, les Etats et l'Europe m'apparaît à la fois beaucoup plus sage et porteur d'avenir pour l'entreprise européenne

Qui dit fédération, enfin, dit aussi partage clair et consenti des tâches entre les Etats et le *« gouvernement européen »* sur la base d'un partage contractuel des souverainetés entre l'Europe et les Etats. Voici longtemps que je milite en faveur d'une telle *« constitution de l'Europe »* qui mettrait fin au grignotage permanent, souvent excessif et toujours mal compris par les peuples, des compétences nationales au profit d'instances européennes (la Commission surtout) sans légitimité.

A tout prendre, je préfère une fédération d'un petit nombre d'Etats *(« le noyau dur »* des *« coopérations renforcées »)* aux compétences clairement établies et avec une réelle légitimité démocratique, plutôt que le fatras actuel d'une vraie-fausse confédération qui vide peu à peu les Etats et les Parlements nationaux de leurs compétences pour les confier à des enceintes de fonctionnaires sans légitimité mais, hélas, décisionnaires sur un nombre croissant de compétences, au demeurant souvent nationales.

Remplacer pour ce faire la méthode Monnet – le grignotage – par le contrat – la refondation constitutionnelle – entre les peuples, les Etats et l'Europe m'apparaît à la fois beaucoup plus sage et porteur d'avenir pour l'entreprise européenne.

Faire cela avec un *« centre de gravité »* composé, comme le propose M. Fischer, des quelques Etats qui veulent aller plus vite et plus loin, voilà qui, là encore, me satisfait, et conforte l'approche du président de la République dès avant Amsterdam, sur les *« coopérations renforcées »*.

Je ne cacherai cependant pas que, sur un certain nombre de points (rôle de la Commission et du Conseil, élection du *« président »* de l'Europe), ma propre réflexion est différente de celle de M. Fischer. A mes yeux, le Conseil, issu des urnes, doit demeurer le pivot politique des futures institutions. Mais pourquoi, précisément, ne pas approfondir le débat ? Et pourquoi ne pas le faire dès à présent ?

C'est pourquoi je dis *« chiche »* à M. Joschka Fischer : créons dès à présent, à l'entrée de la présidence française, un groupe de travail franco-allemand, un *« comité des sages »* susceptible de tracer cet itinéraire nouveau, à partir d'un *« centre de gravité »*, au départ restreint, mais qui aura vocation d'impulser les grandes réformes dont chacun sait bien qu'elle ne sortiront pas de l'actuelle Conférence intergouvernementale à quinze.

Voilà qui relancerait, à coup sûr, le couple franco-allemand – outil essentiel à toute avancée dans l'Union – et donnerait ses chances au renouveau d'une Europe qui, à présent, en a bien besoin !

Pierre Lellouche *est député (RPR) de Paris.*

AU COURRIER DU « MONDE »

La SNCF et France Rails

Dans votre édition du 27 avril vous indiquez que la SNCF avait réduit sa perte en 1999 et que le groupe SNCF était même devenu bénéficiaire. *(...)*

La SNCF a connu, il n'y a pas longtemps, une réforme de structure importante. Elle a perdu la propriété des voies ferrées qui ont été transférées à une nouvelle société, France Rails. La SNCF n'a plus la charge de propriété de ces voies, mais elle verse un péage à France Rails. Il aurait donc été intéressant de connaître les résultats de cette dernière société pour la même période.

Jean-Jacques Werling
Palma de Mallorca (Baléares)

Le docteur Gross

Permettez-moi de vous signaler une petite erreur dans la page Horizons-Enquête du vendredi 21 avril. Cet article, intéressant et bien documenté consacré au docteur Gross, a confondu deux formations de l'Allemagne nazie. Il parle de *« Sturmabwehr »* au lieu de *« Sturm-Abteilung »* dans la carrière de Gross pour désigner les S.A. (sections d'assaut) ; l'Abwehr, de triste mémoire, était le service de renseignements et de contre-espionnage. Les résistants, français et européens en savent quelque chose...

Lazare Zelikin
Marly-le-Roi (Yvelines)

pour
auprès de
media
www.hi-media.com 530 millions de messages publicitaires/mois

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **206 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0 803 022 021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http : //www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Les bons choix de Londres

LONGTEMPS vilipendée pour la tiédeur, voire la mollesse, de ses engagements pro-européens en matière militaire, la Grande-Bretagne vient de donner un sacré coup d'accélérateur à la mise en place d'une défense conjointe en Europe. Aux Communes, le ministre de la défense, Geoffroy Hoon, a annoncé, mardi 16 mai, que son gouvernement se ralliait à des programmes de missiles et d'avions conçus en concertation européenne. La Royal Air Force équipera ses Eurofighters avec le missile air-air Meteor du groupe Matra-BAe (British Aerospace) systems (aux dépens de l'américain Raytheon) ; elle donne également l'assurance qu'elle achètera des avions cargos Airbus A-400M. Le fait est là : Londres a écarté des offres américaines – malgré des pressions fortes, directes et répétées de Bill Clinton, en personne, sur Tony Blair – et a choisi l'Europe. C'est une date.

Nul doute que, si les propositions américaines avaient été retenues, on eût crié victoire de l'autre côté de l'Atlantique et, sur le continent européen, les partenaires de la Grande-Bretagne eussent fait grise mine. Le choix britannique a ceci de stratégiquement important et significatif qu'il jette les bases d'une communauté d'armements entre Européens et d'une capacité, à terme, de mener des opérations conjointes à partir de programmes majeurs, dits *« fédérateurs »* par les experts militaires.

Depuis le sommet franco-britannique de Saint-Malo, en décembre 1998, où M. Blair a dû taper du poing sur la table, face, à l'époque, à l'inertie de ses administrations du Foreign office et du département de la défense, la défense européenne s'est mise en branle. Très lentement. A tout petits pas. Avec des hauts et des bas qui risquent, encore aujourd'hui, de venir perturber la progressivité de cette démarche. Mais la ligne directrice semble tracée. On l'a constaté au Kosovo, après les raids aériens, quand il s'est agi de déployer une force de maintien de la paix grâce, par exemple, à une coopération, visible sur le terrain, entre Britanniques, Allemands et Français. On l'observe aussi avec ces échanges de formations navales de part et d'autre de la Manche, voire lors des discussions en cours pour harmoniser les flottes de porte-avions. On le note enfin avec ces rapprochements entre commandements opérationnels des deux aviations.

Assisterait-on à une émancipation du Royaume-Uni vis-à-vis de son vieil allié du grand large ? Difficile, encore, de le présager. Ce n'est pas parce que des pays disposeront, à terme, des mêmes armements qu'il y aura entre eux, nécessairement et sur tous les sujets, une complète identité d'intérêts. La politique étrangère et de sécurité commune en est à ses balbutiements. Mais le pli est pris au travers des collaborations tissées entre industries de défense et armées nationales.

De ce point de vue, les dernières options pro-européennes de Londres marquent une étape d'importance : il a fallu risquer de déplaire à Washington, toujours chatouilleux en la matière. Ecartelé entre deux solidarités, Tony Blair n'a pas craint de prendre ses responsabilités.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy**, directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux**, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La bombe atomique de poche

LES ÉTATS-UNIS ont mis au point la bombe atomique de poche. Cela explique la réorganisation de la structure des forces aériennes américaines et la révision de la stratégie défensive européenne, actuellement étudiée à Londres par le Conseil de l'Atlantique. Les armes à fission nucléaire vont en effet pouvoir en cas de conflit être utilisées tactiquement.

La masse critique d'un engin atomique représente un poids et un volume relativement peu élevés. Seuls le mécanisme de détonation et le « mur de matière isolante » donnaient à la bombe la tare et les dimensions nécessitant un transport spécial, du type B-29 ou B-36. Les Américains ont-ils réussi à construire un nouveau « bouclier » antiradiant plus léger, ou à réduire les proportions du système d'amorçage ? Toujours est-il qu'ils possèdent maintenant des bombes atomiques plus puissantes que celle de Hiroshima ou de Nagasaki, pouvant être chargées à bord d'avions d'assaut ou de chasseurs-bombardiers à réaction.

Il n'est donc plus besoin dans ces conditions de déployer des efforts considérables et de dépenser des milliards de dollars pour monter une flotte de bombardiers géants à très long rayon d'action : parallèlement à une aviation stratégique de taille normale se développera une aviation tactique capable de lancer des bombes atomiques de poche sur les arrières immédiats de l'ennemi : gares régulatrices et de triage, points de concentration, dépôts de ravitaillement, parcs de munitions et même colonnes blindées en marche.

Maurice Ferro
(18 mai 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http : //www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Le Monténégro en position inconfortable

LA SERBIE EN GUERRE contre un Monténégro rebelle, comme l'ultime spasme d'une Yougoslavie qui n'en finit plus de mourir depuis la disparition de Tito, il y a 20 ans ? A Podgorica, la capitale monténégrine, on n'enterre pas ce scénario catastrophe. Le constat relève d'une certaine logique : le pouvoir serbe est hérissé de voir, depuis trois ans, le petit Monténégro sortir progressivement de la Yougoslavie. Pour autant, Belgrade refuse toute réforme d'une fédération en état de mort clinique. Pourquoi Slobodan Milosevic ne tenterait-il donc pas de sauver les meubles par la force ? Il n'y a pas qu'à Podgorica que l'on se pose cette question. *« Tant que le régime de Belgrade restera inchangé, la Serbie et le Monténégro se dirigeront vers des conflits, lentement mais constamment »*, analysait récemment le haut représentant des Nations unies pour les Balkans, Karl Bilt.

Un homme a décidé que le Monténégro ne coulerait pas avec la Serbie de Milosevic : Milo Djukanovic. En octobre 1997, il éjecte, démocratiquement, de son fauteuil de président le chef de file des affidés monténégrins de Belgrade, Momir Bulatovic. Privatisation économique, réforme des structures fédérales, intégration européenne, multiethnicité... Milo Djukanovic endosse alors les habits du réformateur, après avoir porté ceux du bureaucrate yougoslave et de premier ministre pendant que les artilleurs fédéraux – serbes et monténégrins – bombardaient le port croate de Dubrovnik en 1991. Il fut accusé d'opportunisme. Replacé dans le contexte régional, son bilan dément ces sarcasmes. Il est vrai que le clientélisme domine et que les réseaux mafieux se sont les premiers adaptés à une économie socialiste en transition. Mais la presse est libre et le débat et les élections démocratiques sont la règle. De plus, l'intervention de l'Otan au Kosovo a permis de constater que l'engagement du président monténégrin en faveur d'une intégration de son pays dans les structures euro-atlantiques n'était pas un vain mot. Alors que le pays bruissait de rumeurs de coup d'Etat organisé par Belgrade, Milo Djukanovic s'en tint à une neutralité bienveillante pour les Occidentaux. Il soutint sa jeunesse lorsque les appelés monténégrins refusèrent de rejoindre l'armée fédérale et accueillit des dizaines de milliers de réfugiés kosovars quand Belgrade épurait la province. Le pouvoir monténégrin a gagné du crédit auprès des capitales occidentales et a développé sa propre politique étrangère (une compétence théoriquement fédérale).

Mais les autorités monténégrines mesurent la fragilité du processus démocratique qu'elles ont initié et attendent un soutien plus franc de la communauté internationale. Certes, le département d'Etat américain et l'OTAN ont mis en garde Belgrade qu'une entrave de la Serbie au processus démocratique serait *« une grave erreur »*. Mais Podgorica s'interroge sur l'efficacité de tels effets de manche sur Milosevic. D'autant que chaque froncement de sourcil en direction des Serbes est assorti d'un appel au calme destiné au pouvoir monténégrin. La communauté internationale s'accroche à son credo : un Monténégro démocratique, oui, mais au sein d'une Yougoslavie démocratique. Quand et comment démocratiser la Serbie ? Personne ne peut le dire. Craignant sans doute que l'indépendance du Monténégro ne précipite celle du Kosovo, les capitales occidentales jouent la montre. Milo Djukanovic explique pourtant que cette Yougoslavie dont la communauté internationale prêche le sauvetage *« n'existe pratiquement plus »*.

UNE FÉDÉRATION HANDICAPÉE

D'ailleurs, Podgorica s'éloigne tous les jours un peu plus de Belgrade, et chacune des décisions de la coalition conduite par Milo Djukanovic rapproche le Monténégro de l'indépendance. Politiquement, les ponts sont en effet rompus : Djukanovic a repris les rênes de la politique étrangère de son pays, il n'a pas mis les pieds à Belgrade depuis 18 mois et menace d'appeler au boycott pour les prochaines élections fédérales, prévues, au plus tôt pour l'automne 2000. Economiquement, le Monténégro a quasiment renoncé au dinar yougoslave au profit du deutsche mark et il a réorienté ses échanges vers l'ouest. Militairement, le président monténégrin ne participe plus au conseil suprême de défense de la fédération et il a mobilisé 20 000 hommes dans ses forces de police, véritable embryon d'armée nationale.

Seule une réforme pourrait sauver une fédération handicapée par une tare congénitale : l'association de deux pays dont l'un, la Serbie, est dix fois plus peuplé que l'autre. Mais en réponse aux propositions monténégrines de faire évoluer la Yougoslavie vers une confédération, Milosevic fait rouler ses muscles. Son armée empêche le commerce bilatéral, bloque les frontières du Monténégro avec l'Albanie et la Bosnie, paralyse l'aéroport ; il nomme des militaires fidèles, aguerris pendant les guerres précédentes, à la tête de l'état-major de la deuxième armée stationnée au Monténégro.

Si Djukanovic ne convoque pas aujourd'hui le référendum sur l'indépendance qu'il menace régulièrement d'organiser, ce n'est pas seulement en raison de la menace potentielle d'une intervention serbe ni de la tiédeur des grandes puissances sur le sujet. Ce n'est pas non plus, comme le disent les plus cyniques, parce que Djukanovic se complaît dans cette crise qui soude sa coalition face à leur ennemi commun. C'est surtout parce que les Monténégrins eux-mêmes sont divisés sur cette option. Ce clivage existait déjà en 1918 entre les « blancs » favorables au rattachement à la Serbie et les « Blancs », nationalistes. *« Les partisans de Belgrade, aujourd'hui regroupés derrière Momir Bulatovic, sont issus des tribus "blanches", tandis que les "Verts" soutiennent le président de la République Milo Djukanovic, ou bien le Parti libéral, partisan d'une indépendance immédiate du Monténégro »*, écrit Jean-Arnault Dérens dans son livre *Balkans : la crise* (éd. Gallimard, 2000).

Mais une Serbie appauvrie, dirigée d'une main de fer, est de moins en moins attractive. Les élections municipales anticipées du 11 juin prochain à Podgorica et Herceg Novi prennent en cela une valeur de test. A cette occasion, plus d'un tiers des électeurs monténégrins iront aux urnes. L'occasion pour chaque camp de compter ses troupes. Une chose paraît sûre : le Monténégro ne peut rester durablement dans cette position inconfortable, les réformes paraissant exclues avec Milosevic. Reste donc l'indépendance, conquise pacifiquement ou par la guerre.

Christophe Châtelot

Bestiaire *par André François*

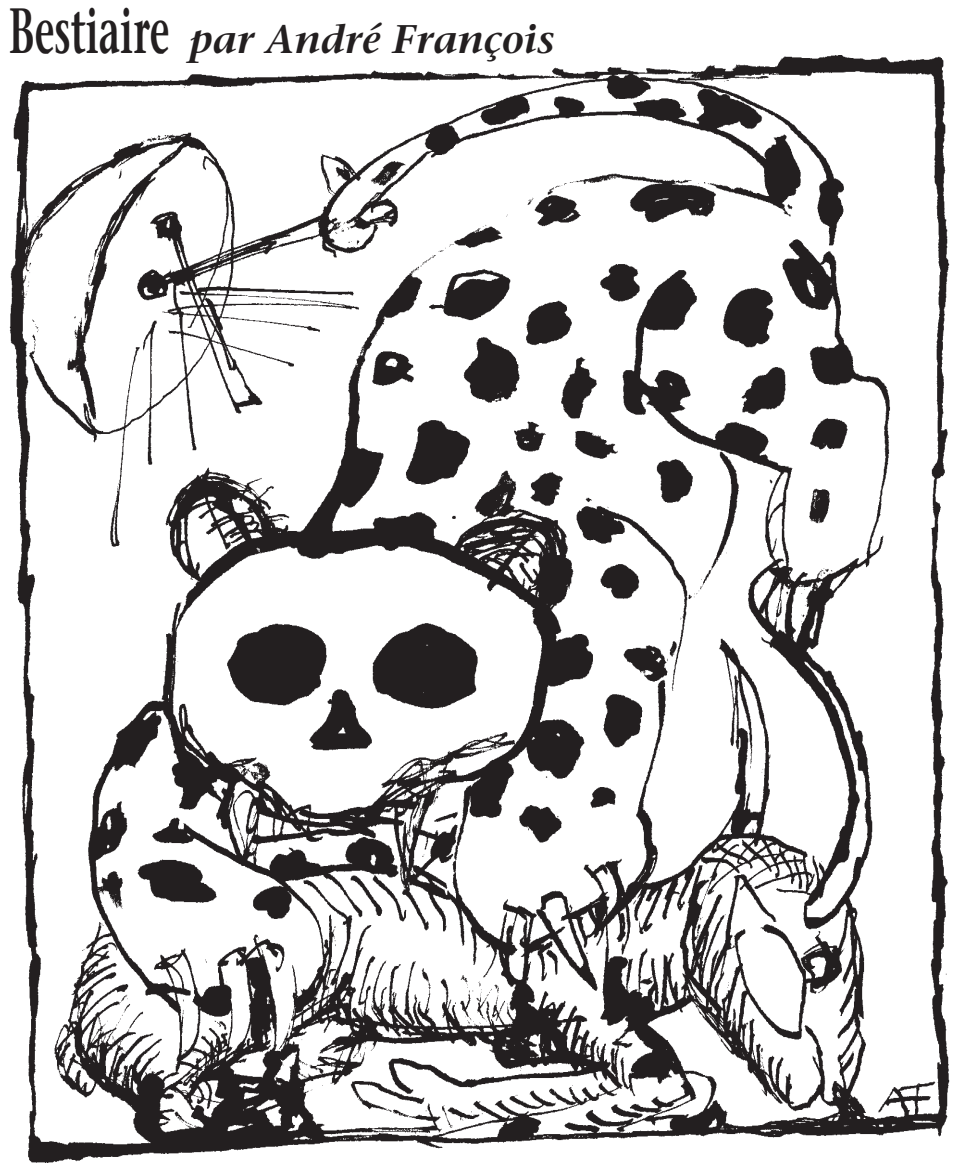

Le jaguar.
Il s'enivre de tambours pour sa proie. Leur écho déstabilise les montagnes. Dans le silence de la nuit, sous le regard protecteur de la lune, il fulgure.

Vincent Pachès

Echec à l'extrême droite en Allemagne

suite de la première page

Plus intéressant est d'observer si les partis démocratiques sont perméables aux idées extrémistes. La stratégie de la droite parlementaire, en particulier de la CSU, a toujours été d'intégrer dans le camp démocratique les électeurs susceptibles de basculer. Quitte à prendre des mesures législatives quand la pression devient trop forte. Le droit d'asile a ainsi été restreint au début des années 90, alors qu'affluaient immigrés d'Europe de l'Est et réfugiés d'ex-Yougoslavie.

Cette année, d'aucuns ont craint que l'émergence de Jörg Haider ne provoque une dérive du ministre-président de Bavière, Edmund Stoiber (CSU), qui avait appelé en premier à une alliance entre les conservateurs et l'extrême droite autrichienne. A tort, là encore. M. Stoiber, qui obtient à chaque scrutin plus de 50 % des voix bavaroises, a tempéré ses propos. Il a lancé une opération de charme vis-à-vis des médias français, s'apercevant qu'il finissait par être assimilé à Jörg Haider, ce qui nuisait à l'image de sa région ; de nombreux Européens maintenant, comme lui, une levée des sanctions contre l'Autriche, il se fait plus discret sur le sujet ; conscient des souhaits des entreprises de sa région, il n'a pas rejeté l'initiative du chancelier Gerhard Schröder d'accorder 20 000 visas à des informaticiens étrangers pour pallier une pénurie de main-d'œuvre, même s'il a saisi ce prétexte pour demander une nouvelle restriction du droit d'asile. Mais le Bavarois, qui fait partie du camp démocratique, même si ses positions flirtent parfois avec celles de la droite de la droite, n'est pas devenu un loup autrichien dans la bergerie allemande.

Le scrutin de Rhénanie-Westphalie est lui aussi rassurant. Le candidat de la CDU, Jürgen Rüttgers, ancien ministre de l'éducation et de la recherche d'Helmut Kohl, a emprunté pendant la campagne une voie populiste, cherchant à exploiter l'initiative de M. Schröder sur les 20 000 visas. Dans un jeu de mots douteux, M. Rüttgers a estimé qu'il valait mieux mettre des enfants plutôt que des Indiens – *« Kinder statt Inder »* – en formation devant les ordinateurs. Face au tollé suscité, M. Rüttgers a dû faire marche arrière, organisant une pétition au slogan plus mesuré – *« Plus de formation plutôt que plus d'immigration »* – qui a tourné au fiasco. De plus en plus isolé dans son propre parti, M. Rüttgers a été désavoué par les électeurs, qui ont rejeté à 51 % son initiative (43 % l'approuvaient), selon un sondage de la télévision publique allemande.

SANS PEUR ET SANS RÊVERIES

La situation tranche avec la pétition à relents xénophobes organisée par la CDU en janvier 1999 contre l'octroi de la double nationalité aux étrangers projetée par le gouvernement Schröder. Le parti conservateur avait alors séduit l'électorat SPD, recueilli plus d'un million de signatures et remporté les élections régionales de Hesse (région de Francfort) à la surprise générale.

Aujourd'hui, le contexte a changé : l'aile droite de la CDU implantée en Hesse est discréditée, car c'est elle qui a été prise la main dans le sac avec l'affaire des caisses noires. Surtout, les changements commencent à rentrer – lentement – dans les mœurs. La réforme du code de la nationalité, qui prévoyait l'octroi généralisé d'un passeport allemand aux étrangers au bout de huit ans de séjour sans leur demander de renoncer à leur nationalité d'origine, était sans doute trop ambitieuse. Mais l'essentiel a néanmoins été atteint : depuis le 1er janvier 2000, les enfants d'étrangers nés en Allemagne de parents résidant depuis huit ans outre-Rhin ont droit à un passeport allemand.

Certes, la population continue d'avoir un rapport souvent difficile avec les étrangers. Le président de la République, Johannes Rau (SPD), qui avait déclaré le jour de son élection qu'il ne voulait pas *« être seulement le président des Allemands, mais celui de tous ceux qui vivent en Allemagne »*, provoquant les hurlements de la CSU, est reparti à l'attaque. *« Frère Johannes »*, comme est surnommé ce protestant de la Ruhr, cherche effectivement à transformer son magistère moral en une croisade en faveur de l'intégration des étrangers. Dans un discours exigeant, remarqué à Berlin, vendredi 13 mai 2000, il a exhorté la population à apprendre à *« vivre ensemble en Allemagne sans peur et sans rêveries »*. Le SPD a annoncé, dans la foulée, une loi sur l'intégration des étrangers avant la fin de la législature. A condition que la droite démocratique accepte de faire preuve de pédagogie sur le dossier, sans céder à des tentations électoralistes comme en 1999, l'extrême droite et ses idées devraient restées bannies et marginales en Allemagne.

Arnaud Leparmentier

DISPARITION

Christiane Bailly

Une radicale de la mode

ELLE AIMAIT Yohji Yamamoto, Martin Margiela, les livres d'Henry James et la cuisine provençale. Ancien mannequin de Balenciaga, Christiane Bailly fut l'une des pionnières du prêt-à-porter en France, réalisant pour *Elle* des modèles de *« couture expliquée »*. Née à Lyon en 1932, originaire d'une famille de soyeux, elle est morte à Paris samedi 13 mai, des suites d'une longue maladie.

« Christiane Bailly a été essentielle dans la constitution des sociétés de Missoni et de Christian Aujard », affirme Didier Grumbach, président de la Fédération française de la Couture, qui fut l'un de ses proches amis. *« Elle est la première créatrice de mode que la haute couture n'a pas formée. Elle a marqué la mode entre 1960 et 1975. »*

Entrée chez Chloé en 1961, elle crée sa propre marque, *« Emma-Christie »*, en association avec Emmanuelle Khanh. Paco Rabanne réalise pour elles des accessoires. A la même époque, elle crée des collections pour Dejac, lance pour Timwear une collection de maille. En 1967, l'April Ball de New York, où elle est invitée pour présenter sa mode, marque une consécration. Ennemie des entoilages, elle ne jure que par la souplesse, adaptant à la sophistication de la haute couture, le mouvement de son époque, en utilisant notamment des crêpes et des jerseys.

FLUIDITÉ D'UN TOMBÉ

Elle travaillera en Italie à partir de 1968 pour Missoni puis en 1972 en France pour Christian Aujard. Elle a collaboré à des maisons telles que Cerruti, Hermès, Paco Rabanne, Scherrer, restant toujours pourtant en marge du milieu de la mode dont elle jugeait les faiblesses avec impartialité. Pour défendre la fonctionnalité d'un vêtement, elle n'a jamais été une théoricienne, préférant aux longs discours la fluidité d'un tombé, l'harmonie d'un vêtement sur le corps. A l'Ecole des arts décoratifs, où à la demande de Richard Peduzzi, elle enseignait la mode, elle avait fait faire par un ami sculpteur une statue sur laquelle elle drapait et épinglait naturellement le tissu. *« C'était une radicale de la mode. Passionnée, elle détestait toutes les tortures qu'on pouvait faire subir au corps, tous les excès qui n'allaient pas dans le sens du corps »*, se souvient son deuxième mari, l'architecte Nuccio Stinco. Loin des jeux de miroir de la mode, elle demeure une référence pour nombre de professionnels. Le témoin de son premier mariage ne fut autre que Jacques Prévert. Elle avait choisi pour époux André Frénaud, un des poètes de la Résistance. L'air d'un grand cygne noir, elle arpentait Paris, le regard toujours à l'affût sous un trait d'eye liner. Elle sera inhumée dans l'intimité, vendredi 19 mai, à Saint-Rambert, près de Lyon.

Laurence Benaïm

NOMINATIONS

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Une liste de nominations, promotions et élévations dans l'ordre national du Mérite est parue au *Journal officiel* daté lundi 15-mardi 16 mai. Nous publions les élévations à la dignité de grand-croix et de grand officier et les promotions au grade de commandeur.

Sont élevés à la dignité de *grand-croix :*

Suzanne Lefort, née Rouquette, ancienne combattante ; Jean-Pierre Vernant, professeur honoraire au Collège de France.

Sont élevés à la dignité de *grand officier :*

José Bellec, déporté résistant, préfet honoraire ; Robert Küss, professeur émérite ; Jean Maheu, ancien conseiller maître à la Cour des comptes ; Jean Martin d'Escrienne, ancien secrétaire général adjoint de l'institut Charles-de-Gaulle ; Jean-Claude Pecker, professeur honoraire du Collège de France ; Jean-Claude Perier, conseiller d'Etat honoraire ; Marguerite Plancherel, née Fuhrmann, déportée résistante.

Sont promus *commandeurs :*

Edmond Joud, ancien administrateur de la France d'outre-mer ; Gilbert Massé de Bombes, conseiler honoraire à la Cour de cassation ; Louis Stervinou, ancien médecin, grand invalide de guerre ; Jean Thiéblemont, préfet honoraire ; André Larquié, directeur d'une mission d'étude ; Monique Vanuxem, née Danjou, conseillère nationale d'une association d'anciens combattants ; Jean Driol, président de chambre honoraire à la Cour des comptes ; Olivier Jannin, trésorier-payeur général de la Gironde et de la région Aquitaine ; Charles Sinanian, président d'un groupement professionnel ; Edouard Ripert, trésorier-payeur général du Var ; Roland Boyer, chef d'entreprise ; Francis Mer, président-directeur général d'un groupe industriel ; Hugo Ramniceanu, président-directeur général de sociétés ; Jeannine Barberye, née Goumand, inspectrice générale des affaires sociales ; Paul Boulinier, président d'une association en faveur des handicapés ; Rémy Dhuicque, inspecteur général des affaires sociales ; Alain Halbout, directeur général honoraire d'un centre hospitalier ; André Poteau, militant syndical ; Maxime Seligmann, président du conseil scientifique d'un organisme de recherche ; Jean Douvreleur, conseiller honoraire à la Cour de cassation ; Jacques Lemontey, président de chambre à la Cour de cassation ; Jean-Pierre Puissochet, juge à la Cour de justice des Communautés européennes ; Jacques Wuilque, ancien président de la conférence des bâtonniers de France ; Pierre Baraton, préfet des Ardennes ; Jean Bozzi, préfet honoraire ; Raymond Devise, chef d'état-major adjoint de la sécurité civile du territoire de Belfort ; Jacques Franquet, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Nord ; François Léonelli, préfet, directeur adjoint de l'Institut des hautes études de la défense nationale ; Jean Lorit, inspecteur général de l'administration ; Dominique Schmitt, préfet d'Indre-et-Loire ; Roger Pradinaud, praticien hospitalier en Guyane ; Bernard Guénée, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres ; Marie Lavigne, née Behr, universitaire ; Jacques Bernière, conseiller diplomatique du gouvernement ; Michèle Dantec, ancienne conseillère des affaires étrangères ; Yves Michot, ancien président du directoire d'un groupe industriel ; Michel Scheller, ancien président-directeur général d'un office national ; Henri Duvillard, ancien ministre ; Henriette Lundy, vice-présidente d'une union départementale de combattants volontaires de la Résistance ; Marie-Thérèse Menot, née Mazel, présidente départementale de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes ; Roger Tardivel, administrateur de la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre ; Jean Verrier, président d'une association de résistants ; Michel Colot, ingénieur général des Ponts et Chaussées ; Pierre Jeantet, président d'un comité interprofessionnel du logement ; Philippe Moisset, directeur d'un organisme de promotion touristique ; Françoise Verny, directrice littéraire ; Françoise Dorin, comédienne ; Michel Galabru, artiste dramatique ; Jacques Lagrange, ancien journaliste, écrivain ; Charles Lefort, ancien journaliste, écrivain ; Louis Sanna, ancien journaliste ; André Mouly, directeur général honoraire d'un organisme de mutualité agricole ; Alain Parrès, président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ; Jean Halftermeyeur, administrateur de société ; Guy Sabatier, député honoraire ; Léon Eeckhoutte, ancien sénateur ; Jacques Robert, ancien membre du Conseil constitutionnel ; Robert Bonichon, vice-président de l'Association française du corps arbitral multisport ; Jean Kovalevsky, astronome honoraire.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 17 mai sont publiés :

● **Solidarité :** un décret relatif aux indemnités pour les enseignements et activités de recherche assurés par des collaborateurs extérieurs à l'Ecole nationale de la santé publique.

● **Education nationale :** un décret modifiant le décret du 26 novembre 1985 portant création d'instituts et d'écoles internes dans les universités et les instituts nationaux polytechniques ;

un arrêté portant création d'options au sein de départements d'instituts universitaires de technologie à compter de la rentrée universitaire 2000.

● **Culture :** un décret nommant Jacques Renard président du Centre des monuments nationaux ;

un arrêté portant nomination à la commission de classification des œuvres cinématographiques ;

la liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'architecte DPLG.

A NOS ABONNÉS

UN SEUL NUMÉRO
0/803/022/021*
exclusivement réservé pour :
FAIRE SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT

*0,99 F TTC/mn.

AU CARNET DU « MONDE »

Vœux

Pierre H.,

Je sais que tu lis *Le Monde*.
Trouves-y mes vœux de réussite dans ta quête d'une guérison complète et définitive.

Faf.

Décès

– Le conseil d'administration,
La commission médicale d'établissement,
La direction du centre hospitalier Sud-Francilien,
Le personnel du service de psychiatrie du Val-d'Yerres,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Michel FERRERI,
psychiatre des hôpitaux,
chef de service.

Ils s'associent à la douleur de sa famille.

Centre médico-psychologique du Val-d'Yerres,
1, rue de la Grange,
91330 Yerres.
Centre hospitalier Sud-Francilien,
59, boulevard Henri-Dunant,
91106 Corbeil-Essonnes Cedex.

– Le président de l'université Paris-V - René-Descartes,
Le doyen et les enseignants de la faculté de médecine Necker-Enfants malades,
Et tous ses élèves,
ont le regret de faire part de la disparition, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, du

professeur Henri JÉRÔME,
professeur de biochimie,
ancien doyen de la faculté (1970-1976),
ancien vice-président de l'université.

Son souvenir restera longtemps parmi eux.

– Marianne Levy,
son épouse,
Jean-Paul et Françoise Levy,
Gérard et Annie Levy,
Thierry et Odile Hugnet,
Catherine Cuni,
ses enfants,
Elsa, Elise, Aurélie, Benoît, Juliette, Raphaël, David, Coline,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Claude LEVY,
ancien résistant,
ancien secrétaire général
du Comité d'histoire
de la seconde guerre mondiale,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
officier des Palmes académiques,

survenu le 15 mai 2000, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

L'inhumation aura lieu le 19 mai, à 10 heures, au cimetière parisien de Pantin, 164, avenue Jean-Jaurès, à Pantin (entrée principale par la porte de La Villette).

11 *bis*, rue de Chaligny,
75012 Paris.

– Erquy. Saint-Brieuc.

Alain Sauval et Sabine Sauval-Romane,
Jean-Jacques Sauval,
Michèle Sauval,
ses enfants,
Maïk et Guillaume Sauval,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Suzanne SAUVAL,
née **RAVEL,**

survenu le 14 mai 2000, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

– Mme André Schmit,
son épouse,
Brigitte (†) en notre mémoire,
Véronique et Gilles,
Pierre et Ghyslaine,
Isabelle et Patrick,
Dominique et Blandine,
Pascale et Paco,
Laurence et Eric,
Claire et Jovan,
Philippe et Séverine,
Emmanuelle et Laurent,
Jean,
ses enfants,
Et ses dix-neuf petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André SCHMIT,
ingénieur honoraire
des Ponts et Chaussées,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national
du Mérite,
officier des Palmes académiques,

survenu le 16 mai 2000, dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 mai, à 9 h 45, en l'église Notre-Dame, 82, rue Raymond-du-Temple, à Vincennes.

3, rue d'Idalie,
94300 Vincennes.

Chaque samedi
LE MONDE TELEVISION
avec Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

– Sa famille française et ses amis
ont la tristesse de faire part du décès de

Barbara SHUEY,

survenu le 14 mai 2000.

La levée du corps aura lieu jeudi 18 mai, à 9 h 45, à l'amphithéâtre de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, 22, rue Bruant, Paris-13e, suivie de la cérémonie religieuse, à 10 h 30, en l'église Saint-Marcel, 80, boulevard de l'Hôpital, Paris-13e.

Eric Gilles,
7, avenue de Beaumont,
60260 Lamorlaye.

– Jacques et Maria Van Bockstaele,
Pierre et Kathleen Van Bockstaele,
ses enfants,
Nathalie Van Bockstaele et Joachim Theilhaber,
Frédérique et Victor Lisacek,
Béatrice et Philippe Bartolomey,
Guillaume Van Bockstaele
et RosaFuentes,
Anne Van Bockstaele,
Pierre et Lisa Van Bockstaele,
Elisabeth et Erol Veznedaroglu,
ses petits-enfants,
Clovis, Gustave,
Amélia, Rainer, Monica,
Ferdinand, Ulysse,
Camille, Julia,
Lauren, Alec,
ses arrière-petits-enfants,
François Van Bockstaele,
son beau-frère,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jeanne VAN BOCKSTAELE,
née **DEMASEURE,**

survenu à Paris, le lundi 15 mai 2000, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 mai, à 14 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

M. Jacques Van Bockstaele,
17, rue de Javel,
75015 Paris.
Docteur Pierre Van Bockstaele,
176 E, 77 th str.,
New York 10021 NY.

Condoléances

– L'Association L'Elan retrouvé,
L'ensemble du personnel de l'hôpital de jour,
Ses confrères et ses amis,
expriment leur profonde sympathie à la famille et aux proches de

Michel FERRERI.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le mercredi 24 mai 2000, à 18 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e, sa paroisse, à l'intention du

professeur Stanislas de SEZE,

rappelé à Dieu le 27 avril 2000.

Anniversaires de décès

René BLETTERIE,
18 mai 1989.

« Parcourir l'espace, mais ne pas jeter un regard sur le Temps. L'ignorer. »
René Char.

– Il y a trente ans, le 18 mai 1970,

Jacques et **Laurence DAUTRESME**

nous quittaient au cours d'un accident de la route.

Michèle et David,
leurs parents,
Bertrand,
leur frère,
Aline et Marianne,
leurs sœurs qui ne les ont pas connus.

Tables rondes

Jeudi 18 mai 2000, à 20 h 30
Table ronde : **« L'homme en question... entre babélisation et disparition ? »**
avec Viviane Forrester, Axel Kahn, Shmuel Trigano. Centre communautaire de Paris, 119, rue La Fayette, Paris-10e. Tél. : 01-53-20-52-52. PAF.

Débats

Lundi 22 mai 2000,
à partir de 20 heures,
au Café Léonard,
57, rue de Turbigo, Paris-3e
Tél. & fax : 01-48-04-07-55

Débat sur le thème :
Le cerveau d'Homo sapiens
« Qu'est-ce qui fait l'homme ? Son cerveau, cet organe unique au monde qui sera l'un des enjeux de la recherche scientifique du XXIe siècle. »
En présence de Catherine Vidal,
directrice de recherche
à l'Institut Pasteur (entrée gratuite).

– « Quels dirigeants pour la société de demain ? »

Réunion-débat organisée à l'initiative des Clubs CRIN :

Jeudi 25 mai 2000, de 14 heures à 18 h 30, à Paris (4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris).

Avec la participation de :
● **Michel Bauer,** directeur de recherche au CNRS.
● **Bernard Brunhes,** président du groupe Bernard Brunhes Consultants.
● **Jacques Martineau,** délégué général de l'Association Ecrin.

Renseignements et inscription :
Association Ecrin
Tél. : 01-42-79-51-00 - fax : 01-42-79-50-99
http://www.ecrin.asso.fr

Colloques

« Les Archives et le Droit
Archives et Recherches »
Colloque organisé
par le CECOJI-CNRS
et la faculté Jean-Monnet,
université Paris-Sud,
les 25 et 26 mai 2000,
à la faculté Jean-Monnet à Sceaux.
Frais d'inscription : 500 francs TTC.
Renseignements : Marie-Laure Berthe.
Tél. : 01-49-60-41-91.
Mél : **cecoji@ivry.cnrs.fr**

Communications diverses

– Le ministère de la culture (DAP, DMDTS, DLL), le Conseil général de la Nièvre ont la douleur de faire part de l'enterrement de
trente-deux vies d'artistes
qui ont décidé d'en finir, et de devenir ainsi des artisans de la vie en commun.

La cérémonie aura lieu le vendredi 19 mai, à 18 h 30, à Ouroux-en-Morvan, chapelle de Savault.

Merci d'envoyer vos fleurs et couronnes à : chapelle de Savault, commune d'Ouroux-en-Morvan).

TéATr'éPROUVèTe (03-86-61-01-55).

Cours

Découvrez l'informatique chez vous
avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique.
ALDISA. Tél. : 01-46-10-50-32.

Stages

Passeport pour la Chine
stages intensifs de chinois 30/06 au 13/07 ou 31/07 au 12/08. Cours hebdomadaires tous niveaux à partir d'octobre 2000
Paris-6e. 01-43-29-61-98.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

souhaitez
la fête des mères
le 28 mai
dans le carnet

tarif: 85 FTTC la ligne
tel: 01 42 17 29 96
tel: 01 42 17 29 94
fax: 01 42 17 21 36

CARNET DU MONDE
TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 140 TTC - 21,34 € TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr.

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

FINANCE Le comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed) a lancé, mardi 16 mai, un avertissement plus sérieux qu'à son habitude en décidant une augmentation d'un demi-point du taux interbancaire au jour le jour, qui passe de 6 % à 6,5 %, et en portant le taux d'escompte de 5,5 % à 6 %. ● LES CINQ PRÉCÉDENTES augmentations auxquelles avait procédé la Fed depuis un an n'étaient que d'un quart de point. ● IL S'AGIT d'un tournant dans la stratégie d'Alan Greenspan, le président de la Fed. ● LA POLITIQUE des petits pas observée depuis 1999 n'a pas empêché l'économie américaine de croître à toute vapeur, à un rythme supérieur à 5 % lors des trois derniers trimestres. ● LES MARCHÉS BOURSIERS ont été plutôt rassurés par cette fermeté nouvelle, qui pourrait permettre un ralentissement en douceur de l'économie américaine.

La Fed choisit un net resserrement du crédit pour endiguer la surchauffe

La Réserve fédérale américaine a décidé, mardi 16 mai, de relever d'un demi-point son taux de l'argent au jour le jour, le fixant à 6,50 %. Les marchés boursiers ont plutôt bien accueilli cette fermeté, gage de ralentissement de la croissance. En revanche, l'euro s'est à nouveau affaibli

NEW YORK
de notre correspondante

Même lorsqu'elles tombent sous le sens, il n'est pas inutile en ces temps de grandes mutations, de nouvelle économie et de nouveaux paradigmes, de rappeler de temps à autre quelques règles élémentaires de l'économie. Celle qu'a choisie Alan Greenspan, mardi 16 mai, en présidant au relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) d'un demi-point, est très simple : lorsque la demande excède l'offre, les prix ont tendance à monter. Et si les prix montent, le bel édifice de la nouvelle économie américaine – sa croissance continue, son chômage inexistant, ses bénéfices records et son inflation dérisoire – risque des fissures potentiellement fatales.

C'est donc un avertissement plus sérieux qu'à son habitude qu'a voulu lancer le comité de politique monétaire de la Fed, par cette augmentation d'un demi-point, qui porte le taux interbancaire au jour le jour de 6 à 6,50 %, et le taux d'escompte à 6 % : les cinq précédentes augmentations auxquelles avait procédé la Fed depuis un an n'étaient que d'un quart de point. Le comité monétaire n'avait pas eu recours à l'arme du demi-point depuis février 1995.

C'est donc un tournant dans la stratégie de M. Greenspan, le président de la Réserve fédérale, surtout si cette stratégie est confirmée par une autre augmentation d'un demi-point lors de la prochaine réunion du comité monétaire de la Fed, les 27 et 28 juin, comme certains le prédisent déjà : le fait est que la politique des petits pas observée depuis 1999 n'a pas empêché l'économie américaine de croître à toute vapeur.

« L'augmentation de la demande est restée supérieure à l'offre potentielle, même en tenant compte du rythme rapide de la progression due à la productivité, ce qui a maintenu une pression sur les ressources, a constaté la Fed dans son communiqué. *Le comité craint que cette disparité entre la demande et l'offre ne continue, ce qui pourrait alimenter des déséquilibres inflationnistes susceptibles de saper les remarquables performances de l'économie. »*

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Une poignée de statistiques expliquent la décision du comité monétaire de la Fed. Le taux de chômage est tombé à son plus bas niveau (3,9 %) en avril depuis trente ans et le marché du travail est tendu à l'extrême : les directions des ressources humaines déploient des trésors d'ingéniosité pour trouver de la main-d'œuvre à recruter et pour la garder, le président Clinton a demandé la semaine dernière au Congrès d'augmenter de 85 % le nombre de visas accordés chaque année aux travailleurs qualifiés étrangers, dont le secteur des nouvelles technologies a cruellement besoin ; une telle situation favorise à l'évidence une progression des salaires.

La production industrielle américaine a augmenté de 0,9 % en avril, son rythme le plus rapide depuis dix-neuf mois. L'indice de base des prix de détail a fait un bond de 0,4 % en mars, sa plus forte augmentation en cinq ans et un chiffre qui a traumatisé plus d'un économiste. Les dépenses des ménages ont progressé à un taux annuel de 8,3 % au premier trimestre 2000, la progression la plus forte depuis dix-sept ans. Bref, devant un tel tableau, les craintes de surchauffe ne sont pas absurdes.

La publication, mardi matin, d'un indice des prix à la consommation pour avril plus modéré que prévu (0,2 %) a fait penser à certains experts que la Fed, après avoir laissé planer la menace du tour de vis d'un demi-point, se contenterait finalement du quart de point habituel. Mais Alan Greenspan n'a pas déçu les marchés financiers : ils attendaient un relèvement des taux d'intérêt d'un demi-point, ils ont eu leur demi-point. Et ils lui ont réservé le meilleur accueil : après une petite chute dans la demi-heure qui a suivi l'annonce de la Fed, le Dow Jones comme le Nasdaq ont rebondi, pour terminer la journée en hausse : + 1,17 % pour l'indice industriel Dow Jones et + 3,05 % pour le Nasdaq, fortement chargé en valeurs technologiques. Le désagrément d'une hausse des taux d'intérêt a été largement supplanté par le soulagement de voir la Fed s'attaquer fermement à l'inflation.

CONFIANCE OBSTINÉE

Encouragés par la formulation du communiqué de la Fed, beaucoup d'analystes prévoient d'autres mesures de resserrement de la politique monétaire, pour atteindre des taux directeurs de 7 % d'ici la fin de l'été. Pour Charles Pradilla, chief investment strategist chez SG Cowen, *« la grande question en réalité est : combien et pour combien de temps ? Personne n'a la moindre idée du resserrement nécessaire pour contenir l'inflation. Ce demi-point était nécessaire ; après, la Fed regardera ce qui se passe, mais ni elle, ni vous, ni moi, ni personne ne sait ce qu'elle devra faire. »*

Le ralentissement tant attendu, annonciateur du *« soft landing »* (atterrissage en douceur) de l'économie américaine, va-t-il donc se produire ? La hausse des taux d'intérêt va logiquement entraîner une hausse du crédit immobilier, du crédit automobile et, en principe, une consolidation des marchés financiers.

La confiance obstinée des Américains n'est pas de bon augure pour tout le monde. Mardi, dans les colonnes du *Wall Street Journal,* Todd Buccholz, président de Victoria Capital, proposait même à Alan Greenspan, s'il veut vraiment un refroidissement de l'économie américaine, de partir : *« La crédibilité, la stature et la longévité du président de la Fed jouent contre lui dans ce moment paradoxal. Les Américains ont une telle foi dans M. Greenspan et le conseil d'administration de la Fed qu'ils se moquent du crédit immobilier ou automobile plus élevé : ils s'imaginent qu'ils pourront simplement refinancer leurs emprunts à des taux plus intéressants dès que M. Greenspan aura remis de l'ordre dans tout ça. »* Le comble, écrit-il : *« Même les étrangers ont confiance en lui, qui ont fait monter le dollar de 9 % par rapport à l'euro, de 7 % par rapport à la livre et de 6 % par rapport au yen. »*

Sylvie Kauffmann

Les marchés financiers manifestent leur confiance à Alan Greenspan

EN BONNE LOGIQUE, le resserrement brutal, décidé mardi 16 mai par la Réserve fédérale américaine (Fed), de sa politique monétaire aurait dû calmer l'enthousiasme des boursiers. Il n'en a rien été. Les deux principaux indices boursiers américains, le Dow Jones et le Nasdaq, ont bien fléchi juste après l'annonce de la décision de la banque centrale américaine, mais ils ont terminé en hausse sensible. L'indice industriel Dow Jones a progressé de 1,17 %, à 10 934,57 points, et celui du Nasdaq, qui compte de nombreuses valeurs technologiques, a bondi de 3,05 %. Même les marchés obligataires étaient bien orientés. Le rendement moyen à 10 ans se détendait à 6,402 %, contre 6,437 % lundi soir, tout comme celui de l'obligation du Trésor à 30 ans à 6,106 %, contre 6,147 %. Le rendement des obligations évolue à l'inverse des prix.

Faisant fi de toute prudence avant la décision de la Fed, les marchés boursiers européens avait eux-mêmes connu une journée faste, mardi. La Bourse de Paris avait clôturé en hausse de 2,58 %, l'indice CAC 40 terminant près d'un record absolu. Le marché de Londres avait gagné 1,13 % et celui de Francfort 2,44 %. Mercredi matin, les places européennes marquaient toutefois une pause, l'indice CAC 40 abandonnant 0,66 % quelques minutes après le début de la séance, tandis que la Bourse de Francfort cédait 0,42 %. Dans la nuit, les actions japonaises avaient reculé légèrement, l'indice Nikkei des valeurs vedettes cédant 0,84 %, à 17 404,03 points.

Le relèvement des taux de 50 points de base était largement anticipé par des investisseurs qui s'interrogent déjà sur l'attitude de la Réserve fédérale lors de sa prochaine réunion, les 27 et 28 juin. La plupart d'entre eux font confiance au président de la Fed, Alan Greenspan, pour calmer les tensions inflationnistes sans casser la croissance de l'économie américaine.

La très écoutée Abby Joseph Cohen, stratège de Goldman Sachs, a jugé mardi que la Fed *« allait réussir dans ses tentatives pour rallonger l'expansion économique actuelle »,* lors d'une intervention au Forum économique mondial organisé par l'Institut de stratégie économique à Washington. Pour Mme Joseph Cohen, le processus de ralentissement de la croissance économique américaine en 2000 *« a déjà commencé »*, et *« certaines des pires nouvelles au niveau de l'inflation ont déjà été annoncées »*. L'analyste a réitéré son objectif de 1 575 points à la fin de l'année et 1 625 points au printemps 2001 pour l'indice Standard and Poor's. Mardi, ce dernier s'établissait à 1 466,04 points, en progression de 0,94 %.

L'EURO TRÉBUCHE

Déjà les pronostics vont bon train sur les prochains mouvements de la Fed. Selon Peter D'Antonio, analyste de Salomon Smith Barney, les indices de prix rassurants pour le mois d'avril augmentent la possibilité que la Réserve fédérale n'interviendra pas en juin, se donnant ainsi plus de temps pour évaluer l'impact des hausses des taux jusqu'à présent. Bruce Steinberg, économiste de la maison de courtage Merrill Lynch, s'attend en revanche à un nouveau relèvement de 25 points de base en juin, la Fed observant ensuite une pause.

Le renchérissement du loyer de l'argent aux Etats-Unis a toutefois fait une victime : l'euro. La devise européenne s'échangeait mardi soir à 0,9002 dollar, contre 0,9045 dollar juste avant l'annonce de la décision de la Fed de relever ses taux directeurs et contre 0,9120 dollar la veille à New York, soit une baisse de près 1,30 %. Dans la journée, l'euro avait touché un plus bas niveau de 0,8997 dollar. La capacité de résistance de la monnaie unique a été entamée par les déclarations, publiées mardi par le quotidien allemand *Handelsblatt,* du président de la Bundesbank, Ernst Welteke, écartant la perspective d'une intervention concertée des Etats-Unis, du Japon et de l'Europe pour soutenir la devise européenne dans les prochains mois.

Joël Morio

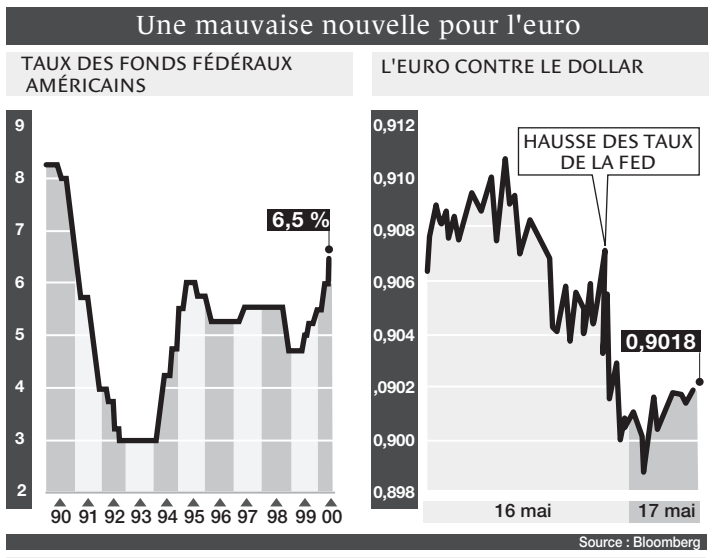

La forte hausse des taux directeurs de la Fed a renforcé le dollar et pénalisé l'euro.

Le pétrole proche des 30 dollars le baril

Les cours du brut sont repartis à la hausse, approchant désormais les 30 dollars le baril, malgré la décision prise le 28 mars par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), sous la pression américaine, de relever sa production pour faire baisser les prix. Mardi 16 mai, à New York, le baril light sweet crude échéance juin s'échangeait à 29,73 dollars tandis que, à Londres, le brent se négociait à 28,70 dollars. *« Nous ne voyons à présent aucune justification pour penser à augmenter la production lors de la réunion de juin »,* a déclaré le ministre saoudien du pétrole, Ali Al-Nouaïmi. Les onze pays du cartel, qui assurent 35 % de la production mondiale, se réuniront le 21 juin à Vienne. M. Nouaïmi, représentant du principal producteur et exportateur de brut au monde, a réfuté les déclarations du secrétaire américain à l'énergie, Bill Richardson, estimant que les pays de l'OPEP pouvaient augmenter la production lors de leur prochaine réunion. Pour M. Nouaïmi, *« les prix évoluent actuellement dans la fourchette décidée »*, qui est comprise entre 22 et 28 dollars. La veille, le secrétaire général de l'OPEP, Rilwanu Lukman, avait qualifié les prix de *« raisonnables »* et écarté toute intervention pour les corriger. La hausse, depuis la mi-avril, repose sur des craintes d'insuffisance de production pour répondre aux besoins croissants.

La coopération monétaire internationale est au point mort

Les Etats-Unis ont aujourd'hui besoin d'un dollar fort

EN CHOISISSANT de doper, par une forte hausse de 0,5 point de ses taux directeurs, la rémunération du billet vert, la Réserve fédérale américaine (Fed) a clairement indiqué, mardi 16 mai, que les Etats-Unis n'entendaient pas faire le moindre geste pour secourir la monnaie européenne et aider celle-ci à se redresser. A peine annoncée la décision de la Fed, l'euro s'est d'ailleurs nettement replié face au dollar *(lire ci-contre).*

Une hausse plus limitée (0,25 point) du niveau des fonds fédéraux aurait constitué un soulagement pour l'euro et aurait diminué les pressions à la baisse qui s'exercent sur lui. Mais la Fed a rejeté cette option, les préoccupations internes – la volonté de ralentir l'économie américaine – l'ayant emporté sur les considérations externes – stabiliser le marché mondial des changes.

L'attitude de la Fed prouve d'abord à quel point la coopération monétaire internationale est aujourd'hui en panne. La création de l'euro avait pourtant laissé espérer un renforcement de la concertation entre les trois grandes zones (Etats-Unis, Europe, Japon). Mais l'ambitieux projet nippo-européen d'instaurer des zones cibles, qui auraient consisté à encadrer les fluctuations du dollar, de l'euro et du yen, fut rapidement abandonné, devant les réticences de la Banque centrale européenne (BCE) et surtout en raison de l'hostilité déterminée de la Maison Blanche.

Depuis un an et demi, la collaboration sur le marché des changes s'est réduite à sa plus simple expression, celle des communiqués publiés à l'issue des réunions des ministres des finances des sept pays les plus industralisés (G7). Des communiqués eux-mêmes minimalistes, qui se sont contentés d'évoquer la fermeté du yen mais n'ont pas fait la moindre allusion au plongeon de l'euro. Les autorités américaines, européennes et japonaises ne sont pas parvenues à tomber d'accord pour intervenir ensemble sur le marché des changes pour tenter de corriger les anomalies des cours.

Tout au long de l'année 1999, la Banque du Japon a agi seule, et dépensé des dizaines de milliards de dollars, en vain, pour tenter de limiter l'appréciation de sa devise. Ni la Fed ni la BCE n'ont levé le petit doigt pour l'aider dans sa tâche, les Américains considérant notamment que le moyen le plus efficace, pour Tokyo, d'affaiblir durablement le yen serait d'ouvrir ses frontières aux produits étrangers et de réduire ses excédents commerciaux.

Mais le défaut de coopération monétaire apparaît plus évident encore à propos de l'euro. Ce n'est d'abord pas sans une certaine satisfaction et un certain soulagement que les Japonais, qui s'inquiétaient des risques d'une rapide marginalisation du yen sur la scène mondiale, observent les malheurs de la monnaie unique européenne depuis son lancement.

ÉGOÏSMES MONÉTAIRES

Les Américains ne se montrent pas plus compatissants. Si Felix Rohatyn, ambassadeur des Etats-Unis en France, affirme diplomatiquement que *« l'euro est un grand succès »* et que *« la psychologie négative autour de l'euro n'est pas méritée, compte tenu de l'économie réelle européenne »*, le secrétaire d'Etat au Trésor, Lawrence Summers, se montre très sévère. Il ne cesse d'expliquer que la meilleure façon, pour les Européens, de faire remonter leur devise serait de procéder à des réformes de structures pour stimuler la croissance dans l'Euroland et l'amener à un rythme plus proche de celle des Etats-Unis. *« Notre approche s'est toujours concentrée sur les paramètres économiques fondamentaux, et nous pensons qu'à long terme c'est ce qui fait le plus la différence »*, déclare M. Summers.

Mais cette condamnation morale de l'archaïsme supposé de l'économie européenne cache mal les vraies raisons qui poussent aujourd'hui la Maison Blanche, en pleine campagne électorale, à se satisfaire de la situation sur le marché des changes.

Pour contenir les pressions inflationnistes, pour continuer à financer le gigantesque déficit de leur balance courante et à attirer les capitaux étrangers sur leur territoire, pour éviter, enfin, que Wall Street ne décroche brutalement, les Etats-Unis ont un besoin vital d'un dollar fort... et donc d'un euro faible. *« Des interventions pour faire remonter l'euro pourraient réussir avec le soutien des principaux acteurs mais l'un d'eux, les Etats-Unis, fait actuellement défaut »*, a remarqué, lundi 15 mai, Hans Helmut Kotz, membre du conseil de la Bundesbank, en ajoutant que Washington n'avait aucun intérêt à affaiblir le dollar.

En dépit de la volonté officiellement affichée des dirigeants du G7 de coopérer plus étroitement pour mieux réguler le système financier mondial, les égoïsmes monétaires sont plus grands que jamais. Avec le risque que ces derniers dégénèrent en guerres ouvertes.

Pierre-Antoine Delhommais

La justice annule l'accord signé dans les banques AFB sur les 35 heures

DANS UN ARRÊT rendu mardi 16 mai, la cour d'appel de Paris a décidé d'annuler l'accord sur la réduction du temps de travail signé le 4 janvier 1999 entre le patronat bancaire - l'Association française des banques (AFB) - et le Syndicat national de la banque (SNB) affilié à la Confédération générale des cadres (CGC). Chacun de son côté, l'AFB et le SNB avaient décidé de saisir la cour d'appel, afin qu'elle se prononce relativement aux deux articles de l'accord jugés non conformes au droit en première instance.

Les conséquences de cette annulation sont lourdes. Si elle ne remet pas en cause la convention collective signée par cinq organisations syndicales le 12 janvier 2000, elle ramène les 400 banques dans le droit commun en matière de temps de travail. L'accord sur les 35 heures prévoyait notamment 17 jours de congés supplémentaires (au-delà des 25 jours de congés) pour les 230 000 salariés de la branche, comprenant 8 jours fériés et 9 jours de réduction du temps de travail.

« INCOMPRÉHENSION »

L'AFB a en effet décidé de ne pas rouvrir de négociations de branche. Les principaux responsables des ressources humaines de la branche se sont réunis mardi soir. L'un d'eux confiait mercredi matin son *« incompréhension face à la décision de justice »* qui lui paraît *« très éloignée des réalités des entreprises »*. Le juge appuie sa décision sur trois points. Il estime - ce qui n'avait pas été dit en première instance - que le fait d'imposer aux salariés de respecter des *« nécessités de service »* pour déterminer les dates de leurs jours de repos pris dans le cadre de la réduction du temps de travail n'est pas conforme à la loi. Il souligne que les dispositions concernant le fractionnement des congés annuels ne sont pas non plus conformes, mais l'AFB avait longuement débattu de ce sujet avec le ministère et s'était engagée à modifier cet aspect de l'accord si le juge l'estimait nécessaire. La cour d'appel a enfin jugé non conformes à la deuxième loi Aubry les dispositions concernant les cadres supérieurs et notamment la création d'une catégorie spécifique. L'accord a été signé avant cette loi, rappelle toutefois l'AFB, qui avait indiqué aux représentants syndicaux qu'elle allait revoir ce point. La cour d'appel ayant jugé l'accord *« indivisible »*, le patronat n'a même pas la possibilité de revenir sur ces seuls points.

Du coup, l'AFB renvoie les négociations au niveau des entreprises. *« Ironiquement, les syndicats ont fait le jeu du Medef : alors que l'accord préservait le rôle de la branche, ils l'ont fait voler en éclats en le contestant et rendent l'initiative aux seules entreprises »*, commente un directeur des ressources humaines. Plus grave encore, le patronat a décidé de mettre fin à la négociation du dispositif de pré-retraites contre embauches qui était en cours.

« Ceux qui ont attaqué l'accord ne se sont pas rendu compte de la portée de l'événement, explique Gérard Labrune, le président du SNB. *Les 17 jours de branche garantis par l'accord sont remis en cause, l'engagement du maintien de salaire n'est plus assuré, la réduction journalière du temps de travail redevient un scénario possible, la discrimination entre petis et grands établissements est inélucatablement renforcée »*. De fait, 160 établissements n'ont pas d'organisations syndicales, ce qui représente 30 % des 230 000 salariés de la branche. Un risque que Jean-Claude Branchereau, de la fédération CFDT banques, relativise : *« Nous avons négocié des accords dans des petits établissements comme à la Banque Bilbao qui sont des bons accords. De même des accords comme celui signé au CIC, qui est meilleur que celui de l'AFB, peuvent servir de référence dans d'autres établissements. »*

Dans certains établissements, les négociations vont devoir se poursuivre sur de nouvelles bases. Pour la fédération CFDT-Banques, *« cette décision ouvre une nouvelle étape pour la réduction du temps de travail»*. Si, dans certaines banques comme au CIC ou à la Banque Hervet, les accords déjà signés ne font aucune référence à l'accord AFB, et donc ne sont pas remis en cause, en revanche celui du CCF devra être renégocié. De même, à la Société générale et au Crédit lyonnais où les négociations sont en cours, la donne est complètement changée.

Philippe Wattier, DRH du Crédit lyonnais, indique que sa banque *« va très rapidement faire une proposition pour que ce qui n'a pas été construit au niveau de la branche le soit au niveau de l'entreprise, avec ceux qui le voudraient, pour ne pas laisser les salariés dans l'incertitude »*. Alain Py, son homologue de la Société générale, explique : *« Nous allons être amené à revoir nos orientations, car elles s'appuyaient en partie sur cet accord. Pour autant, nous n'entendons pas renoncer à l'idée de parvenir par la négociation à introduire de la réduction du temps de travail dans un délai assez bref. »* En revanche au groupe BNP-Paribas, les négociations suivent leur cours car la CFDT avait obtenu de négocier sur la base de la loi Aubry et non sur l'accord AFB.

Sophie Fay et Stéphane Lauer

L'espagnol Terra Networks s'impose aux Etats-Unis en rachetant l'américain Lycos

L'éditeur allemand Bertelsmann fournira des contenus Internet au nouveau groupe

Filiale de l'opérateur espagnol Telefonica, Terra Networks a accepté, mardi 16 mai, de débourser 12,5 milliards de dollars pour prendre le contrôle de Lycos, quatrième portail Internet américain. L'opération s'inscrit dans la ligne du rapprochement AOL/Time Warner. La chute des valeurs de la nouvelle économie au mois d'avril sert d'accélérateur à cette nouvelle vague de fusions-acquisitions.

ÊTRE PRÉSENT en Europe, en Amérique latine et aux Etats-Unis. Voilà ce qui semble convenir à Juan Villalonga, le président de l'opérateur téléphonique espagnol Telefonica et de sa filiale d'accès à Internet Terra Networks. En effet, M. Villalonga préside aux destinées de ces deux vedettes de la nouvelle économie espagnole à partir de Miami, en Floride. Ce management à distance, qui lui était vertement reproché, pourra se justifier avec le rachat, par Terra Networks, de Lycos, le quatrième portail Internet américain.

Mardi 16 mai, Terra Networks a accepté de payer 12,5 milliards de dollars pour racheter Lycos, valorisant l'action de ce dernier à 97,55 dollars, soit 2,7 fois plus que son cours trois semaines auparavant. Au terme de la fusion, les actionnaires de Terra Networks contrôleront entre 54 % et 63 % de l'ensemble, ceux de Lycos disposeront du solde. M. Villalonga consolide son pouvoir en dirigeant la nouvelle entité.

Cette opération est la première acquisition d'envergure d'un acteur européen sur le marché américain, berceau de l'Internet. Elle consacre la stratégie de mariage entre l'accès et le contenu Internet, initiée en janvier par l'acquisition de Time Warner par America Online pour 148 milliards de dollars. Dans le métier de l'accès à Internet, Terra Networks, qui dispose actuellement de plus de 2 millions d'abonnés, envisage de doubler ce chiffre d'ici à la fin de l'année. Dans le métier du contenu, Lycos apporte son moteur de recherche et divers contenus éditoriaux, qui attirent près de 33 millions d'internautes par mois. L'éditeur allemand Bertelsmann, partenaire de Lycos en Europe, accepte, pour sa part, de payer 1 milliard de dollars sur cinq ans pour devenir le fournisseur préférentiel du nouvel ensemble dans le commerce électronique de livres, musiques et audiovisuel.

Si Terra Networks n'est pas le plus important fournisseur d'accès à Internet en Europe, il est le plus dynamique. Premier à s'introduire en Bourse en novembre 1999, il fut, jusqu'au mois d'avril 2000, la coqueluche des investisseurs européens. Au plus haut, sa capitalisation boursière a atteint 39 milliards d'euros, avant de revenir aujourd'hui à 17,3 milliards. C'est également le premier fournisseur à sortir de ses frontières pour s'étendre au Portugal, en Amérique latine et maintenant aux Etats-Unis.

Suivant son exemple, T-Online, la filiale Internet de l'opérateur allemand Deutsche Telekom, s'est introduit en Bourse début avril. Avec 5,5 millions d'abonnés et une capitalisation boursière de 47,3 milliards d'euros, il est incontestablement le plus gros acteur européen. Le français Wanadoo, filiale Internet de France Télécom, devrait entrer à son tour dans la course. France Télécom a annoncé son intention d'introduire Wanadoo en Bourse au début de l'été ou en septembre. Il effectue actuellement toutes les démarches administratives afin de *« faire en sorte que les deux solutions soient possibles »*, souligne un porte-parole du groupe. L'accélération des fusions dans le secteur pourrait le conduire à retenir la date la plus proche.

La course au gigantisme est bien engagée. L'année 1999 a été celle des révolutions. De nouveaux acteurs, de nouveaux modèles économiques (accès gratuit à Internet) ont bousculé les précurseurs comme AOL. Le britannique Freeserve ou le français Liberty Surf, partis de rien, ont profité de leur statut de star pour s'introduire en Bourse. Dans leur sillage, des centaines d'émules ont vu le jour. L'année 2000 devrait être celle de la consolidation. La chute des valeurs Internet en Bourse au mois d'avril est, à cet égard, une bénédiction pour tous. Les plus gros peuvent faire leurs emplettes : T-Online a acquis Club Internet et Terra Networks fusionne avec Lycos. Quant aux plus petits, ils peuvent se faire racheter à un bon prix alors même que leurs finances sont exsangues. Même le britannique Freeserve est à vendre. Son propriétaire, Dixons Group, a mandaté la banque d'affaires Goldman Sachs pour trouver un acquéreur. Dans cette tornade, Yahoo ! clame sa volonté de rester indépendant. Sa profitabilité (il a dégagé un bénéfice de 63 millions de dollars au premier trimestre 2000) et sa capitalisation boursière de 74 milliards de dollars le mettent à l'abri des prédateurs.

Pour sa part, le nouvel ensemble constitué par Terra Networks et Lycos, qui devrait réaliser un chiffre d'affaires de 555 millions d'euros en 2000, cumulent les déficits de chacun. Terra Networks a perdu 173 millions d'euros en 1999 et Lycos 57,7 millions d'euros. Toutefois, M. Villalonga a estimé que l'objectif est de trouver l'équilibre d'ici à 2001.

Enguérand Renault

Boo.com au bord de la faillite

Le site de commerce en ligne britannique Boo.com pourrait être mis en faillite s'il ne trouve pas 30 millions de dollars d'ici à vendredi, affirme le *Financial Times* du 17 mai. Ses actuels actionnaires, dont le fonds d'investissement Europ@web de Bernard Arnault et la société 21 Investimenti, holding de la famille italienne Benetton, rechignent à recapitaliser l'entreprise, spécialisée dans la vente de vêtements. Fondé par le Suédois Ernst Malmsten, Boo.com avait été l'an dernier l'une des start-up européennes les mieux financées, levant environ 120 millions de dollars. Mais son lancement, en novembre 1999, avait été entravé par des difficultés techniques. Boo.com avait déjà dû licencier 90 personnes sur 400 en janvier.

Le gouvernement recule sur le statut de Gaz de France

Alors que le marché européen s'ouvre à la concurrence en août, le groupe public ne sera pas transformé en société anonyme

LE MARCHÉ européen du gaz s'ouvrira bientôt à la concurrence, un an après celui de l'électricité. Dès le 10 août, les quinze pays de l'Union appliqueront la directive sur *« le marché intérieur du gaz naturel »* adopté en 1998. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, devait présenter, mercredi 17 mai en conseil des ministres, le projet de loi *« sur la modernisation du service public du gaz et le développement des entreprises gazières »*. A la surprise générale, ce texte définit le cadre de cette prochaine déréglementation mais ne dit rien sur le devenir de Gaz de France (GDF), comme le laissaient pourtant entendre les différents rapports demandés par le gouvernement avant la rédaction du projet de loi. Outre le renforcement du service public, il évoque l'ouverture progressive du marché, qui touchera 33 % des clients en 2008. Comme pour l'électricité, les particuliers ne sont pas concernés, la distribution étant toujours assurée par GDF.

MANQUE DE MOYENS

« Quels que soient les aléas du calendrier, Gaz de France respectera les orientations de la directive européenne », avait prévenu le président de cette entreprise publique, Pierre Gadonneix, déplorant que la France ne puisse pas transposer dans les temps les nouvelles normes de Bruxelles. Un cinquième du marché national sera ouvert à la concurrence, ce qui représente 150 clients ayant une consommation annuelle supérieure à 25 millions de mètres cubes de gaz.

Si l'entreprise publique a bien décidé de s'adapter immédiatement à la nouvelle donne, elle se trouve dans l'impossibilité de mettre en place sa nouvelle stratégie industrielle, faute de moyens. Troisième distributeur gazier européen derrière le britannique Centrica et l'italien SNAM, GDF doit, pour affronter le nouvel environnement, se développer dans deux métiers : la production gazière et les services. Ces activités s'ajoutent aux trois branches traditionnelles que sont la distribution, le négoce et le transport.

Mais la firme ne peut se développer seule, n'ayant pas les capacités financières pour mener de front tous ses projets. Une solution consiste à faire évoluer son statut d'établissement public en société anonyme pour permettre l'entrée d'actionnaires.

Au cours de l'automne 1999, deux rapports, l'un parlementaire, l'autre émanant du Conseil économique et social (CES), évoquaient ce sujet. Pour pouvoir croître, l'établissement public doit se muer en société anonyme et ouvrir son capital à EDF et TotalFinaElf, affirmait Nicole Bricq, députée socialiste de Seine-et-Marne. Ses conclusions étaient proches de celles du CES, présentées par Charles Fiterman. L'ancien ministre communiste préconisait la création d'alliances et de partenariats forts tant industriels que financiers.

L'évolution semblait acquise. Mais elle a suscité des réticences dans la majorité plurielle, tant chez certains élus socialistes que chez les communistes. D'où le report de cette réforme.

Cet abandon *« ne nous apporte aucune satisfaction et ne règle rien, même si nous étions bien sûr opposés »* à une privatisation, assurait vendredi 12 mai Denis Cohen, secrétaire général de la fédération nationale CGT Mines-Energie. Tout en jugeant *« réducteur »* ce débat sur le statut, le représentant du syndicat majoritaire dans l'entreprise appelle à trouver des solutions. *« Nous ne sommes pas pour le statu quo. Ce qu'il faut, c'est mener un vrai débat sur la loi de transposition de la directive sur le gaz et le problème du développement futur de GDF »*, affirme-t-il. *« Il faut aller dans l'exploration-production, et nous ne sommes fermés à aucune hypothèse, y compris la création de filiales »*, ajoute Olivier Frachon, secrétaire du comité central d'entreprise EDF-GDF. A l'opposé, la CGC défend *« l'ouverture du capital au service d'un projet industriel »*. Pour son secrétaire général, Jean-Yves Roure, *« la reculade politique actuelle ne change pas le problème de fond. Gaz de France est trop petit sur la scène énergétique pour rester seul »*.

Le principe d'associer TotalFinaElf et EDF à GDF était admis par tous les intéressés. Les divergences portaient sur le poids et le rôle futur de ces entrants. M. Gadonneix plaide pour un actionnariat émietté afin de garder son autonomie, alors que l'électricien et le pétrolier envisagent chacun de devenir l'actionnaire de référence du groupe public. EDF, en particulier, se verrait bien étendre son influence sur le groupe gazier, avec lequel il partage déjà 80 000 personnes dans la distribution. Le report du débat sur le statut a pour l'instant coupé court à cette ambition.

D. G.

Guillaume Sarkozy veut redonner le moral aux PME du textile

***« IL Y A ENCORE** des gens qui me demandent de faire sauter leurs contraventions ou de leur trouver un logement à Neuilly... »* A quarante-huit ans, Guillaume Sarkozy prend avec humour le fait d'être identifié comme le « frère de... », ce qui l'*« agaçait au début »*, reconnaît-il. Au moment où son cadet Nicolas, maire de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) et ex-numéro un du RPR, connaît une certaine traversée du désert médiatique, l'aîné des trois frères Sarkozy s'apprête à prendre le relais sous les feux de la rampe. Mercredi 17 mai, il devait être élu à la présidence de l'Union des industries textiles (UIT). Il y succédera à Georges Jollès, ancien patron du groupe Bidermann, vice-président du Medef et de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), le grand manitou du social au sein du patronat.

Guillaume Sarkozy s'est illustré comme négociateur de l'accord de branche sur les 35 heures dans le textile, signé en octobre 1998 avec l'ensemble des organisations syndicales – une première historique. Sa priorité de président sera de négocier un accord spécifique pour les entreprises de moins de cinquante salariés, qui, selon lui, *« ne peuvent passer aux 35 heures en raison des règles de mandatement syndical extrêmement rigides de la loi Aubry 2 »*. Il tire sa légitimité du fait qu'il sera *« le premier président de l'UIT issu d'une PME depuis plus de vingt ans »*. Pour pouvoir continuer à diriger Tissage de Picardie, l'entreprise de 120 salariés reprise en 1979, M. Sarkozy s'entourera à l'UIT de... neuf vice-présidents, tous *« chefs d'entreprise en exercice »*.

DÉDRAMATISER LA DÉLOCALISATION

Le nouveau patron du textile français veut rompre avec le discours protectionniste et geignard en vigueur dans le secteur. Il milite pour une zone de libre-échange *« pan-euroméditerranéenne »*, sur le modèle de l'Alena – le marché commun nord-américain –, dans laquelle l'Union européenne engloberait le Maroc, la Turquie ou l'Europe de l'Est. Une façon de dédramatiser la délocalisation de l'industrie française *« dont on ne doit pas avoir honte, car elle est parfois la condition de la survie d'emplois en France »*, dit-il.

L'UIT va se doter d'un site-portail sur l'Internet, destiné à promouvoir sans complexe le textile hexagonal, *« deuxième producteur européen, à égalité avec l'Allemagne »*. Ce site visera aussi à faciliter l'accès à la Toile des 1 800 sociétés de moins de 250 salariés que fédère l'UIT. Sa conviction : *« Un franc investi dans les nouvelles technologies crée plus de valeur qu'un franc investi dans des technologies de production. »*

Ce petit patron n'attend rien de l'Etat – *« un plan sectoriel, type plan Borotra, n'est plus de mise »* – sinon pour une baisse des charges. *« Notre pays est surfiscalisé et l'industrie est sur-surfiscalisée »*, affirme-t-il dans son discours d'investiture. Au fond, une position très libérale, que ne renierait pas son frère Nicolas. *« Nous ne parlons jamais politique en famille »*, affirme Guillaume Sarkozy.

Pascal Galinier

EADS fait piètre figure pour son entrée en Bourse

LE PREMIER GROUPE d'aéronautique et de défense européen devra adopter un profil bas pour son introduction en Bourse, prévue début juillet. European Aeronautic Defense and Space (EADS) a été obligé d'admettre, dans le document de référence de la Commission des opérations de Bourse (COB) publié mardi 16 mai, une perte de 1 milliard d'euros (environ 6,6 milliards de francs) pour 1999. Cette perte importante, pour un chiffre d'affaires de 22,5 milliards d'euros, est principalement due aux méthodes de couverture de change du français Aerospatiale Matra, l'une des trois sociétés à fusionner avec l'allemand DaimlerChrysler Aerospace et l'espagnol CASA.

Le groupe français a été obligé de constater 1,7 milliard d'euros de pertes de change sur 1999, pour se mettre en conformité avec les normes comptables européennes. Cette perte abyssale s'explique par la politique particulièrement « prudente » et conservatrice menée par l'équipe de direction précédente. Dans les années 90, la principale crainte de ses dirigeants était d'avoir à subir les effets d'un dollar inférieur à 5 francs. Sous ce seuil, l'entreprise, qui vend ses avions Airbus et ses fusées Ariane en dollars, ne pouvait pas être rentable. La direction financière avait donc mis en place des instruments de couverture de change qui lui permettaient de bénéficier d'un dollar à 5,50 francs. Cette politique de prudence lui a permis de gagner 5 milliards de francs sur les premières années.

Pour minimiser les coûts d'une telle « assurance », l'entreprise avait choisi de renoncer aux bénéfices d'une éventuelle envolée du dollar. Aerospatiale continue d'échanger ses dollars à 5,50 francs, alors qu'elle pourrait aujourd'hui en obtenir environ 7,30 francs sur le marché des changes ! Pour se conformer à son nouveau statut de société européenne, elle a dû prendre en compte les moins-values à venir sur un carnet de commandes de plus de 11 milliards de dollars... Cette opération purement comptable a laminé en 1999 les résultats d'exploitation d'EADS, qui s'élevaient à 815 millions d'euros, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette politique de gestion de changes malheureuse a eu des conséquences significatives dans la négociation avec le partenaire allemand. Malgré un chiffre d'affaires inférieur de 40 % à celui d'Aerospatiale Matra, DASA vaut autant que son allié français. Conséquence : son actionnaire DaimlerChrysler détiendra plus de 30 % d'EADS, soit autant que l'Etat français, le groupe Lagardère et les institutions financières françaises réunies. L'espagnol CASA détiendra 5,42 % de la société, et le public devrait pouvoir acheter plus de 27 % du capital.

Christophe Jakubyszyn

Le fonds Cobra se renforce dans la Commerzbank

FRANCFORT
de notre correspondant

La société d'investissement Cobra a confirmé, mardi 16 mai, tout l'intérêt qu'elle porte à la Commerzbank, dont elle a annoncé contrôler désormais 17 %. Le 19 avril, Cobra avait indiqué posséder 9,9 % de l'établissement. Cette montée en puissance ne constitue pas une surprise – Cobra voulait accroître sa participation, si possible jusqu'à 20 % –, mais elle relance les spéculations sur le sort de la quatrième banque privée allemande.

Le dirigeant de Cobra, Hansgeorg Hofmann, est un ancien membre du directoire de la Dresdner Bank, où il s'occupait des activités d'investissement : certains le soupçonnent d'agir pour le compte d'un plus grand groupe. Un rapprochement avec la Dresdner, elle-même affaiblie par l'échec de son projet de fusion avec la Deutsche Bank, début avril, fait partie des hypothèses évoquées.

Cobra, détenue à 100 % par la société Rebon (Pays-Bas), répète cependant qu'elle n'entend pas influencer la gestion de la banque et ne veut pas obtenir de siège à son conseil de surveillance. *« De toute évidence, certains cercles tentent de nous diffamer, sans voir que cela porte tort en premier lieu à la Commerzbank »*, a relevé mardi M. Hofmann. Selon lui, cette participation est un placement purement financier, qui offre à la Commerzbank l'occasion de stabiliser la structure très éparpillée de son actionnariat. M. Hofmann a démenti d'éventuels pourparlers avec d'autres banques, tout en reconnaissant *« des contacts avec d'autres actionnaires, surtout Generali et BSCH, afin de présenter Cobra et ses responsables »*.

Cobra devient encore plus incontournable pour Martin Kolhaussen, le président du directoire de la Commerzbank. Ce dernier s'est toujours montré très réticent à l'égard des fusions. Il répète son désir de garantir l'indépendance de la banque, mais il n'a plus exclu, ces dernières semaines, d'éventuelles coopérations.

Philippe Ricard

TROIS QUESTIONS À...

CHRISTIAN PIERRET

1 Secrétaire d'Etat à l'industrie, vous avez préparé le projet de loi sur la modernisation du service public du gaz. Pourquoi la France ne sera-t-elle pas prête à la date prévue par Bruxelles ?

Le texte insiste sur le respect de l'ouverture du marché selon les étapes prévues par la directive, 20 % en 2000, 28 % en 2003, 33 % en 2008. Ce projet de loi sera présenté le plus vite possible à l'Assemblée nationale. J'espère une première lecture avant la fin de l'année et une adoption dans la foulée. Cependant, à partir du 10 août, Gaz de France (GDF) appliquera la directive européenne en abandonnant son monopole d'importation. Comme dans la loi sur l'électricité, le texte développe la notion de service public et renforce les services aux plus démunis. Il se préoccupe aussi de la sécurité, car nous déplorons trop d'accidents dans l'utilisation du gaz. Sa troisième spécificité tient dans le renforcement de la desserte gazière du pays.

2 Vous n'avez pas convaincu la majorité de transformer GDF en société anonyme. Pourquoi cet échec ?

Il n'y a aucun échec et encore moins de recul. Notre vision de GDF est toujours industrielle, européenne et internationale. Nous voulons que cette entreprise soit un acteur présent dans toute la filière, de la production à la distribution. Je crois nécessaire d'approfondir le débat avec la majorité plurielle. Nous procédons donc en deux temps : nous transposons la directive et, dans ce nouveau cadre, nous réfléchissons aux moyens de réaliser ce grand projet industriel. Pour réussir une mutation stratégique que je crois indispensable, il ne faut pas brûler les étapes. Il faut être capable de faire assimiler par l'entreprise et par son environnement les axes essentiels de cette stratégie.

3 Vous ne renoncez pas à changer le statut de GDF ?

Je ne renonce pas à trouver la meilleure solution possible pour renforcer Gaz de France au plan industriel tout en conservant la préoccupation prioritaire de service public. Le gouvernement souhaite lui donner les moyens de poursuivre sa croissance internationale. Des accords industriels seront nécessaires pour accélérer le développement de l'entreprise publique. D'autres voies peuvent être explorées, comme le développement de filiales avec d'autres opérateurs dans l'exploration-production. La forme juridique que prendra ce projet n'est pas complètement arrêtée et cela nécessitera une concertation sociale exemplaire. Mais il ne faut pas perdre de temps.

Propos recueillis par Dominique Gallois

Les recettes publicitaires des chaînes n'épousent plus les courbes d'audience

Malgré la baisse de son Audimat, accrue en mars par quelques « difficultés de programmation », TF 1 enregistre des rentrées records de publicité. M 6 est confrontée à un phénomène semblable, alors que les télévisions publiques ne connaissent pas de stabilisation de leur audience

LA PRISE en compte quotidienne des audiences des chaînes thématiques a modifié les parts de marché des télévisions hertziennes. Depuis la fin février, la part des « autres chaînes » comme les classes Médiamétrie est passée d'un peu plus de 5 % de parts d'audience à environ 8 points à la fin avril. Cette poussée n'est pas sans conséquences sur les télévisions généralistes. Toutes sont touchées. De façon plus ou moins visible suivant l'importance de leur part d'audience habituelle.

Première chaîne de France, TF 1 est aussi celle dont l'Audimat a encaissé le choc le plus violent. Au terme des quatre premiers mois de l'an 2000, les parts d'audience de la Une tant auprès des ménagères de moins de cinquante ans que des individus de quatre ans et plus ont fortement chuté. A la fin avril, TF 1 ne rassemblait plus que 34,1 % de parts d'audience sur les femmes, cible privilégiée des annonceurs, contre 36,3 % l'an passé. De même, tous âges confondus, la part de marché de la chaîne privée accuse un repli similaire avec 33,4 % de parts d'audience fin avril contre 35,4 % l'an passé. En clair, TF 1 a perdu deux points sur les quatre premiers mois de l'année.

Ce repli serait dû *« pour un point à la prise en compte des foyers numériques, et pour un autre à des difficultés de programmation »*, reconnaît un hiérarque de la chaîne privée. Sans attendre, TF 1 a commencé de réagir, notamment pour ne pas risquer à terme un décrochage de son audience auprès des femmes. Après un mois de mars particulièrement difficile, l'Audimat a repris des couleurs. Mieux : cette perte d'audience, temporaire, n'a pas eu d'incidence sur les recettes publicitaires de TF 1. En avril, *« TF 1 a enregistré 53,6 % de parts des investissements publicitaires à la télévision contre 51,1 % l'an passé »*, précise Christine Pouquet, directrice commerciale d'Initiative Média. D'après elle, *« c'est un record »* pour TF 1.

« BAISSE DES TAUX DE REMISE »

M 6 tire aussi son épingle du jeu, malgré une légère érosion de son audience. La chaîne privée désormais dirigée par Nicolas de Tavernost a rassemblé 21,9 % des investissements publicitaires contre 19,1 % l'an dernier. M 6 fait plus, à elle seule, que France 2 et France 3 réunies. Ainsi, France 2 recule de 16,3 % à 12,7 % et France 3 passe de 10,1 % à 7,8 %. Pourtant, les chaînes publiques bénéficient d'une stabilité de leurs parts d'audience. Ce qui, compte tenu de la prise en compte des foyers numériques, équivaut à une progression. Ainsi, France 2 n'abandonne que 0,4 % de parts d'audience – 18,7 % en avril contre 19,1 % en 1999 auprès des ménagères tandis que sa part d'audience auprès des quatre ans et plus reste quasiment inchangée : 22,3 % en 2000 contre 22,2 % l'année dernière. Toutefois, du côté de France Télévision, on n'a pas souhaité traduire cette embellie par une remontée des tarifs publicitaires des deux chaînes publiques. Cette modération laisse les annonceurs interdits. Ils ne comprennent pas pourquoi France Télévision supporte *« ce manque à gagner extraordinaire »*.

Malgré ses bons scores, France 2 campe sur des tarifs très éloignés de ceux de TF 1. Surtout, la chaîne publique ne répercute pas les hausses décidées par ses deux concurrentes privées. *« Nous n'avons pas vocation à faire le marché »*, explique-t-on à la direction de France 2. Après la réduction de deux minutes par heure du temps réservé à la publicité, la chaîne publique ne souhaite pas avoir de *« possibles problèmes avec ses clients à cause de hausses tarifaires trop rapides alors que le marché est déjà perturbé par la réduction du temps de publicité »*. A la hausse des prix, France 2 privilégie une *« stratégie de baisse des taux de remises »*.

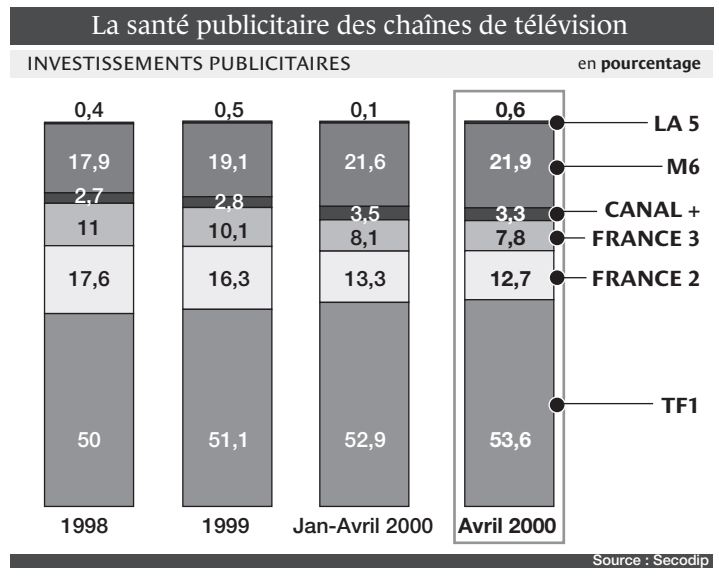

France 2 perd des parts de marché au profit de TF1 et M6.

« UNE PETITE MARGE »

Selon les annonceurs, les tarifs pour le dernier quadrimestre de 2000, récemment communiqués par France 2, ne sont qu'en très légère augmentation. Toutefois la direction de la chaîne admet que *« potentiellement il y a une petite marge »* pour augmenter les tarifs. La preuve : mesurée à l'aune du coût GRP – coût pour toucher 100 personnes d'un segment de population donné –, France 2 présente un différentiel de 15 % avec TF 1. Quand le coût GRP de la Une s'est établi à 27 300 francs au cours de la première semaine de mai, ceux de France 2 et France 3 étaient respectivement de 21 300 et 22 700 francs. Un spécialiste *« s'étonne que France 2, qui fait plus d'audience que France 3, est tarifée moins cher »*. TF 1 n'est pas à l'abri de nouveaux « accidents » d'audience, comme en mars. Ainsi, avec la diffusion, lundi 15 mai, du téléfilm *L'Institutrice*, tiré du roman de sa présentatrice Claire Chazal, la Une a fait un bide. Elle n'a rassemblé que 28 % de parts de marché contre 21 % à M 6 et France 3 et 12 % à France 2. Globalement, avec l'augmentation prévisible du nombre de foyers numériques abonnés aux bouquets satellites et au câble, puis l'arrivée du numérique hertzien, la part d'audience de TF 1 devrait continuer son lent repli. Toutefois, ce dernier ne devrait pas s'accompagner d'une chute des recettes publicitaires du groupe : TF 1 s'est établie en navire amiral d'une flotte de chaînes thématiques installées sur les genres les plus prisés par les téléspectateurs : information (LCI), sport (Eurosport), jeunesse (Teletoon) et documentaire (Odyssée). Une flottille prochainement renforcée par La chaîne financière préparée par LCI, et par TFX, un autre projet de TF 1 qui vise une cible plus jeune, comme celle de M 6. *« Il y a une telle pénurie d'espaces publicitaires à la télévision qu'il est intéressant de lancer une nouvelle chaîne pour collecter les investissements »*, souligne Christine Pouquet.

Guy Dutheil

Le « Washington Times », lié à la secte Moon, rachète UPI

NÉE voici quatre-vingt-treize ans, l'agence de presse américaine, United Press International (UPI), confrontée depuis plusieurs années à de graves difficultés financières, change une nouvelle fois de propriétaire. Le groupe News World Communications, qui édite le très conservateur quotidien américain le *Washington Times,* a annoncé, mardi 16 mai, le rachat du nom et de la marque UPI à la société saoudienne Worldwide News. Le prix de la transaction n'a pas été dévoilé.

L'agence de presse américaine UPI est désormais directement liée à la secte Moon puisque certains membres de la direction de News World Communications font partie de l'Eglise de l'unification, dirigée par le révérend Sun Myung Moon. La direction de l'agence a immédiatement tenu à préciser qu'UPI continuera à fonctionner comme une *« agence indépendante, aidée par des nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de distribution »*. Larry Moffit, un proche du président de News World Communications, Dong Moon Jo, a déclaré qu'*« UPI continuera à se développer sur la base de sa réputation d'honnêteté »*.

Cette profession de foi n'a pas convaincu tout le monde. La journaliste vedette de l'agence, Helen Thomas, la doyenne des correspondants de la Maison Blanche a tiré sa révérence dès l'annonce de rachat.

DÉMISSION DE LA JOURNALISTE VEDETTE

Cette solide petite femme de soixante-dix-neuf ans, la seule journaliste à avoir accompagné Richard Nixon lors de son premier voyage en Chine en 1972, a simplement indiqué : *« Je n'ai pas l'intention de rester »*, et a souligné qu'*« UPI est une formidable agence de presse »*, récompensée à dix reprises par le prestigieux prix Pulitzer. *« Un président vient, l'autre s'en va, mais Helen est restée ici quarante ans, ce qui lui a permis d'en "couvrir" huit* [depuis John Kennedy] », a souligné le président Bill Clinton au cours d'un point presse à Washington.

Le *Washington Times* a précisé que le président d'UPI, Arnaud de Borchgrave, nommé en décembre 1998, gardera sa place. Il sera chargé de poursuivre le développement de sa politique de fournitures d'informations à des sites Internet, ce qui a été mis en place, à grande échelle, en août 1999. *« Le monde n'a plus besoin d'autres services traditionnels* [avec l'explosion de la Toile] », avait-il alors affirmé. UPI a été également l'une des premières rédactions à mettre en place des bureaux virtuels pour les journalistes, qui ont été priés d'utiliser presque exclusivement des ordinateurs et des téléphones portables. L'été dernier, UPI a d'ailleurs vendu son service d'informations radiodiffusées à l'agence Associated Press pour se recentrer sur la vente d'informations en ligne. UPI avait alors également licencié une cinquantaine de personnes.

Comptant aujourd'hui 157 salariés, UPI devra prochainement changer de nom pour devenir United Press International Acquisition (UPIA). Fusionnée une première fois en 1958 avec le groupe du magnat de la presse Randolph Hearst, UPI a ensuite été cédée en 1982 à un groupe américain avant de passer entre les mains de la société saoudienne Worldwide News, codétenue par la famille du roi Fahd.

Nicole Vulser

Philippe Bouvard quitte les « Grosses Têtes » de RTL

LA DIRECTION DE RTL a annoncé à Philippe Bouvard que son contrat pour l'animation des « Grosses Têtes », qui prend fin le 30 juin, ne sera pas renouvelé à la rentrée. Après vingt-quatre années passées sur cette antenne, le journaliste, qui a eu soixante-dix ans en décembre, sera donc remplacé à la tête de l'émission vedette de RTL, qui a lieu tous les jours et recueille 25 % d'audience.

Il y a deux ans, pour faire évoluer la formule de ce jeu humoristique, la direction de RTL avait fait appel à Jean Yanne, qui avec M. Bouvard et Jacques Martin, fait partie des créateurs des « Grosses Têtes ».

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : le Conseil des ministres de la culture de l'Union européenne a adopté**, mardi 16 mai, les grandes lignes du programme de soutien à l'audiovisuel « Média Plus », qui succédera en 2001 au programme « Média II ». Doté de 400 millions d'euros, Média Plus aidera la production, mais aussi la promotion de la distribution, la diffusion et les exportations de films.

■ **Les salariés de Radio France Internationale** (RFI) devaient décider, mercredi 17 mai, en début d'après-midi, s'ils poursuivent la grève entamée, mardi 16 mai, à la suite de l'échec des négociations salariales (*Le Monde* du 13 mai).

Trois employés de Reporters sans frontières devant la justice

ON PEUT RIRE de cette mauvaise plaisanterie. On peut aussi en pleurer. Mardi 16 mai, dans la salle d'audience de la première chambre du tribunal de police de Paris s'est déroulée une scène à la fois ubuesque et inquiétante.

Trois employés de l'association indépendante de défense de la liberté de la presse, Reporters sans frontières (RSF), ont comparu pour *« jet de papiers sur la voie publique »*. Officiellement, le parquet les poursuit pour n'avoir pas respecté le règlement sanitaire départemental. Officieusement, l'Etat semble leur reprocher un acte militant qui remonte au 22 septembre 1998, lors de la visite officielle en France du vice-président cubain, Carlos Lage. Aux côtés d'exilés cubains, ils ont lancé, devant le Sénat, des tracts qui ont atteint la voiture du cortège officiel. Si leur but était d'interpeller le diplomate cubain pour demander la libération du journaliste Bernardo Arevalo *« condamné à six ans de prison pour "outrage" envers le président Fidel Castro et le vice-président »*, ils ne s'attendaient pas à comparaître lors d'une audience pénale pour un geste banal. D'ailleurs, que ce geste de solidarité place, en France, ses auteurs devant un tribunal au prétexte qu'il salit l'espace public – sur les mêmes bases juridiques, donc, qu'un chien qui aurait déféqué sur le trottoir –, a suscité une surprise gênée. Le juge n'a pas caché son embarras. *« Je regrette cette qualification* (...) *cette affaire m'ennuie énormément* (...). *J'espère que votre avocat va nous trouver une solution juridique »*, a-t-il affirmé à maintes reprises en s'excusant, presque, d'avoir à juger cette affaire qu'il avait, en décembre 1999, préféré reporter pour vice de forme. *« Je ne voudrais pas qu'*[on lui] *donne une consonance politique »*, a-t-il instamment prié.

POUR QUELQUES TRACTS

Difficile, pourtant, de s'en tenir à la différence entre *« un papier gras »,* même *« plié en boulette »*, et un tract. Et d'occulter les explications apportées par Denys Robillard, président de la section française d'Amnesty International, Edwy Plenel, directeur de la rédaction du *Monde*, ou Roland Léo, magistrat et spécialiste de l'Amérique latine à Amnesty International, appelés comme témoins. Ils ont rappelé la suppression des libertés fondamentales à Cuba depuis 1962. *« En 1991-1992, un certain nombre de journalistes ont essayé de mettre en place une agence d'information indépendante* (...), *aujourd'hui, ils sont tous en exil ou en prison »*, a raconté M. Léo. *« Lâcher quelques tracts, c'est simplement dire une vérité* (...). *Le geste d'individus qui ne font pas le jeu des Etats, qui disent les choses, dénoncent le mensonge officiel, peuvent créer du droit »*, a affirmé M. Plenel.

« Ces tracts sont immensément importants », comme moyen le plus direct pour alerter les autorités cubaines, a ajouté M. Léo. Le jugement sera lourd de conséquences. Le procureur a demandé une *« dispense de peine »*. Comment oser encore exprimer publiquement son mécontentement si le militant pacifique risque désormais de devenir un prévenu ? *« La distribution de tracts est considérée comme un moyen d'exercice de la liberté d'expression »*, a plaidé l'avocat de RSF, Me Jean Martin. *« Ces poursuites ne sont pas sans m'inquiéter*, a affirmé M. Robillard. *Pour chaque manifestation que j'organise, ce type de poursuites pourrait être intentée. »* Le juge a préféré reporter sa décision au 12 septembre.

Florence Amalou

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Louis Costes

A la suite de notre article intitulé « L'application du droit de la presse à Internet est mise en cause » (Le Monde *du 21 avril), nous avons reçu du parolier Jean-Louis Costes la mise au point suivante :*

Avant tout, je précise que mon CD n'est pas une *« incitation à la haine »,* mais une œuvre de fiction, inspirée des graffitis de toilettes publiques représentant les fantasmes sexuels liés au racisme. C'est le propre de l'art de représenter la réalité telle qu'elle est et non telle que les moralistes et les censeurs souhaitent qu'elle soit. L'action engagée à mon encontre en avril 1997 avait pour fondement la faute civile. Le jugement du 1er juillet 1997 a déclaré cette action mal fondée au motif que les manquements qui m'étaient reprochés étaient suceptibles de constituer des infractions à la loi sur la presse et non une faute civile. Le tribunal n'a pas alors eu à statuer sur le point de la prescription. Par la suite, contrairement à ce que vous affirmez, je n'ai pas changé de serveur. J'ai simplement acquis en 1997 un nom de domaine, ce qui n'a en rien modifié le lieu de stockage ni le contenu de mon site. Les quatre associations antiracistes évoquées par vous ont vu dans mon acquisition d'un nom de domaine un moyen de me poursuivre à nouveau. Mais la 17e chambre, constatant que mon site n'avait pas changé de serveur, a jugé, en janvier 1999, qu'il n'y avait pas eu de nouvelle publication et que la prescription était donc acquise. L'appel formé à l'encontre de cette décision a donné lieu à l'arrêt du 15 décembre 1999 considérant que la publication sur Internet étant *"continue"*, mes textes de chansons, tant qu'ils restaient en ligne, ne pouvaient bénéficier de la prescription, ouvrant ainsi la voie à une poursuite de l'action contre moi sur le fond.

Enfin, mon pourvoi devant la Cour de cassation n'a pas été annulé à cause d'un *"vice de procédure"*. Une jurisprudence traditionnelle, fondée sur l'article 570 du code de procédure pénale, me permettait de me pourvoir dès à présent. Mais la Cour de cassation a choisi d'appliquer plutôt l'article 59 de la loi de 1881, qui veut que le pourvoi soit formé après la décision sur le fond.

COMMUNIQUE

L'indispensable réforme

Attendue par des milliers de familles françaises, la réforme portant sur les prestations compensatoires (qui ont remplacé depuis 1975 les pensions alimentaires), devrait être votée en seconde lecture à l'Assemblée Nationale le 24 mai prochain.

La même volonté de faire cesser les injustices créées par une loi qui ne s'intégrait plus au contexte socio-économique de notre temps a animé notre Association, le Ministère de la justice et les parlementaires.

Après de nombreuses consultations et devant l'urgence de mettre fin aux situations dramatiques vécues par les " victimes " de cette loi, Madame Elisabeth GUIGOU, Ministre de la Justice a décidé de conduire rapidement cette réforme. La Commission des lois de l'Assemblée Nationale et son rapporteur, le Député Alain VIDALIES, ont activement mené les débats qui ont débouché sur la proposition de loi qui sera discutée le 24 mai, en débat public.

Les avancées sont réelles, même s'il reste encore des améliorations à apporter à cette proposition de loi.

En premier lieu, il est évident que la nouvelle loi qui s'appliquera aux futurs divorces permettra de régler définitivement dans la grande majorité des cas, les problèmes financiers de l'après divorce.

Pour ce qui concerne les jugements déjà prononcés touchant près de quatre cent mille familles, il faut noter les avancées suivantes qui relèvent des mesures transitoires.

- possibilité de révision offerte aux débiteurs et à leurs héritiers en cas de changement important de leur situation ou de celle du créancier ,
- possibilité de capitalisation des rentes en cours, permettant de cesser définitivement toute relation obligée avec l'ex-conjoint,
- déduction automatique de la pension de réversion du montant de la prestation, pour les futurs héritiers.

Les points sur lesquels nous espérons voir améliorer le texte sont :

- l'arrêt de toute transmission de la rente aux héritiers (sauf s'il en résultait pour le créancier des conséquences d'une exceptionnelle gravité),
- la prise en compte des sommes déjà versées lorsqu'il y aura capitalisation d'une rente en cours. Nous notons d'ailleurs avec satisfaction les récentes décisions prises par plusieurs tribunaux tenant compte des situations et règlements antérieurs,
- la mise en place de barèmes de référence dans les tribunaux afin, d'une part d'aider les Juges dans leurs prises de décisions et, d'autre part d'être assuré d'un minimum d'égalité entre les décisions des différents tribunaux. Les jurisprudences à venir montreront comment est réalisée cette égalité de jugements.

Il est évident que tout ne pourra être réglé lors de la présente réforme et nous prenons date pour l'améliorer dans le cadre des débats qui porteront sur la réforme du droit de la famille.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos adhérents qui, malgré des situations parfois dramatiques ont toujours agi dans le respect des lois et avec beaucoup de dignité.

Nous soulignons enfin la réelle volonté du Gouvernement, de la Chancellerie et de l'ensemble des parlementaires des deux chambres de mener à bien cette réforme, tout en leur demandant ainsi qu'aux Présidents de tribunaux, de rester très attentifs à l'application de cette loi, afin d'éviter les déviances constatées dans l'application de la loi de 1975.

ARPEC - Association pour la Réforme des Prestations Compensatoires
Maison des Sociétés - Square Grimma - 69500 BRON
Téléphone : 04 78 41 13 28 - Fax : 04 72 81 80 62 - Internet www.arpec.asso.fr

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **MITSUBISHI ELECTRIC-INTEL : les groupes japonais et américains ont annoncé,** mercredi 17 mai, leur collaboration dans le développement de puces pour la prochaine génération de téléphones portables, utilisant le standard W-CDMA (wideband Code Division Multiple Access). Ce standard sera utilisé au Japon, en Europe mais pas aux Etats-Unis.

● **SONY : le groupe japonais projette de doubler** sa production de PC pour la porter à 2,8 millions en mars 2001.

● **CARGILL : le groupe agro-chimique américain a accepté de payer** 100 millions de dollars pour éteindre l'action judiciaire de son rival Pioneer Hi Bred International. Cette société de biotechnologie, devenue filiale de DuPont, accusait Cargill de lui avoir volé les séquences génétiques utilisées pour l'élaboration de graines.

● **WORMS : la holding contrôlée par la famille Agnelli a annoncé,** mardi 16 mai, son intention de prendre le contrôle du groupe papetier Arjo Wiggins. Worms contrôle, depuis la fusion entre Arjomari et Wiggins, en 1990, 40 % du capital mais n'a jamais pu sortir de son rôle d'actionnaire minoritaire.

● **COCA-COLA : le groupe américain lance un programme** de 1 milliard de dollars sur cinq ans pour promouvoir les sociétés conduites par les minorités ethniques et les femmes.

● **CHIMIE : Atofina, BASF, Bayer, BP Amoco, Rhodia, DuPont figurent parmi les groupes de chimie qui ont signé** un accord, mercredi, en vue de créer une plate-forme en ligne commune. Cette société de commerce en ligne doit être opérationnelle à la fin de l'année.

SERVICES

● **COMPASS-GRANADA : les deux groupes britanniques ont annoncé** mercredi leur fusion pour former un groupe d'hôtellerie-restauration et de médias. Ces deux activités seront ensuite séparées pour former *« deux groupes de taille mondiale »* dans chaque secteur.

● **QXL.COM : la société allemande d'enchères en ligne a lancé** mardi une offre d'achat amicale de 1,05 milliard d'euros sur sa rivale Ricardo.de. Cette opération, prévue par échange d'actions, est la plus importante jamais réalisée dans le commerce électronique.

● **VIVENDI-VODAFONE : les deux groupes ont signé**, mercredi, les accords définitifs pour la création d'un portail multi-accés européen, Map. Ce projet avait été annoncé, fin janvier, en pleine bataille pour le contrôle de l'allemand Mannesmann.

● **LVMH : le groupe de luxe a vendu,** mardi, 3,87 % de sa participation dans Diageo pour 736 millions de livres (7,99 milliards de francs). Cette cession est présentée par le groupe comme une simple opération de trésorerie. LVMH possède encore 2,93 % du groupe britannique de spiritueux et bières.

FINANCE

●**BSCH : la Société générale devrait souscrire à l'augmentation de capital** annoncée par la banque espagnole, a déclaré son président Daniel Bouton, cité dans le *Financial Times* du 17 mai. Le 31 janvier, les deux banques avaient annoncé la signature d'accords de coopération complétés par des participations croisées. SG détient aujourd'hui 3 % de BSCH.

● **UBS : les actions du groupe bancaire suisse ont été cotées** pour la première fois, mardi, à la Bourse de New York, à 134 dollars.

RÉSULTATS

■ **KLM : la compagnie aérienne néerlandaise a annoncé** mercredi un bénéfice net, en hausse de 63,5 %, à 337,7 millions d'euros, pour l'exercice 1999-2000. Hors résultats exceptionnels, la compagnie est à peine à l'équilibre avec un bénéfice de 3,6 millions d'euros, tandis que son résultat d'exploitation baisse de plus de 50 %.

■ **Cable and Wireless : le groupe britannique de télécommunications a annoncé**, mercredi, une hausse de 121 % de son bénéfice à 6,8 milliards d'euros, suite à d'importantes cessions (5,1 milliards d'euros), lors de son exercice achevé fin mars. Le groupe entend se recentrer sur le marché des services internet pour les entreprises.

EUROPE

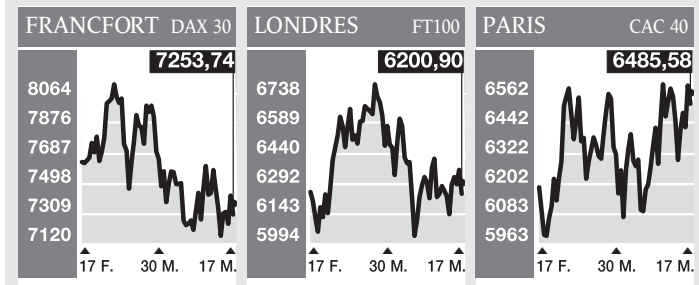

Europe 12 h 30	Indices sélection	cours 17/05	Var. % 16/05	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	5250,57	– 1,58	7,06
EUROPE	STOXX 50	4979,26	– 1,53	4,99
EUROPE	EURO STOXX 324	437,33	– 1,41	5,07
EUROPE	STOXX 653	388,70	– 1,14	2,43
PARIS	CAC 40	6485,58	– 1,10	8,85
PARIS	MIDCAC	2763	0,27	21,02
PARIS	SBF 120	4384,64	– 1,09	8,19
PARIS	SBF 250	4139,98	– 0,27	8,64
PARIS	SECOND MARCHÉ	2943,79	0,37	20,81
AMSTERDAM	AEX	668,75	– 1,19	– 0,40
BRUXELLES	BEL 20	2889,42	– 0,31	– 13,50
FRANCFORT	DAX 30	7253,74	– 1,59	4,25
LONDRES	FTSE 100	6200,90	– 1,86	– 10,52
MADRID	STOCK EXCHANGE	11040,90	– 1,60	– 5,16
MILAN	MIBTEL 30	46780,00	– 1,41	8,81
ZURICH	SPI	7719,40	– 0,63	1,97

AMÉRIQUES

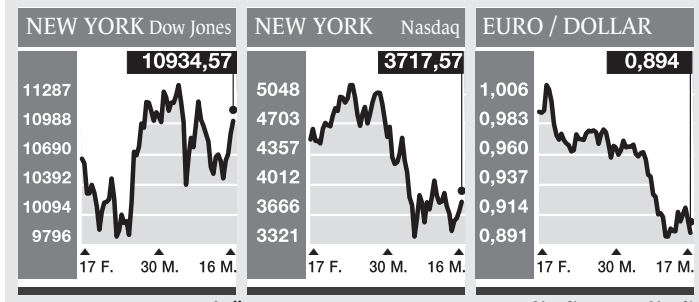

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 16/05	Var. % 15/05	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10934,57	1,17	– 4,89
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1466,04	0,94	– 0,22
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3717,57	3,05	– 8,64
TORONTO	TSE INDEX	9582,03	3,23	13,89
SAO PAULO	BOVESPA	15360,40	2,02	– 10,13
MEXICO	BOLSA	345,96	0,06	– 13,85
BUENOS AIRES	MERVAL	472,07	– 0,02	– 14,24
SANTIAGO	IPSA GENERAL	103,54	– 0,08	– 27,59
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6300,78	1,06	16,29

ASIE - PACIFIQUE

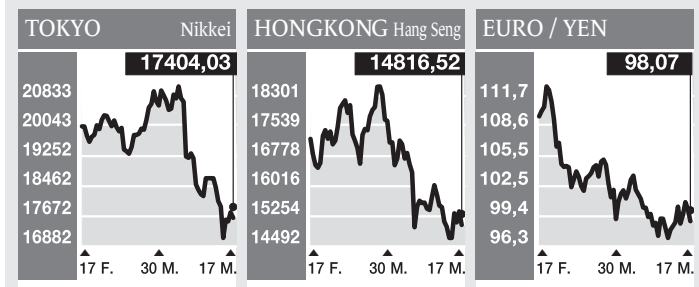

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 17/05	Var. % 16/05	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	17404,03	– 0,84	– 8,08
HONGKONG	HANG SENG	14816,52	– 2,27	– 12,65
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	2015,90	– 1,89	– 18,70
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	92,55	– 2,33	– 28,82
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3040,10	– 0,43	– 3,57
BANGKOK	SET	24,68	3,74	– 28,96
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4325,37	2,25	– 13,59
WELLINGTON	NZSE-40	1997,81	– 0,52	– 9,47

ÉCONOMIE

La Fed remonte ses taux pour contenir l'inflation

LA RÉSERVE FÉDÉRALE AMÉRICAINE (Fed) a décidé mardi 16 mai une hausse de 50 points de base à 6,50 % le taux de l'argent au jour le jour entre banques (*lire page 20*). Parallèlement, la Fed a augmenté de 50 points de base à 6 % le taux d'escompte, consenti aux établissements de dépôts quand ils empruntent à court terme auprès des banques fédérales régionales. La Fed veut contenir la pression inflationniste dans une économie en surchauffe et a laissé entendre qu'elle continuerait à le faire tant que la croissance n'aura pas retrouvé un rythme tenable. C'est la hausse la plus forte depuis cinq ans. La mesure n'a pas surpris les économistes, ni les marchés. Sans surprise, les banques américaines ont relevé mardi leur taux de base bancaire, qui passe de 9,00 à 9,50 %.

■ **Les mises en chantier de logements aux Etats-Unis ont augmenté de 2,8 %** en avril par rapport au mois précédent, avec un volume en rythme annuel de 1,663 million d'unités, a annoncé mardi le département du commerce.

■ **Les prix à la consommation aux Etats-Unis sont restés inchangés** en avril par rapport à leur niveau de mars.

■ **FRANCE : l'économie française a enregistré en mars un excédent commercial** CVS de 7,54 milliards de francs après un surplus révisé de 6,29 milliards en février, selon les données provisoires publiées mercredi par les Douanes. L'excédent de février avait initialement été fixé à 7,37 milliards de francs.

■ **Laurent Fabius s'est déclaré, mardi, confiant dans la capacité de l'euro à devenir une monnaie solide** et stable compte tenu de la bonne santé éonomique de la zone euro. *« Je ne doute pas au-delà de telle ou telle turbulence que l'euro saura être une monnaie solide et stable permettant des taux d'intérêt bas »*, a estimé le ministre de l'économie lors du débat d'orientation budgétaire pour 2001. Il a ajouté que l'économie française connaît actuellement *« la meilleure séquence économique depuis 25 ans »* avec une croissance attendue de 3 % l'an prochain *« sans risque inflationniste »*.

■ **La Banque de France (BdF) maintient à +0,9 % sa prévision de croissance** du produit intérieur brut (PIB) pour le second trimestre 2000, selon son indicateur synthétique mensuel d'activité rendu public mardi. Au premier trimestre, le PIB a connu une *« progression de l'ordre de 0,9 % »*, indique par ailleurs la BdF.

■ **Le déficit budgétaire français en 2000 devrait être ramené à 200 milliards de francs,** au lieu des 215 milliards officiellement inscrits dans le budget, a annoncé mardi 16 mai Laurent Fabius.

■ **JAPON : la production industrielle a crû de 2,4 % (chiffre révisé) en mars par rapport au mois précédent, a annoncé mercredi** le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI). En première estimation, la croissance de la production industrielle avait été établie à 1,9 % pour mars.

■ **Le nombre de faillites d'entreprises au Japon a une nouvelle fois augmenté au mois d'avril** en glissement annuel, bondissant de 34 %, pour s'établir à 1 562, a annoncé mercredi l'agence privée de recherche Teikoku Databank. C'est le sixième mois consécutif que cet indicateur est en hausse.

■ **RUSSIE : la production industrielle augmentera d'environ 30 % d'ici 2005,** et encore 28 % les cinq années suivantes, selon les prévisions du ministère russe de l'économie, qui recommande la mise en place de toute une série de mesures pour atteindre ces objectifs. D'après l'agence Itar-Tass mardi, qui cite le ministère, le gouvernement russe entend notamment modifier nettement le système fiscal.

■ **IRLANDE : la hausse des prix à la consommation s'est de nouveau accélérée pour atteindre 4,9 % en glissement annuel,** le plus haut niveau depuis près de 16 ans, contre 4,6 % le mois précédent, selon les chiffres publiés mardi par l'Office central des statistiques (CSO). Par rapport à mars, la hausse des prix a été de 0,7 %.

■ **ESPAGNE : la balance des transactions courantes a dégagé un excédent de 484,5 millions d'euros** en février dernier contre un solde également positif de 1,5 milliard d'euros pendant le même mois de 1999, a indiqué mardi la Banque d'Espagne.

■ **GRANDE-BRETAGNE : l'inflation a été de 3 % en avril en glissement annuel** mais de 1,9 % seulement, son plus bas niveau enregistré, en excluant les remboursements des crédits immobiliers, a annoncé mardi l'Office des statistiques nationales (ONS).

VALEUR DU JOUR

Nabisco, objet de toutes les convoitises

NABISCO group Holdings peut être satisfait. Depuis qu'il s'est implicitement mis en vente en lançant un processus d'appels d'offres début avril, les prétendants se bousculent. Selon Salomon Smith Barney, ils seraient plus d'une dizaine à s'être présentés. Cadbury Schweppes et Danone viennent d'officialiser leurs intentions. Philip Morris et R. J Reynolds seraient également intéressés. Résultat : le titre flambe. Il a été multiplié par 2,8 depuis mars pour atteindre, mardi 16 mai, le cours de 22,25 dollars.

Au centre des convoitises : la participation de Nabisco group Holdings à hauteur de 80,6 % dans Nabisco Holdings, le leader américain des biscuits sucrés et salés dont les produits phares sont les Cookies Oreo et les Crackers Ritz. Nabisco Holdings possède également d'autres activités agroalimentaires aux Etats-Unis et ailleurs comme les pâtes alimentaires Yemina pastas et la levure Fleischmann. Le groupe britannique Cadbury Schweppes, s'est dit, mardi 16 mai, intéressé, par des *« parties de Nabisco qui opèrent sur des marchés similaires* [aux siens] *»*. Le français Danone, dont le secteur des biscuits est un de ses trois pôles stratégiques, a officiellement annoncé, lundi 15 mai, avoir entamé des discussions préliminaires pour le rachat de certaines activités.

Ces groupes rejoignent, dans la liste, le financier américain Carl Icahn qui depuis le 30 mars, s'est posé comme un repreneur potentiel. A l'époque, il avait proposé 13 dollars par action pour l'acquisition de 30 % du capital. Depuis son offre s'est relevée, en avril, à 16 dollars pour la totalité du capital... et à 22 dollars depuis le 12 mai, valorisant ainsi le groupe à 6,5 milliards de dollars.

Avant cette flambée boursière, le cours de Nabisco group Holdings était, selon les analystes, largement sous-évalué. L'entreprise agro-alimentaire est issue de la séparation en mars 1999 des activités tabac et agroalimentaire de RJR Nabisco Holdings. Les marchés craignaient que les problèmes juridiques de l'industrie du tabac ne la rattrape, et que des créanciers se retournent vers Nabisco group si l'activité Tabac, RJ Reynolds Tobacco n'arrive pas à faire face.

Laure Belot

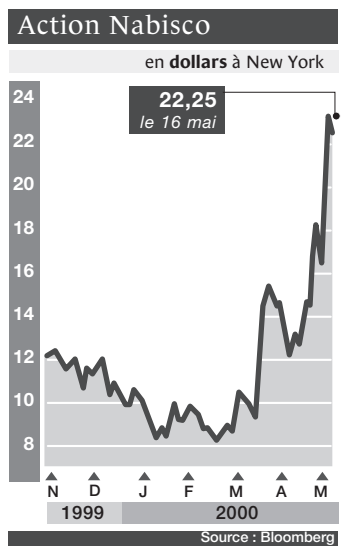

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 était en recul de 1,23 %, à 6 476,57 points, mercredi 17 mai à la mi-séance. La Bourse de Paris avait frôlé, mardi, son record absolu après la publication de statistiques américaines concernant l'évolution des prix en avril. L'indice CAC 40 avait terminé la journée sur une hausse de 2,58 %, à 6 557,39 points. Le 2 mai dernier, le CAC 40 avait inscrit son septième record de l'année à 6 562,41 points.

FRANCFORT

L'INDICE DAX des valeurs vedettes allemandes cédait 1,74 %, à 7 242,58 points, vers 12 heures mercredi. Mardi, la Bourse de Francfort avait fortement grimpé, de 2,44 %. L'indice des 30 valeurs vedettes avait clôturé à 7 371,06 points.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES était en baisse mercredi trois heures après le début des cotations, l'indice Footsie des cent principales valeurs perdant 1,64 %, à 6 214.90 points. Mardi, à la clôture du marché, l'indice des valeurs vedettes britanniques gagnait 1,13 %, à 6 318,4 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en baisse mercredi, les investisseurs réagissant avec prudence après le relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine. L'indice Nikkei s'est replié de 0,84 %, à 17 404,03 points.

NEW YORK

L'INDICE NASDAQ a gagné 3,05 %, à 3 717,57 points mardi, et l'indice Dow Jones s'est apprécié de 1,17 %, à 10 934,57 points. Les boursiers ont bien réagi au relèvement de 50 points de base (0,50 %) des taux interbancaires décidé par la Réserve fédérale *(lire aussi pages 20 et 21).*

TAUX

LES RENDEMENTS des obligations européennes se tendaient légèrement mercredi matin. Celui de l'obligation assimilable du Trésor français émise à 10 ans s'inscrivait à 5,51 % et celui du bund allemand de même échéance se situait à 5,36 %. Mardi, outre-Atlantique, le rendement moyen du bon à dix ans s'était détendu à 6,402 %, contre 6,437 % lundi soir. Les taux de rendement évoluent à l'inverse des prix des obligations.

MONNAIE

L'EURO restait faible mercredi matin après le resserrement de la politique monétaire aux Etats-Unis, qui dope les placements réalisés en dollar. La devise européenne s'échangeait à 0,90045 dollar. Le billet vert était également ferme face au yen et cotait 109,16 yens après être monté jusqu'à 109,53 dans la nuit de mardi à mercredi. Le président de la Bundesbank, Ernst Welteke, a estimé mardi qu'une hausse des taux aux Etats-Unis, *« signifie un nouveau flux de capitaux vers les Etats-Unis, avec des répercussions sur l'euro »*.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	16/05
COURONNE DANOISE.	7,4595
COUR. NORVÉGIENNE	8,1750
COUR. SUÉDOISE	8,2510
COURONNE TCHÈQUE	36,7900
DOLLAR AUSTRALIEN	1,5760
DOLLAR CANADIEN	1,3475
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9230
DRACHME GRECQUE	336,5000
FLORINT HONGROIS	258,8000
ZLOTY POLONAIS	4,0020

Cours de change croisés

17/05 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,91237	0,89445	0,13636	1,49130	0,57692
YEN	109,60500	.....	98,07000	14,95500	163,51000	63,26500
EURO	1,11801	1,01968	.....	0,15245	1,66730	0,64500
FRANC	7,33365	6,68815	6,55957	.....	10,93710	4,23090
LIVRE	0,67056	0,61160	0,59975	0,09145	.....	0,38685
FRANC SUISSE	1,73335	1,58110	1,55015	0,23635	2,58505	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 16/05	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,94	4,10	5,49	5,65
ALLEMAGNE	3,97	4,34	5,34	5,56
GDE-BRETAG.	6,06	6,17	5,32	4,49
ITALIE	3,97	4,29	5,74	5,97
JAPON	0,08	0,04	1,75	2,20
ÉTATS-UNIS	6,34	6,18	6,40	6,12
SUISSE	1,75	2,98	4,06	4,47
PAYS-BAS	3,92	4,29	5,51	5,65

Matières premières

En dollars	Cours 16/05	Var. % 15/05
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1836,50	– 0,46
ALUMINIUM 3 MOIS	1520	– 0,13
PLOMB 3 MOIS	428,50	– 0,35
ETAIN 3 MOIS	5435	– 0,28
ZINC 3 MOIS	1192	– 0,42
NICKEL 3 MOIS	10155	+ 0,05
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	5,14	+ 2,08
PLATINE A TERME	128746,50	– 1,34
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	279	– 0,80
MAIS (CHICAGO)	233,75	– 0,74
SOJA TOURTEAU (CHG.)	180,50	– 0,66
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	783	+ 0,64
CAFÉ (LONDRES)	901	....
SUCRE BLANC (PARIS)	....	....

Matif

Cours 12 h 30	Volume 17/05	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
JUIN 2000	107716,00	85,40	85,59
Euribor 3 mois			
JUIN 2000	30	95,44	95,45

Pétrole

En dollars	Cours 16/05	Var. % 15/05
BRENT (LONDRES)	28,78	....
WTI (NEW YORK)	29,60	– 0,44
LIGHT SWEET CRUDE	29,75	– 0,32

Or

En euros	Cours 16/05	Var % 15/05
OR FIN KILO BARRE	9750	+ 1,04
OR FIN LINGOT	9780	+ 0,31
ONCE D'OR (LO) $	276	– 10,09
PIÈCE FRANCE 20 F	56	+ 1,63
PIÈCE SUISSE 20 F	55,50	+ 0,73
PIÈCE UNION LAT. 20	55,50	+ 0,91
PIÈCE 10 DOLLARS US	195	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	400,50	+ 0,58
PIÈCE 50 PESOS MEX	364	+ 2,25

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Diageo** a reculé, mardi 16 mai, de 5,78 % dans un volume d'environ 390 millions de titres après la vente par LVMH de la moitié de sa participation de 6 %.

● Après avoir été choisi par Vodafone AirTouch comme principal fournisseur d'infrastructures de troisième génération de téléphone mobile au Royaume-Uni, l'action **Ericsson** a gagné mardi 9 %.

● Le titre **National Power** a fait un bond, mardi, de 14,63 %, après avoir annoncé les modalités de la scission du groupe et des résultats meilleurs que prévu.

● L'action **Marconi** s'est adjugée 8,59 % mardi après des informations selon lesquelles le groupe mène des discussions exclusives avec l'américain ThruComm pour proposer des services de télécoms mobiles évalués à plus de 650 millions de dollars.

● Le numéro un du tourisme en Europe **Preussag** a vu son titre chuter mardi de 5,83 % à 38,60 euros. Le marché s'inquiète du coût de l'acquisition du britannique Thomson Travel.

● Les titres **SmithKline** et de son partenaire de fusion **Glaxo** ont progressé respectivement de 3,94 % et 3,76 % à la suite de tests cliniques montrant que l'antidépresseur Paxil de Smithkline réduit les symptômes liés à l'anxiété, qui affecterait 14 millions d'Américains à un moment de leur vie.

STOXX 653 — sur 1 an

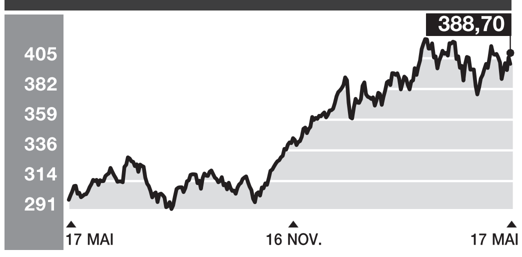

STOXX 653 — sur 5 jours

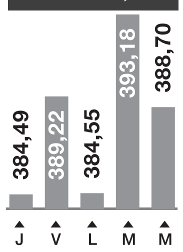

EURO STOXX50 — sur 1an

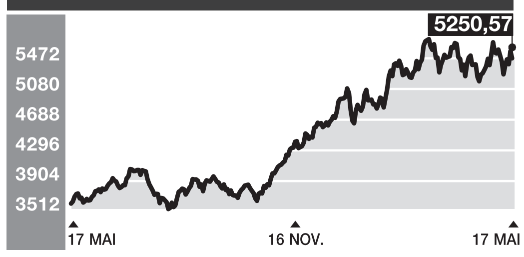

EURO STOXX50 — sur 5 jours

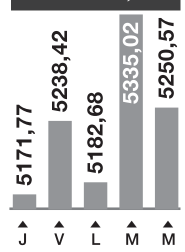

17/05 12 h 32

AUTOMOBILE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AUTOLIV SDR	SE	31,51	....
BASF AG	BE ★	48,80	– 0,61
BMW	DE ★	32,60	– 2,40
CONTINENTAL AG	DE ★	20,15	....
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	61,30	– 1,92
FIAT	IT ★	27,62	+ 0,07
FIAT PRIV.	IT ★	17,29	+ 0,93
MICHELIN /RM	FR ★	38,27	+ 0,45
PEUGEOT	FR ★	229,40	– 0,26
PIRELLI	IT ★	2,80	– 0,71
RENAULT	FR ★	50,90	– 1,45
VALEO /RM	FR ★	59,30	+ 0,68
VOLKSWAGEN	DE ★	46,30	– 2,53
▶ DJ E STOXX AUTO P		233,82	– 1,22

BANQUES

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ABBEY NATIONAL	GB	13,45	....
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	21,97	– 0,23
ALL & LEICS	GB	9,78	....
ALLIED IRISH BA	GB	18,03	– 0,91
ALPHA BANK	GR	66,86	– 1,53
B PINTO MAYOR R	PT ★	23,23	+ 0,09
BANK AUSTRIA AG	AT ★	51,05	– 0,89
BANK OF IRELAND	GB	11,83	– 1,65
BANK OF PIRAEUS	GR	21,28	– 0,76
BK OF SCOTLAND	GB	8,92	....
BANKINTER R	ES ★	53,15	– 1,76
BARCLAYS PLC	GB	26,48	....
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	68,50	– 1,86
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	8,75	– 1,24
BCA FIDEURAM	IT ★	17,96	– 0,06
BCA INTESA	IT ★	4,02	+ 1,52
BCA LOMBARDA	IT ★	9,61	....
MONTE PASCHI SI	IT ★	3,62	– 0,55
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	20,80	+ 0,10
BCA P.MILANO	IT ★	6,91	+ 1,32
B.P.VERONA E S.	IT ★	11,10	– 1,60
BCA ROMA	IT ★	1,20	+ 0,84
BBVA R	ES ★	14,34	+ 0,14
ESPIRITO SANTO	PT ★	25,20	– 0,40
BCO POPULAR ESP	ES ★	32	– 0,56
BCO PORT ATLANT	PT ★	4	....
BCP R	PT ★	5,12	– 0,19
BIPOP CARIRE	IT ★	108,80	– 0,59
BNL	IT ★	3,74	....
BNP /RM	FR ★	98,35	– 0,41
BSCH R	ES ★	10,50	– 2,23
CCF /RM	FR ★	155,60	– 1,08
CHRISTIANIA BK	NO	5,16	....
COMIT	IT ★	5,23	– 0,19
COMM.BANK OF GR	GR	59,49	– 2,01
COMMERZBANK	DE ★	42,45	+ 1,07
CREDIT LYONNAIS	FR ★	45,90	+ 0,92
DEN DANSKE BK	DK	122,13	+ 2,13
DNB HOLDING -A-	NO	3,90	....
DEUTSCHE BANK N	DE ★	82	– 1,20
DEXIA	BE ★	144,10	+ 0,84
DRESDNER BANK N	DE ★	45,80	+ 0,33
EFG EUROBANK	GR	30,51	– 3,16
ERGO BANK	GR	22,44	– 1,95
ERSTE BANK	AT ★	45	....
FOERENINGSSB A	SE	15,94	– 0,38
HALIFAX GROUP	GB	10,14	....
HSBC HLDG	GB	11,98	....
IONIAN BK REG.S	GR	40,86	....
KBC BANCASSURAN	BE ★	45,28	– 2,41
LLOYDS TSB	GB	10,34	....
MERITA	FI ★	5,72	....
NAT BANK GREECE	GR	50,27	– 0,27
NATEXIS BQ POP.	FR ★	77,40	– 0,77
NATL WESTM BK	GB	22,10	....
NORDIC BALTIC H	SE	6,73	....
ROLO BANCA 1473	IT ★	20,29	+ 1,45
ROYAL BK SCOTL	GB	16,94	....
SAN PAOLO IMI	IT ★	17,21	+ 1,24
S-E-BANKEN -A-	SE	12,18	– 0,99
STANDARD CHARTE	GB	14,41	....
STE GENERAL-A-/	FR ★	61,65	– 2,45
SV HANDBK -A-	SE	15,21	– 0,40
SWEDISH MATCH	SE	3,49	– 1,03
UBS REG	CH	280,19	....
UNICREDITO ITAL	IT ★	4,89	+ 2,95
UNIDANMARK -A-	DK	83,79	+ 0,81
XIOSBANK	GR	19,11	– 8,47
▶ DJ E STOXX BANK P		324,47	– 0,19

PRODUITS DE BASE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ACERINOX R	ES ★	45,06	+ 0,02
ALUMINIUM GREEC	GR	42,66	+ 6,33
ANGLO AMERICAN	GB	47,63	....
ARJO WIGGINS AP	GB	3,06	....
ASSIDOMAEN AB	SE	17,76	– 0,34
BEKAERT	BE ★	54,65	+ 0,28
BILLITON	GB	4,48	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	43,96	– 0,20
BUNZL PLC	GB	5,46	+ 0,92
CORUS GROUP	GB	1,49	....
ELVAL	GR	7,68	– 3,90
ISPAT INTERNATI	NL ★	11,40	....
JOHNSON MATTHEY	GB	13,07	....
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	53	....
METSAE-SERLA -B	FI ★	9,15	– 1,08
HOLMEN -B-	SE	27,03	– 2,19
OUTOKUMPU	FI ★	12,95	....
PECHINEY-A-	FR ★	52,10	– 0,76
RAUTARUUKKI K	FI ★	5,47	– 0,18
RIO TINTO	GB	18,03	....
SIDENOR	GR	9,36	– 4,55
SILVER & BARYTE	GR	32,57	– 3,44
SMURFIT JEFFERS	GB	2,32	+ 0,72
STORA ENSO -A-	FI ★	12,20	– 1,21
STORA ENSO -R-	FI ★	11,90	– 0,83
SVENSKA CELLULO	SE	22,66	– 1,06
THYSSEN KRUPP	DE ★	25	– 1,57
UNION MINIERE	BE ★	39,81	– 0,47
UPM-KYMMENE COR	FI ★	34,50	+ 3,14
USINOR	FR ★	15,83	– 0,31
VIOHALCO	GR	13,40	– 3,53
VOEST-ALPINE ST	AT ★	33,36	– 0,98
▶ DJ E STOXX BASI P		208,92	+ 0,30

CHIMIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AIR LIQUIDE /RM	FR ★	145,80	– 1,82
AKZO NOBEL NV	NL ★	45,56	+ 1,24
BASF AG	DE ★	48,80	– 0,61
BAYER AG	DE ★	43,10	– 0,58
BOC GROUP PLC	GB	15,83	– 0,83
CELANESE N	DE ★	20,50	....
CIBA SPEC CHEM	CH	66,99	– 0,72
CLARIANT N	CH	407,09	....
DEGUSSA-HUELS	DE ★	34,50	– 1,43
DSM	NL ★	37,65	– 0,66
EMS-CHEM HOLD A	CH	4769,73	– 0,34
ICI	GB	9,16	....
KEMIRA	FI ★	5,52	....
LAPORTE	GB	8,93	....
LONZA GRP N	CH	551,37	– 0,47
RHODIA	FR ★	20	– 0,70
SOLVAY	BE ★	75,55	– 1,82
TESSENDERLO CHE	BE ★	43,40	– 0,91
▶ DJ E STOXX CHEM P		368,54	– 0,65

CONGLOMÉRATS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
CGIP /RM	FR ★	51,25	– 1,16
CHRISTIAN DIOR	FR ★	271,90	+ 0,89
D'IETEREN SA	BE ★	280	– 2,27
GAZ ET EAUX /RM	FR ★	61,10	– 1,29
GBL	BE ★	268,90	+ 0,15
GEVAERT	BE ★	42,37	+ 2,72
HAGEMEYER NV	NL ★	21,56	– 0,65
INCHCAPE	GB	4,57	– 2,13
INVESTOR -A-	SE	15,27	– 0,40
INVESTOR -B-	SE	15,76	+ 1,17
MYTILINEOS	GR	11,35	– 1,80
NORSK HYDRO	NO	43,18	....
UNAXIS HLDG N	CH	260,87	+ 0,75
ORKLA -A-	NO	17,31	....
SONAE SGPS	PT ★	47,30	– 1,25
TOMKINS	GB	3,08	....
VEBA AG	DE ★	56,70	+ 0,27
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
EIRCOM	IR ★	3,85	– 3,02
BRITISH TELECOM	GB	16,69	....
CABLE & WIRELES	GB	16,44	....
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	62,50	– 5,30
ENERGIS	GB	49,63	....
EQUANT NV	DE ★	72	+ 3,60
EUROPOLITAN HLD	SE	15,76	– 2,26
FRANCE TELECOM	FR ★	155,20	– 3,78
HELLENIC TELE (	GR	26,52	– 0,94
KONINKLIJKE KPN	NL ★	105,20	– 3,62
MANNESMANN N	DE ★	258	– 3,01
PANAFON HELLENI	GR	13,55	– 0,98
PORTUGAL TELECO	PT ★	10,92	– 3,53
SONERA	FI ★	53,55	– 4,55
SWISSCOM N	CH	388,41	– 0,82
TELE DANMARK -B	DK	77,08	– 0,86
TELECEL	PT ★	17,70	– 1,67
TELECOM ITALIA	IT ★	15,40	– 2,72
TELECOM ITALIA	IT ★	7,05	– 0,70
TELEFONICA	ES ★	24,01	– 2,79
TIM	IT ★	10,71	– 4,12
VODAFONE AIRTOU	GB	4,45	....
▶ DJ E STOXX TCOM P		1145,20	– 3,84

CONSTRUCTION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ACCIONA	ES ★	41,70	– 1,28
AKTOR SA	GR	17	– 0,52
UPONOR -A-	FI ★	20	– 1,96
AUMAR R	ES ★	15,76	– 1,13
ACESA R	ES ★	9,91	– 1,78
BLUE CIRCLE IND	GB	6,88	....
BOUYGUES /RM	FR ★	671,50	+ 0,07
BPB	GB	5,79	....
BUZZI UNICEM	IT ★	9,81	– 2,39
CIMPOR R	PT ★	15,58	– 1,02
COLAS /RM	FR ★	205	+ 0,24
GRUPO DRAGADOS	ES ★	8,21	– 2,26
FCC	ES ★	23,61	– 1,25
GROUPE GTM	FR ★	86,25	– 0,52
HANSON PLC	GB	8,09	....
HEIDELBERGER ZE	DE ★	66,80	– 0,82
HELL.TECHNODO.R	GR	27,85	– 1,58
HERACLES GENL R	GR	27,01	+ 1
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	32,80	+ 0,61
HOLDERBANK FINA	CH	1349,44	– 1,27
IMERYS /RM	FR ★	139	– 2,11
ITALCEMENTI	IT ★	10,13	+ 0,30
LAFARGE /RM	FR ★	95	– 1,55
MICHANIKI REG.	GR	11,23	+ 6,93
PILKINGTON PLC	GB	1,19	....
RMC GROUP PLC	GB	14,31	....
SAINT GOBAIN /R	FR ★	166	– 0,30
SKANSKA -B-	SE	40,12	– 0,60
TAYLOR WOODROW	GB	2,60	– 1,88
TECHNIP /RM	FR ★	118,80	+ 0,17
TITAN CEMENT RE	GR	45,91	– 3,13
WIENERB BAUSTOF	AT ★	23,27	– 0,77
WILLIAMS	GB	5,61	....
▶ DJ E STOXX CNST P		233,67	– 0,47

CONSOMMATION CYCLIQUE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ACCOR /RM	FR ★	45,60	– 2,56
ADIDAS-SALOMON	DE ★	66,80	– 0,30
AIR FCE	FR ★	16,63	+ 0,73
AIRTOURS PLC	GB	5,14	....
ALITALIA	IT ★	2,19	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	15,80	+ 0,89
AUTOGRILL	IT ★	11,40	– 1,30
BANG & OLUFSEN	DK	37,27	....
BENETTON GROUP	IT ★	2,15	– 0,92
BRITISH AIRWAYS	GB	5,29	....
BULGARI	IT ★	13,10	+ 1,55
CLUB MED. /RM	FR ★	138	– 0,72
COMPASS GRP	GB	14,94	....
DT.LUFTHANSA N	DE ★	25,70	– 2,65
ELECTROLUX -B-	SE	19,51	+ 1,26
EM.TV & MERCHAN	DE ★	78,89	+ 0,48
EMI GROUP	GB	10,22	....
EURO DISNEY /RM	FR ★	0,83	– 1,19
GRANADA GROUP	GB	10,11	....
HERMES INTL	FR ★	149,70	– 2,16
HPI	IT ★	1,38	– 1,43
KLM	NL ★	20,60	– 1,67
HILTON GROUP	GB	4,40	....
LVMH / RM	FR ★	474,70	+ 0,38
MOULINEX /RM	FR ★	6,45	– 0,77
PERSIMMON PLC	GB	3,23	+ 0,52
PREUSSAG AG	DE ★	38,50	– 1,03
RANK GROUP	GB	2,32	....
SAIRGROUP N	CH	202,58	– 0,47
SAS DANMARK A/S	DK	9,92	– 1,33
SEB /RM	FR ★	68,20	+ 0,52
SODEXHO ALLIANC	FR ★	169,90	– 2,36
THE SWATCH GRP	CH	1402,25	– 0,82
THE SWATCH GRP	CH	285,67	– 0,67
VOLVO -A-	SE	24,66	....
VOLVO -B-	SE	25,45	– 0,24
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,09	+ 0,93
WILSON BOWDEN	GB	9,51	....
WOLFORD AG	AT ★	35,48	+ 2,54
▶ DJ E STOXX CYC GO P		193,58	– 0,17

PHARMACIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ASTRAZENECA	GB	44,45	....
AVENTIS /RM	FR ★	62,85	– 2,93
GLAXO WELLCOME	GB	32,52	....
NOVARTIS N	CH	1578,10	– 0,81
NOVO NORDISK B	DK	180,31	+ 2,67
ORION B	FI ★	24,25	+ 0,41
ROCHE HOLDING	CH	13655,39	– 0,47
ROCHE HOLDING G	CH	11381,64	– 0,59
SANOFI SYNTHELA	FR ★	44	– 0,68
SCHERING AG	DE ★	154,75	– 0,16
SMITHKLINE BEEC	GB	13,86	....
UCB	BE ★	38,05	– 2,81
▶ DJ E STOXX HEAL		429,31	– 1,69

ÉNERGIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
BG	GB	5,54	....
BP AMOCO	GB	9,96	....
BURMAH CASTROL	GB	26,52	....
CEPSA	ES ★	9,50	– 0,11
DORDTSCHE PETRO	NL ★	54,90	+ 1,67
ENI	IT ★	5,72	– 0,69
ENTERPRISE OIL	GB	8,04	....
LASMO	GB	1,87	....
OMV AG	AT ★	90,39	+ 0,10
PETROLEUM GEO-S	NO	20,31	....
REPSOL	ES ★	22,87	– 1,25
ROYAL DUTCH CO	NL ★	67	– 1,51
SAIPEM	IT ★	5,12	+ 1,59
SHELL TRANSP	GB	9,43	....
TOTAL FINA ELF/	FR ★	167,30	– 0,71
▶ DJ E STOXX ENGY P		356,09	– 1,13

SERVICES FINANCIERS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
3I	GB	19,92	....
ALMANIJ	BE ★	44,40	– 1,14
ALPHA FINANCE	GR	58,84	– 1,98
AMVESCAP	GB	13,66	....
BPI R	PT ★	3,57	– 0,83
BRITISH LAND CO	GB	7,23	....
CANARY WHARF GR	GB	6,05	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,12	– 0,27
CLOSE BROS GRP	GB	16,71	+ 4,66
COBEPA	BE ★	59,50	– 1,65
COMPART	IT ★	1,43	– 1,38
CONSORS DISC-BR	DE ★	121,20	– 1,46
CORP FIN ALBA	ES ★	28,20	– 0,32
CS GROUP N	CH	216,75	– 0,44
EURAFRANCE /RM	FR ★	457,10	– 0,41
FORTIS (B)	BE ★	28,20	+ 0,36
FORTIS (NL)	NL ★	28,25	+ 0,32
GECINA /RM	FR ★	103,80	– 1,14
HAMMERSON	GB	6,95	+ 1,20
ING GROEP	NL ★	62,60	+ 0,24
REALDANMARK	DK	36,20	+ 0,75
LAND SECURITIES	GB	13,27	....
LIBERTY INTL	GB	7,25	– 0,23
MEDIOBANCA	IT ★	9,32	– 0,96
MEPC PLC	GB	7,64	....
METROVACESA	ES ★	19,25	+ 0,52
PROVIDENT FIN	GB	9,81	....
RODAMCO CONT. E	NL ★	41,40	– 0,24
RODAMCO NORTH A	NL ★	41,90	+ 0,36
SCHRODERS PLC	GB	20,26	....
SIMCO N /RM	FR ★	75,10	+ 0,13
SLOUGH ESTATES	GB	6,09	+ 0,27
UNIBAIL /RM	FR ★	142,80	– 0,70
VALLEHERMOSO	ES ★	7,32	– 0,27
WCM BETEILIGUNG	DE ★	31,30	– 1,57
WOOLWICH PLC	GB	5,05	....
▶ DJ E STOXX FINS P		260,04	– 0,06

ALIMENTATION ET BOISSON

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ALLIED DOMECQ	GB	5,74	....
ASSOCIAT BRIT F	GB	6,48	....
BASS	GB	13,37	....
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	40,50	+ 0,02
BRAU-UNION	AT ★	44,10	– 1,23
CADBURY SCHWEPP	GB	7,44	....
CARLSBERG -B-	DK	34,85	– 1,52
CARLSBERG AS -A	DK	33,38	– 0,40
DANISCO	DK	34,32	– 0,78
DANONE /RM	FR ★	259	+ 0,35
DELTA HOLDINGS	GR	18,22	– 1,76
DIAGEO	GB	8,88	....
ELAIS OLEAGINOU	GR	26,45	– 2,94
ERID.BEGH.SAY /	FR ★	104,10	– 1,51
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	38	– 2,81
HELLENIC BOTTLI	GR	18,13	– 3,02
HELLENIC SUGAR	GR	18,48	+ 2,13
KERRY GRP-A-	GB	22,66	+ 0,37
MONTEDISON	IT ★	1,86	....
NESTLE N	CH	2068,92	+ 0,25
KONINKLIJKE NUM	NL ★	46,55	– 1,96
PARMALAT	IT ★	1,26	....
PERNOD RICARD /	FR ★	58	– 2,03
RAISIO GRP -V-	FI ★	2,38	+ 0,42
SCOTT & NEWCAST	GB	8,01	....
SOUTH AFRICAN B	GB	7,61	....
TATE & LYLE	GB	3,76	....
UNIGATE PLC	GB	5,11	....
UNILEVER	NL ★	53	– 0,28
UNILEVER	GB	7	....
WHITBREAD	GB	9,58	....
COCA-COLA BEVER	GB	1,94	+ 0,86
▶ DJ E STOXX F & BV P		223,24	– 1,79

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
ABB N	CH	130,11	– 0,98
ADECCO N	CH	903,70	+ 0,21
ALSTOM	FR ★	30,19	– 2,30
ALUSUISSE LON G	CH	705,96	– 1,97
ASSA ABLOY-B-	SE	22,91	– 1,82
ASSOC BR PORTS	GB	5,23	– 0,32
ATLAS COPCO -A-	SE	26,18	+ 1,17
ATLAS COPCO -B-	SE	25,21	+ 0,97
ATTICA ENTR SA	GR	13,91	– 0,43
BAA	GB	7,11	....
BBA GROUP PLC	GB	7,58	....
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	8,01	– 0,12
CAPITA GRP	GB	27,46	....
CMG	GB	65,18	....
COOKSON GROUP P	GB	3,28	....
DAMPSKIBS -A-	DK	10154,84	....
DAMPSKIBS -B-	DK	11260,81	+ 0,60
DAMSKIBS SVEND	DK	15550,64	+ 0,87
ELECTROCOMPONEN	GB	10,98	....
EUROTUNNEL /RM	FR ★	1,12	+ 0,90
FINNLINES	FI ★	18,40	– 0,54
FKI	GB	3,82	....
FLS IND.B	DK	17,03	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	34,42	+ 0,50
GKN	GB	15,10	....
HALKOR	GR	6,29	– 2,08
HAYS	GB	6,73	....
HEIDELBERGER DR	DE ★	63,30	– 0,47
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	33	– 0,60
IFIL	IT ★	8,70	– 1,47
IMI PLC	GB	4,38	....
IND.VAERDEN -A-	SE	27,45	+ 0,22
ISS INTL SERV-B	DK	70,78	....
KOEBENHAVN LUFT	DK	72,39	....
KONE B	FI ★	64	– 3,03
LEGRAND /RM	FR ★	221	+ 2,27
LINDE AG	DE ★	47,25	– 0,53
MAN AG	DE ★	37,20	– 1,85
MG TECHNOLOGIES	DE ★	16,80	– 1,18
METRA A	FI ★	21,40	– 0,47
METSO	FI ★	14,60	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,43	– 0,37
NETCOM -B-	SE	79,87	– 1,35
EXEL	GB	5,49	....
NKT HOLDING	DK	158,19	....
OCEAN GROUP	GB	20,45	....
PARTEK	FI ★	13,51	– 2,81
PENINS.ORIENT.S	GB	10,64	....
PREMIER FARNELL	GB	7,21	– 0,23
RAILTRACK	GB	13,42	....
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	46,40	+ 0,43
RATIN -A-	DK	84,46	....
RATIN -B-	DK	83,79	– 1,26
RENTOKIL INITIA	GB	2,43	....
REXAM	GB	4,07	....
REXEL /RM	FR ★	77,85	– 2,44
RHI AG	AT ★	25,75	– 0,92
RIETER HLDG N	CH	660,87	– 0,10
SANDVIK -A-	SE	24,60	....
SANDVIK -B-	SE	24,54	....
SAURER ARBON N	CH	637,68	– 0,90
SCHNEIDER ELECT	FR ★	76,55	+ 0,99
SEAT-PAGINE GIA	IT ★	2,34	....
SECURICOR	GB	2,15	....
SECURITAS -B-	SE	28,18	+ 1,97
SHANKS GROUP	GB	3,06	+ 1,09
SIDEL /RM	FR ★	78	+ 4
INVENSYS	GB	4,91	....
SKF -B-	SE	22,36	– 0,54
SOPHUS BEREND -	DK	21,32	– 0,63
SULZER FRAT.SA1	CH	749,76	– 0,77
T.I.GROUP PLC	GB	5,43	....
TOMRA SYSTEMS	NO	24,16	....
VA TECHNOLOGIE	AT ★	61,90	– 0,32
VEDIOR NV	NL ★	12,05	+ 4,33
▶ DJ E STOXX IND GO P		597,56	– 0,52

ASSURANCES

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AEGON NV	NL ★	81	– 1,76
AEGIS GROUP	GB	2,89	....
AGF /RM	FR ★	55,80	– 0,45
ALLEANZA ASS	IT ★	12,26	– 0,73
ALLIANZ N	DE ★	408	– 1,92
ALLIED ZURICH	GB	11,27	....
ASR VERZEKERING	NL ★	54,75	– 0,45
AXA /RM	FR ★	151,60	– 1,37
BALOISE HLDG N	CH	971,98	– 1,82
BRITANNIC	GB	14,72	....
CGU	GB	14,72	....
CNP ASSURANCES	FR ★	35,50	+ 1,52
CORP MAPFRE R	ES ★	15,87	– 0,50
ERGO VERSICHERU	DE ★	113,70	– 1,13
ETHNIKI GEN INS	GR	34,77	– 2,17
CODAN	DK	70,38	– 1,87
FORTIS (B)	BE ★	28,20	+ 0,36
GENERALI ASS	IT ★	31,10	– 0,16
GENERALI HLD VI	AT ★	158	– 2,17
INTERAM HELLEN	GR	25,97	– 1,80
IRISH LIFE & PE	GB	9,81	– 0,67
FONDIARIA ASS	IT ★	5,05	– 0,79
LEGAL & GENERAL	GB	2,85	....
MEDIOLANUM	IT ★	17,60	– 2,98
MUENCH RUECKVER	DE ★	311	– 2,35
NORWICH UNION	GB	7,31	....
POHJOLA YHTYMAE	FI ★	66,50	+ 0,83
PRUDENTIAL	GB	15,86	....
RAS	IT ★	12,44	– 1,66
ROYAL SUN ALLIA	GB	5,54	....
SAMPO -A-	FI ★	46,70	+ 3,32
SWISS RE N	CH	1943,32	– 1,08
SEGUROS MUNDIAL	PT ★	59,20	+ 0,07
SKANDIA INSURAN	SE	28,18	– 0,43
STOREBRAND	NO	7,09	....
SUN LF & PROV H	GB	8,14	....
SWISS LIFE REG	CH	610,63	– 0,42
TOPDANMARK	DK	18,09	+ 2,21
ZURICH ALLIED N	CH	507,57	– 1,25
▶ DJ E STOXX INSU P		417,25	– 1,08

MEDIAS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
B SKY B GROUP	GB	21,06	....
CANAL PLUS /RM	FR ★	223,40	– 1,59
CARLTON COMMUNI	GB	12,46	....
ELSEVIER	NL ★	10,54	– 1,86
EMAP PLC	GB	19,70	....
DAILY MAIL & GE	GB	31,43	+ 9,83
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	16,35	– 2,39
HAVAS ADVERTISI	FR ★	495,70	+ 1,16
INDP NEWS AND M	IR ★	8,75	+ 1,16
LAGARDERE SCA N	FR ★	77,75	– 0,13
MEDIASET	IT ★	17,78	– 3,05
PEARSON	GB	33,07	....
REED INTERNATIO	GB	7,64	....
REUTERS GROUP	GB	17,83	....
TELEWEST COMM.	GB	5,43	....
TF1	FR ★	749,50	+ 1,08
UNITED NEWS & M	GB	12,57	....
UNITED PAN-EURO	NL ★	236	....
VNU	NL ★	62,60	+ 4,33
WOLTERS KLUWER	NL ★	27,12	– 1,38
WPP GROUP	GB	15,63	....
▶ DJ E STOXX MEDIA P		568,03	– 1,08

BIENS DE CONSOMMATION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AHOLD	NL ★	28,12	+ 1,41
ALTADIS -A-	ES ★	14,44	+ 0,63
ATHENS MEDICAL	GR	16,05	+ 0,19
AVIS EUROPE	GB	3,31	....
AUSTRIA TABAK A	AT ★	38,90	+ 1,01
BEIERSDORF AG	DE ★	78,50	+ 1,95
BIC /RM	FR ★	48,63	– 1,16
BRIT AMER TOBAC	GB	6,77	....
CASINO GP /RM	FR ★	91,95	– 1,13
CFR UNITS -A-	CH	2695,65	+ 0,60
DELHAIZE	BE ★	64,65	+ 1,02
ESSILOR INTL /R	FR ★	313	– 3,84
COLRUYT	BE ★	43,50	+ 1,16
FREESERVE	GB	7,51	....
FRESENIUS MED C	DE ★	81,70	+ 2,77
GALLAHER GRP	GB	5,67	....
GIB	BE ★	32	....
IMPERIAL TOBACC	GB	8,75	....
JERONIMO MARTIN	PT ★	17,81	– 1,06
KESKO -B-	FI ★	11,35	....
L'OREAL /RM	FR ★	777	+ 0,45
MORRISON SUPERM	GB	2,50	....
HENKEL KGAA VZ	DE ★	60,40	– 2,89
RECKITT BENCKIS	GB	10,59	....
SAFEWAY	GB	3,99	....
SAINSBURY J. PL	GB	5,33	....
SMITH & NEPHEW	GB	3,04	....
STAGECOACH HLDG	GB	1,08	....
TERRA NETWORKS	ES ★	59,35	– 4,27
TESCO PLC	GB	3,41	....
TNT POST GROEP	NL ★	25,25	– 2,43
▶ DJ E STOXX N CY G P		479,50	– 0,40

COMMERCE DISTRIBUTION

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
BOOTS CO PLC	GB	8,88	....
BUHRMANN NV	NL ★	28,10	....
CARREFOUR /RM	FR ★	69,60	– 2,11
CASTO.DUBOIS /R	FR ★	268,70	– 1,72
CENTROS COMER P	ES ★	13,20	– 1,93
CONTINENTE	ES ★	16,86	– 1,92
DIXONS GROUP PL	GB	20,43	....
GEHE AG	DE ★	35,55	+ 0,17
GREAT UNIV STOR	GB	6,78	....
GUCCI GROUP	NL ★	97,25	+ 1,09
HENNES & MAURIT	SE	28,91	– 0,83
KARSTADT QUELLE	DE ★	34	– 2,02
KINGFISHER	GB	9,79	....
MARKS & SPENCER	GB	3,79	....
METRO	DE ★	40,50	– 3,11
NEXT PLC	GB	8,90	....
PINAULT PRINT./	FR ★	212,50	+ 1,43
VALORA HLDG N	CH	294,69	– 1,40
VENDEX KBB NV	NL ★	16,99	+ 2,97
W.H SMITH	GB	6,15	....
WOLSELEY PLC	GB	5,61	....
▶ DJ E STOXX RETL P		364,30	– 1

HAUTE TECHNOLOGIE

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AEROSPATIALE MA	FR ★	22,94	– 2,42
ALCATEL /RM	FR ★	293,70	+ 0,75
ALTEC SA REG.	GR	16,64	– 0,53
ASM LITHOGRAPHY	NL ★	106	....
BAAN COMPANY	NL ★	2,02	....
BARCO	BE ★	122,50	– 0,33
SPIRENT	GB	17,78	....
BAE SYSTEMS	GB	6,62	....
CAB & WIRE COMM	GB	14,52	....
CAP GEMINI /RM	FR ★	210	– 4,24
COLT TELECOM NE	GB	37,92	....
DASSAULT SYST./	FR ★	79,20	– 1,74
ERICSSON -B-	SE	23,21	+ 0,26
FINMECCANICA	IT ★	1,14	....
GAMBRO -A-	SE	6,54	+ 2,86
GETRONICS	NL ★	62,45	– 3,85
GN GREAT NORDIC	DK	90,09	+ 2,75
INTRACOM R	GR	45,17	+ 0,20
LOGICA	GB	29,26	....
MISYS	GB	9,71	....
NOKIA	FI ★	61,90	– 0,77
NYCOMED AMERSHA	GB	9,63	....
OCE	NL ★	14,50	– 0,34
OLIVETTI	IT ★	3,81	– 3,30
PHILIPS	NL ★	162,90	....
ROLLS ROYCE	GB	3,72	....
SAGE GRP	GB	10,59	....
SAGEM	FR ★	3300	....
SAP AG	DE ★	506	– 0,39
SAP VZ	DE ★	617	– 0,32
SEMA GROUP	GB	16,82	....
SIEMENS AG N	DE ★	155	– 2,21
SMITHS IND PLC	GB	13,45	....
STMICROELEC SIC	FR ★	71,80	– 3,30
TECNOST	IT ★	4,09	– 3,31
THOMSON CSF /RM	FR ★	41,20	– 0,48
TIETOENATOR	FI ★	46,90	+ 2,85
WILLIAM DEMANT	DK	159,26	....
▶ DJ E STOXX TECH P		1050,12	– 1,75

SERVICES COLLECTIFS

Valeur	Code pays	Cours en euros	% Var. 16/05
AEM	IT ★	4,71	– 0,42
ANGLIAN WATER	GB	9,28	....
BRITISH ENERGY	GB	2,23	....
CENTRICA	GB	3,80	....
EDISON	IT ★	9,78	+ 1,03
ELECTRABEL	BE ★	259,90	– 0,38
ELECTRIC PORTUG	PT ★	19,17	– 0,42
ENDESA	ES ★	23,42	– 0,04
ENEL	IT ★	4,66	– 1,48
EVN	AT ★	119	– 1,24
FORTUM	FI ★	4,28	– 0,47
GAS NATURAL SDG	ES ★	18,87	– 1,05
IBERDROLA	ES ★	13,64	– 0,44
ITALGAS	IT ★	4,67	+ 1,08
NATIONAL GRID G	GB	8,67	....
NATIONAL POWER	GB	4,78	....
OESTERR ELEKTR	AT ★	104,75	+ 0,24
POWERGEN	GB	7,21	....
SCOTTISH POWER	GB	9,43	....
SEVERN TRENT	GB	11,07	....
SUEZ LYON EAUX/	FR ★	176,50	– 2,11
SYDKRAFT -A-	SE	18,42	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,94	....
THAMES WATER	GB	13,52	....
FENOSA	ES ★	21,10	– 2,63
UNITED UTILITIE	GB	10,70	....
VIAG	DE ★	22	+ 0,23
VIVENDI/RM	FR ★	113,80	– 0,18
▶ DJ E STOXX PO SUP P		358,58	– 0,8

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

(Publicité)

BOMBARDIER AÉRONAUTIQUE

®Marques de commerce de Bombardier Inc. et/ou de ses filiales

LIBERTÉ, FLEXIBILITÉ, FLEXJET.

Bombardier Aéronautique, le 1er constructeur d'avions d'affaires au monde, a inventé pour vous Flexjet®: Rapidité, confort, flexibilité, tous les avantages de posséder un Learjet® ou Challenger® pour seulement une partie du coût d'acquisition.

Flexjet n'est pas seulement une flotte d'avions à votre disposition, mais aussi une nouvelle manière de voyager. Sur un simple appel de votre part, nous nous chargerons de tout, sauf de choisir votre destination.

Contactez-nous au **01 42 99 96 25** ou par e-mail à info@flexjeteurope.com

FLEXJET LE TEMPS MAÎTRISÉ

www.flexjeteurope.com

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Air Liquide** progressait de 0,27 %, à 148,9 euros, mercredi 17 mai, lors des premiers échanges. La maison de titres Goldman Sachs a relevé sa prévision de bénéfice par action du groupe.

● Le titre **Coflexip** cédait 2,49 %, à 125,5 euros, mercredi matin. Le groupe parapétrolier a dégagé au premier trimestre 2000 un bénéfice net consolidé de 20,2 millions d'euros, soit 2,5 fois plus que lors de la même période de 1999.

● L'action **Géophysique** reculait de 1,03 %, à 72,2 euros, mercredi, lors des premiers échanges. Le groupe a accru modestement de 1,5 % son chiffre d'affaires au premier trimestre, à 136,6 millions d'euros, mais prévoit un redressement à compter du second semestre. A la date du 1er mai, le carnet de commandes était en hausse de 37 % par rapport au 15 décembre.

● Le titre **Société générale** s'appréciait de 1,11 %, à 63,9 euros, mercredi, quelques minutes après le début des cotations. La banque française devrait souscrire à l'augmentation de capital annoncée par la banque espagnole BSCH, a déclaré son président, Daniel Bouton, cité mercredi dans le *Financial Times*.

● L'action **Vivendi** progressait de 0,96 %, à 115,1 euros, mercredi matin. Vivendi et Vodafone ont annoncé avoir signé les accords définitifs relatifs à la création du portail Internet multiaccès européen MAP.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 17 MAI **Cours relevés à 12 h 30**

Liquidation : 24 mai

France	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
B.N.P. (T.P)	146,20	146	957,70	− 0,14	30/07
CR.LYONNAIS(TP) L	141,41	144,90	950,48	+ 2,47	22/10
RENAULT (T.P.)	330	328	2151,54	− 0,61	24/10
SAINT GOBAIN(T.P.	171,90	171,80	1126,93	− 0,06	15/07
THOMSON S.A (T.P)	156	156,50	1026,57	+ 0,32	02/08
ACCOR	46,80	45,70	299,77	− 2,35	14/06
AEROSPATIALE MATR	23,51	22,87	150,02	− 2,72	....
AGF	56,05	55,80	366,02	− 0,45	08/06
AIR FRANCE GPE NO	16,51	16,55	108,56	+ 0,24	06/07
AIR LIQUIDE	148,50	145,70	955,73	− 1,89	11/05
ALCATEL	291,50	294,50	1931,79	+ 1,03	30/06
ALSTOM	30,90	30,21	198,16	− 2,23	01/10
ALTRAN TECHNO. #	255	251	1646,45	− 1,57	29/09
ATOS CA	118,40	116,90	766,81	− 1,27	....
AVENTIS	64,75	62,65	410,96	− 3,24	03/06
AXA	153,70	150,80	989,18	− 1,89	09/05
BAIL INVESTIS	126,90	126,90	832,41	....	15/07
BAZAR HOT. VILLE	113,30	....	....	....	31/05
BIC	49,20	48,45	317,81	− 1,52	09/02
BIS	99	95	623,16	− 4,04	01/07
B.N.P.	98,75	98,10	643,49	− 0,66	21/05
BOLLORE	176,30	175,10	1148,58	− 0,68	01/07
BONGRAIN	294,50	298	1954,75	+ 1,19	12/05
BOUYGUES	671	664	4355,55	− 1,04	07/07
BOUYGUES OFFS	50,60	50,70	332,57	+ 0,20	23/06
BULL#	11,56	11,05	72,48	− 4,41	....
BUSINESS OBJECTS	95,80	95	623,16	− 0,84	....
CANAL +	227	225	1475,90	− 0,88	01/07
CAP GEMINI	219,30	208	1364,39	− 5,15	23/04
CARBONE LORRAINE	51,30	50,90	333,88	− 0,78	22/06
CARREFOUR	71,10	70	459,17	− 1,55	10/04
CASINO GUICHARD	93	91,80	602,17	− 1,29	10/06
CASINO GUICH.ADP	64,60	64,15	420,80	− 0,70	10/06
CASTORAMA DUB.(LI	273,40	266	1744,85	− 2,71	17/05
C.C.F.	157,30	155,70	1021,33	− 1,02	25/04
CEGID (LY)	177,50	175	1147,92	− 1,41	02/06
CGIP	51,85	51,20	335,85	− 1,25	11/06
CHARGEURS	68,75	70,10	459,83	+ 1,96	15/07
CHRISTIAN DALLOZ	67,95	67,65	443,75	− 0,44	02/07
CHRISTIAN DIOR	269,50	271,10	1778,30	+ 0,59	01/12
CIC -ACTIONS A	101,50	105,80	694	+ 4,24	....
CIMENTS FRANCAIS	55,80	55	360,78	− 1,43	21/06
CLARINS	110,90	108,50	711,71	− 2,16	21/07
CLUB MEDITERRANEE	139	139	911,78	....	02/05
CNP ASSURANCES	34,97	35,65	233,85	+ 1,94	05/07
COFACE	105,90	105,50	692,03	− 0,38	....
COFLEXIP	128,70	126,50	829,79	− 1,71	09/06
COLAS	204,50	204,50	1341,43	....	29/06
CDE PROV. REGPT	38,50	39,20	257,14	+ 1,82	....
CPR	37,75	38,39	251,82	+ 1,70	01/06
CRED.FON.FRANCE	16,10	16,20	106,27	+ 0,62	24/08
CFF.RECYCLING	52,45	51,55	338,15	− 1,72	30/03
CREDIT LYONNAIS	45,48	46,20	303,05	+ 1,58	15/05
CS SIGNAUX(CSEE)	63,40	65,75	431,29	+ 3,71	01/07
DAMART	69	68,80	451,30	− 0,29	20/12
DANONE	258,10	259,20	1700,24	+ 0,43	26/05
DASSAULT-AVIATION	188	185	1213,52	− 1,60	09/05
DASSAULT SYSTEMES	80,60	78,80	516,89	− 2,23	01/07
DE DIETRICH	57,15	57	373,90	− 0,26	21/04
DEVEAUX(LY)#	73,80	74	485,41	+ 0,27	01/07
DMC (DOLLFUS MI)	4,87	4,80	31,49	− 1,44	20/06
DYNACTION	25,85	26,35	172,84	+ 1,93	12/07
EIFFAGE	56,80	57,40	376,52	+ 1,06	04/01
ELIOR	12,59	12,45	81,67	− 1,11	....
ERAMET	53	54,15	355,20	+ 2,17	07/06
ERIDANIA BEGHIN	105,70	105	688,75	− 0,66	13/07
ESSILOR INTL	325,50	314,80	2064,95	− 3,29	01/06
ESSO	61	63	413,25	+ 3,28	16/02
EULER	54,50	54,20	355,53	− 0,55	....
EURAFRANCE	459	457	2997,72	− 0,44	27/12
EURO DISNEY	0,84	0,83	5,44	− 1,19	30/09
EUROTUNNEL	1,11	1,12	7,35	+ 0,90	....
FACOM SA	74	....	....	....	08/07
FAURECIA	42	42,45	278,45	+ 1,07	06/05
FIMALAC SA	155	151,20	991,81	− 2,45	02/06
FIVES-LILLE	77,70	74,50	488,69	− 4,12	15/06
FONC.LYON.#	109,80	107,90	707,78	− 1,73	01/07
FRANCE TELECOM	161,30	156,50	1026,57	− 2,98	17/06
FROMAGERIES BEL	693,50	677	4440,83	− 2,38	21/07
GALERIES LAFAYETT	205,10	202	1325,03	− 1,51	10/06
GAUMONT #	74,90	74,50	488,69	− 0,53	11/05
GAZ ET EAUX	61,90	61,10	400,79	− 1,29	01/07
GECINA	105	103,80	680,88	− 1,14	02/07
GEOPHYSIQUE	72,95	71,60	469,67	− 1,85	12/07
GFI INFORMATIQUE	176,50	174,40	1143,99	− 1,19	16/06
GRANDVISION	29,76	29,61	194,23	− 0,50	30/06
GROUPE ANDRE S.A.	139,90	138	905,22	− 1,36	10/02
GROUPE GASCOGNE	73,70	77	505,09	+ 4,48	28/05
GR.ZANNIER (LY) #	57,60	57,60	377,83	....	01/07
GROUPE GTM	86,70	86	564,12	− 0,81	30/06
GROUPE PARTOUCHE	71,35	71	465,73	− 0,49	18/04
GUILBERT	143,80	143,80	943,27	....	02/07
GUYENNE GASCOGNE	390,50	390	2558,23	− 0,13	21/06
HACHETTE FILI.MED	85	85	557,56	....	15/06
HAVAS ADVERTISING	490	492	3227,31	+ 0,41	16/07
IMERYS(EX.IMETAL)	142	138,50	908,50	− 2,46	25/06
IMMEUBLES DE FCE	19,05	19	124,63	− 0,26	18/05
INFOGRAMES ENTER.	35,95	34,82	228,40	− 3,14	....
INGENICO	119,90	114,10	748,45	− 4,84	03/08
ISIS	66,10	66	432,93	− 0,15	30/06
KAUFMAN ET BROAD	18,90	18,56	121,75	− 1,80	....
KLEPIERRE COMP.FI	91	90,50	593,64	− 0,55	28/04
LABINAL	132,10	132,30	867,83	+ 0,15	07/07
LAFARGE	96,50	95,05	623,49	− 1,50	07/07
LAGARDERE	77,85	77,55	508,69	− 0,39	01/06
LAPEYRE	61,70	61,70	404,73	....	27/05
LEBON (CIE)	61,60	61,55	403,74	− 0,08	09/06
LEGRAND	216,10	221,70	1454,26	+ 2,59	01/02
LEGRAND ADP	123	122,70	804,86	− 0,24	01/02
LEGRIS INDUST.	43,99	43,03	282,26	− 2,18	09/07
LIBERTY SURF	40	38,68	253,72	− 3,30	....
LOCINDUS	119	119	780,59	....	01/07
L'OREAL	773,50	773,50	5073,83	....	15/06
LVMH MOET HEN.	472,90	476,20	3123,67	+ 0,70	01/12
MARINE WENDEL	83	83	544,44	....	29/11
METALEUROP	6,97	7	45,92	+ 0,43	04/07
MICHELIN	38,10	38,29	251,17	+ 0,50	15/06
MONTUPET SA	27,80	27,80	182,36	....	29/06
MOULINEX	6,50	6,41	42,05	− 1,38	14/09
NATEXIS BQ POP.	78	77,40	507,71	− 0,77	22/06
NEOPOST	34,70	34,80	228,27	+ 0,29	....
NORBERT DENTRES.#	19	18,90	123,98	− 0,53	17/05
NORD-EST	27	26,85	176,12	− 0,56	25/06
NORDON (NY)	58	57,60	377,83	− 0,69	....
NRJ #	645	649	4257,16	+ 0,62	17/03
OLIPAR	8,45	8,30	54,44	− 1,78	....
PECHINEY ACT ORD	52,50	52	341,10	− 0,95	30/06
PENAUILLE POLY.CB	667,50	665	4362,11	− 0,37	23/06
PERNOD-RICARD	59,20	58	380,46	− 2,03	10/05
PEUGEOT	230	229,30	1504,11	− 0,30	09/06
PINAULT-PRINT.RED	209,50	212,90	1396,53	+ 1,62	01/07
PLASTIC OMN.(LY)	135,80	136	892,10	+ 0,15	28/06
PUBLICIS #	511	506,50	3322,42	− 0,88	07/07
REMY COINTREAU	25,48	25	163,99	− 1,88	15/09
RENAULT	51,65	50,90	333,88	− 1,45	02/07
REXEL	79,80	77,85	510,66	− 2,44	01/07
RHODIA	20,14	19,85	130,21	− 1,44	15/05
ROCHETTE (LA)	7,09	7	45,92	− 1,27	25/06
ROYAL CANIN	113,80	108,90	714,34	− 4,31	09/05
RUE IMPERIALE (LY	2039	2010,50	13188,02	− 1,40	09/07
SADE (NY)	41	....	....	....	22/06
SAGEM S.A.	1386	1389	9111,24	+ 0,22	....
SAINT-GOBAIN	166,50	165,10	1082,99	− 0,84	28/06
SALVEPAR (NY)	74,55	73,55	482,46	− 1,34	05/08
SANOFI SYNTHELABO	44,30	43,90	287,97	− 0,90	....
SCHNEIDER ELECTRI	75,80	76,90	504,43	+ 1,45	11/06
SCOR	46,50	45,95	301,41	− 1,18	02/06
S.E.B.	67,85	68,95	452,28	+ 1,62	11/06
SEITA	39,50	38,80	254,51	− 1,77	16/12
SELECTIBANQUE	16,80	16,89	110,79	+ 0,54	12/07
SGE	41,50	42,60	279,44	+ 2,65	14/06
SIDEL	75	78,15	512,63	+ 4,20	04/06
SILIC CA	152,50	151	990,50	− 0,98	01/07
SIMCO	75	75,10	492,62	+ 0,13	29/06
SKIS ROSSIGNOL	14,87	14,72	96,56	− 1,01	20/09
SOCIETE GENERALE	63,20	62,20	408,01	− 1,58	25/04
SODEXHO ALLIANCE	174	169,50	1111,85	− 2,59	03/03
SOGEPARC (FIN)	81,45	80	524,77	− 1,78	03/01
SOMMER-ALLIBERT	26,57	26,67	174,94	+ 0,38	18/06
SOPHIA	27,15	27,70	181,70	+ 2,03	30/06
SOPRA #	88,20	88,85	582,82	+ 0,74	23/04
SPIR COMMUNIC. #	106,60	105,30	690,72	− 1,22	31/05
SR TELEPERFORMANC	330	336,10	2204,67	+ 1,85	19/07
STUDIOCANAL (M)	14,70	14,59	95,70	− 0,75	19/06
SUEZ LYON.DES EAU	180,30	176,70	1159,08	− 2	09/05
TF1	741,50	750	4919,68	+ 1,15	30/06
TECHNIP	118,60	119	780,59	+ 0,34	28/05
THOMSON-CSF	41,40	41,10	269,60	− 0,72	09/07
THOMSON MULTIMEDI	114,90	110,60	725,49	− 3,74	....
TOTAL FINA ELF	168,50	168	1102,01	− 0,30	19/07
TRANSICIEL #	175,70	180,50	1184	+ 2,73	27/05
UBI SOFT ENTERTAI	52,70	52,25	342,74	− 0,85	....
UNIBAIL	143,80	142,80	936,71	− 0,70	10/06
UNILOG CA	122,40	118,40	776,65	− 3,27	29/06
UNION ASSUR.FDAL	145,70	147,90	970,16	+ 1,51	15/06
USINOR	15,88	15,70	102,99	− 1,13	01/07
VALEO	58,90	59,95	393,25	+ 1,78	12/07
VALLOUREC	43,41	44,09	289,21	+ 1,57	07/07
VIA BANQUE	35	33,83	221,91	− 3,34	01/06
VIVENDI	114	114,10	748,45	+ 0,09	11/05
WORMS (EX.SOMEAL)	16,48	16,47	108,04	− 0,06	05/05
ZODIAC	197,80	198,20	1300,11	+ 0,20	06/01

International	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
AMERICAN EXPRESS ↑	57,15	56,95	373,57	− 0,35	10/05
A.T.T. #	43,39	43,24	283,64	− 0,35	01/05
BARRICK GOLD #	20,10	20,41	133,88	+ 1,54	15/12
CROWN CORK ORD. #	18,63	18,74	122,93	+ 0,59	22/02
DE BEERS #	23,41	23,90	156,77	+ 2,09	20/10
DU PONT NEMOURS #	58	58,25	382,09	+ 0,43	12/06
ERICSSON #	23,39	23,43	153,69	+ 0,17	10/04
FORD MOTOR #	58,15	58,35	382,75	+ 0,34	01/06
GENERAL ELECTR. #	182,30	180,70	1185,31	− 0,88	25/04
GENERAL MOTORS #	97,55	99	649,40	+ 1,49	13/06
HITACHI #	14	14	91,83	....	10/12
I.B.M.	117,90	120,80	792,40	+ 2,46	10/06
ITO YOKADO #	73,20	72,20	473,60	− 1,37	13/11
MATSUSHITA	27,50	27,51	180,45	+ 0,04	31/12
MC DONALD'S	42,80	43	282,06	+ 0,47	15/12
MERK AND CO	77,25	78,50	514,93	+ 1,62	03/04
MITSUBISHI CORP.#	9,86	9,89	64,87	+ 0,30	31/12
MORGAN J.P.#	143,60	144,60	948,51	+ 0,70	14/04
NIPP. MEATPACKER#	14,30	14,90	97,74	+ 4,20	29/06
PHILIP MORRIS#	29,50	30,21	198,16	+ 2,41	10/04
PROCTER GAMBLE	72	71,95	471,96	− 0,07	15/05
SEGA ENTERPRISES	18,85	18,50	121,35	− 1,86	31/12
SCHLUMBERGER#	90,10	91,25	598,56	+ 1,28	07/04
SONY CORP.#RGA	118,80	120,50	790,43	+ 1,43	31/12
SUMITOMO BANK #	14,11	....	....	....	10/12

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 17 MAI

Cours relevés à 12 h 30

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	27	177,11	− 1,82
AB SOFT	12	78,71	....
ACCESS COMME	61,70	404,73	+ 1,15
ADL PARTNER	25,50	167,27	+ 2
ALGORIEL#	30	196,79	− 4,76
ALPHAMEDIA	13	85,27	+ 0,78
ALPHA MOS #	8	52,48	....
ALTAMIR & CI	278	1823,56	+ 4,91
ALTAMIR ACT. ♦	260	1705,49	....
ALTAMIR BS 9 ♦	11	72,16	....
ALDETA	5,49	36,01	+ 5,58
ALTI #	33,50	219,75	− 4,83
A NOVO	267	1751,41	+ 5,91
ARTPRICE COM	26,50	173,83	− 5,12
ASTRA	2,60	17,05	....
ATN	6	39,36	....
AUTOMA TECH	21,20	139,06	+ 1,44
AVENIR TELEC	343	2249,93	+ 1,03
AVENIR TELEC	19	124,63	+ 7,65
BARBARA BUI	11,99	78,65	− 0,08
BELVEDERE	61,10	400,79	− 5,27
BIODOME # ♦	26,68	175,01	....
BOURSE DIREC	27,50	180,39	− 0,36
BRIME TECHNO	57	373,90	− 0,70
BVRP EX DT S	111,20	729,42	− 2,46
CAC SYSTEMES	14	91,83	+ 3,70
CAST	44,35	290,92	− 2,74
CEREP	85	557,56	....
CHEMUNEX #	2,25	14,76	+ 1,81
COHERIS ATIX	92,80	608,73	+ 4,27
CMT MEDICAL	16,50	108,23	+ 3,13
COIL	37,40	245,33	....
CONSODATA #	57,10	374,55	− 4,83
CONSODATA NO ♦	63	413,25	....
CONSORS FRAN	26	170,55	− 1,81
CROSS SYSTEM	236	1548,06	− 0,38
CRYO INTERAC	90,50	593,64	− 1,74
CRYO INTERAC ♦	79,20	519,52	....
CYBER PRES.P	42,80	280,75	+ 7
CYRANO #	8,45	55,43	+ 1,08
DESK #	7,60	49,85	− 7,54
DESK BS 98	0,40	2,62	− 6,98
DEVOTEAM #	148,10	971,47	+ 2,14
DMS #	10	65,60	+ 0,50
D INTERACTIV	142	931,46	+ 9,57
DIOSOS	42,10	276,16	− 0,80
DURAND ALLIZ	4,78	31,35	− 0,42
DURAN DUBOI	124	813,39	+ 8,30
DURAN BS 00 ♦	14	91,83	....
EFFIK #	17,90	117,42	+ 0,56
EGIDE #	245,80	1612,34	+ 6,87
EMME(JCE 1/1	13,40	87,90	+ 3,08
ESKER	37,45	245,66	− 0,13
EUROFINS SCI	176	1154,48	....
EURO.CARGO S.	9,89	64,87	....
EUROPSTAT #	43	282,06	− 1,15
FABMASTER # ♦	17	111,51	....
FIMATEX	23	150,87	− 3,56
FI SYSTEM #	70,45	462,12	+ 1,22
FLOREANE MED	10,75	70,52	− 0,46
GAUDRIOT	21	137,75	....
GENERIX #	53	347,66	− 0,75
GENESYS #	48,70	319,45	+ 0,41
GENESYS NV 0 ♦	52,20	342,41	....
GENSET	86,85	569,70	+ 0,99
GENSET NV J0 ♦	89,60	587,74	....
GL TRADE #	58	380,46	− 1,36
GUILLEMOT #	54,95	360,45	− 1,61
GUYANOR ACTI	0,70	4,59	+ 16,67
HF COMPANY	109,50	718,27	+ 3,20
HIGH CO.	126,10	827,16	− 1,48
HIMALAYA	26,60	174,48	− 2,21
HOLOGRAM IND.	136,20	893,41	− 2,01
IDP	7,34	48,15	+ 4,26
IDP BON 98 (♦	1,07	7,02	....
IGE + XAO	25	163,99	+ 2,04
ILOG #	37	242,70	− 0,83
IMECOM GROUP	7,34	48,15	+ 3,38
INFOSOURCES	16,58	108,76	− 0,12
INFOSOURCE B.	72	472,29	+ 5,88
INFOTEL #	105,30	690,72	+ 0,29
INTEGRA NET	23,60	154,81	− 3,67
INTEGRA ACT.	....	....	....
INTERCALL #	90	590,36	− 1,96
IPSOS #	122,40	802,89	....
IT LINK	59,20	388,33	+ 0,42
JOLIEZ-REGOL ♦	3,50	22,96	....
JOLIEZ-REGOL ♦	0,17	1,12	....
KALISTO ENTE	189,80	1245,01	+ 1,01
LACIE GROUP	6	39,36	....
LEXIBOOK #	22,48	147,46	+ 5,34
FIN.RENAISSA ♦	16,80	110,20	....
MEDIDEP #	33,15	217,45	+ 0,45
MEDIDEP ACT.	31	203,35	− 6,06
METROLOGIC G	49,50	324,70	+ 4,87
MILLE AMIS # ♦	6,80	44,61	....
MILLE AMIS N ♦	6,80	44,61	....
MONDIAL PECH	6,21	40,73	+ 0,98
MULTIMANIA	37,51	246,05	− 1,29
NATUREX	12,01	78,78	+ 0,08
NETGEM	30,38	199,28	− 5,06
NETVALUE #	36,30	238,11	+ 0,83
NICOX	72	472,29	− 3,16
NICOX NOUV.0 ♦	75	491,97	....
OLITEC	68	446,05	+ 1,49
OXIS INTL RG	3	19,68	− 9,09
PERFECT TECH	89	583,80	− 5,32
PHONE SYS.NE	17,81	116,83	+ 6,65
PICOGIGA	108,90	714,34	+ 0,83
PROSODIE #	245	1607,09	+ 2
PROSODIE BS	36	236,14	....
PROLOGUE SOF	129,10	846,84	− 2,20
PROXIDIS	2,16	14,17	....
PROXIDIS ACT ♦	4	26,24	....
QUANTEL	6,10	40,01	+ 1,33
QUANTUM APPL.	3,82	25,06	− 4,26
R2I SANTE	36,01	236,21	+ 0,03
RECIF #	55,05	361,10	− 2,57
REPONSE #	58	380,46	+ 2,47
REGINA RUBEN	11,40	74,78	+ 1,33
RIGIFLEX INT.	50,30	329,95	+ 1
SAVEURS DE F	14,48	94,98	− 1,83
GUILLEMOT BS	28,80	188,92	....
SELF TRADE	10,95	71,83	+ 1,96
SERP RECYCLA	6,25	41	....
SILICOMP #	68,60	449,99	+ 0,81
SOFT COMPUTI	35,01	229,65	− 0,54
SOI TEC SILI	309,70	2031,50	+ 1,54
STACI #	153	1003,61	− 4,08
STELAX	1,45	9,51	+ 3,57
SYNELEC #	23	150,87	....
SYSTAR NOM.	20,25	132,83	− 0,20
TEL.RES.SERV.	29,06	190,62	− 0,14
TELECOM CITY	17,88	117,29	− 5,40
TETE DS LES	3,10	20,33	− 1,59
THERMATECH I	26,90	176,45	+ 3,46
TITUS INTERA	21,40	140,37	− 2,73
TITUS INTER. ♦	32,40	212,53	....
TITUS INTER. ♦	82	537,88	....

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 17 MAI

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALTEN #	183	1200,40	+ 2,18
ARKOPHARMA #	72	472,29	....
ASSYSTEM #	65,90	432,28	+ 0,61
FINACOR ♦	8,75	57,40	....
FININFO	34	223,03	....
CNIM CA#	64,50	423,09	+ 0,78
GEODIS	81	531,33	....
M6-METROPOLE	625	4099,73	+ 0,81
HERMES INTL	146,70	962,29	− 4,12
RALLYE(CATHI	55	360,78	− 0,90
FINATIS(EX.L	108	708,43	....
CEGEDIM #	117	767,47	+ 2,63
STERIA GROUP	185,90	1219,42	+ 2,37
MANITOU #	88	577,24	+ 3,53
BENETEAU CA#	109	714,99	− 1
ASSUR.BQ.POP	113	741,23	....
MANUTAN INTE	80	524,77	+ 7,38
APRIL S.A.#(	179,90	1180,07	− 1,91
UNION FIN.FR	155	1016,73	+ 1,57
BRICORAMA #	70	459,17	+ 0,14
JET MULTIMED	77,80	510,33	− 1,39
ALGECO #	73	478,85	+ 1,39
HYPARLO #(LY	24,50	160,71	− 2
GROUPE BOURB	60,90	399,48	− 0,16
C.A. PARIS I	152,10	997,71	− 1,23
L.D.C.	88	577,24	....
BRIOCHE PASQ	90	590,36	+ 1,07
ETAM DEVELOP	23,50	154,15	− 0,42
BOIRON (LY)#	55,30	362,74	....

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 16 mai**

Émetteurs	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	30,21	198,16	16/05
AGIPI ACTIONS (AXA)	33,82	221,84	16/05
BNP — 3615 BNP			
BNP ACTIONS EURO	166,62	1092,96	16/05
BNP ACTIONS FRANCE	207,30	1359,80	16/05
BNP ACT. MIDCAP EURO	214,02	1403,88	16/05
BNP ACT. MIDCAP FR.	65,86	432,01	16/05
BNP ACTIONS MONDE	237,78	1559,73	16/05
BNP ACTIONS PEA EURO	265,59	1742,16	16/05
BNP ÉP. PATRIMOINE	35,46	232,60	16/05
BNP ÉPARGNE RETRAITE	41,16	269,99	16/05
BNP MONÉ COURT TERME	2346,15	15389,74	16/05
BNP MONÉTAIRE C	884,97	5805,02	16/05
BNP MONÉTAIRE D	802,61	5264,78	16/05
BNP MONÉ PLACEMENT C	12915,14	84717,76	16/05
BNP MONÉ PLACEMENT D	11575,78	75932,14	16/05
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1776,20	11651,11	16/05
BNP MONÉ TRÉSORIE	146440,77	960588,48	16/05
BNP OBLIG. CT	160,28	1051,37	16/05
BNP OBLIG. LT	32,79	215,09	16/05
BNP OBLIG. MONDE	189,87	1245,47	16/05
BNP OBLIG. MT C	141,09	925,49	16/05
BNP OBLIG. MT D	131,97	865,67	16/05
BNP OBLIG. REVENUS	158,36	1038,77	16/05
BNP OBLIG. SPREADS	168,92	1108,04	16/05
BNP OBLIG. TRÉSOR	1826,99	11984,27	16/05
BNP SECT. IMMOBILIER	141,93	931	16/05
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 08 36 68 22 00 (2,23 F/mn)			
BP OBLI CONVERTIBLES	345,86	2268,69	15/05
BP OBLI HAUT REND.	105	688,75	11/05
BP MEDITERRANÉE DÉV.	151,02	990,63	16/05
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	319,45	2095,45	11/05
BP OBLIG. EUROPE	48,19	316,11	16/05
BP SÉCURITÉ	96505,02	633031,43	16/05
EUROACTION MIDCAP	231,77	1520,31	16/05
FRUCTI EURO 50	133,27	874,19	17/04
FRUCTIFRANCE C	113,82	746,61	16/05
FRUCTIFONDS FRANCE NM	509,52	3342,23	16/05
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	246,93	1619,75	15/05
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	483,61	3172,27	08/05
NORD SUD DÉVELOP. D	390,57	2561,97	14/05
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	65,01	426,44	16/05
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	90,20	591,67	16/05
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	23,65	155,13	16/05
ÉCUR. CAPITALISATION C	40,33	264,55	16/05
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	59,43	389,84	16/05
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	55,14	361,69	16/05
ÉCUR. EXPANSION C	13822,74	90671,23	16/05
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	39,69	260,35	16/05
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	69,46	455,63	16/05
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	212,13	1391,48	16/05
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	186,52	1223,49	16/05
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	166,77	1093,94	16/05
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	269,11	1765,25	16/05
ÉPARCOURT-SICAV D	27,30	179,08	16/05
GÉOPTIM C	2096,71	13753,52	16/05
HORIZON C	619,47	4063,46	16/05
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,35	94,13	16/05
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,63	253,40	16/05
ÉCUREUIL PRUDENCE C	32,71	214,56	16/05
ÉCUREUIL VITALITÉ C	48,73	319,65	16/05
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
ATOUT AMÉRIQUE	56,47	370,42	16/05
ATOUT ASIE	29,43	193,05	16/05
ATOUT CROISSANCE	644,43	4227,18	16/05
ATOUT FONCIER	328,64	2155,74	16/05
ATOUT FRANCE EUROPE	261,45	1715	16/05
ATOUT FRANCE MONDE	63,66	417,58	16/05
ATOUT FUTUR C	272,21	1785,58	16/05
ATOUT FUTUR D	252,08	1653,54	16/05
ATOUT SÉLECTION	138,81	910,53	16/05
COEXIS	318,43	2088,76	16/05
DIÈZE	506,96	3325,44	16/05
EURODYN	724,67	4753,52	16/05
INDICIA EUROLAND	161,43	1058,91	15/05
INDICIA FRANCE	561,28	3681,76	15/05
INDOCAM MULTI OBLIG	158,67	1040,81	16/05
INDOCAM ORIENT C	45,84	300,69	16/05
INDOCAM ORIENT D	40,88	268,16	16/05
INDOCAM UNIJAPON	244,45	1603,49	16/05
INDOCAM STR. 5-7 C	315,29	2068,17	16/05
INDOCAM STR. 5-7 D	207,36	1360,19	16/05
OBLIFUTUR C	91,38	599,41	16/05
OBLIFUTUR D	78,65	515,91	16/05
REVENU-VERT	168,43	1104,83	16/05
UNIVERS ACTIONS	76,52	501,94	16/05
UNIVERS-OBLIGATIONS	38,05	249,59	16/05
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	376,02	2466,53	15/05
MASTER ACTIONS	60,10	394,23	12/05
MASTER OBLIGATIONS	29,03	190,42	12/05
OPTALIS DYNAMIQ. C	23,38	153,36	15/05
OPTALIS DYNAMIQ. D	22,76	149,30	15/05
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,88	136,96	15/05
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,92	130,67	15/05
OPTALIS EXPANSION C	20,49	134,41	15/05
OPTALIS EXPANSION D	20,40	133,82	15/05
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,80	116,76	15/05
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,63	109,09	15/05
PACTE SOL. LOGEM.	75,01	492,03	16/05
PACTE SOL.TIERS MONDE	79,91	524,18	16/05
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
UNIVAR C	182,02	1193,97	17/05
UNIVAR D	182,02	1193,97	17/05
CIC Crédit Industriel et Commercial			
AURECIC	93,11	610,76	16/05
CIC FRANCIC	46,17	302,86	16/05
CIC FINUNION	162,62	1066,72	16/05
CAPITAL AVENIR	325,23	2133,37	16/05
CICAMONDE	40,04	262,65	10/05
CONVERTICIC	96,95	635,95	16/05
EPARCIC	809,21	5308,07	16/05
EUROCIC LEADERS	575,30	3773,72	16/05
EUROPE RÉGIONS	82,55	541,49	16/05
FRANCIC PIERRE	33,19	217,71	16/05
MENSUELCIC	1424,62	9344,89	16/05
OBLICIC MONDIAL	690,35	4528,40	16/05
OBLICIC RÉGIONS	176,89	1160,32	15/05
RENTACIC	23,82	156,25	15/05
SECURICIC	370,16	2428,09	16/05
SECURICIC D	328,78	2156,66	16/05
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	213,43	1400,01	16/05
LION 20000 C/3 11/06/99	930,62	6104,47	16/05
LION 20000 D/3 11/06/99	830,29	5446,35	16/05
SICAV 5000	230,27	1510,47	16/05
SLIVAFRANCE	406,86	2668,83	16/05
SLIVARENTE	40,26	264,09	16/05
SLIVINTER	213,04	1397,45	16/05
TRILION	740,25	4855,72	16/05
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	236,57	1551,80	16/05
ACTILION DYNAMIQUE D *.	227,82	1494,40	16/05
ACTILION ÉQUILIBRE C *	202,94	1331,20	16/05
ACTILION ÉQUILIBRE D *	193,90	1271,90	16/05
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	211,73	1388,86	16/05
ACTILION PRUDENCE C *	177,88	1166,82	16/05
ACTILION PRUDENCE D *	169,72	1113,29	16/05
INTERLION	212,67	1395,02	16/05
LION ACTION EURO	128,69	844,15	16/05
LION PEA EURO	128,01	839,69	16/05
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	30,29	198,69	16/05
CM FRANCE ACTIONS	49,19	322,67	16/05
CM MID. ACT. FRANCE	43,06	282,46	16/05
CM MONDE ACTIONS	446,99	2932,06	16/05
CM OBLIG. LONG TERME	100,04	656,22	16/05
CM OPTION DYNAM.	38,75	254,18	16/05
CM OPTION ÉQUIL.	55,03	360,97	16/05
CM OBLIG. COURT TERME	152,96	1003,35	16/05
CM OBLIG. MOYEN TERME	309,50	2030,19	16/05
CM OBLIG. QUATRE	160,39	1052,09	16/05
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	18,66	122,40	16/05
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	175,77	1152,98	16/05
ASIE 2000	105,76	693,74	16/05
NOUVELLE EUROPE	293,22	1923,40	16/05
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3280,93	21521,49	16/05
SAINT-HONORÉ CAPITAL D.	3163,43	20750,74	15/05
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	339,34	2225,92	15/05
ST-HONORÉ FRANCE	70,81	464,48	16/05
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	79,71	522,86	16/05
ST-HONORÉ PACIFIQUE	168,36	1104,37	16/05
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	251,73	1651,24	16/05
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	386,44	2534,88	16/05
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	127,33	835,23	16/05
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	298,18	1955,93	15/05
STRATÉGIE IND. EUROPE	278,42	1826,32	15/05
STRATÉGIE RENDEMENT	333,01	2184,40	15/05
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
ADDILYS C	....	....	
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	32,69	214,43	16/05
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	32,39	212,46	16/05
AMPLITUDE EUROPE C	48,23	316,37	16/05
AMPLITUDE EUROPE D	47,11	309,02	16/05
AMPLITUDE MONDE C	335,65	2201,72	16/05
AMPLITUDE MONDE D	303,79	1992,73	16/05
AMPLITUDE PACIFIQUE C	28,26	185,37	16/05
AMPLITUDE PACIFIQUE D	27,85	182,68	16/05
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	60,61	397,58	16/05
ÉLANCIEL EURO D PEA	147,38	966,75	16/05
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	47,37	310,73	16/05
GÉOBILYS C	107,21	703,25	16/05
GÉOBILYS D	99,73	654,19	16/05
INTENSYS C	19,36	126,99	16/05
INTENSYS D	16,81	110,27	16/05
KALEIS DYNAMISME C	269,11	1765,25	16/05
KALEIS DYNAMISME D	263,70	1729,76	16/05
KALEIS ÉQUILIBRE C	214,88	1409,52	16/05
KALEIS ÉQUILIBRE D	209,61	1374,95	16/05
KALEIS SÉRÉNITÉ C	190,71	1250,98	16/05
KALEIS SÉRÉNITÉ D	185,60	1217,46	16/05
LATITUDE C	24,28	159,27	16/05
LATITUDE D	20,76	136,18	16/05
OBLITYS D	102,53	672,55	16/05
PLÉNITUDE D PEA	53,32	349,76	16/05
POSTE GESTION C	2459,43	16132,80	16/05
POSTE GESTION D	2253,82	14784,09	16/05
POSTE PREMIÈRE SI	6692,78	43901,76	16/05
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39494,27	259065,43	16/05
POSTE PREMIÈRE 2-3	8365,99	54877,30	16/05
REVENUS TRIMESTR. D	774,34	5079,34	16/05
THÉSORA C	171,48	1124,84	16/05
THÉSORA D	145,22	952,58	16/05
TRÉSORYS C	44421,94	291388,82	16/05
SOLSTICE D	355,87	2334,35	16/05
Fonds communs de placements			
POSTE EUROPE C	83,47	547,53	16/05
POSTE EUROPE D	80,78	529,88	16/05
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	177,92	1167,08	16/05
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	166,82	1094,27	16/05
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
CADENCE 1 D	154,06	1010,57	16/05
CADENCE 2 D	152,53	1000,53	16/05
CADENCE 3 D	152,40	999,68	16/05
INTEROBLIG C	54,23	355,73	16/05
INTERSÉLECTION FR. D	96,01	629,78	16/05
SÉLECT DÉFENSIF C	192,69	1263,96	16/05
SÉLECT DYNAMIQUE C	300,43	1970,69	16/05
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	189,35	1242,05	16/05
SÉLECT PEA 3	195,33	1281,28	16/05
SG FRANCE OPPORT. C	582,45	3820,62	16/05
SG FRANCE OPPORT. D	545,37	3577,39	16/05
SOGENFRANCE C	635,23	4166,84	16/05
SOGENFRANCE D	572,44	3754,96	16/05
SOGEOBLIG C	102,30	671,04	16/05
SOGÉPARGNE D	44,50	291,90	16/05
SOGEPEA EUROPE	300,73	1972,66	16/05
SOGINTER C	103,31	677,67	16/05
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	23,55	154,48	15/05
DÉCLIC ACTIONS FRANC	69,64	456,81	15/05
DÉCLIC ACTIONS INTER.	54,25	355,86	15/05
DÉCLIC BOURSE PEA	64,02	419,94	15/05
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	18,77	123,12	15/05
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,85	110,53	15/05
DÉCLIC PEA EUROPE	31,25	204,99	15/05
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	83,25	546,08	15/05

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SPORTS **Les judokas européens se retrouvent sur les tatamis polonais de Wroclaw à partir du jeudi 18 mai, à l'occasion des championnats d'Europe. ● POUR LA FRANÇAISE Laetitia Tignola, cette compétition est l'ultime occasion pour revenir au premier plan avant les Jeux olympiques de Sydney. La judokate, victime d'une fracture des vertèbres cervicales en 1995, effectue en effet son grand retour dans la catégorie des moins de 52 kg, où elle a été brillamment supplée par Marie-Claire Restoux, championne olympique et double championne du monde ● L'ÉQUIPE DE FRANCE se rend en Pologne pour essayer de rééditer la performance des derniers championnats d'Europe, où elle avait remporté six médailles, dont quatre d'or. ● STÉPHANE TRAINEAU, 35 ans, est le seul Français à ne pas défendre son titre européen, puisqu'il se réserve pour les Jeux.**

Dernier combat en Pologne pour les judokas français avant les Jeux

Les championnats d'Europe, qui débutent jeudi 18 mai, à Wroclaw vont permettre à la Fédération française de remplir la liste de ses sélectionnés. Ce sera, par exemple, l'occasion pour la Vendéenne Laetitia Tignola de reprendre le cours d'une carrière passée dans l'ombre de Marie-Claire Restoux

À LA FIN DU MOIS de juin 1995, dans un gymnase de La Havane, le ciel est tombé sur la tête de Laetitia Tignola. La judoka vendéenne, alors âgée de vingt-deux ans, ne s'en est pas rendu compte sur l'instant. Une mauvaise chute, lors du tournoi de Cuba, l'avait pourtant laissée avec une double fracture des vertèbres cervicales. Mais, dans l'esprit de la jeune femme, il ne pouvait s'agir que d'un fâcheux contretemps. Une première sélection pour les championnats du monde, en octobre au Japon, lui tendait les bras. Et peut-être, l'année suivante, les Jeux d'Atlanta... Sa carrière internationale, bien lancée par une 5e place aux championnats d'Europe, un mois plus tôt à Birmingham (Angleterre), était placée sur orbite. C'est du moins ce qu'elle croyait.

« *En rentrant à Paris, j'espérais encore être rétablie pour les championnats du monde,* se souvient-elle. *Mais le médecin m'a dit que ce n'était même pas la peine d'y penser. Je me suis retrouvée avec une minerve, puis un collier cervical, et enfin tout un programme de rééducation. C'était très dur, j'avais un tel sentiment d'impuissance...* »

SUCCÈS DE LA SUPPLÉANTE

Ce sentiment, à son corps défendant, Laetitia Tignola va devoir vivre avec bien plus longtemps qu'elle ne le pensait. Dans sa catégorie, celle des moins de 52 kg, la remplaçante s'appelle Marie-Claire Restoux. Une combattante déjà âgée de vingt-six ans et à laquelle les entraîneurs nationaux n'accordent que peu de crédit. Mais, aux championnats du monde de Chiba, en octobre 1995, Marie-Claire Restoux s'impose à la surprise générale. Et dix mois plus tard, à Atlanta, elle devient championne olympique. En 1997, elle remporte un deuxième titre mondial, à Paris. Dans les tribunes du Palais omnisports de Paris-Bercy, Laetitia Tignola, le moral dans les chaussettes, assiste au triomphe de celle qui n'était que sa suppléante, et dont elle est devenue elle-même la doublure.

« *Quand Marie-Claire gagnait, je regardais... Je trouvais ça beau pour elle, mais c'était dur pour moi,* raconte Laetitia Tignola. *Dès son titre de 1995, j'ai compris que la suite des événements ne dépendait plus de moi.* » Pendant près de cinq ans, l'ancienne titulaire des moins de 52 kg va voir sa carrière lui échapper. « *Attention : je ne dis pas que j'aurais fait aussi bien qu'elle. Mais, en passant du statut de remplaçante à celui de championne du monde, Marie-Claire a montré que tout était possible.* »

Laetitia Tignola aurait pu capituler devant la fatalité, chercher à échapper à la réalité parfois presque insupportable, ranger son kimono et ses espoirs brisés dans l'armoire aux souvenirs. Elle n'en a rien fait. « *Elle a connu l'envie de tout plaquer, le sentiment d'injustice, mais ce qui est très fort, c'est qu'elle n'a jamais lâché prise,* assure Guy Delvingt, son entraîneur. *Jamais elle n'a quitté un stage, jamais elle n'a eu un mouvement d'humeur. Au contraire, elle a toujours effectué les préparations pour les grands championnats comme si elle allait y participer.* » Avec, à chaque fois au bout, le pénible retour à la maison, quand les autres s'envolaient vers la grande scène internationale.

« UN SIMPLE TOURNOI »

Mais, mardi 16 mai, Laetitia Tignola s'est envolée avec l'équipe de France pour Wroclaw, en Pologne, où vont se disputer les championnats d'Europe de judo. Ses premiers championnats internationaux depuis cinq ans... « *Je vais essayer de les prendre comme un simple tournoi, de ne pas me mettre la pression,* dit-elle. *Je sais ce que les entraîneurs attendent de moi : que je me montre digne de leur confiance et que j'y mette la manière. Mais je sais aussi que, pour être certaine d'aller aux Jeux de Sydney, il faut que je gagne.* »

Car Marie-Claire Restoux, qui n'a pas apprécié sa non-sélection et qui l'a fait savoir dans les médias, attend à son tour. « *La polémique ne m'a pas perturbée,* reprend Laetitia Tignola. *Je ne suis pas là pour détrôner Marie-Claire. Cette année, je me suis occupée de mes résultats et j'ai cessé de m'inquiéter des siens. C'est comme cela que j'ai réussi à remporter le tournoi de Rome et à décrocher ma sélection. Quand on est une compétitrice, on ne reste pas là à attendre les résultats d'une autre.* »

Laetitia Tignola a désormais vingt-sept ans, dont vingt et un passés à la pratique du judo. En septembre 1999, elle a signé une convention avec le conseil général du Val-de-Marne pour un poste d'agent administratif duquel elle est totalement détachée jusqu'aux Jeux de Sydney. Au début de l'année, elle a repris sa vie en main. « *Elle n'avait plus un rythme d'athlète de haut niveau,* estime Guy Delvingt. *Elle faisait trop de choses à côté du judo, manquait de sommeil, avait une mauvaise alimentation, gérait ses pertes de poids en dépit du bon sens. Nous avons tout remis à plat.* » Laetitia Tignola n'est plus la même : sa carrière lui appartient à nouveau.

Gilles van Kote

Les soucis de David Douillet

L'absence de David Douillet aux championnats d'Europe n'est pas une surprise. Depuis les championnats du monde de Paris, en octobre 1997, le champion olympique des lourds n'a pu honorer qu'une seule sélection, en 1999, lors des championnats d'Europe, pour un retour laborieux. La star du judo français est handicapée depuis deux ans par des blessures et des douleurs récurrentes au dos, qui le contraignent à de longues périodes de repos. Il a repris l'entraînement en mars et son retour à la compétition est prévu le 3 juin, pour un tournoi en Sardaigne. David Douillet, qui est âgé de 31 ans, continue de proclamer son intention de disputer les Jeux de Sydney pour y défendre son titre... à condition que son dos le lui permette. Sa récente mise en examen pour la faillite de l'agence Travelstore constitue un motif supplémentaire d'inquiétude pour le quadruple champion du monde, qui était actionnaire – à hauteur de 16 % – de cette agence de voyages qui avait déposé son bilan en février 1997.

Objectif JO de Sydney

● **Les championnats d'Europe** de judo sont organisés du jeudi 18 mai au dimanche 21 à Wroclaw, en Pologne. L'équipe de France tentera d'y réaliser la même performance qu'en 1999, quand elle était repartie de Bratislava (Slovaquie) avec six médailles, dont quatre d'or pour Sarah Nichilo-Rosso (– 48 kg), Céline Lebrun (– 78 kg), Larbi Benboudaoud (- 66 kg) et Stéphane Traineau (– 100 kg).

● **Le seul Français à ne pas défendre son titre** est Stéphane Traineau, âgé de 35 ans, il se réserve pour les Jeux de Sydney, pour lesquels la Fédération française l'a d'ores et déjà retenu, un « privilège » qu'il partage avec David Douillet. Pour la plupart des autres judokas français, la sélection olympique se jouera à Wroclaw. La Fédération française annoncera sa sélection dès le mardi 23 mai. Un seul combattant sera retenu dans chaque catégorie.

● **La France n'est pas encore assurée** d'avoir un représentant aux Jeux dans chacune des quatorze catégories. Il lui manque actuellement cinq « quotas », dans les catégories des moins de 60 kg, moins de 73 kg et moins de 90 kg chez les hommes, moins de 63 kg et moins de 70 kg chez les femmes. Les quotas olympiques (cinq dans les catégories féminines, neuf dans les catégories masculines) seront définitivement attribués au terme des championnats d'Europe. C'est dans la catégorie féminine des moins de 70 kg que le risque de non-sélection est le plus élevé.

A Tignes, 12 Bleus préparent l'Euro 2000 par une cure d'oxygène

TIGNES
de notre envoyé spécial

« *Si ma manière de communiquer ne vous plaît pas, moi elle me convient très bien.* » Même à 3 000 mètres d'altitude, Roger Lemerre ne change pas son discours. Mardi 16 mai, à Tignes (Savoie), où 12 internationaux participent à un stage d'oxygénation jusqu'au 20 mai, il a repris cette formule de l'un de ses anciens professeurs : « *Il ne faut demander que ce qu'on peut obtenir.* » Le sélectionneur entend agir à son rythme et tant pis si ses réponses n'emportent pas l'adhésion. Entretenant à plaisir le mystère sur la date de l'annonce de la liste des 22 joueurs appelés à disputer l'Euro 2000 à partir du 10 juin en Belgique et aux Pays-Bas, il a rappelé que le règlement de l'Union européenne de football lui laissait jusqu'au 31 mai pour officialiser l'inventaire des élus.

En fait, de mystère il n'y en a guère, puisque seuls deux ou trois incertitudes alimentent les réflexions. Elles concernent le défenseur Vincent Candela et l'attaquant Christophe Dugarry, dont le sélectionneur tient à vérifier s'ils ont récupéré de leurs blessures aux adducteurs et à la cuisse droite. Le milieu de terrain Youri Djorkaeff, indisponible depuis une quinzaine de jours, relève du même cas. Il a rejoint la station de ski mardi soir pour solliciter un bilan médical. Au sujet de l'ancien Parisien flottait une certaine inquiétude. « *J'ai besoin d'être rassuré* », a-t-il confié. Une IRM (imagerie par résonance magnétique) pratiquée jeudi 18 mai devrait permettre d'y voir un peu plus clair.

D'une manière générale, l'état physique des joueurs est jugé convenable pour cette période de l'année. Il y a deux ans, Aimé Jacquet avait déjà emmené son groupe à Tignes pour régénérer corps et esprits, mais cette nouvelle escapade alpestre plus condensée n'aura pas d'influence déterminante sur la physiologie des sélectionnés.

« DÉPAYSEMENT ET CONVIVIALITÉ »

« *Notre séjour est trop court pour cela*, explique le docteur Jean-Marcel Ferret. *L'objectif consiste d'abord à profiter du dépaysement et de la convivialité.* » Si les deux premières journées ont été consacrées à la récupération et à des sorties à raquettes, un entraînement athlétique a été programmé jeudi et vendredi en plaine à Bourg-Saint-Maurice.

« *Un championnat d'Europe est plus difficile à appréhender qu'une Coupe du monde,* estime le médecin des Bleus. *D'une part, le temps de préparation est réduit et, d'autre part, les matches sont plus rapprochés. Après l'Euro 1996, nous avions des regrets. Si nous avions été plus précis dans notre suivi médico-sportif, l'équipe de France n'aurait peut-être pas été éliminée en demi-finales par la République tchèque.* » Instruit par l'expérience, Jean-Marcel Ferret a établi, en prévision du Mondial 1998, pour chaque joueur, un livret médical. Le principe a été renouvelé pour l'Euro 2000 avec un regret : « *Compte tenu de son encombrement, je ne pourrais pas emmener en Belgique un appareil qui traite les problèmes tendineux en libérant des ondes de choc.* »

Les prochains bilans sanguins effectués à intervalles réguliers avant les matches amicaux serviront à affiner les choix en matière de diététique et à personnaliser les séances d'entraînement dès que tout l'effectif sera réuni.

Pour une moitié d'internationaux, la saison domestique n'est toujours pas achevée. Nicolas Anelka et Christian Karembeu préparent avec le Real Madrid la finale de la Ligue des champions. Thierry Henry, Emmanuel Petit et Patrick Vieira devaient participer, mercredi 17 à Copenhague, à la finale de la Coupe de l'UEFA avec Arsenal. Bixente Lizarazu termine le championnat d'Allemagne. Laurent Blanc (Inter Milan) et Lilian Thuram (Parme) s'affrontent le 23 mai dans un match de barrage pour déterminer la quatrième équipe italienne qualifiée pour la prochaine Ligue des champions. Enfin, Marcel Desailly, Didier Deschamps et Frank Lebœuf vont disputer le 20 mai la finale de la Coupe d'Angleterre. « *Il ne nous reste plus qu'à croiser les doigts pour qu'aucun d'entre eux ne se blesse* », prie Jean-Marcel Ferret.

Elie Barth

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : le CSP Limoges s'est facilement imposé à Villeurbanne** (87-74), mardi 16 mai, lors de la première manche de la finale du championnat de France. Avant de recevoir à leur tour l'Asvel Lyon-Villeurbanne, dimanche 21 mai, les Limougeauds ont pris une option pour obtenir leur 9e titre de champions de France et pour réussir un joli triplé, après leurs victoires en Coupe Korac et en Coupe de France.

■ **DOPAGE : la Fédération française de cyclisme (FFC) regrette** « *qu'un rapport médical, destiné au seul monde médical, ait fait l'objet d'une divulgation et d'une interprétation erronée* » après les informations publiées par *Le Monde* du 17 mai, qui révélait qu'un tiers des coureurs cyclistes professionnels français continueraient d'utiliser de l'EPO. La FFC reconnaît que les efforts contre le dopage n'ont « *pas encore abouti* », mais déplore une « *atteinte à la réputation de l'ensemble des coureurs français alors que très majoritairement ceux-ci sont aujourd'hui irréprochables* ».

■ **Un médecin de Saint-Etienne a été mis en examen** pour diverses infractions à la législation sur les produits dopants par le juge Francis Boyer, dans une affaire instruite à Perpignan. Le médecin, dont l'identité n'a pas été révélée, a été placé sous contrôle judiciaire et il est frappé d'une interdiction d'exercer sa profession.

■ **FOOTBALL : David Sommeil, Christian Bassila et Lamine Diatta**, trois joueurs du Stade rennais, ont été mis en examen pour « *violences volontaires en réunion* » et remis en liberté sous contrôle judiciaire, après avoir frappé le portier et un employé d'un bar de la ville, où ils voulaient fêter leur maintien en division 1, dimanche 14 mai.

■ **TENNIS : Patrice Clerc, directeur du tournoi de tennis de Roland-Garros** depuis 1985, a annoncé, mardi 16 mai, qu'il mettrait fin à sa fonction après les Internationaux de France 2000. Patrice Clerc, 51 ans, a précisé qu'il allait rejoindre la société Amaury Sport Organisation (ASO) en qualité de président des branches « événements sportifs » et « parc de loisirs ».

EVASION
Publicités

PROMOTION CRÈTE
Prix spécial en Juin 8J/7N :
3 900 F TTC.
➢ Vol au départ de Paris + voiture + hôtel MINOS PALACE cat. Luxe 5* en 1/2 pension.
Hôtel raffiné, base 2 personnes.
Sur directours.com
➢ 250 000 VOLS SECS à tarifs négociés
et Nouveau : Location voitures Hertz à tarifs négociés avec confirmation "On Line".
Minitel 3615 Directours 2,23 F/mn et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Elysées Paris 8e. Lic. 078960001
DirecTours.
Membre SNAV - Garantie APS

CLIQUEZ, PARTEZ !

Achetez votre voyage ou votre vol avec accès direct au stock
www.selectour-voyages.fr
Selectour

ANYWAY.com
VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises
NEW YORK @2030F
WASHINGTON @1970F
BOSTON @1870F
JAKARTA @4185F
KUALA LUMPUR @3655F
LISBONNE @1490F
ROME @ 990F
CALVI @ 790F
DUBLIN @ 850F
Réservez en ligne :
www.anyway.com
0 803 008 008**
3615 ANYWAY***
*Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. **0,99F/min, ***2,23F/min

Des sentiers inédits,
des nuits sous les étoiles ,
des rencontres rares...
avec NOMADE AVENTURE
180 randonnées & découvertes du Maroc à la Mongolie
Doc : 01 46 33 71 71
www. nomade-aventure.com

avec Héliades, en Grèce et nulle part ailleurs.
PROMO MOIS DE MAI
GRÈCE île d'Eubée
CLUB OLYMPIEN GRAND BLEU
1 semaine pension complète
2190 F HT - 2440 F TTC
Vol inclus de Paris
Réservations : 0 803 803 113 (0,82 FHT/mn) ou 01 42 60 83 40
ou dans votre agence de voyages Internet : www.heliades.fr

PÉRIGORD
AUBERGE
LA CLÉ DES CHAMPS
**NN LOGIS DE FRANCE
TENNIS - PISCINE CHAUFFÉE
24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD
☎ 05.53.29.95.94 - Fax : 05.53.28.42.96
www.cle-des-champs.com

HAUTES-ALPES
VACANCES EN MONTAGNE
GITE DE CHAUFFAREL - 05170 ORCIERES
MINI-CAMPS POUR MINI-JEUNES
☞ 1 400 F/SEMAINE
☎ 04.92.55.78.41
ATELIERS SUR L'ENVIRONNEMENT
WEB : WWW.CRAFT.FR/CHAUFFAREL/

JURA
Vacances scolaires
HOME D'ENFANTS / JURA
(900 m altitude près frontière suisse)
Agrément jeunesse et sports. Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIIe, confort. 2 ou 3 enfants par chbre sdb et wc. Pleine nature. Accueil volon. limité à 15 enfants idéal en cas de 1re séparation. Ambiance familiale, possibilité accompt depuis Paris TGV. Activités : VTT, jeux collect., peint. s/bois, tennis, poney, init. échecs et théâtre, fabrication du pain. Tél. : 03-81-38-12-51

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : ☎ 01.42.17.39.63

ALEXIS CORDESSE

A Santiago de Cuba, la musique est métisse. Elle vient d'Afrique, par ses rythmes, d'Espagne par ses romances. Elle s'endiable quand s'approche le temps du Carnaval de juillet (en bas, à gauche). Roule des hanches nuit et jour à la Casa de la Trova (en haut, à droite). Et les vieux compères du groupe Los Retirados en jubilent de plaisir (en bas, à droite).

Les troubadours de Santiago

Le « son » est né ici, dans l'ancienne capitale de Cuba. Avec le succès de Compay Segundo, les vieux musiciens s'en donnent à cœur joie

SANTIAGO DE CUBA
de notre envoyé spécial

La nuit a filé douce et libre. L'homme derrière le bar, les yeux piqués de sommeil, remet des tournées de bières glacées, des Cristal. Los Jubilados ont tant de musiques dans leur besace, tant de sourires aux coins des rides qu'ils ne songent pas à s'arrêter. Celui qui tient les maracas, corps si maigre, si usé, si fragile, s'approche, à pas minuscules mais incroyablement chaloupés, d'une Anglaise rompue de fatigue. Elle résiste à peine, se relève, et danse encore.

Los Jubilados s'appellent aussi parfois Los Retirados, les retraités. Qu'importe leur nom, leur *son* a l'éternité de la jeunesse : 80 ans multipliés par cinq instruments, ça fait quatre siècles de bonheur, cette nuit-là, à la Casa de la Trova, *calle* José Maria de Heredia, Santiago de Cuba. Dans le patio, sous un ciel léger et chaud, les compères s'en donnent à cœur joie, comme s'ils n'avaient pas joué depuis les premiers petits matins du monde.

Ils sont nés dans l'Oriente, comme Compay Segundo. Ils sont ses cousins peut-être, mêmes cheveux blancs, mêmes visages émaciés, même malice dans les regards. Ils n'ont pas son succès planétaire, mais en profitent un peu, c'est justice. Ce *son* qui résonne de nouveau – il a suffi d'un film et d'un disque éponyme, *Buena Vista Social Club* –, c'est leur musique aussi.

Alors ils goûtent avec délice à ces magnifiques heures supplémentaires d'une vie souvent de jours sans, sans eau, sans électricité, sans rien. Les pannes continuent et plongent les lointains quartiers de la ville dans un état de dénuement, de pauvreté, rues défoncées, maisons lézardées. Devant les boutiques, les files sont longues et les aliments rares et chers : un salaire moyen s'élève à 200 pesos et un poulet en coûte 50. Le panier d'osier qui circule entre les tables de la Casa de la Trova se remplit de petites coupures de dollars bienvenus : la soirée est bonne pour Los Jubilados.

Santiago, qui souffre toujours d'avoir été dépossédée de son titre de capitale de l'île et en veut encore un peu à La Havane, ne cédera pas sa couronne de reine de la musique cubaine. C'est ici qu'a été créée la première Casa de la Trova, en témoignent les portraits peints des vénérés ancêtres accrochés le long de la salle, hommages naïfs à ces troubadours du début du siècle.

La Casa de Santiago est ouverte tout le temps, ou presque, et avant de passer sur l'étroite scène, les artistes patientent dans la pièce d'à côté entre quelques chaises et deux canapés enfoncés. Ils se connaissent, jouent ensemble ou séparément cette musique qui coule pareille dans leurs veines métisses.

ALEXIS CORDESSE

Judy Almenares de Leon est issu d'une famille de troubadours. Voilà simplement pourquoi ce guitariste de 32 ans a le *son* au cœur, a appris le répertoire traditionnel sur le bout de ses doigts, ne s'en lasse pas. Au hasard de la programmation peut arriver une étoile : Eva Grignan Gonzales. Elle tient son français de son père haïtien, et son amour de Piaf de *La Vie en rose* qu'elle devrait bientôt enregistrer aux Pays-Bas. Avec comme seul accompagnement une guitare sobre et précise, tout en mesure lente, Eva Grignan pousse la rengaine de la môme de Paris. C'est tellement beau qu'on n'entend plus le vacarme de la rue.

Calle Heredia est une chaussée étroite qu'empruntent en klaxonnant des camionnettes surchargées, des Chevrolet rouillées qui couinent comme les ressorts d'un sommier usagé, des side-cars Oural aussi lourds qu'un char d'assaut soviétique. Calle Heredia, il y a aussi des vendeurs de cigares qui ne sont pas tous certifiés, des passants qui ne font que passer, des garçons qui sifflent les filles et ces filles à la peau havane leur tirent la langue en souriant.

Ils se retrouveront peut-être Parque de Céspedes, une place ombragée où il fait bon ne rien faire, juste flâner, voir et être vu. C'est là où rôde Arael Padro Beaton, 78 ans, un fils de la campagne qui jouait dans les fermes. Pour un dollar, il prend sa guitare usée jusqu'à la corde, et chante *El Son de la loma*, qui raconte les musiciens de la montagne arrivant à Santiago, puis *La Sitierita*, cette romance que Guillermo Portabales a portée aux nues. Il chante encore *El Cuarto de tula*, où une coquine est troublée par la vigueur d'une *candela* qui ne veut pas s'éteindre, et bien sûr *Hasta Siempre*, récit de la bataille de Santa Clara qui fit du Che un héros.

La chanson de Carlos Puebla, hymne des soixante-huitards qui espéraient une révolution joyeuse, est jouée maintenant à toutes les sauces. On l'entend même, à peine reconnaissable, en musique de fond d'un grand hôtel, neuf et laid, où descendent des touristes en bandes organisées. Bientôt la légende de Santa Clara va être climatisée.

Car Santiago, 500 000 habitants, ne survit, comme Cuba, que grâce

La « tumba francesa »

Santiago est aussi imprégné de culture francophone. Chassés d'Haïti à la fin du XVIIIe siècle, des colons français s'installent dans l'Oriente, amenant avec eux les idéaux de la Révolution de 1789, ceux des francs-maçons. Certains d'entre eux ont cependant conservé quelques coutumes du temps de la cour de France comme le menuet. Leurs esclaves s'initient à cette danse mais en y intégrant des rythmes africains. Ainsi est née la *tumba francesa*.

Cela donne d'incroyables spectacles en costumes presque d'époque. Ils s'ouvrent par des menuets dans les règles de l'art, puis virent sensiblement, sous la pression montante des tambours, à des chorégraphies plus libres, empreintes de sensualité et d'érotisme. Enfin, dans la frénésie des rythmes, les danseurs et danseuses reprennent les gestuelles des rites vaudous. Le spectateur est ensuite invité à déposer une offrande au pied d'un petit autel dédié à un saint catholique.

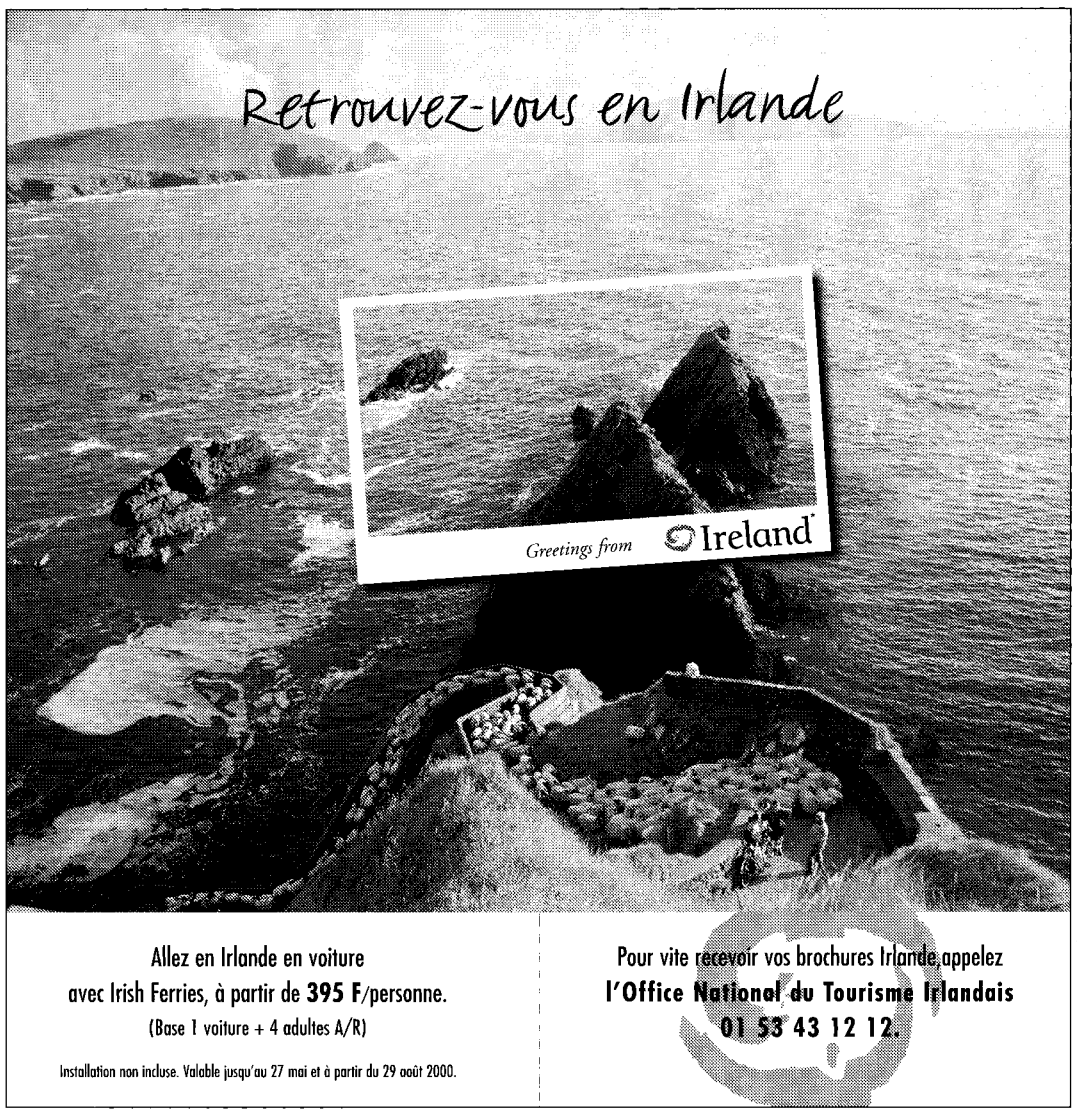

YOURI LENQUETTE

YOURI LENQUETTE

aux devises des cousins de Miami et des Européens en vacances. A la gangrène du régime castriste s'est greffée l'infection du billet vert, dollars *dolores*. Il y a ceux qui peuvent l'approcher et les autres. Ceux qui se passent des cartes de rationnement, et ceux qui mangent des haricots noirs, du moins quand il y en a encore sur les rayons des magasins d'Etat : *« Mais ça va mieux,* raconte Alfredo. *Il y a dix ans, on en était à mâcher l'intérieur des peaux de banane. »*

Même si son port tourne au ralenti, derrière des hauts murs qui en interdisent l'accès, même si sa cimenterie lâche un vilain panache de fumée dans son ciel, même si les façades de ses demeures coloniales sont défraîchies, même si ses maisons, à la sortie de la ville, ne sont que misère, Santiago a de l'orgueil, une fabuleuse énergie de vie. En juillet, c'est Carnaval, une sacrée fête d'une semaine où la ville s'enfièvre, danses de l'Afrique qui est en elle, exubérance des Caraïbes, blanches nuits et rhum. En attendant, le samedi soir, les gens font le tour du Parque de Céspedes en habits du dimanche.

Les jours de congés, ils vont à la plage ou visitent encore une fois la forteresse d'El Morro, qui surplombe la baie de Santiago. Sur les chemins de ronde, les pères racontent à leurs fils l'épique bataille navale qui vit les Américains couler par le fond la flotte espagnole. C'était le 3 juillet 1898. En 1956, c'est par cette baie si bleue que Fidel, à bord du *Granma*, accosta à Santiago et entreprit sa marche triomphale vers le pouvoir.

Et puis les pères montrent du bras l'autre côté de la mer, où l'on devine parfois par temps très clair, à portée de bateau, la silhouette inaccessible des côtes de la Jamaïque. Sur un mur couvert de graffitis de la Casa de la Trova, un musicien de passage a écrit : *« Le pire, c'est de vivre sans beauté. »*

Bruno Caussé

Carnet de route

● **Repères.** Avec 110 000 km² et 11 millions d'habitants, Cuba est la plus grande île des Caraïbes. La « carte de tourisme » obligatoire, s'obtient rapidement et contre 150 francs à l'agence Soleil de Cuba (41, bd du Montparnasse, 75006, Paris. Tél. : 01-53-63-39-39). A l'arrivée, les douaniers peuvent exiger la réservation de 2 nuits d'hôtel. Pour les touristes, le dollar est l'unique monnaie. A Santiago, il est possible d'en retirer à la Banco Casa Cadeca (calle Aguilera), mais exclusivement avec la carte Visa et la MasterCard. Attention, il faut conserver 20 dollars pour la taxe d'aéroport exigée au moment du départ. Sur le Net : www.cubaweb.cu, un site officiel d'information. Office du tourisme, 280, bd Raspail, 75014 Paris (tél : 01-45-38-90-10), et consulat de Cuba, 16, rue de Presles, 75015 Paris (tél. : 01-45-67-55-35).

● **Accès.** AOM, en collaboration avec Cubana de aviacion, propose un vol, le samedi, Paris-Santiago, au départ d'Orly-Sud. A partir de 5 480 F, 835 € (tél : 0-803-00-1234, ou www.aom.com).

● **Circuits.** Kuoni propose deux itinéraires en groupes guidés. Le premier passe, en 15 jours, par La Havane, Trinidad, Cienfuegos, Sancti Spiritus, Baracoa et reste deux jours entiers à Santiago (à partir de 10 135 F, 1 544 € par personne). Le second, « Charmes cubains », en 16 jours et 14 nuits, comprend aussi deux jours complets à Santiago dans l'hôtel Casa Grande dans la vieille ville (à partir de 16 950 F, 2 600 €, par personne). Ces deux tarifs incluent une chambre double, la pension complète, les vols Air France et les taxes aériennes. Renseignements au 08-20-05-15-15, et Internet (www.kuoni.fr). Consulter également Havanatour (tél. : 01-44-51-50-95) et Marsans International (tél. : 01-53-34-40-01).

● **Hébergement.** A Santiago, La Casa Grande, palace du début du siècle entièrement rénové par le groupe Accor, propose un très bon confort sur parque Céspedes, pour des chambres entre 50 et 80 dollars la nuit (tél. : 00-53-3-253-024). Moins central, moins cher, et moins luxueux, Las Americas, entre 45 et 55 dollars la chambre double (tél. : 00-53-2-420-11). Il existe aussi de nombreuses chambres chez l'habitant *(casa particular)* de confort sobre, aux alentours de 20 dollars la nuit. Il est difficile d'en dresser une sélection. Mais pour tous les renseignements pratiques, ne pas hésiter à pousser la porte de l'Alliance française, dans le quartier Vista Alegre (tél. : 00-53-226-415-03), qui compte 1 000 étudiants francophones.

● **Cabarets.** Le centre de la ville est relativement petit, les distances étant courtes, tout peut se faire à pied, ou en taxi. On trouvera, le long de la calle Heredia, des cabarets où entendre de la musique. Pour boire un excellent café épais et sucré après une nuit de musique, le bar *La Isabélica,* calle Veliente, est ouvert dès 5 heures.

● **Visites.** Parmi les monuments à voir, le Musée Diego Velazquez (parque Céspedes), qui est l'une des plus anciennes demeures coloniales d'Amérique latine, le Musée Emilio Bacardi (calle Pio Rosado) qui présente l'histoire de la province d'Oriente, et le Musée du Carnaval (calle Heredia), où sont donnés des spectacles de *Tomba francesa.*

● **Lectures.** Sur place, le Guide du routard est le plus pratique. Avant le voyage, *Le Grand Guide de Cuba* (Gallimard) ou *Cuba* (Hachette) restent des ouvrages de référence. Pour comprendre la réalité économique et politique de l'île, *Cuba, la faillite d'une utopie* (éd. *Le Monde*-Folio actuel), d'Olivier Languepin, journaliste qui a couvert Cuba pendant deux ans. Au rayon des romans, la trilogie de Leonardo Padura, publiée chez Métailié *(Electre à La Havane, Automne à Cuba, Plus que parfait)* : cet auteur autorisé à Cuba décrit, autour d'un personnage de flic désenchanté, un peu à la manière de Jean-Claude Izzo, les dessous de la société cubaine. Guillermo Cabrera Infante a quitté le pays, fâché à tout jamais avec les dérives du castrisme. Son *La Havane pour un infante défunt* (Seuil) est un hommage à la sensualité de la vie cubaine.

« Week-end architecture » à Bayeux

Grâce à un prêtre qui alla au-devant des Alliés et les prévint que les Allemands avaient évacué Bayeux, cette cité fut, en 1944, la seule cité normande importante (15 000 habitants en 2000) à ne pas être bombardée. Cela permet aujourd'hui de parcourir cette sous-préfecture du Calvados comme un livre égrenant dix siècles d'architecture urbaine française, du Moyen Age à l'an 2000. Les constructions successives se sont insérées sans bruit dans le patrimoine déjà existant, donnant une impression générale d'harmonie, de vie et de civilisation.

Nulle tour de béton n'est venue, à notre époque, narguer l'énorme cathédrale romano-gothique dominant des maisons peu élevées, l'ensemble étant comparé, par le romancier Nicolas Saudray, Bajocasse (ou Bayeusin) de naissance, à *« une mère poule rassemblant ses poussins »*. Avant lui, Balzac jeune résida ici chez sa sœur Laure Surville (d'où, de nos jours, le « Parking Surville») et se souvint assez de Bayeux, *« jolie ville située à deux lieues de la mer »,* pour en faire le décor de trois romans. Rue Teinture, « modernisée » en rue des Teinturiers, on voit la demeure où résida l'écrivain.

La plupart des visiteurs se pressent devant la tapisserie médiévale de la reine Mathilde – en fait, une broderie sur lin de 70 m de long sur 55 cm de large, peut-être réalisée par des moines –, rescapée de la Révolution où elle servit de bâche. A présent, entièrement exposée dans un surprenant musée ad hoc, la tapisserie passe pour *« l'ancêtre de la bande dessinée politique »*. Elle raconte en 58 scènes, et avec parti pris, la conquête de l'Angleterre, en 1066, par Guillaume de Normandie, époux de Mathilde de Flandre.

Ne pas négliger pour autant des attraits moins fameux, tel le Musée Gérard, avec notamment le témoignage des visites normandes de Louis XVI et de Napoléon 1er , sans omettre la vitrine consacrée à une des bonnes amies de ce dernier, la tragédienne Mlle George, native de Bayeux ; les bords de l'Aure avec moulin et halle ; les immeubles à pans de bois de la rue des Cuisiniers ; la place vouée à la bienheureuse Marie-Catherine de Saint-Augustin, évangélisatrice du Québec ; enfin, les traces de De Gaulle qui, de 1944 à 1960, prononça cinq discours à Bayeux, dont l'un, en 1946, définit le futur régime de 1958 sous lequel nous vivons toujours. Le mémorial du général occupe un logis Renaissance. Bayeux est à 10 km des plages du Débarquement.

Un pause le long de l'Aure serait incomplète sans la dégustation d'une *teurgoule,* riz à la cannelle mijoté pendant trois heures dans du lait, ce dessert local pouvant s'accompagner d'un *poiré,* cidre populaire à base de poire que les tables chics de Bayeux (mais pas les bons épiciers) rechignent encore à servir.

de notre envoyé spécial Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ En train, Bayeux est à 2 h 20 de Paris. Fête médiévale les 1er et 2 juillet. Hôtel-restaurant *Le Lion d'or* (tél. : 02-31-92-06-90) : chambres à 370 F (56 €) ; menu à 180 F (27 €). Réserver *teurgoule* et *poiré*. Poiré fermier de Saint-Désir-de-Lisieux (29 F, 4 €, la bouteille) à l'épicerie bayeusine L'Orangerie (tél. : 02-31-22-30-59) ou à Paris chez Augé (tél. : O1-45-22-16-97). Tapisserie de Mathilde visible 363 jours par an (tél. : 02-31-51-25-50) ; Musée Gérard (tél. : 02-31-92-14-21) ; Mémorial de Gaulle (tél. : 02-31-92-45-55). Lire : Guide Michelin *Normandie* ; *L'Enfant maudit, Une double famille* et *La Femme abandonnée* de Balzac. Office du tourisme de Bayeux (tél. : 02-31-51-28-28).

Dépêches

■ **Guides.** Avec la dernière édition de *Londres*, Gallimard effectue une refonte discrète de ses guides de voyages. Au motif avoué de les rendre plus pratiques et plus simples d'utilisation. En ouverture, les « incontournables » de la capitale britannique, un sommaire plus complet et un cahier cartographique (plans de la ville et index des rues). Ces nouvelles éditions sont signalées, en première de couverture, par la rose des vents devenue familière aux lecteurs. Ultime atout : ce sont les journalistes de Gault et Millau qui effectuent désormais la sélection des hôtels et des restaurants, cela dès les prochaines parutions, France et étranger. A savoir : *Lot-et-Garonne* le 6 juin, *Ecosse* fin juin, et une réédition de *Paris*, en septembre.

■ **Villages français.** Pour la deuxième année consécutive, Village Tour propose, en collaboration avec l'Association des plus beaux villages de France (2 000 âmes au plus), des itinéraires (ou des séjours) à travers la Dordogne, le Quercy, le Rouergue, la Camargue, la Drôme et l'arrière-pays provençal ou encore l'île de la Réunion. Au gré des voyageurs, de Gordes à Sauveterre-sur-Rouergue, et de Salers à Castelnou, les étapes sont réservées chez l'habitant à l'hôtel, en deux ou trois étoiles, disposant parfois d'une piscine. Agences de voyage ou par téléphone au 04-50-54-70-55.

■ **Parcs naturels**. A pied, à cheval ou à vélo, sans se soucier des bagages, seuls, en famille ou en groupe (12 personnes maximum), avec un guide ou en toute liberté, les randonnées signées Voyage au Naturel traversent les Parcs régionaux et nationaux de France. Pour une durée d'une semaine ou le temps d'un week-end, on descend au cœur même des dits parcs dans des *« Hôtels au naturel »* ou dans des Gîtes Panda labellisés WWF France, qui font de la protection de l'environnement une priorité. Sur place, on dispose d'un matériel d'observation et d'identification de la faune et de la flore, paires de jumelles, cartes et guides. Fédération des parcs naturels régionaux de France, tél. : 01-44-90-86-20 ou sur Internet : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr).

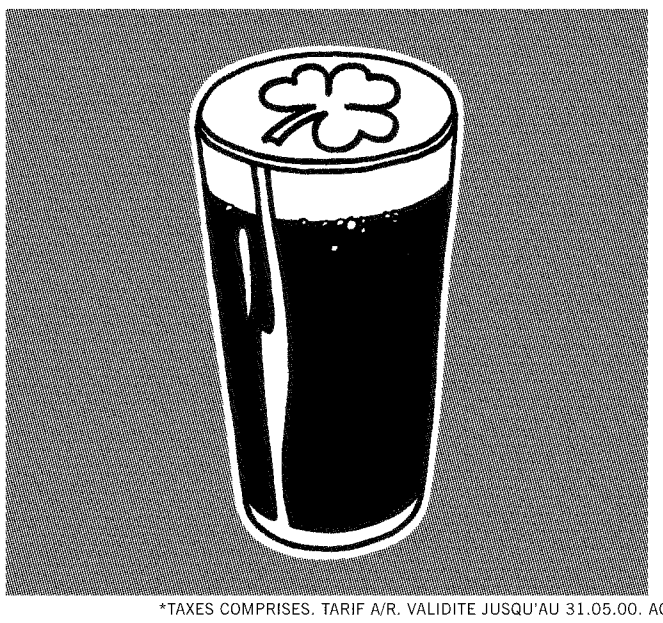

Paris-Irlande à partir de 931F*

Voici le moment de découvrir la chaleur de l'hospitalité irlandaise.

Contactez Aer Lingus tél: Minitel 3615 Aer Lingus (2,23F/mn.) ou votre agence de voyages.

*TAXES COMPRISES. TARIF A/R. VALIDITE JUSQU'AU 31.05.00. ACHAT AU MOINS 7 JOURS AVANT LE DEPART. VOIR CONDITIONS SPECIALES. VOLS DEPART PARIS-DUBLIN/CORK/SHANNON SOUS RESERVE D'APPROBATION GOUVERNMENTALE.

Promenade avec carte et boussole

La course d'orientation séduit de plus en plus d'amateurs, des randonneurs qui cherchent à associer efforts physique et intellectuel

VOILÀ UN SPORT-LOISIR aussi bénéfique pour les muscles que pour le cerveau ! Comme son nom l'indique, la course d'orientation consiste à retrouver son chemin le plus vite possible, à pied, à ski ou en VTT, avec une carte et une boussole. Un exercice qui paraît relativement facile après quelques minutes de course mais qui l'est beaucoup moins au fil de l'effort. Malgré l'oxygénation intense, l'esprit se brouille vite. Le jugement s'amoindrit. Et, derrière les gouttes qui perlent du front, la bonne direction devient de plus en plus difficile à découvrir.

Les règles de la course d'orientation ont quelque chose de diabolique. Son parcours est tracé sur un circuit de quelques kilomètres, la plupart du temps en forêt. Des balises en toile sont placées dans des clairières, au milieu des sous-bois, plus ou moins dissimulées par les courbes du terrain. Il s'agit de retrouver toutes celles qui figurent sur la carte que l'on vous remet quelques instants avant le départ de l'épreuve, et de valider son passage en poinçonnant un carton à l'aide d'une pince. Les cartes, au 1/5 000 ou au 1/15 000, doivent être orientées dans la bonne direction à l'aide d'une boussole. Courbes de niveau, nature du terrain et densité de la végétation aident à deviner les difficultés de tel ou tel trajet, étant entendu que le chemin le plus court n'est pas forcément le plus rapide. Souches, clôtures et ruisseaux servent également de repères.

GÉRER SON RYTHME

Au fil de la course, la promenade intelligente à travers la nature, avec la découverte de la faune et de la flore, cède rapidement la place à un plaisir encore plus intense. Il faut savoir dominer la fatigue pour garder la lucidité nécessaire à la lecture de la carte. La moindre petite erreur dans l'appréciation du paysage a vite fait de vous éloigner du but et de vous obliger à élaborer une autre approche de la balise. L'intérêt de la course d'orientation consiste à bien gérer le rythme de sa progression. Il faut savoir faire les bons choix à la lumière d'un flot d'informations et d'indices naturels.

Ce sport, inventé par les Suédois il y a près d'un siècle, ne séduit pas uniquement les pays scandinaves, où ses adeptes se comptent par millions. Les armées du monde entier en ont fait, depuis longtemps, un exercice dont l'intérêt stratégique n'échappera à personne. Le rôle pédagogique de ce véritable jeu de piste a également été pris en compte par les enseignants qui l'intègrent de plus en plus aux programmes scolaires. La course d'orientation séduit également les familles, puisque les plus jeunes (dès l'âge de 2 ans) peuvent accompagner leurs parents. Les plus petits peuvent être initiés sur des parcours de quelques centaines de mètres délimités par des cordes : les circuits-ficelle.

A côté des 20 000 licenciés à la Fédération française de course d'orientation (FFCO), on compterait actuellement 300 000 pratiquants réguliers en France, 40 % de plus qu'il y a quatre ans. A leur programme : de petites compétitions locales, chronométrées, avec, parfois, attribution de points en fonction de l'accessibilité des différentes balises. Il existe également des installations permanentes autour d'Espaces sport d'orientation, mis en place par la Fédération. Il s'agit de circuits pédagogiques d'initiation, proposés sur des parcours classés en fonction de leur niveau de difficulté.

D'abord pratiquée uniquement à pied, la course d'orientation s'effectue maintenant également en ski de fond, pendant l'hiver. Elle connaît aussi, depuis une dizaine d'années, un essor fulgurant chez les amateurs de VTT. A l'occasion de raids de plusieurs jours, elle peut devenir une véritable aventure : il s'agit alors de découvrir le chemin des bivouacs, en allant de balise en balise. Ces raids sont le rendez-vous d'« orienteurs » passionnés : des sportifs à la recherche d'authenticité et d'un loisir qui, hors des sentiers battus, conjugue le goût de l'effort et celui de l'exercice intellectuel.

Christophe de Chenay

★ Parmi les prochains rendez-vous figurant sur l'agenda des « orienteurs », citons, le dimanche 21 mai, la Rand'O des familles, une journée d'initiation et de découverte de la course d'orientation organisée par la FFCO sur 24 sites en France (tél. : numéro vert 0800-810-830) ; la semaine du jeune orienteur, du 15 au 20 mai (initiation, ateliers, sorties pédagogiques pour les écoliers) ; le raid IGN-FRancital, du 10 au 13 juin, à Hauteville-Bugey (Ain) et du 28 août au 2 septembre, les championnats du monde universitaires, à Roanne (Loire). Fédération française de course d'orientation, 37, avenue Gambetta, BP 220, 75967 Paris Cedex 20, tél. : 01-47-97-11-91 et sur le site internet www.ffco.asso.fr.

F.F.C.O.

Le chemin le plus court n'est pas forcément le plus rapide !

HÔTEL

Tsarabanjina, la maison de Robinson

AU LARGE de la côte septentrionale de Madagascar, à 55 kilomètres au nord-est de Nosy Be, dans l'archipel des Mitsio, la petite île de Tsarabanjina, littéralement *« plaisir des yeux »* en sakalava, n'a pas usurpé son nom et tient à sa réputation.

La construction d'une villégiature de Robinson, ouverte en juillet 1998, qu'on dit être le meilleur établissement balnéaire en terre malgache, n'y a rien changé. Mieux, celle-ci contribue sans doute à mieux la protéger des pique-niques sauvages et déchets laissés par des marins peu soucieux d'écologie. La nature y garde ses droits. Point de jardin paysager des tropiques : les filaos, cocotiers et hibiscus arborescents ombragent le rivage comme les paillotes sur pilotis. Mariage de bois et de palmes, les 18 bungalows regardent la mer, s'égaillant sur le sable des deux plus longues plages de l'île. La plage sud est dédiée aux sports nautiques, planche à voile, catamaran, canoë-kayak, ski nautique. Celle du nord bénéficie d'une tranquillité que seul le ressac de la marée montante vient troubler. L'esprit marin domine : brun cuivré du palissandre, voiles blanches de la moustiquaire, pales du ventilateur ferraillant contre l'air tiède, terrasse avec hamac. Un confort sans luxe ostentatoire en pleine nature, en pleine mer. A l'heure des repas, on s'en ira par la plage, sur les sentiers de sable mou (il faut de solides mollets) ou par les rochers, rejoindre la crique de la « villa », ouverte à tous vents, du bar-restaurant. Cuisine gourmande et raffinée : les barracudas, capitaines et mérous sortent de l'eau, portés en pirogue par les pêcheurs du coin. Les légumes viennent des hauts plateaux de la « Grande Terre ». Buffets copieux le matin et à midi. Le soir, nappes blanches amidonnées, chandelles et carte de trois plats.

LE TOUR EN DEUX HEURES

On fait le tour de l'île en deux heures, de criques en plages, par les roches volcaniques qui l'encerclent, jusqu'à l'étroite presqu'île recelant les tombeaux des rois sakalava vénérés par le peuple des Mitsio. Tsarabanjina a gardé de son origine volcanique un sommet tronqué couvert d'une jungle à explorer. D'en haut, le panorama embrasse les Quatre-Frères, la Grande Mitsio, en forme d'iguane, et autres îlots dont les fonds préservés demeurent spectaculaires. On nage avec les tortues ou les dauphins dans un jardin marin au mieux de sa floraison (les fans de la plongée à bouteille, comme les néophytes, disposent de tout le matériel et de l'initiation sur place). Les coraux, éponges et anémones y déclinent tous les roses, les pourpres, les bruns et les ors pour plaire aux poissons peu farouches, tourbillonnant en escadrilles ou en badauds dans des robes haute couture.

On doit l'ambiance gaie et bon enfant qui domine à la genèse de cette « robinsonnade ». L'affaire a commencé en 1992 sur le coup de cœur de Richard Walker, le maître des lieux. Originaire d'Afrique du Sud, l'expert plongeur qui avait choisi l'exil aux Maldives, plante sa tente sur cet îlot malgache. En mai 1994, un soir de pleine lune et de pluies torrentielles, les vieux sages venus de tout l'archipel reçoivent l'accord des esprits. Le zébu peut être sacrifié et les travaux commencer. Les plans sont dressés. Avec cinq garçons de la brousse, Richard entreprend le défrichage. Le bouche-à-oreille fonctionne, et de tous les rivages, jusqu'à ceux de la Grande Terre, les pirogues affluent avec des hommes parés pour l'embauche, prêts à tout. Ils apprendront tous les métiers, à être charpentiers, maçons, menuisiers, électriciens, cherchant l'eau douce dans la jungle chaque matin, se nourrissant de riz et de haricots, dormant sous la tente et partageant la moindre tâche avec Richard durant quatre ans. Il fallut creuser trois puits pour que le dernier soit le bon.

« Ils disaient tous, si on va en prison, c'est plus facile », confie le patron complice qui ne tarit pas d'éloges sur son équipe : *« Consciencieux et bosseurs, ils ont beaucoup de talent et de bonne volonté. »* Quarante-cinq gars au plus fort du chantier, *« 80 % d'entre eux sont restés »* pour faire tourner l'hôtel. C'est leur maison, ils sont barmans, cuisiniers, blanchisseurs, jardiniers et reçoivent chacun des hôtes le sourire aux lèvres.

Florence Evin

★ Tsarabanjina l'hôtel, archipel des Mitsio, Madagascar, téléphone/fax satellite, 00873-761-900-634, à Paris 01-44-69-15-00. 850 F, par personne et par nuit en pension complète, tous sports inclus, sauf plongée bouteille. Réservation chez Iles du monde (tél. : 01-43-26-68-68) avec le transport aérien : vol de nuit Paris-Antananarivo, correspondance pour Nosy Be sur Air Madagascar, transfert en hydravion Air Hôtel et pension complète, 7 nuits, 13 460 F, 2 051 €.

A tous prix

■ **60 F (9 €) : « Les Dimanches de mai en Meuse »,** à une quarantaine de kilomètres au nord de Verdun, dans le village Eco-Musée d'Azannes (25 véritables maisons lorraines remontées sur le site de la ferme des « Roises »), verront 400 bénévoles faire revivre, les 21 et 28 mai (et le 1er juin), us et coutumes d'antan et savoir-faire traditionnels. Rendez-vous inédit en Europe, « Les Vieux métiers d'Azannes » ressuscitent 80 métiers du XIXe siècle. Outre l'équarrisseur de poutres, le fagotier, le charbonnier, les scieurs de long, le vannier, le forgeron, la dentellière, la modiste, la savonnière et le tanneur seront, cette année, à l'honneur, les lavandières et le berger dans la maison duquel on assistera à la teinture de la laine. Ouverture des portes de 10 à 18 heures, animations à partir de 13 heures. Entrée : 60 F pour les adultes, gratuit jusqu'à 15 ans. Renseignements au 03-29-85-60-62.

■ **160 F (24 €) : le nouveau « Parcours Aventure » de Valmorel,** en Tarentaise (à 1 400 m), à 15 km de Moutiers. Une station piétonne qui inscrit l'architecture chaleureuse (pierre, bois, lauze) et conviviale de ses sept hameaux (25 résidences, près de 9 000 lits) dans un site boisé propice aux vacances sportives. En vedette cet été, outre les sports en eau vive et le parapente, un parcours qui, accessible dès l'âge de 8 ans, permet de tester ses qualités d'agilité, d'équilibre et d'audace : 15 ateliers avec échelles verticales, ponts de singe, montée au filet, descente en rappel, poutres d'équilibre, etc. Des activités sous la responsabilité de guides locaux. Renseignements au 04-79-22-94-17. Informations sur les diverses activités au 04-79-09-85-55 et sur l'hébergement au 04-79-09-84-44.

■ **A partir de 12 850 F (1 959 €) : une semaine aux Maldives,** sur l'île de Makunudu, au nord de Malé. Un havre de charme et de paix choisi par Nosylis (spécialiste du « sur-mesure de luxe »), séduit par ses 36 villas au bord de l'eau, les dîners en tête à tête sur la plage, à la lueur des bougies et un bivouac sous les étoiles sur une île déserte voisine. Prix par personne, de Paris, en villa double et pension complète, avec les transferts, une balade en *dhoni* (bateau local) et une excursion snorkling. Une des propositions contenues dans une brochure séduisante qui, des Seychelles aux Laquedives, en passant par le Laos, le Zimbabwe et le Bostwana, reflète, en couleurs et sur papier glacé, le concept et l'esprit d'un voyagiste voué au haut de gamme et à l'inédit. Par exemple, 9 jours-6 nuits à Maurice (14 590 F, 2 224 €, par personne, de Paris, en chambre double et demi-pension), avec deux concerts de la chanteuse de jazz Dee Dee Bridgewater, du 2 au 9 juin ou du 9 au 16 juin. Renseignements au 01-53-30-73-00.

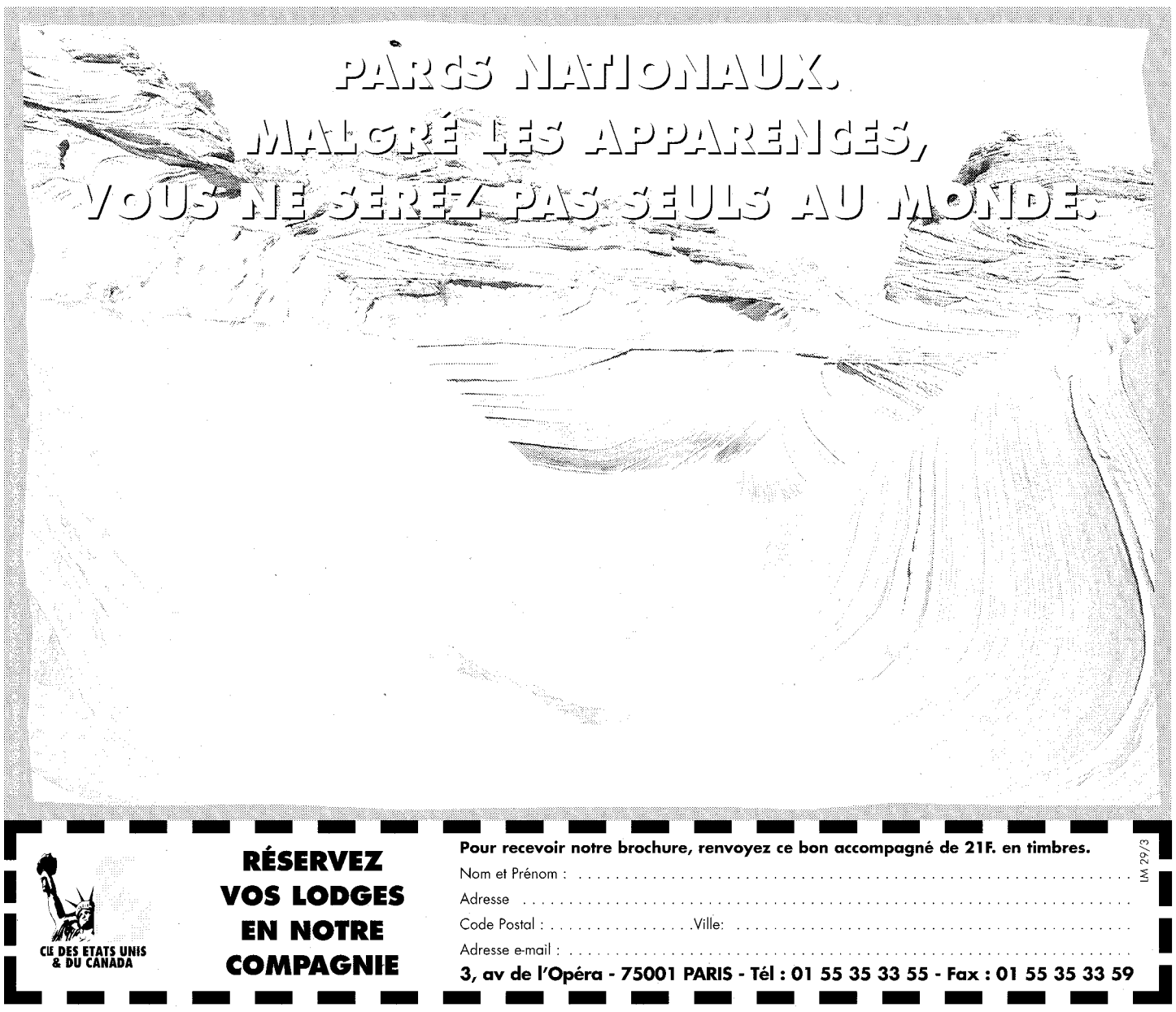

Offre spéciale Eté 2000 aux Caraïbes
Croisières à bord de vrais voiliers

DÉCOUVREZ 7 ÎLES AU GRÉ D'UNE CROISIÈRE DANS LES GRENADINES OU LES ÎLES AU VENT À BORD DU STAR CLIPPER (170 PASSAGERS).

Entre juin et septembre 2000, offre spéciale à partir de :
18 540 F
pour 2 personnes sur la base d'une cabine double, incluant vol Paris/Paris, transferts, croisière de 7 nuits en pension complète (cabine cat. 6), toutes taxes comprises.

KUONI
Réservation :
Brochure Kuoni en agence de voyages
ou appelez le : 0820 05 15 15

Nuages et averses au nord

JEUDI. Une vaste dépression est située de la mer du Nord à la France, et dirige sur la France un flux d'ouest modéré. Un ciel de traîne s'installe sur le nord de notre pays, avec quelques averses.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les nuages et les éclaircies alterneront, mais le ciel sera plus nuageux par moments l'après-midi, avec quelques averses. Le vent d'ouest à nord-ouest soufflera à 60 km/h en rafales l'après-midi. Températures maximales de 13 à 17 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel sera le plus souvent très nuageux, avec de courtes éclaircies et quelques averses. Les averses seront plus fréquentes sur l'extrême Nord, avec parfois quelques orages locaux. Le thermomètre marquera 16 à 18 degrés au meilleur moment de la journée.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages et les belles éclaircies alterneront le matin, puis le ciel deviendra très nuageux l'après-midi, avec des averses. Les températures maximales avoisineront 15 à 18 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les nuages et les belles éclaircies se partageront le ciel toute la journée, avec de rares averses. Il fera 17 à 21 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages et les éclaircies alterneront, avec quelques averses sur le relief l'après-midi. Températures maximales de 15 à 18 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les nuages élevés voileront le ciel par moments, mais le soleil fera de belles apparitions. Quelques ondées se produiront sur le relief corse. Le vent de sud-ouest à ouest soufflera à 70 km/h en rafales. Il fera 24 à 28 degrés l'après-midi.

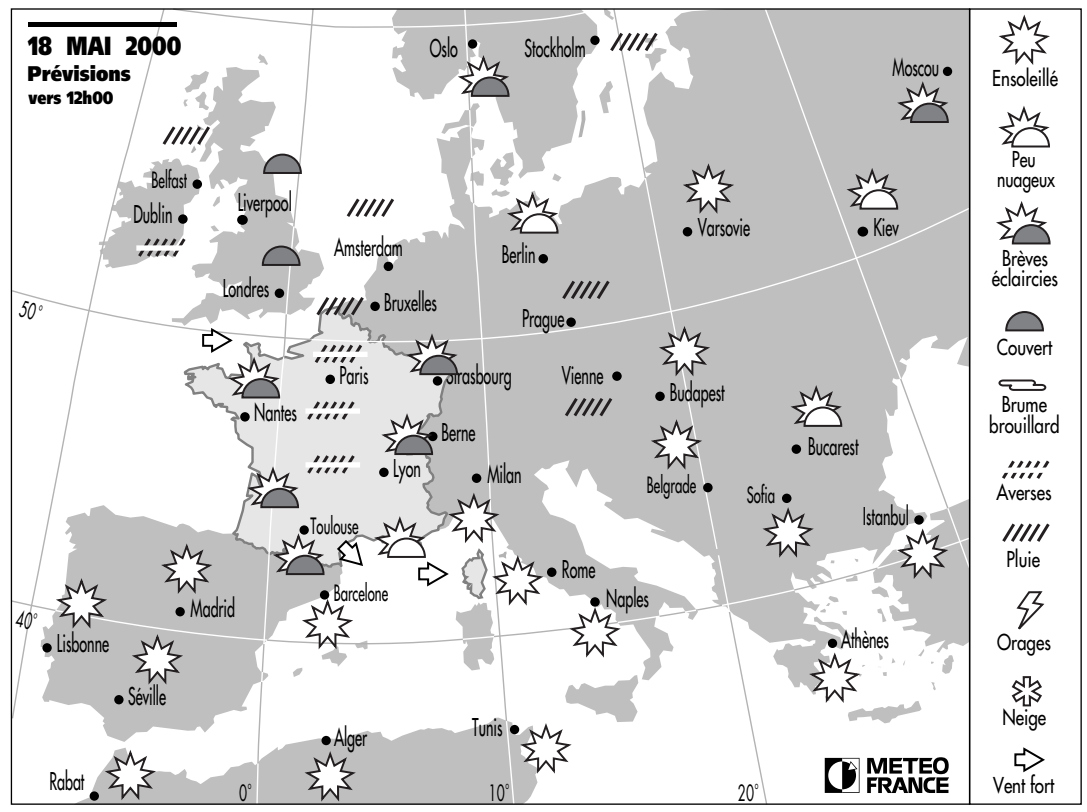

(Publicité)

PRÉVISIONS POUR LE 18 MAI 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	14/22	S
BIARRITZ	10/17	N
BORDEAUX	9/17	N
BOURGES	10/18	P
BREST	10/15	N
CAEN	10/13	N
CHERBOURG	9/13	P
CLERMONT-F.	9/17	P
DIJON	10/16	P
GRENOBLE	11/20	N
LILLE	9/14	P
LIMOGES	7/14	P
LYON	12/18	N
MARSEILLE	15/25	S
NANCY	10/16	P
NANTES	10/17	N
NICE	17/26	S
PARIS	11/17	P
PAU	9/17	N
PERPIGNAN	14/23	S
RENNES	10/17	N
ST-ETIENNE	11/16	N
STRASBOURG	11/18	P
TOULOUSE	10/19	N
TOURS	9/16	P
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/26	P
FORT-DE-FR.	24/30	C
NOUMEA	21/24	C
PAPEETE	23/29	S
POINTE-A-PIT.	24/31	S
ST-DENIS-RÉ.	21/25	S
EUROPE		
AMSTERDAM	9/13	P
ATHENES	18/25	S
BARCELONE	15/22	S
BELFAST	6/11	P
BELGRADE	15/31	S
BERLIN	12/21	S
BERNE	9/17	N
BRUXELLES	8/12	P
BUCAREST	12/28	S
BUDAPEST	15/30	S
COPENHAGUE	8/16	N
DUBLIN	6/10	P
FRANCFORT	9/13	N
GENEVE	12/20	N
HELSINKI	11/18	S
ISTANBUL	13/20	S
KIEV	11/27	S
LISBONNE	14/24	S
LIVERPOOL	7/12	C
LONDRES	8/13	C
LUXEMBOURG	7/11	N
MADRID	15/24	S
MILAN	15/23	S
MOSCOU	5/10	N
MUNICH	10/17	C
NAPLES	17/25	S
OSLO	9/17	N
PALMA DE M.	15/26	S
PRAGUE	11/17	P
ROME	15/23	S
SEVILLE	16/30	S
SOFIA	13/25	S
ST-PETERSB.	6/14	S
STOCKHOLM	12/19	P
TENERIFE	13/17	S
VARSOVIE	16/25	S
VENISE	15/25	N
VIENNE	13/22	P
AMÉRIQUES		
BRASILIA	16/29	S
BUENOS AIR.	12/16	S
CARACAS	25/33	C
CHICAGO	10/17	P
LIMA	17/21	S
LOS ANGELES	14/23	S
MEXICO	10/26	S
MONTREAL	5/15	P
NEW YORK	17/24	P
SAN FRANCIS.	13/21	S
SANTIAGO/CHI	6/17	S
TORONTO	13/16	C
WASHINGTON	21/33	C
AFRIQUE		
ALGER	16/25	S
DAKAR	19/24	S
KINSHASA	21/30	S
LE CAIRE	18/29	N
NAIROBI	15/28	S
PRETORIA	4/21	S
RABAT	14/22	S
TUNIS	18/28	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	27/33	P
BEYROUTH	20/24	N
BOMBAY	27/31	P
DJAKARTA	28/29	C
DUBAI	26/36	S
HANOI	23/25	C
HONGKONG	23/29	S
JERUSALEM	17/25	N
NEW DEHLI	30/41	S
PEKIN	16/22	S
SEOUL	14/21	S
SINGAPOUR	27/30	S
SYDNEY	12/19	S
TOKYO	16/20	P

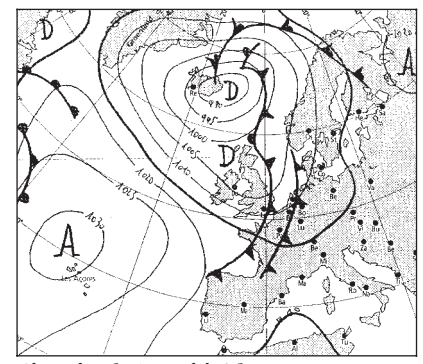

Situation le 17 mai à 0 heure TU

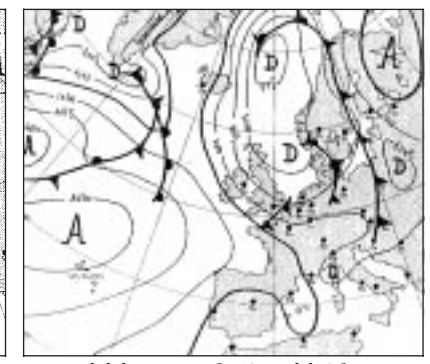

Prévisions pour le 19 mai à 0 heure TU

JARDINAGE

Comment protéger lys et lupins des attaques des insectes

IL A SUFFI de quelques jours de canicule pour que la végétation explose, que les pivoines arbustives dont certains boutons de fleurs commençaient à couler, atteints par la pourriture grise, s'épanouissent, pour que les iris des jardins déploient leurs lourdes inflorescences qu'une pluie, qu'un orage s'il surviennent maintenant, auront tôt fait de coucher. Les premières roses se sont, elles aussi, épanouies, lourdes, odorantes ; les grands pavots d'Orient fidèles au rendez-vous, année après année, sont là aussi, plus opulents. Cela fait douze ans maintenant qu'ils sortent de terre chaque printemps au même endroit, qu'ils n'ont jamais été divisés et ne s'en portent pas plus mal. Des semis spontanés sont même venus élargir la souche originelle d'une façon si naturelle que pour rien au monde on ne bouleverserait ce que la nature a si bien fait. Les hémérocalles sont d'un vert splendide et l'on attend avec impatience de voir s'ouvrir ces lys d'un jour, chers à l'achat, mais si robustes, si exempts de maladies qu'on ne saurait trop recommander aux jardiniers débutants d'en planter dans leurs jardins. Les limaces et les escargots ne s'y attaquent même pas !

Les grands lys royaux blancs sont en revanche attaqués par un insecte à la carapace rouge brillant qui les dévore allègrement et qui se révèle quasiment impossible à attraper. Dès qu'on essaie de s'en saisir, mieux, dès qu'on touche la tige du lys, il se laisse tomber à terre. Si on le laisse faire, il dévore tout, et bientôt les tiges florales, les étroites feuilles de la bulbeuse sont recouvertes de crottes marron gluantes, se dessèchent. Adieu la floraison ! Le lys de la Madonne, déjà si capricieux qu'on n'est jamais certain de le réussir – il végète dans certains jardins soignés, pousse comme des orties dans d'autres –, est le plus sensible à l'attaque de la cryocère. Il faut observer et se débarrasser le plus vite possible des premiers adultes.

Les dahlias sont sortis de terre, les phlox font déjà cinquante centimètres de hauteur et les voilà déjà en proie à l'oïdium... comme certains rosiers qui y sont particulièrement sensibles. Une petite farine blanche commence par recouvrir les feuilles, qu'elle déforme avant de s'attaquer aux boutons au point d'empêcher leur épanouissement en cas d'attaque virulente de cette maladie cryptogamique. Il faut donc traiter, en respectant bien les doses, de préférence le soir, un jour sans vent... et sans pluie annoncée qui viendrait atténuer l'effet salvateur du médicament employé.

ÉLIMINER LES PUCERONS

Les lupins sont eux attaqués par des colonies de pucerons gris qui doivent être impitoyablement éliminés car ils sont vraiment terribles et font dépérir rapidement cette vivace dont il ne faut pas s'étonner de la voir disparaître de l'endroit où elle a été plantée, de la voir jaunir, faner brutalement : le lupin, comme le haricot, la glycine, la cytise, le genêt, etc., est une papilionacée dont les conditions de culture sont souvent étroites. Le lupin n'aime pas le calcaire actif dans le sol, pas trop l'humidité hivernale, pas trop les terres riches en azote... puisque ses racines ont pour particularité de fixer l'azote de l'air dans le sol grâce à des petites nodosités.

Surtout ne pas acheter de gros pots tout poussés de lupins (pour donner l'impression que les touffes sont belles, certains producteurs regroupent quatre ou cinq pieds...), ne pas davantage l'acheter en petits godets, car c'est exactement la même chose... en tout petit. Le lupin doit être semé en place, là où il poussera, ne pas être transplanté, sauf dans sa prime jeunesse. Ceux qui sont vendus en prêt à planter poussent dans la tourbe et peinent à s'accommoder de la terre franche de jardin.

C'est la meilleure façon de réussir cette plante splendide et particulièrement florifère. Un sachet de graines coûte environ le prix de deux godets (20 F) et permet d'obtenir une quinzaine de pieds... A moins qu'un charmant voisin ne laisse mûrir une ou deux longues inflorescences de lupin... qui donneront plusieurs dizaines de graines. Bien sûr, il sera alors impossible de connaître avec certitude la couleur des plantes obtenues. Ce n'est pas grave, le lupin a le bon goût d'aimer les camaïeux.

Il n'y a plus aucune raison de ne pas planter quelques annuelles gélives au jardin, vendues en godet ou en pot. Fuchsias, géraniums, pétunias, sauges bleues ou rouges, surfinias, bégonias, lobélias ne sont pas à proprement parler des plantes dont le cycle de vie est annuel, mais elles sont cultivées ainsi, le plus souvent. Leur rapidité de croissance, leur floribundité leur donnent une place de choix au jardin.

Les moins argentés pourront aussi semer des grands cosmos, des lavatères, des belles de nuit, des capucines, des alysses odorantes, des œillets et roses d'inde directement en place, mais il faut se dépêcher. Ils les éclairciront ensuite en respectant bien les recommandations imprimées au revers des paquets. Il est encore temps de planter des bulbeuses d'été que l'on trouve facilement chez tous les grainetiers et dans les jardineries, comme les grands glaïeuls (plantés en groupe, au milieu des vivaces, ils perdent leur allure altière de bourgeois empruntés), les crocosmias et les montbretias, les ixias, les jacinthes du Cap, les miniglaïeuls, et les glaïeuls de Byzance au parfum si puissant qu'il embaume les nuits d'été à des dizaines de mètres à la ronde. Il pousse remarquablement bien en pot, dans une terre riche, quelques pétunias retombants bleu-violacé à son pied pour masquer le sol et voilà pour quelques dizaines de francs une potée aussi odorante que belle.

Alain Lompech

Rendez-vous à Courson

Les Journées des plantes de Courson sont l'occasion d'annoncer les résultats de la campagne de solidarité « Reboisons la France » lancée après la tempête de décembre 1999. Le parc de Courson, qui avait été restauré par Hélène et Patrice Fustier, a été sévèrement abîmé. Egalement au programme : les leçons à tirer des expériences anglaises après les tempêtes de 1987 et 1990. Cette 32e édition doit réunir deux cents exposants autour de deux thèmes aux intitulés poétiques : le « Blanc lumière » et les plantes placées « Sous le signe de l'eau ». Collections d'œuvres de passionnés, expositions de curiosités botaniques venues du monde entier, animations destinées aux enfants, rencontres avec horticulteurs, pépiniéristes ou écrivains : tout l'arsenal de Courson reste au rendez-vous de ce marché des plantes et des arbres. Du vendredi 19 au dimanche 21 mai. Domaine de Courson, 91680 Courson-Monteloup. Tél. : 01-64-58-90-12.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 118

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

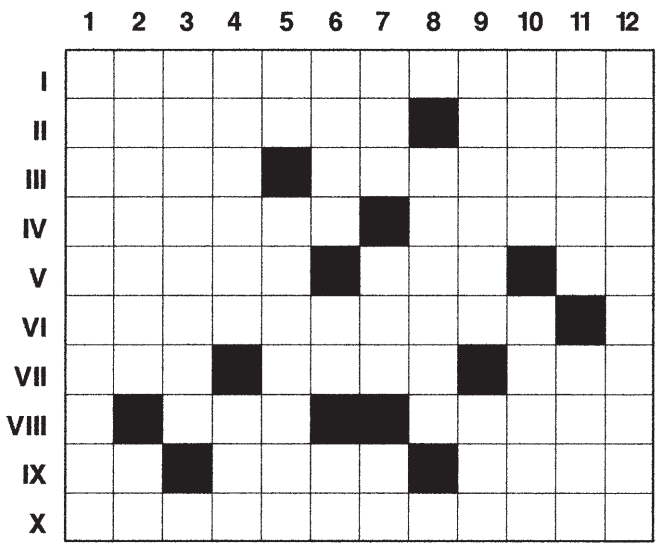

HORIZONTALEMENT

I. Revient sur l'information. – II. Est partout à la maison, même dans notre lit. Lune en pleine mer. – III. Prépara en cuisine. Entre dans les orgues. – IV. Sort du sable pour passer à table. Rendu stupide. – V. Le feu au vestibule. Font tourner l'économie française. Prises de bec. – VI. Misse à l'écart. – VII. Sans changement. Bientôt remplacée par l'euro. Tranquille et silencieux hier. – VIII. Chez les Grecs. Drapent les belles Indiennes. – IX. Bas de gamme. Récupéré par le banquier. Elévation naturelle. – X. Fait le plein autour d'elle.

VERTICALEMENT

1. Expose le produit des commissions. – 2. Mise en dehors. Possessif. – 3. Malhonnête et méprisable. – 4. Opération à l'étable. Lieu de grève. – 5. Romains. Le dernier assure le bon fonctionnement. – 6. Un peu dérangé. Résistible est son ascension. Un peu d'importance. – 7. Gardien des bandes. Pour se comparer aux meilleurs. Se jette dans l'océan Arctique. – 8. Le deuxième fut un grand bâtisseur. – 9. Petites bêtes dans notre environnement. Rendue en partant. – 10. Habille le maître. Pièce percée. – 11. Ignorant chez les Grecs. Passe à l'huile. – 12. Collectionneur spécialisé.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 117

HORIZONTALEMENT

I. Hallebardier. – II. Ouïe. Opéable. – III. MLF. Dupa. Ils. – IV. Extralucides. – V. Io. Li. Pèse. – VI. Panure. Sem. – VII. Angle. CAC. Ré. – VIII. Ti. Arte. Abel. – IX. Horde. Ne. Eve. – X. Enregistreur.

VERTICALEMENT

1. Homéopathe. – 2. Aulx. Anion. – 3. Lifting. Rr. – 4. Le. Roulade. – 5. Da. Rereg (gérer). – 6. Boulle. – 7. Appui. Cens. – 8. Réac. Sa. Et. – 9. Da (Dada). Ipéca. – 10. Ibidem. Bée. – 11. Elles. Revu. – 12. Ressemeler.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1893

TROUVER LA PARADE

Dans cet exercice, il fallait trouver une parade à la bonne défense effectuée par l'adversaire.

	♠ A 9 2 ♡ A R 7 6 3 ◇ 5 4 ♣ A R 2	
♠ 8 7 6 5 ♡ D 10 9 4 ◇ A 7 6 ♣ V 5	N O E S	♠ R V 4 ♡ V 5 ◇ 8 3 2 ♣ D 10 8 7 6
	♠ D 10 3 ♡ 8 2 ◇ R D V 10 9 ♣ 9 4 3	

Ann : N. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♡	passe	1 SA
passe	3 SA	passe	passe...

Ouest ayant fait l'entame normale du 8 de Pique, *comment le déclarant doit-il jouer* pour gagner TROIS SANS ATOUT ?

Réponse

Avant de jouer la première carte d'un mort, il faut toujours se demander à quoi correspond l'entame. Ensuite, on peut faire son plan de jeu.

En principe, le 8 de Pique est la plus grosse carte d'une couleur troisième ou quatrième – en France, la situation aurait été différente, car, avec quatre cartes sans honneurs, il est d'usage d'entamer de la deuxième.

On doit donc supposer *qu'Est a le Roi et le Valet.* La routine vous pousse alors à mettre le 2 de Pique du mort pour le Roi d'Est, qui continuera Pique. Vous allez, ainsi, prendre de l'As de Pique et vous affranchirez vos Carreaux afin de réaliser votre contrat. Mais avez-vous bien joué ?

Non, car si Est est un très bon joueur *il ne fournira pas le Roi de Pique* à la première levée, pour vous obliger à utiliser prématurément la rentrée de votre Dame de Pique. Effectivement, après avoir pris l'entame avec la Dame de Pique, vous allez jouer Carreau, que l'adversaire laissera passer une fois. Les Carreaux seront affranchis, mais vous ne pourrez plus les utiliser car Est aura encore le Roi de Pique et *vous n'aurez plus de reprise à Pique* !

Comment trouver une parade à la défense qui consiste à ne pas fournir le Roi à la première levée ? Simplement en *prenant l'entame avec l'As de Pique* et en jouant Carreau. La Dame de Pique vous permettra ensuite de faire quatre levées à Carreau et de gagner 3 SA avec une levée de mieux.

L'INDISPENSABLE REPRISE

Cette donne a été distribuée en partie libre au club Gallia de Cannes. Mettez-vous en Est et cachez les mains d'Ouest (votre partenaire) et du déclarant (Sud).

	♠ A 10 5 ♡ A D 10 4 ◇ R D V 5 ♣ 4 3	
♠ 4 3 ♡ V 6 3 2 ◇ 9 6 4 3 ♣ D 8 5	N O E S	♠ R 6 2 ♡ 9 8 7 ◇ 7 ♣ A R V 10 9 6
	♠ D V 9 8 7 ♡ R 5 ◇ A 10 8 2 ♣ 7 2	

Ann : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 SA	2 ♣	3 ♠
passe	4 ♠	passe	passe

Ouest ayant entamé le 5 de Trèfle pour le 3 du mort et le 7 de Trèfle du déclarant, *comment Est a-t-il joué et quel a été son plan pour faire chuter* le contrat de QUATRE PIQUES ?

Note sur les enchères

L'intervention à « 2 Trèfles », naturelle dans le cas présent, est plus généralement utilisée pour montrer un bicolore de majeures (« 2 Trèfles Landy »).

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CANNES 2000 Olivier Assayas avait beaucoup à perdre en se lançant dans la fresque à costumes, à commencer par son prestige auprès des cinéphiles. En adaptant le roman de Jacques Chardonne, *Les Destinées sentimentales*, l'auteur de *L'Eau froide* joue à perte et gagne en réconciliant classicisme et modernité cinématographique. ● DEPUIS QUATORZE ANS et *Max mon amour*, Nagisa Oshima n'avait plus donné de nouvelles sur les écrans. Avec *Tabou*, le cinéaste de *L'Empire des sens* plonge à nouveau dans les abîmes de l'âme humaine et signe une grande œuvre, glaciale et funèbre. ● DEUX FILMS présentés hors compétition dans la sélection officielle se distinguent par leur originalité : *Requiem For a Dream,* adaptation littérale et hallucinatoire d'un roman d'Hubert Selby par Darren Aronofsky, et le très beau documentaire d'Agnès Varda, *Les Glaneurs et la Glaneuse.*

Sauve qui peut l'amour indestructible du cinéma

Les Destinées sentimentales. En adaptant le roman de Jacques Chardonne, Olivier Assayas réussit à réconcilier écriture moderne et récit classique et installe Emmanuelle Béart, Charles Berling et Isabelle Huppert dans un grand film d'auteur à la rencontre du grand public

Sélection officielle/En compétition. Film français d'Olivier Assayas. Avec Emmanuelle Béart, Charles Berling, Isabelle Huppert, Olivier Perrier. (3 heures.)

Depuis la procédure de divorce entamée voilà un demi-siècle par le cinéma moderne avec le grand public, rares sont ceux qui ont tenté de ramener le couple, sinon aux feux de l'amour, du moins à de meilleurs sentiments. Le rôle est ingrat et l'on y prend, de part et d'autre, des coups, au risque d'y laisser doucement sa peau, à l'image de François Truffaut. On saura donc gré à Olivier Assayas de s'y être commis, et on lui tirera d'autant plus bas notre chapeau d'y être parvenu avec autant d'intelligence et de grâce, fournissant de surcroît, à ce moment de la compétition, comme un baume miraculeux sur les perclusions de *Vatel*. Voici donc, signée contre toute attente par l'auteur d'œuvres aussi fébrilement contemporaines que *L'Eau froide* (1994) ou *Irma Vep* (1996), la majestueuse élégie des *Destinées sentimentales*, film romanesque, costumé et provincial de trois heures, adapté de l'œuvre de Jacques Chardonne.

L'action, principalement située en Charente et à Limoges, s'étend sur quelque quarante années, depuis le début du XXe siècle jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale. En son centre, une famille de la grande bourgeoisie protestante, dont les deux branches principales se partagent entre la fabrication du cognac et celle de la porcelaine de Limoges. Le noyau irradiant du film n'en est pas moins constitué par un couple dont l'histoire d'amour traverse de part en part cette grande saga familiale, économique et politique, qui prend place à une époque de mutation radicale du monde.

IVOIRE CINÉMATOGRAPHIQUE

Trois périodes scandent le destin de ce couple, et partant celui du film. La première scelle la rencontre de Jean Barnery (Charles Berling) et de Pauline (Emmanuelle Béart). Le jeune homme, fils d'un des fondateurs de la célèbre maison de porcelaine Barnery, a quitté Limoges et renoncé à la carrière industrielle pour se consacrer, comme pasteur, à celle du culte. Il exerce à Barbazac, en Charente (haut lieu du cognac), où Pauline, sa cousine, une jeune fille indépendante, arrive, à son retour d'Angleterre. L'inclination qu'ils éprouvent l'un pour l'autre est contrariée par le mariage malheureux de Jean, qui, après s'être séparé de son épouse (Isabelle Huppert), lui demande de revenir et cause le départ de Pauline.

Quelques années plus tard, Jean, divorcé, ayant renoncé à son ministère et étant ruiné après avoir fait don de sa fortune à son ex-femme, retrouve Pauline à Paris. Ils s'installent en Suisse, où ils se marient et vivent de peu, consommant leur amour loin des fastes et des attraits du monde. L'incompétence du successeur de Robert Barnery, son fils Frédéric, rappellera Jean aux affaires. Le couple revient s'installer à Limoges, où Jean doit faire marcher l'entreprise dans un contexte de concurrence acharnée, de durcissement des revendications sociales et de montée des périls. La Grande Guerre le transformera profondément, en même temps qu'elle portera un coup terrible à la fabrique de porcelaine. Eloignés par le jeu de la vie et des obligations sociales, les deux amants se retrouvent dans la pâleur crépusculaire d'une fin d'existence marquée, pour l'entreprise, par la recherche périlleuse d'un ton rarissime de porcelaine ivoire, sciemment fabriquée à perte.

MOUNE JAMET/H&K

Jean Barnery (Charles Berling) et Pauline (Emmanuelle Béart).

Qui ne voit, à partir d'un tel matériau, l'empesage qui aurait emporté le premier mercenaire venu ? C'est tout le contraire chez Assayas, qui ne travaille précisément qu'à perte, à la recherche de l'ivoire cinématographique. Il n'est qu'à voir la manière dont, jouant le jeu de la fidélité romanesque et de la reconstitution historique, il parvient à métamorphoser l'une et l'autre. A commencer par le choix de Chardonne ; par-delà l'écrivain du terroir et a fortiori du futur pétainiste, le cinéaste retient ce qui, chez le romancier, semble annoncer le cinéma moderne : la métaphysique du couple, la beauté élégiaque, la puissance documentaire, la part intime de l'écriture.

La mise en scène est à la hauteur de cette ambition. Contractant le temps (les ellipses y sont proprement insensées) ou le dilatant à loisir (la scène virtuose du bal), ignorant superbement les causalités psychologiques et l'enchaînement des actions au profit des nuances sensibles (frémissement des couleurs, des climats, des paysages, des visages), elle semble entièrement dévolue à la captation des sentiments du couple tels que ses lumières et ses ombres se projettent à la surface du monde.

Plus essentiellement, en fondant la mise en scène sur l'idée de la perte et du désœuvrement, le film évoque tout à la fois l'histoire qu'il entend servir et la sienne propre. C'est en vérité la même. L'histoire éternelle de la précarité du destin humain et de ce qui, par-dessus tout, se révèle digne d'être sauvé, quel que soit le nom qu'on lui donne. Le film en définit la couleur – l'ivoire – et le sentiment – l'amour –, en sauvant pour son compte ce qui peut, de l'art classique que fut le cinéma, être sauvé : l'émotion du temps qui passe et l'incarnation des acteurs. A cet égard, *Les Destinées sentimentales* est aussi un documentaire bouleversant auquel trois jeunes premiers d'hier, Charles Berling, Emmanuelle Béart et Isabelle Huppert, offrent corps et âme le visage de leur propre destinée.

Jacques Mandelbaum

Visions d'enfer à Coney Island

Requiem For a Dream. Darren Aronofsky adapte littéralement le roman d'Hubert Selby, « Retour à Brooklyn »

Sélection officielle/Hors compétition. Film américain de Darren Aronofsky. Avec Ellen Burstyn, Jared Leto, Jennifer Connelly, Marlon Wayans. (1 h 50.)

Comme tous les romans de Selby, *Requiem For a Dream* (baptisé *Retour à Brooklyn* dans son édition française) est focalisé sur une maladie. Selby l'isole et tente d'en saisir la nature, de manière que d'autres ne puissent pas la contracter. A la seule exception des personnages de son roman, et du film de Darren Aronofsky. *Requiem For A Dream* est une adaptation littérale du roman de Selby. Cette fidélité exige une radicalité dans la mise en scène, une volonté de maltraiter le public (qui ne se confond jamais avec le désir de le choquer par des effets faciles), une capacité à utiliser brillamment la technologie numérique (pour représenter les passages oniriques imaginés par Selby) qui fait regretter qu'un film aussi original ne soit pas présenté en compétition.

Tout commence comme dans un rêve. Sarah Goldfarb, une vieille dame juive, vit seule à Coney Island. Elle reçoit un appel téléphonique l'avertissant qu'elle a été sélectionnée pour participer à son émission télévisée préférée. Elle se met aussitôt en tête de perdre du poids, sans y parvenir. Un médecin lui prescrit un certain nombre de pilules, simplement différenciées par leurs couleurs. Parmi elles, il y a plusieurs amphétamines qui la rendent rapidement dépendante. Harry, son fils, travaille, avec son meilleur ami Tyrone, dans l'import-export. A la grande fierté de sa mère qui ne comprend pas que la marchandise dont ils font le commerce est l'héroïne.

UNE FAMILLE IDÉALE

Darren Aronosky dépeint ses personnages comme formant une famille idéale (la mère, son fils, sa fiancée Marion, toxicomane, éprouvent les uns pour les autres un amour qui rendra leur chute encore plus pathétique). L'interprétation en finesse d'Ellen Burstyn dans le rôle de Sara, de Jared Leto et Jennifer Connelly dans ceux d'Harry et de Marion, tout deux choisis pour leurs visages angéliques, ne prépare jamais le spectateur à anticiper les sévices dont ils seront les victimes.

Requiem For a Dream décrit les deux versants du rêve américain : sa face warholienne – ses fameuses minutes de célébrité –, et sa face mercantile – la possibilité d'ouvrir un commerce et de prospérer. Même s'il montre les effets dévastateurs de l'héroïne (le bras tuméfié d'Harry gangrené par de trop nombreuses aiguilles offre une vision physique, et non plus abstraite, du toxicomane, qui entraîne *Requiem* vers le film d'horreur), Darren Aronofsky s'attache davantage à décrire les effets pervers des images.

Sara Goldfarb perd la tête à force de trop regarder son émission de télévision, au point de voir apparaître les participants chez elle. Les hallucinations d'Harry, naïves et pastorales, ressemblent à un *soap opera*. L'héroïne et les amphétamines sont ici le moyen ultime et désastreux de donner une forme visuelle à ses rêves. *Requiem* est un film physique. Sara finit dans un asile condamné à des traitements d'électrochocs, Harry et Marion sont mutilés. Les atrocités subies par les personnages, envisagées de façon très graphique, ne sont pas sans effet sur le spectateur. *Requiem* a la puissance d'une drogue. Ce film s'inscrit dans la mémoire pour ne plus la quitter.

Samuel Blumenfeld

Passion à mort chez les samouraïs

Tabou. Filmant le désir que suscite un jeune guerrier chez ses compagnons d'armes, Nagisa Oshima compose une marche funèbre

Sélection officielle/En compétition. Film japonais de Nagisa Oshima. Avec Ryuhei Matsuda, Shinji Takeda, Takeshi Kitano, Tadanobu Asano. (1 h 40.)

Pas de doute, le début ressemble à un film de samouraïs, avec ces duels au sabre organisés par des officiers pour sélectionner les meilleurs combattants. Mais ce ne sont pas de véritables samouraïs, guerriers de la féodalité japonaise, ce sont les policiers du Shinsengumi, force armée qui accompagne le passage du Japon à l'ère moderne. On se rendra bientôt compte que ce n'est pas non plus un film d'arts martiaux, ni un film historique. Est-ce tout à fait un film de Nagisa Oshima ? Depuis le temps qu'on l'attendait... Le dernier long métrage de l'auteur de *L'Empire des sens* (1976), l'intrigant *Max mon amour*, date de 1986, sa dernière vraie réussite de *Furyo* (1983).

Depuis le coup de tonnerre de *Contes cruels de la jeunesse*, en 1960, Oshima mène une guérilla sans merci contre l'establishment économique et esthétique de son pays – combat inégal dont il est plus souvent sorti vaincu. Cette trajectoire difficile, menée de front avec la dénonciation des dérives réactionnaires, des injustices et de la corruption, a fait de lui un cinéaste qui ne tournait plus, qui n'existait plus socialement que comme une personnalité conviée à apporter la contradiction dans les « débats de société » télévisés. Et cette extrême difficulté, émaillée de projets avortés, causa l'accident cérébral qui faillit le tuer à la veille du début de son tournage et l'a contraint à mettre en scène depuis un fauteuil roulant.

CHORÉGRAPHIE OUTRÉE

On en voit l'effet sur l'écran, terrible, dérangeant, passionnant et splendide. L'un des jeunes combattants enrôlés au terme de la première séquence suscite le désir, qui se manifeste sous des formes brutales, sensuelles ou sublimées, chez plusieurs de ses compagnons d'armes et de ses supérieurs. Mais *Gohatto* (improprement traduit par *Tabou* alors que le terme désigne un interdit du code d'honneur des samouraïs) n'est pas un film « sur l'homosexualité », ni la simple transgression du non-dit habituel qui fait qu'on raconte ces histoires de beaux jeunes gens en masquant qu'il arrivait que leur fraternité d'armes se traduise en relations amoureuses.

Construits par blocs narratifs sèchements agencés, taillés dans l'artifice des couleurs, des maquillages, des éclairages, le film se déploie comme une chorégraphie volontairement outrée, toute entière sous le signe de la mort. La passion, force d'ébranlement (volontaire ou non) des rapports sociaux, thème central de toute l'œuvre d'un cinéaste où les approches politiques et psychanalytiques se sont toujours combinées pour creuser de troublantes abîmes, est à nouveau au cœur de ce film. Mais au lieu des mises en scène torrides qui caractérisaient le style d'Oshima, tout ici est sombre et glacé.

Le récit progresse dans une obscurité croissante : il n'importe guère de suivre la linéarité des événements (pièges, bagarres, complots et manigances politiques, policières, sentimentales et sexuelles), mais la composition d'un motif funèbre. Aux frontières d'un fantastique nécrophile dont les références abondent dans la culture japonaise (l'univers d'Edgar Poe en est proche), cette histoire d'amour qui tourne à la malédiction générale engendre un film d'une poignante inquiétude, fugacement effleuré de tendresse.

Jean-Michel Frodon

ÉCHOS CROISETTE

Dernières nouvelles du producteur virtuel

FRINGANT voilà dix ans, un peu empâté aujourd'hui, sur le fond fidèle à lui-même, il est toujours aussi battant, toujours aussi présent, toujours aussi enthousiaste. Pas un cocktail qui ne le compte, pas une soirée où il ne manque, pas une notabilité qu'il n'approche. Cela étant, personne ne sait qui c'est. Appelons-le Albert, cela ne change rien à l'affaire, car Albert est producteur de cinéma virtuel. C'est-à-dire que, depuis dix ans, Albert, sa mallette en cuir fauve débordant de paperasses dans une main et le portable dans l'autre, vous parle d'un air mystérieux de son projet, une ambitieuse collection de longs-métrages de fiction qui réunira la crème internationale du cinéma d'auteur. De dossier, de scénario, et a fortiori d'images, vous n'en avez encore pas vu la couleur, bien que chaque année un élément fondamental (nouveaux associés, forum sur Internet, partenariat avec quelque ministère) s'ajoute au projet. Généralement, la sonnerie du portable – *« C'est Abbas qui m'appelle d'Iran »* – le soustrait à votre curiosité. Jusqu'à l'année prochaine. ***J. M.***

Iosseliani s'insurge contre la censure

LE RÉALISATEUR géorgien Otar Iosseliani, président du jury de la Caméra d'or, qui récompense un premier film, a dénoncé, mercredi 16 mai, *« la censure idéologique, molle et invisible »,* qui règne selon lui sur le cinéma aujourd'hui. L'un de ses films, *Avril,* tourné en 1962, inédit et censuré en Union soviétique sous l'ère Khrouchtchev, a été présenté en Sélection officielle, hors compétition. Le réalisateur de *La Chasse aux papillons* et d'*Adieu plancher des vaches* estime que *« la censure d'aujourd'hui n'est pas bien articulée, elle n'est pas évidente. Mais, en Europe et aux Etats-Unis, elle existe ; fondée sur l'éducation du public, c'est le résultat d'une entreprise commerciale déterminée par les gros bonnets de Hollywood.* (...) *Je vois dans les jeunes réalisateurs l'obligation de satisfaire ce goût du public qui dégrade tout petit à petit. Le spectateur dicte au producteur, qui dicte à son tour au réalisateur. Je ne suis pas pessimiste. Le cinéma ne détermine pas la pulsion de notre vie sur le globe, mais je crains qu'une génération de réalisateurs n'ait été sacrifiée ».*

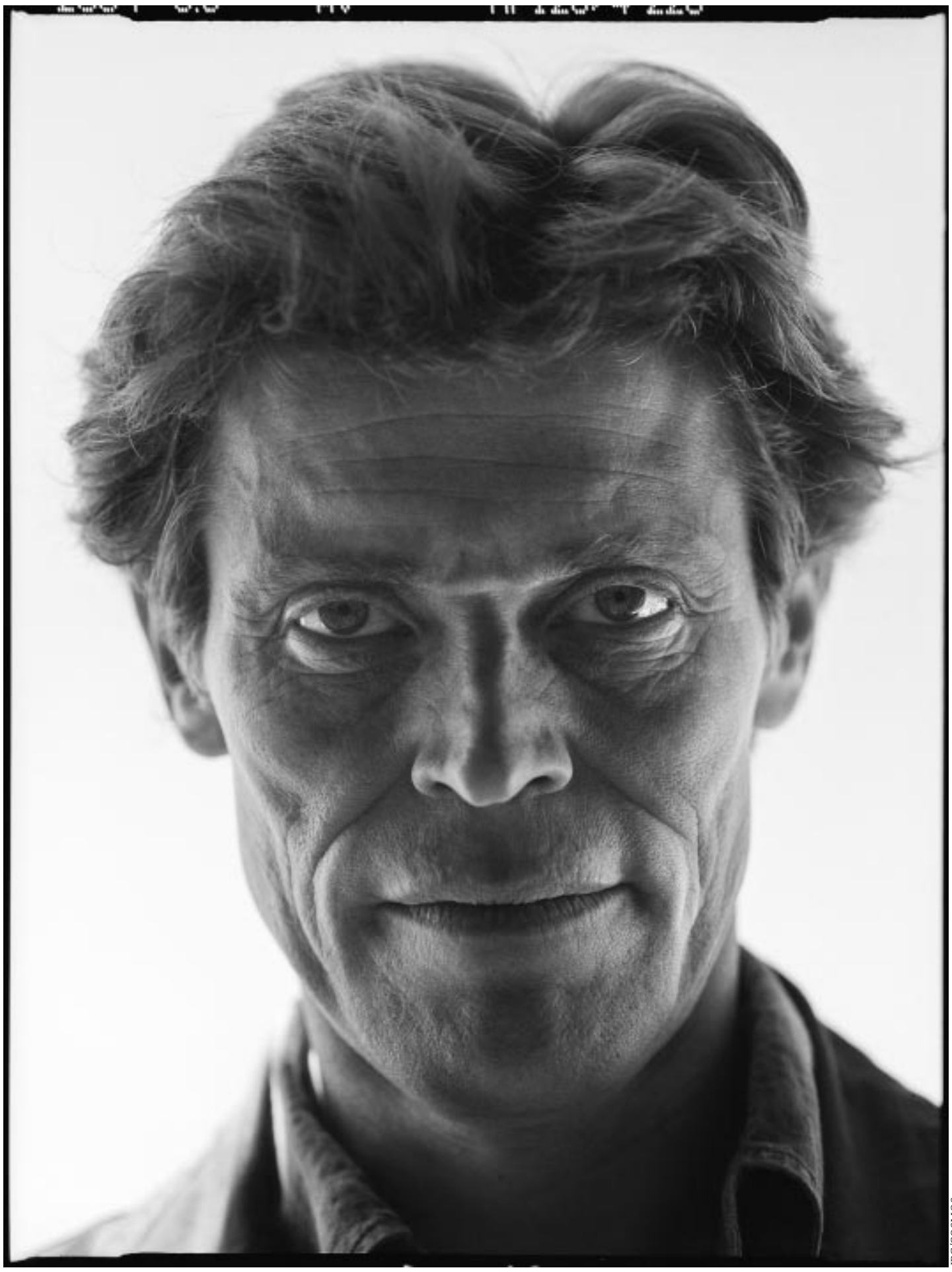

IPG/COSMOS

La dame de fer et ses demoiselles

Saint-Cyr. Comment Mme de Maintenon transforma son école en prison

Un certain regard. Film français de Patricia Mazuy. Avec Isabelle Huppert, Jean-Pierre Kalfon, Morgane Moré, Nina Meurisse. (1 h 59.)

En prélude à son film, Patricia Mazuy montre la vraie nature de l'influence qu'exerçait Mme de Maintenon (Isabelle Huppert) sur le roi Louis XIV (Jean-Pierre Kalfon) : pour faire avancer la cause de l'Eglise, l'épouse morganatique du souverain donne son corps, comme autrefois elle le donnait pour s'élever à la cour. C'est sur ce péché originel qu'est construit, à la fois le projet de Mme de Maintenon – établir à Saint-Cyr, près de Versailles, une école pour jeunes filles nobles et pauvres –, et le film que lui consacre la jeune réalisatrice française.

Une fois cet épisode sordide conclu, on suit un convoi qui ressemble au produit d'une rafle monstrueuse : des petites filles dépenaillées, effrayées, sont amenées, à pied ou en tombereau, jusqu'aux portes d'un château, matière première pour une raffinerie à demoiselles. Le scénario, et surtout la mise en scène, mettent au jour les contradictions du projet de Mme de Maintenon, qui veut à la fois protéger les jeunes filles en leur fournissant les moyens de l'indépendance intellectuelle, mais refuse d'envisager pour elles d'autre destin que le mariage. La masse d'informations à transmettre, le souci parfois ankylosant de mettre en place un dispostif dramatique qui ne fonctionnera vraiment que pendant la deuxième heure du film, laissent une impression d'incertitude. Cette première partie ne tient que grâce à Isabelle Huppert, qui montre une femme entravée par son passé, oscillant entre son désir de rédemption et le bonheur de ses charges.

Lorsque ce conflit interne devient conflit ouvert, à l'occasion d'une représentation d'*Esther* de Racine (Jean-François Balmer, parfait en artiste égotiste) devant la cour, le film trouve sa violence et sa force. Les hommes de cour voient dans le pensionnat un bon réservoir à courtisanes. Pour sauver ses filles, la marquise ne voit d'autre rempart que le catholicisme le plus intégriste. De chaque côté de Mme de Maintenon, deux jeunes filles incarnent, l'une, la révolte contre l'ordre imposé et, l'autre, la soumission aux mortifications. Anne de Grandcamp et Lucie de Fontenelle (Morgane Moré et Nina Meurisse) en font des adolescentes de chair et de sang, extrêmes et fragiles, broyées par des pressions d'une violence indicible.

Patricia Mazuy à l'aventure

Elle déboule comme une marchande derrière son étal décidée à conquérir le chaland, elle ne ressemble à aucune idée qu'on puisse se faire d'une jeune réalisatrice française, parle comme un charretier. La réalisatrice de *Peaux de vache* et *Travolta et moi* possède un charme incroyable, une intelligence fulgurante. Elle dit qu'elle travaillait sur un projet de polar situé au Mexique quand le producteur Denis Freyd, qu'elle ne connaissait pas, l'a appelée pour lui proposer d'adapter *La Maison d'Esther*, d'Yves Dangerfield. *« Il m'a dit qu'il s'agissait de Saint-Cyr, j'ai accepté croyant que c'était l'école militaire. »* Avec le renfort de Bossuet et de Racine, d'Isabelle Huppert et de Simon Reggiani, la voilà partie évoquer *« ce siècle d'irrationnel, d'angoisse et de souffrance »* au travers d'un film conçu *« contre toute forme d'exercice de style »*, à la merci du *« casting hirsute »* effectué par Mme de Maintenon et des possibilités concrètes d'un tournage livré à tous les aléas.

Les dernières scènes d'Isabelle Huppert lui donnent l'occasion de dépouiller son personnage de tous les traits qui suscitaient encore la sympathie. Cette description de l'enfermement d'une intelligence dans le confort sinistre de l'intégrisme est à ajouter à la longue chronique des hauts faits de l'actrice.

Thomas Sotinel

LA PHOTOGRAPHIE DE DEREK HUDSON

Le sourire du vampire

Cannes, Hôtel Carlton, 16 mai. « L'idée des morts-vivants qui reviennent d'entre les morts pour se nourrir des vivants est presque réconfortante, d'une certaine manière... », sourit Willem Dafoe qui dans « L'Ombre du vampire », reprend le rôle du comte Orlock, tenu autrefois par l'effroyable Max Schreck dans le « Nosferatu » de Murnau. Présenté à la Quinzaine des réalisateurs, ce film d'Elias Mehrige – avec John Malkovich dans le rôle de Murnau – a pu voir le jour grâce à un jeune producteur nommé Nicolas Cage.

PETITE CHÉRIE

Quinzaine des réalisateurs. Film français d'Anne Villacèque. Avec Corinne Debonnière, Jonathan Zaccaï. (1 h 56.)

Encore une famille française agressée par une jeune cinéaste. Papa (Patrick Préjean) et Maman (Laurence Février) vivaient pourtant tranquilles à défaut d'être tout à fait heureux tant ils s'inquiétaient de l'avenir de leur fille Sibylle, toujours célibataire à trente ans. Et voilà que le cinéma leur jette dans les pattes Victor, un objet social mal identifié, qui, dans le même mouvement, séduit Sibylle et s'incruste au domicile familial. Anne Villacèque, dont c'est le premier film, va et vient entre le profond malheur de Sibylle (Corinne Debonnière) et la volonté désespérée de nuire de Victor (Jonathan Zaccaï). Il n'y a pas de quoi rire, et pourtant plusieurs scènes de comédie noire sont parfaitement menées. Mais c'est lorsqu'elle filme l'enfer amoureux de Sibylle qu'Anne Villacèque trouve un ton neuf, en parfaite harmonie avec l'intensité presque insupportable du jeu de sa comédienne. ***T. S.***

DE L'HISTOIRE ANCIENNE

Semaine de la critique. Film français d'Orso Miret. Avec Yann Goven, Olivier Gourmet, Brigitte Catillon. (1 h 59.)

Le parcours remarqué d'Orso Miret dans le domaine du court-métrage et l'ambition affichée par ce premier long-métrage, réalisation d'un projet ancien portant sur la mémoire de l'Occupation, rendaient impatient de sa découverte, et on est un peu déçu. Beaucoup d'idées intéressantes, pourtant, dans cette *Histoire ancienne*, qui organise les retrouvailles d'une famille – la mère, la fille et les deux fils – lors de la mort du père, un ancien héros de la Résistance. L'occasion de faire le point sur les petites lâchetés et les divers cadavres cachés dans le placard familial, d'autant que la mère, choquée par l'événement, commence à perdre l'esprit. Guy, le cadet, va ainsi violemment s'affronter à son frère et à sa sœur, qui veulent placer la vieille femme en maison de retraite. Le point faible du film n'en demeure pas moins lié à l'incarnation des personnages et à son intrigue, qui demeurent trop théoriques pour convaincre. ***J. M***

Autoportrait d'Agnès Varda en glaneuse

Les Glaneurs et la Glaneuse. Avec ceux qui récupèrent par plaisir ou nécessité

Sélection officielle/Hors compétition. Documentaire français d'Agnès Varda. (1 h 22.)

Le nouveau film d'Agnès Varda s'ouvre sur un dictionnaire. Qu'est-ce qu'un glaneur ? Qu'est-ce que glaner ? Comme dans ce poème de Francis Ponge qui voulait concurrencer le dictionnaire, le film s'empare de ces termes, les illustre et les enrichit à un point tel qu'ils deviennent les chevilles d'une leçon de cinéma.

Un peu partout en France, Agnès Varda a rencontré des glaneurs et des glaneuses, récupérateurs de toute sorte. Certains le font par nécessité, d'autres pour le plaisir. Certains cherchent à combattre la misère (comme cet homme qui ramasse des pommes de terre rejetées par des producteurs ou ces autres qui fouillent les poubelles des hypermarchés), d'autres perpétuent une tradition familiale (comme ce chef qui cueille lui-même les plantes aromatiques qui relèvent ses plats).

Agnès Varda traite son sujet sur le mode rural (grapillage, synonyme de survie) et sur le mode urbain (la récup'). Sa méthode est volontairement anarchique, dictée par le simple désir de la rencontre ou le plaisir d'investir des lieux en se fiant à son humeur. Le film est tourné avec une caméra numérique, objet manifestement très apprécié de la réalisatrice, qui fait montre, elle, d'une manière très singulière de glaner les images. *« Mon projet est de me filmer d'une main »*, avance Agnès Varda. En filmant sa main libre, ridée, nouée par le temps qui passe inéluctablement, la cinéaste donne l'impression de se regarder comme si elle était un curieux animal. On comprend alors que c'est sa propre personne qu'elle cherche à « glaner ». A la fois rigoureux et impressionniste, ce très beau documentaire se transforme peu à peu en un autoportrait bouleversant.

S. Bd

DÉPÊCHES

BLAIR WITCH EN COMÉDIE

■ Les auteurs du *Projet Blair Witch* ont convaincu plusieurs distributeurs européens d'acheter leur prochain film, une comédie, en organisant une présentation en direct du scénario (un « pitch », en anglais hollywoodien) face à 70 acheteurs potentiels réunis à Cannes, rapporte le journal professionnel américain *Variety*. En France, c'est Pathé qui a acquis les droits de ce film dont on ne sait encore que ce que Daniel Myrick et Eduardo Sanchez ont bien voulu en dire : le film serait à la comédie ce que *Blair Witch* fut au film d'horreur. Le tournage devrait commencer à l'automne et le film sortir à l'été 2001.

CALLAS, DERNIÈRE

■ Depuis de nombreuses années, le metteur en scène italien Franco Zeffirelli, qui dirigea plusieurs fois Maria Callas et fut l'un de ses amis, refusait de tourner le film retraçant la fin de la vie de la diva, disparue en 1977. Il vient de relever ce défi : évoquer le dernier mois de celle qu'il considère comme *« la plus belle voix du monde »*. C'est une autre cantatrice d'origine grecque, Teresa Stratas, qui incarnera Maria Callas dans ce film au budget d'une quinzaine de millions de dollars (plus de cent millions de francs), né de l'association entre Franco Zeffirelli et les producteurs Riccardo Tozzi et Giovanella Zannoni.

ASTÉRIX, DEUXIÈME ÉPISODE

■ Tandis que Canal+ diffuse ces jours-ci *Astérix et Obélix contre César*, de Claude Zidi, Claude Berri a annoncé qu'il allait produire *Au service de Cléopâtre*, nouveau long métrage écrit, réalisé et interprété par Alain Chabat, d'après l'album de Goscinny et Uderzo, *Astérix et Cléopâtre*. Le tournage comencera fin août à Malte et se poursuivra à Ouarzazate, au Maroc, pour s'achever en studio. Christian Clavier (Astérix) et Gérard Depardieu (Obélix) conserveront leur rôle tandis qu'Alain Chabat jouera César, Jamel Debbouze l'architecte Numérobis. L'actrice qui jouera Cléopâtre n'a pas encore été choisie.

MÉDIA PLUS EST ADOPTÉ

■ Le Conseil des ministres de la culture de l'Union européenne a adopté le 16 mai à Bruxelles les grandes lignes du programme Média Plus de soutien à l'audiovisuel. Il est destiné à succéder en 2001 à Média II. Viviane Reding, commissaire européenne en charge du dossier, a souligné que ce programme (doté de 400 millions d'euros) contribuerait à aider la production et *« faire voyager les films »*, par la promotion de la distribution, de la diffusion et des exportations. Media Plus prévoit également un soutien des Etats membres de l'Union dans leurs programmes respectifs de formation des professionnels de l'audiovisuel.

Une pétition en faveur de l'écrivain Renaud Camus

Plusieurs personnalités défendent l'auteur de « La Campagne de France », accusé d'antisémitisme, estimant que « le retrait de son livre prive les lecteurs de la liberté de juger par eux-mêmes »

L'AFFAIRE Renaud Camus continue. Dans son Journal de l'année 1994, *Campagne de France* (Fayard), l'auteur critiquait *« les collaborateurs juifs »* du « Panorama » de France-Culture, – *« Cinq participants, et quelle proportion de non-juifs, parmi eux ? »*, écrivait-il – provoquant une grande indignation (*Le Monde* des 20 avril et 4 mai) et le retrait, par l'éditeur, du livre. *« Il m'agace et m'attriste*, ajoutait-il, *de voir et d'entendre cette expérience* [française], *cette culture et cette civilisation avoir pour principaux porte-parole et organes d'expression, dans de très nombreux cas, une majorité de juifs, Français de première ou de seconde génération bien souvent, qui ne participent pas directement de cette expérience. »*

Laure Adler, directrice de la station et Jean-Marie Cavada, PDG de Radio-France, annoncent leur intention de saisir la justice pour incitation à la haine raciale. On se souvient que Jean-Marie Le Pen avait été condamné pour *« provocation à la discrimination raciale »* en 1986, pour avoir évoqué l'importance dans les médias de *« Jean-François Kahn, Jean Daniel, Ivan Levaï et Elkabbach »*.

Plusieurs personnes sont intervenues pour dénoncer les propos de Renaud Camus. Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, a immédiatement exprimé sa réprobation tandis que Nicholas Fox Weber prenait la défense de l'écrivain dans *Le Monde* du 4 mai.

Il est l'un des signataires d'une pétition rendue publique, mardi 16 mai, et signée par une centaine de personnes. Le texte s'élève contre le *« climat de violence inquiétant »* qui entoure l'affaire et regrette que *« malgré l'extrême gravité des accusations portées contre lui »*, l'auteur soit *« aujourd'hui dans l'impossibilité de se défendre, alors même que le retrait de son livre des librairies prive les lecteurs de la liberté de juger par eux-mêmes »*. Les signataires prennent position *« sans préjuger des réserves* (...) *sur les passages qui lui sont reprochés »*.

Les premiers signataires sont : Jean-Jacques Aillagon, Marianne Alphant, Jeanne de Berg, Pierre Bergé, Damien Cabanes, Emmanuel Carrère, Christian Combaz, Madeleine Gobeil, Thierry Groensteen, Jean-Luc Hennig, Christian Jambet, Camille Laurens, Jean-Paul Marcheschi, Frédéric Mitterrand, Dominique Noguez, Charles A. Porter, Benoît Peeters, Gérard Pesson, Jean-Claude Pinson, Jean-Benoît Puech, Marie Redonnet, etc.

LANCÉE PAR UN AMI

La pétition a été lancée par l'un des meilleurs amis de Renaud Camus, l'artiste-peintre Jean-Paul Marcheschi, qui se dit *« blessé par cette affaire »*. Pour lui, Renaud Camus n'est pas antisémite. Il dénonce *« l'unanimité effrayante qui s'est produite »* et conteste que les propos en question *« relèvent du tribunal de La Haye »*. Plusieurs réunions ont eu lieu dans son atelier avant d'aboutir au texte final.

Un débat a lieu entre ceux qui veulent se limiter à dénoncer le *« lynchage médiatique »* et ceux qui souhaitent aussi prendre leur distance avec les textes de Renaud Camus. Une première version ne mentionnait pas ces réserves. L'écrivain Dominique Noguez *« déplore que le livre ait été retiré de la vente »*, mais estime qu'*« il faut marquer sa réprobation »* des propos de Renaud Camus. Danièle Sallenave, qui a participé aux différents échanges sur la pétition, ne l'a pas signée, car le mot *« réserves »* lui semble trop faible. *« Il s'agit d'un désaccord sur le fond des propos de Renaud Camus, pas de simples réserves »*, explique-t-elle. Sollicité, Alain Finkielkraut, qui a pris la défense de Renaud Camus, tout en dénonçant ces propos, ne l'a pas non plus signée.

Ce conflit entre l'atteinte à la liberté d'expression et la condamnation des propos de Renaud Camus a également traversé Fayard. Devant l'ampleur de la polémique déclenchée, l'éditeur a décidé de retirer de la vente l'ensemble des exemplaires mis en circulation. Cette initiative grave est rarissime, quand elle n'est pas la conséquence d'une décision de justice.

Dans un premier temps, le PDG Claude Durand – qui a lu et accepté le texte de Renaud Camus, en lui faisant modifier certains passages –, a défendu la publication, au nom de la liberté d'expression, tout en exprimant son désaccord sur le fond des propos. La veille du retrait de la vente, il déclarait encore y réfléchir *« à deux fois avant de sortir ses ciseaux face à un écrivain »*. Il se range finalement à l'argumentation d'Olivier Bétourné, vice-président de Fayard, et accepte le retrait de la vente. Les deux responsables de Fayard soulignent que la décision est conjointe. Jean-Etienne Cohen-Seat, directeur délégué d'Hachette-Livres, groupe auquel appartient Fayard, approuve la décision de retrait de la vente en estimant que *« le livre de Renaud Camus pue »*.

« SI C'ÉTAIT À REFAIRE »

Avant d'être accepté par Fayard, ce volume du Journal avait été refusé par POL, éditeur habituel depuis ses débuts de Renaud Camus, en raison des passages à l'origine de la polémique. Dans un précédent livre *P. A.* (POL, 1997), qui empruntait à ce Journal une partie de son matériau, Paul Otchakovsky-Laurens avait fait retirer ces mêmes passages. Quand Renaud Camus lui a représenté ce Journal de l'année 1994, avec les extraits incriminés, l'éditeur a refusé de le faire paraître. L'écrivain est parti à la recherche d'un autre éditeur. Denis Roche, au Seuil, l'a refusé pour les mêmes raisons.

Paul Otchakovsky-Laurens continue à défendre son auteur, dont il vient de faire paraître un *Répertoire des délicatesses de la langue française*. Deux autres textes seront prochainement en librairie : *Eloge du paraître* et *Night Sound*, sur le peintre Josef Albers. Chez Fayard, Olivier Bétourné ne veut pas commenter la pétition : *« C'était ma responsabilité de prendre la décision du retrait. Si c'était à refaire, je recommencerais sans hésiter. »* Pour lui, la question d'une reparution de l'ouvrage, sans les extraits incriminés – ce qui n'est pas demandé par la pétition – *« n'est pas à l'ordre du jour »*.

Alain Salles

« Un livre a disparu »

Une pétition de soutien à l'écrivain Renaud Camus a été signée par une centaine de personnes, principalement des écrivains et des artistes. Intitulé « Un livre a disparu », ce texte proteste contre le retrait de la vente de l'ouvrage : ***« A ce point de "l'affaire Renaud Camus", et sans préjuger des réserves que nous pouvons faire sur les passages qui lui sont reprochés, nous constatons que malgré l'extrême gravité des accusations portées contre lui, et dans un climat de violence que nous jugeons inquiétant, l'auteur de*** **La Campagne de France** ***(et de tant d'autres livres) est aujourd'hui dans l'impossibilité de se défendre, alors même que le retrait de son livre des librairies prive les lecteurs de la liberté de juger par eux-mêmes. Il nous paraît donc urgent de rappeler que tout écrivain – comme tout citoyen — doit pouvoir se défendre, et qu'il est légitime que ses explications soient publiées. »***

Ariel Goldenberg nouveau directeur du Théâtre national de Chaillot

CATHERINE TASCA, ministre de la culture et de la communication, a nommé, lundi 15 mai, Ariel Goldenberg, actuel directeur de la Maison de la culture de Bobigny, à la direction du Théâtre national de Chaillot. Cette nomination casse la décision qu'avait prise Catherine Trautmann, alors ministre de la culture et de la communication, de nommer le metteur en scène Dominique Pitoiset, directeur du Théâtre national de Dijon-Bourgogne, et le chorégraphe José Montalvo à la direction du Théâtre National de Chaillot (*Le Monde* du 31 janvier). Catherine Tasca a estimé que *« la direction bicéphale d'une telle institution serait très difficile à mettre en œuvre, fonctionnellement et artistiquement »*. Elle a par ailleurs jugé que le projet pour Chaillot, élaboré à sa demande par Dominique Pitoiset et José Montalvo, nécessitait des *« aménagements des lieux et* [une] *accumulation des besoins en fonctionnement* [qui] *excédaient largement les moyens envisageables »*. Catherine Tasca a demandé à Ariel Goldenberg *« de développer à Chaillot une programmation qui devra, à côté du théâtre, faire une place forte à la danse, dans une volonté de renouvellement des formes artistiques et des publics avec une attention toute particulière aux jeunes générations »*. Ariel Goldenberg devra s'attacher le concours de José Montalvo. Il devrait prendre ses fonctions le 1er juillet.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le groupe brestois Matmatah,** mis en examen pour provocation à l'usage de stupéfiants lors d'un concert nantais en 1998 , ainsi que leur éditeur pour *« complicité »*, a plaidé le caractère inoffensif de la chanson *Apologie*, composée en défense de la dépénalisation du cannabis et commentée en scène par le chanteur. Lors du procès, au tribunal correctionnel de Nantes le 15 mai, le procureur de la République a évoqué *« une invitation sans équivoque à fumer du shit »* et requis 50 000 francs d'amende pour chacun des six prévenus, dont 40 000 francs avec sursis. Le jugement a été mis en délibéré jusqu'au 19 juin.

■ **JUSTICE : le tribunal de grande instance de Paris** a condamné le 5 mai NRJ à payer 400 000 francs de dommages-intérêts au chanteur britannique Edwyn Collins, pour avoir utilisé la musique d'*A Girl Like You*, chanson figurant dans l'album *Gorgeous George* en 1995. Parodiée sous le titre *Le Périgord*, diffusée sur la radio, la chanson a été incluse dans un album intitulé *Ben mon cochon* et vendu à plus de 200 000 exemplaires. NRJ invoquait le droit de parodier, mais la 3e chambre du tribunal présidée par Alain Girardet a observé que si M. Collins ne pouvait pas s'opposer à la parodie, NRJ ne pouvait pas utiliser sa musique sans autorisation.

■ **MUSIQUE : le chef d'orchestre sud-coréen Myung-Whun Chung,** directeur musical du Philharmonique de Radio-France, part en tournée en France et en Espagne. Cette tournée commencera le 25 mai à Rouen et s'achèvera le 30 mai à Toulouse. Entre-temps, le Philharmonique et son chef se produiront dans quatre villes espagnoles : Saint-Jacques-de-Compostelle le 26, Séville le 27, Madrid le 28 et Barcelone, le 29.

■ **PHOTOGRAPHIE : l'exposition « Brassaï »,** présentée jusqu'au 26 juin au Centre Pompidou à Paris (*Le Monde* du 18 avril), sera ouverte, à partir du 25 mai, tous les jeudis jusqu'à 23 heures (caisse ouverte jusqu'à 22 heures). Cette décision a été prise à la suite du succès d'une exposition qui a déjà été vue par 40 000 visiteurs en vingt jours. L'exposition consacrée à Picasso sculpteur, qui sera présentée du 8 juin au 25 septembre, bénéficiera de cette nocturne jusqu'à sa clôture.

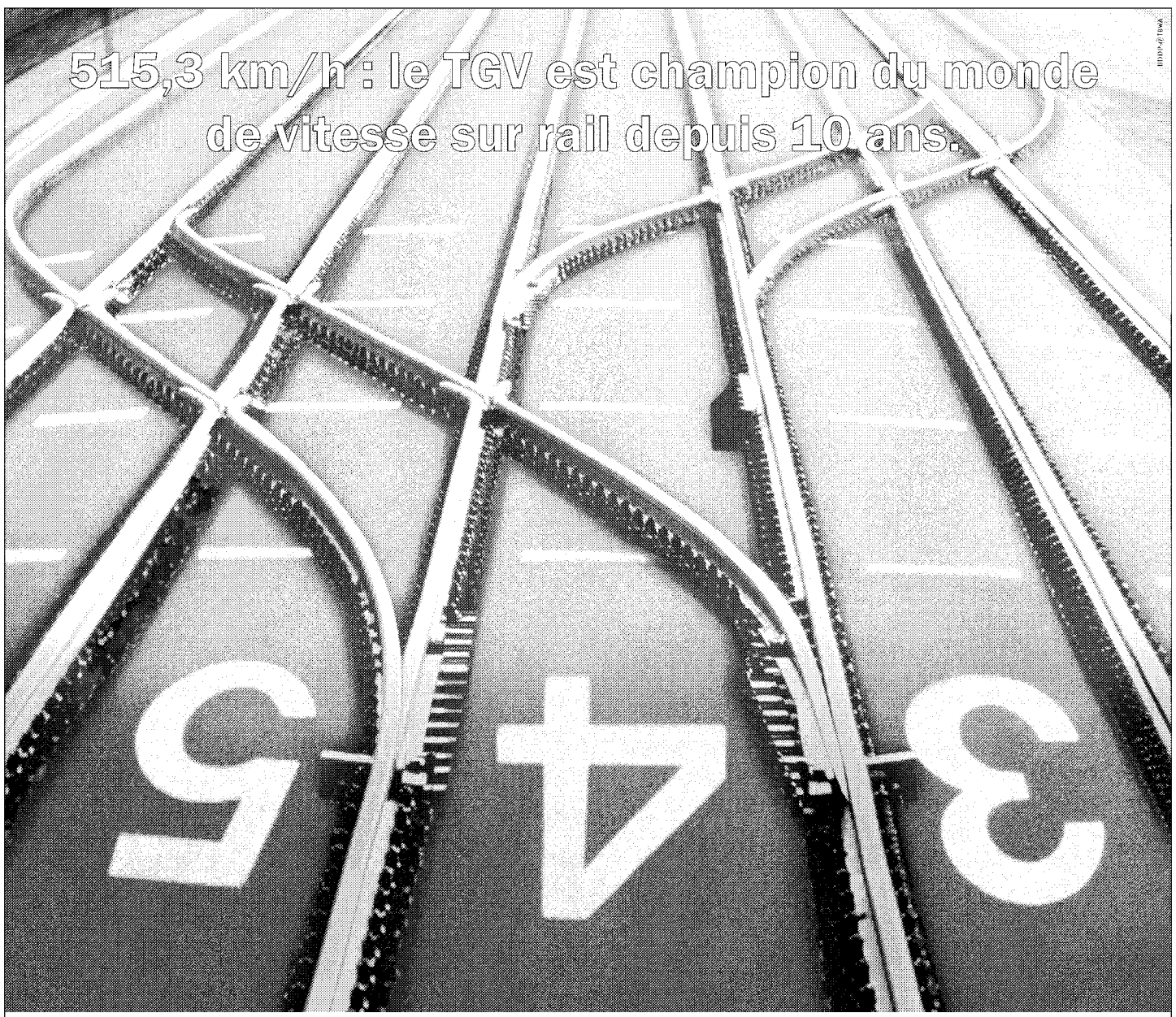

Le 18 mai 1990, le TGV Atlantique battait le record du monde de vitesse sur rail en atteignant 515,3 km/h. 10 ans plus tard, cette performance reste inégalée tout comme celle des 350 TGV qui circulent pour vous tous les jours à 300 km/h. Et nous continuons sur notre lancée : dans un an, nous inaugurerons le TGV Méditerranée.

http://www.sncf.fr

À NOUS DE VOUS FAIRE PRÉFÉRER LE TRAIN.

Le Monde

CULTIVEZ-VOUS SUR INTERNET.

JEUDI 18 MAI DATÉ VENDREDI 19

tout.lemonde.fr

SPÉCIAL 36 PAGES

Le Monde vous livre les meilleures adresses du Net dans tous les domaines culturels : de la philosophie à la photographie, de la littérature au cinéma en passant par la musique. Un guide de référence avec la critique de 350 sites remarquables, illustré par les meilleurs artistes de la Toile . Plus un kit de connexion pour entrer dans la communauté du *Monde* : tout.lemonde.fr

DÉCOUVREZ CE SUPPLÉMENT AVEC VOTRE QUOTIDIEN - 10 F.

En vente jusqu'au lundi 22 mai.

La jeune Europe théâtrale prend ses quartiers à Dijon

Jusqu'au 27 mai, les Rencontres internationales réunissent dix troupes

Le metteur en scène et directeur du Théâtre national de Bourgogne, Dominique Pitoiset, signe sa dernière édition des Rencontres internationales de théâtre de Dijon. Les premières journées ont permis de découvrir une compagnie britannique qui joue avec la vidéo et un jeune auteur français, Christophe Pellet, dont la pièce *Là où ça fait mal* impose un style, malgré une mise en scène qui ne lui rend pas justice.

11es Rencontres internationales de théâtre de Dijon, organisées par le TNDB (Théâtre national de Dijon Bourgogne). Renseignements et réservations : 03-80-30-12-12. Jusqu'au 27 mai.

DIJON
de notre envoyée spéciale

Dans les rues de Dijon, des panneaux à fond bleu annoncent les 11es Rencontres internationales de théâtre comme le feraient des cartes routières. Ils indiquent que la ville est jusqu'au 27 mai le point de ralliement de compagnies britanniques, belges, allemandes, suisses et françaises. Ils suggèrent aussi que toutes les routes artistiques sont ouvertes, dont celle de Dominique Pitoiset. Le metteur en scène signe pour la dernière fois le programme des Rencontres, avant de quitter son poste de directeur du Théâtre national de Dijon, le 30 juin. Il offre une édition passionnante, tissée de fidélités et de découvertes. Fidélité au théâtre allemand qui a nourri la formation de Dominique Pitoiset – avec la venue d'un metteur en scène très fin, Stefan Bachman, qui présente *Le Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare, et de deux insolents, Tom Kühnel et Robert Schuster, qui proposent *Das Kontingent*, pièce écrite par un collectif d'auteurs de Francfort. Les découvertes seront nombreuses et transeuropéennes – sept d'ici au 27 mai.

Les Rencontres ont ouvert avec deux spectacles révélateurs : *Là où ça fait mal*, du Français Christophe Pellet, et *Roadmetal, Sweetbread*, de la compagnie britannique Station House Opera, compagnie fondée en 1980, qui œuvre dans une zone limite, entre images vidéo et présence de comédiens. Elle s'est installée dans le pavillon du jardin botanique, où le public assiste à un exercice virtuose et troublant qui mêle le vrai et le faux, l'intérieur et l'extérieur. Le public est sur des gradins qui font face à la porte du pavillon ouverte sur un ruisseau – qui aura son mot à dire. D'un côté de la porte, des arbres, de l'autre, un écran accroché au mur. Un couple apparaît sur l'écran. Le même entre dans le pavillon. Ils ont la trentaine, ils sont pris dans un quotidien las et énervé : écouter de la musique, lire et boire du café, faire l'amour et se battre.

DÉCALAGE PERVERS

Tout cela ne casserait pas trois pattes à un canard si les deux oiseaux n'étaient quatre et s'ils ne cessaient d'en jouer. Comme leur histoire tourne très vite au vinaigre, ils s'envoient des coups silencieux et pernicieux. L'homme caresse le sexe de la femme (sur l'écran), elle s'imagine qu'il la caresse, et lui la regarde (en vrai). Il la jette dans le ruisseau, on entend « plouf », on voit la scène par la porte ouverte, la femme crie (en vrai), l'homme lui enfonce la tête sous l'eau (à l'écran). Ainsi, tout concourt au jeu, la nuit et le pavillon, l'écran, le ruisseau et les corps, et surtout, le décalage aussi pervers qu'infinitésimal entre présence réelle et virtuelle. Qu'est-ce qui est vrai ? la vidéo ou le théâtre ? Réponse au prochain millénaire, sans doute. En attendant, le public applaudit des deux (vraies) mains la troupe britannique.

Accueil mitigé, en revanche, pour *Là où ça fait mal*, de Christophe Pellet mis en scène par Anastassia Politi, comédienne et chanteuse grecque installée en France depuis 1986 . *Là où ça fait mal* est une chronique à cinq personnages : une femme proche de la quarantaine en mal d'enfant ; un vendeur de journaux trouble ; deux hommes amoureux d'une jeune femme qui s'oublie dans les livres. Ces cinq-là ressemblent à des maisons dont la construction bloque à un étage, sans raison apparente. Ils voudraient vivre, mais ils ne savent pas exactement quoi ni comment. Christophe Pellet a le talent de les faire exister. Il trouve les mots qui font mal. Il est fin et dur, mais il est mal servi par la mise en scène d'Anastassia Politi, aventureuse et approximative. Le dommage n'est pas immense : les Rencontres de Dijon ont fait découvrir un auteur, et elles ne font que commencer.

Brigitte Salino

INSTANTANÉ

L'INOXYDABLE TOM JONES ENCHANTE BERCY

Dans les années 60 et 70, Tom Jones symbolisait ce qu'il y avait de plus viril et de plus interdit, jouant du déhanchement suggestif et de la voix de velours pour donner à ses admiratrices le grand frisson. Depuis, la société a eu son compte d'objets sexuels masculins et, lors de son unique concert en France, à Bercy le 15 mai, le chanteur gallois n'a reçu qu'un bouquet de fleurs. Pas dupe de son personnage, Tom Jones dose ses poses suggestives, s'étonne que Mousse T. ait pu avoir l'idée de lui écrire une chanson intitulée *Sex Bomb,* son succès du moment extrait de l'album *Reload* (Gut Records/V2), série de duos avec le gratin de la pop et du rock.

Ni fumigènes, ni vidéos, ni jeux de lumière outrés. L'orchestre reste anonyme. C'est Tom Jones que l'on est venu entendre. Né en 1940 à Pontypridd, au pays de Galles, Tom Jones est avant tout une voix, puissante, précise, avec un rien de rocaille. Souvent étiqueté chanteur de charme et attraction des hôtels de Las Vegas ou d'Atlantic City, Tom Jones passe vite sur des succès (*What's New Pussycat, Delilah, She's a Lady...*) trop marqués. Il lui importe davantage d'affirmer la musique de ses débuts, lorsque, après l'usine, il passait en revue dans des pubs et des clubs le répertoire du rhythm'n'blues afro-américain (parmi ses héros, il y a Solomon Burke, Jackie Wilson, Brook Benton, Otis Redding...). D'où un ancrage soul et funk très marqué. En passant, Tom Jones rappelle aussi son admiration pour Elvis Presley, avec *Walking in Memphis.*

Mais, ténor ou baryton, c'est selon, Tom Jones est à l'aise dans tous les genres : les classiques blues (*Motherless Child*), les chansons de son ami Van Morisson, celle de Lenny Kravitz, la country (*Green Green Grass of Home*) ou encore *Kiss* de Prince. Bercy est à la fête. On se quitte sur une version épique de *It's not Unusual,* son tube de 1965, repris dans le film de Tim Burton *Mars Attacks,* avant un ultime retour vers *Sex Bomb.*

Sylvain Siclier

Théâtre de la Ville
DIRECTION GÉRARD VIOLETTE
PARIS

DIM. 21 MAI 20H30 • 95 F
KRONOS QUARTET
Steve Reich - Peteris Vasks - Rahul Dev Burman - Terry Riley

SAM. 20 MAI 20H30 • 95 F
SHEIKH AHMAD AL-TÛNI chant
le retour du sultan des munshidîn, faiseur de *tarab*
Haute-Égypte

2 PLACE DU CHÂTELET, 4e
01 42 74 22 77

SORTIR

PARIS

Jean-Marie Machado Quartet Lyrisme
En donnant comme nom à son nouveau groupe l'intitulé Lyrisme, le pianiste Jean-Marie Machado indique clairement l'une de ses préoccupations de musicien. Mélodiste accompli, compositeur prêt à s'engager dans de nombreuses formes orchestrales (trio avec les frères Moutin, le septet Vibracordes...) Machado fait avec Lyrisme une affirmation plus évidente de son rapport au jazz, un genre et une pratique qu'il n'a jamais vraiment isolés de son propos. Au sein de cette formation, Paolo Fresu est à la trompette, Ricardo del Fra à la contrebasse et Jacques Mahieux à la batterie.
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Le 18, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Denis Frajerman String Quartet Pascal Comelade, Richard Pinhas
Une double soirée avec des musicien inventeurs d'univers envoûtants : Denis Frajerman, bassiste, compositeur, détourneur et transformateurs de bruits et sonorités (son nouvel album *Macau Peplum* pour Noise Museum en est un excellent exemple) et membre du collectif Palo Alto présentera son travail avec des cordes. Puis ce sera l'occasion unique d'entendre en direct un duo d'amis, artistes secrets et rares, Pascal Comelade et Richard Pinhas (leur disque *Oblique Sessions I* chez DSA/Tripsichord vient d'être publié). Le premier façonne avec finesse des chansons sans paroles, dans l'héritage de ses racines catalanes et son goût pour les innovations des années 70, le second a été avec Heldon l'un des précurseurs des rencontres entre le rock et l'électronique.
La Maroquinerie, 23, rue Boyer, 20e. Mo Gambetta. Le 18, 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. 100 F.

Septeto Habanero
Formé en 1920, d'abord sous la forme d'un *sexteto,* le Septeto Habanero est une « figure historique » de la musique cubaine. Il a été le premier groupe à convertir au *son* La Havane où la bourgeoisie trouvait cette musique née dans l'est de l'île trop rustique... trop « noire ». Le premier également à enregistrer aux Etats-Unis (1924). Depuis les débuts de son aventure, ses musiciens ont bien sûr changé, mais l'esprit originel, lui, n'a pas bougé : les voix suaves gambadent comme autrefois sur les guitares, les phrases chatoyantes de la trompette, la ponctuation rythmique des percussions et de la contrebasse (CD *Celebrando sus 80 años*/Lusafrica).
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10e. Mo Château-d'Eau. Le 18, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F. Egalement à Massy (91). Centre culturel Paul-Bailliart, 6, allée du Québec. Le 19, 21 heures. Tél. : 01-69-20-57-04. 110 F.

STRASBOURG

Dix ans de Nouvelles à Strasbourg
Meilleure manifestation de danse pointue à Strasbourg, Nouvelles continue à proposer les jeunes compagnies européennes qui promettent. Après Felix Ruckert, Heddy Maalem, Emmanuelle Vo-Dinh, Vera Montero... on pourra (re)découvrir le facétieux et corrosif Marco Berrettini (le 17, à 20 h 30), Maïté Fossen (le 18, avec des interventions dans la ville, de 11 heures à 18 h 30), les Schmid-Pernette (le 19, 20 h 30) et leur audacieux *Sacre du printemps*, les Italiens de Sosta Palmizi (le 19, 20 h 30), Pascal Gravat qui continue avec Prisca Harsch son travail de recherche (également le 19, à 20 h 30). Pour finir, une sorte de carte blanche, intitulée *IDA casse la baraque*, est donnée à Mark Tompkins, enfant chéri de la ville, qui a invité une pléthore de bons artistes pour fêter en beauté les 10 ans de Nouvelles (le 20 mai).
Pôle Sud, Théâtre de Strasbourg, 1, rue de Bourgogne, 67 Strasbourg. Jusqu'au 20 mai. Tél. : 03-88-39-23-40. De 35 F à 100 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Aminte
de Torquato Tasso dit Le Tasse, mise en scène de Christian Rist, avec Jean-Pascal Abribat, Laure Bonnet, René Hernandez, Sarah Karbasnikoff, Chloé Réjon et Eric Seigne.
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1e. Mo Palais-Royal. Du 18 au 20, 20 h 30. Tél. : 01-40-20-51-86. 60 F et 80 F.

Orchestre romantique européen
Liszt : *Les Préludes.* Tchaïkovski : *Concerto pour violon et orchestre.* Verdi : *Nabucco, extraits.* Beethoven : *Symphonie no 5.* David Grimal (violon), Chœur Euphonia, Lionel Stoléru (direction).
Opéra-Comique-Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mo Richelieu-Drouot. Le 18, 20 h 30. Tél. : 01-42-44-45-46. De 50 F à 180 F.

Les Musiciens du Louvre
Bach : *Suites pour orchestre BWV 1066, 1067, 1068 et 1069.* Marc Minkowski (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 18, 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 350 F.

Institut national des arts de Taïwan
Kong Ho-Ping : *Song of the Kalmyk.* Lin Hwai-Min : *Tale of the White Serpent.* Ku Ming-Shen : *Sinyune.* Lo Man-Fei : *City of the Sky.*
Conservatoire national supérieur de musique, 209, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Les 18 et 19, 20 h 30. Tél. : 01-40-40-46-46. Entrée libre.

Nicolas Montier, Patrick Bacqueville
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 18, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Pantera, Satyrcon, Powerman 5000
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 18, 19 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 168 F.

Selmer & Friends
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. Le 18, 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 120 F.

David Shea et Scanner
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris 4e. Mo Rambuteau. Le 18, 20 h 30. Tél. : 01-44-78-12-33. 60 F.

Uncommonmenfrommars
Glaz'Art, 7-15, avenue de la Porte-de-La-Villette, Paris 19e. Mo Porte-de-La-Villette. Le 18, 20 h 30. Tél. : 01-40-36-55-65. De 40 F à 50 F.

Luz Casal
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Mo Opéra. Le 18, 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 170 F à 295 F.

CANALPLUS.FR
IL Y A UNE VIE SUR LE WEB

CHAQUE JOUR EN DIRECT DU FESTIVAL DE CANNES
LES REALISATEURS VOUS CUISINENT TOUTES SORTES DE CHOSES... SAUF LES NAVETS.

Découvrez en temps réel et en vidéo le sujet d'un grand réalisateur filmé en direct, dialoguez avec lui par "chat" et dès le lendemain visionnez le film monté accompagné de son making of.

★ EURO RSCG WORKS 403 796 667 RCS Paris

EN VUE

■ Les Etats-Unis voulaient intimider les pays de l'Est en lançant une bombe atomique sur la lune, révèle **Leonard Reiffel**, physicien chargé du projet à l'époque de la guerre froide.

■ Un tiers des Américains ne veut pas être riche et pour les trois quarts de ceux qui en rêvent l'argent rend *« cupide et fat »*, d'après un sondage publié, mardi 16 mars, par le magazine *Modern Maturity*.

■ Pour retenir leurs salariés, les entreprises américaines, souffrant du plein emploi, les autorisent à venir au bureau avec leurs chiens et leurs chats.

■ **Ernest-Antoine Seillière**, président du syndicat des patrons, trouve *« folle »* la disposition du projet de loi sur les régulations économiques qui contraint *« toutes les entreprises de France »* à publier les rémunérations de leurs dix salariés les mieux payés.

■ Le président polonais, **Alexandre Kwasniewski**, invité, mardi 16 mai, à l'Hôtel de Ville de Paris, a offert un sabre à **Jean Tiberi** qui, déjà, le 21 mars, a reçu un couteau des mains du roi du Maroc.

■ Trois Nigérians qui avaient attaqué une banque à la hache ont été décapités au sabre, samedi 13 mai, à Djeddah en Arabie saoudite ; leurs sept complices, amputés chacun d'une main et d'un pied, s'étaient armés de couteaux.

■ **Suthipong Tantayapisarnsuth**, directeur général adjoint du département thaïlandais des affaires religieuses, choqué par une statuette de **David Beckham**, footballeur anglais du Manchester United, symbole de réussite et de prospérité, dressée dans un temple de Bangkok au pied d'un Bouddha à la place réservée aux divinités mineures, doit admettre qu'*« il n'existe pas de règles absolues concernant les piédestaux »*.

■ **Martin Zdravkov**, Bulgare passionné de football, qui demandait à changer de nom devant un tribunal de Sofia, s'appellera donc **Manchester United.**

■ *« Les vers n'étant pas des "articles d'alimentation animale", resteront soumis à la TVA en tant qu'"appâts" »*, a estimé, jeudi 11 mai, la Haute Cour de justice de Londres, en rejetant les arguments de la société Fluff Ltd, qui insistait sur l'intérêt nutritionnel des asticots pour les poissons.

■ Dimanche 14 mai, dans le Territoire de Belfort, le corps d'**Adeline Moulart,** originaire de Froidefontaine, immergé depuis des mois dans les eaux de la Bourbeuse, s'est pris à l'hameçon d'un pêcheur de Brebotte.

Christian Colombani

Incompréhension et inquiétude aux Pays-Bas après le drame d'Enschede

« De Telegraaf », comme l'ensemble de la presse néerlandaise, s'est employé à décrire par le menu l'enfer vécu par les habitants du quartier populaire de cette ville de l'est du pays

« COMMENT est-ce possible ? » Le titre s'étale en caractères gras au-dessus d'une photo couvrant la totalité de la « une » du quotidien *De Telegraaf*. Elle représente un bâtiment non identifié. Quoi qu'il en soit, il n'est plus qu'un champ de ruines. Seuls un mur de brique et un encadrement de porte sont encore debout. Cinq hommes inspectent les décombres : deux d'entre eux portent un uniforme de pompier, les trois autres ont trois initiales sur le dos, IRT, l'acronyme néerlandais pour Equipe de recherche et d'identification. Sommes-nous à Grozny après un bombardement ? Un encadré nous renseigne : nous sommes « dans l'enfer d'Enschede ».

Lundi, la presse néerlandaise s'est employée à décrire cet enfer qu'ont vécu les habitants d'un quartier populaire de cette ville à l'est des Pays-Bas. Le *Telegraaf* dresse la chronologie du drame. *« 15 heures, samedi 13 mai : les pompiers reçoivent une alerte au feu sur le terrain de la firme S. E. Fireworks. 15 h 30 : plusieurs déflagrations déchirent le ciel, dont une plus forte que les autres. L'entrepôt de feux d'artifice explose en détruisant des centaines de maisons alentour. Le chaos est complet. Une colonne de fumée s'élève, visible à des dizaines de kilomètres. »* Dans l'après-midi, les Néerlandais, stupéfaits, apprennent, comme le titrait lundi, *De Volkskrant « qu'une explosion a complètement rayé de la carte un quartier entier »*.

Dans la soirée, la notion qu'un véritable drame vient de se dérouler atteint son comble lorsque la chaîne publique de télévision, Nederland 2, interrompt la diffusion du concours de chansons de l'Eurovision et la remplace par une émission spéciale sur la catastrophe. On évoque déjà une vingtaine de victimes, et 300 blessés. Seize corps ont été retrouvés jusqu'à présent. Le nombre de blessés a doublé. En quarante-huit heures, ce chiffre passera à 601.

Au-delà du choc, toute la presse mettait lundi deux questions en exergue : quelles sont les causes de la catastrophe ? Et comment se fait-il qu'un entrepôt abritant 100 tonnes de produits explosifs soit situé en plein cœur d'un quartier d'habitations ?

« Tout était en ordre, et pourtant cela a tourné au drame », résume ainsi le *Volkskrant*. Sous ce titre, le journal souligne les multiples informations contradictoires présentées au cours du week-end : *« Le bourgmestre d'Enschede affirme que le ministère de la défense, chargé du contrôle, a effectué une visite sur le site la semaine dernière. Le ministère croit savoir que c'était en 1998, puis en 1999. E. Helder, conseiller municipal, affirme, lui, que les contrôles ont eu lieu en 1997 et en 1999. La municipalité est sûre que toutes les autorisations accordées à S. E. Fireworks étaient en ordre. Ce que contredit le ministère de la défense »*. Plus inquiétant : *« Personne ne semblait au courant de l'existence du dépôt. Les riverains et une bonne partie du conseil municipal croyaient qu'il abritait de vieux papiers.»*

A l'heure où les journaux étaient imprimés, on ignorait les causes de l'incendie. Mais la presse s'est intéressée à la société S. E. Fireworks, *« spécialisée dans les spectacles pyrotechniques pour les grands événements, les concerts rocks, etc. » « Fireworks assemble les feux d'artifice qui sont fabriqués en Chine. »* Tous les spécialistes s'accordent à dire que cette étape d'assemblage est la plus délicate. L'ancien propriétaire de la société s'interroge dans le *Volkskrant : « Peut-être quelqu'un a-t-il allumé une cigarette, peut-être un verre ou une bouteille a-t-elle créé un effet de loupe ? »*

Le *Telegraaf* dresse une carte édifiante : les Pays-Bas abritent au total 13 centres de stockage de feux d'artifice dans ou à proximité d'autres villes. 100 tonnes à Enschede. 1 800 tonnes à Dronten !

Alain Franco

DANS LA PRESSE

RTL
Alain Duhamel
■ Jacques Chirac consulte, réfléchit, reçoit mais il ne peut pas trop tarder avant de faire connaître sa décision. Celle-ci sera très vraisemblablement positive. Bien sûr, si Jacques Chirac prend position en faveur du quinquennat, on ironisera, on raillera ses conversions, ses hésitations. Au total, on lui reprochera pourtant toujours moins d'endosser une réforme que de s'y opposer. Et puis, la réduction de la durée du mandat présidentiel augmente ses chances de réélection, ce qui ne lui est certainement pas indifférent. *A contrario*, si le président s'opposait au quinquennat, il prendrait un risque politique important. Ou bien, il parviendrait à bloquer la réforme et apparaîtrait alors en conservateur, ce qui est le contraire même de toute sa politique de communication ; ou bien la réforme se ferait malgré lui, ce qui n'est pas exclu, et il subirait alors une défaite en rase campagne. Dans un cas, sa popularité serait érodée, dans l'autre son autorité serait entamée.

LE TEMPS
Luis Lema
■ On connaissait le syndrome de Stockholm, cette étrangeté psychologique qui amène les otages à embrasser la cause de leurs ravisseurs. Il faudra peut-être compter désormais avec le *« syndrome de Jolo »*, du nom de cette île des confins de l'archipel philippin, où semble s'ouvrir un nouveau chapitre dans la sinistre histoire de la prise d'otages. Certes, la pratique du kidnapping a toujours été étroitement liée à sa publicité. Sans elle, les otages ne *« valent »* rien pour ceux qui les détiennent. Presque logiquement, il n'est donc pas rare qu'à ce jeu-là la presse puisse être prise en flagrant délit de complicité avec des ravisseurs dont elle partage l'objectif, au moins en partie. Le cas de Jolo est néanmoins inédit : jamais en effet des preneurs d'otages n'ont semblé se mouvoir aussi aisément dans le système *« mondialisé »* des médias et des relations publiques.

LIBÉRATION
Jacques Amalric
■ Comment *« couvrir »* une prise d'otages du genre de celle qui se déroule aux Philippines ? Cette question aux médias est au moins aussi vieille que la guerre du Liban. Sans qu'on puisse finalement répondre autre chose que : *« d'une manière responsable »*. Il est impossible, en effet, d'élaborer un petit guide de bonne conduite professionnelle face à ce genre de situation : chaque prise d'otages est un cas particulier, chaque journaliste également ainsi que chaque organisation de presse (...) A Beyrouth, les donneurs d'ordre cachaient leurs victimes pour mieux extorquer rançons et compromissions politiques. A Jolo, les petits seigneurs de guerre les exhibent, comme à l'encan. Informer n'oblige nullement à participer à ce sensationnalisme morbide.

www.slashdot.org

Copyright contre libre expression : un webmagazine tient tête à Microsoft

LA GUÉRILLA incessante opposant Microsoft aux concepteurs de logiciels libres prend une tournure inédite, car le géant informatique s'attaque cette fois à la presse. Depuis plusieurs mois, le webmagazine américain *Slash Dot* suivait une affaire obscure : Microsoft avait emprunté le logiciel libre Kerberos, concu pour les systèmes Unix et mis gratuitement à la disposition de tous, puis l'avait intégré dans son système Windows 2000, mais seulement après y avoir introduit des modifications qui le rendaient incompatible avec les systèmes concurrents...

Les créateurs originels de Kerberos protestèrent, estimant qu'il s'agissait d'un nouvel exemple des pratiques déloyales de la société de Bill Gates. Sous la pression, Microsoft accepta de publier le code du logiciel modifié, mais dans des conditions très restrictives : pour le télécharger, il fallait s'identifier et s'engager à ne pas le republier... C'en était trop pour les concepteurs de logiciels libres, qui décidèrent de publier le code de la version modifiée par Microsoft sur le forum de *Slash Dot,* et d'expliquer comment on pouvait le consulter sans s'identifier. Le 11 mai, *Slash Dot* reçoit une mise en demeure de Microsoft, exigeant le retrait de onze messages affichés sur son forum, et la suppression des liens menant vers des sites de lecteurs, contenant les fameux documents. La stratégie des avocats de Microsoft, désormais classique, consiste à traiter l'affaire comme s'il s'agissait d'un pur problème de violation de copyright...

Malgré la puissance de leur adversaire, les responsables de *Slash Dot* refusent de céder et entendent replacer le débat sur le terrain de la libre parole et de la libre circulation de l'information scientifique, qui, selon eux, sont une seule et même chose. Fidèles à leurs traditions, ils publient l'intégralité des lettres de Microsoft, ainsi que les réponses qu'ils ont renvoyées.

L'affaire pourrait prendre de l'ampleur, car plusieurs webmagazines américains, y compris des titres influents comme *Wired* et *Salon*, se sentent indirectement menacés par les exigences de Microsoft et ont décidé de réagir. En effet, lorsqu'ils publient un article relatant un conflit opposant deux organisations présentes sur le Web, il mentionnent les adresses des deux adversaires. Or Microsoft semble considérer que le seul fait de proposer un lien vers le site adverse constitue en soi une violation de copyright. Si cette thèse l'emportait, tous les journalistes désireux de traiter équitablement les deux camps seraient *ipso facto* dans l'illégalité.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

LANGUES ASIATIQUES
■ Quatre sociétés japonaises et américaines vont lancer un service permettant de déposer des adresses Internet et des noms de domaine en utilisant les caractères de plusieurs langues asiatiques, dont le japonais, le chinois et le coréen. Elles comptent toucher dans toute l'Asie un vaste marché d'internautes potentiels maîtrisant mal la langue anglaise. – *(Reuters.)*

LINGERIE
■ La société Izea a annoncé l'ouverture d'une nouvelle boutique électronique consacrée exclusivement à la lingerie féminine, proposant des présentations en 3D et des conseils personnalisés. Livraisons le jour même à Paris, dans les trois jours en province. *www.izea.com*

BIRMANIE
■ Le gouvernement de Birmanie a annoncé son intention de fermer tous les services de téléphonie à longue distance et de courrier électronique fonctionnant à partir du territoire national sans autorisation. Les contrevenants risquent de sept à quinze ans de prison. – *(AP.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Nos otages sont super ! *par Luc Rosenzweig*

LA JUNGLE de l'île de Jolo, aux Philippines, est devenu un endroit fort couru par la presse internationale, une « destination ». Car maintenant c'est parti : après le coup d'éclat de l'équipe de TF 1, qui avait envoyé les premières images des otages français détenus par le groupe Abu Sayyaf, c'est la ruée. Télévisions et radios sont non seulement admises, mais sollicitées par ces rebelles qui semblent bien relever du drapeau noir des pirates plutôt que de l'étendard vert de l'islamisme. Cela nous a donné, mardi soir, l'étonnant reportage de Dorothée Olliéric, l'envoyée spéciale de France 2. Notons d'emblée que la chaîne publique, à la différence de TF 1, ne s'est pas contentée de diffuser les images brutes des otages et de leur ravisseurs. L'envoyée spéciale de France 2 a très honnêtement indiqué les conditions dans lesquelles son équipe avait pu se rendre dans le repère de ces derniers : laissez-passer des forces gouvernementales qui pourchassent les rebelles, négociations aboutissant à ce que la rencontre avec les otages soit liée à la lecture d'un texte exposant les objectifs politiques du groupe Abu Sayyaf.

Là, on peut dire que les rebelles se sont proprement fait rouler dans la farine par les médias. La présentation du manifeste du groupe a été expédiée avec une rapidité telle que le téléspectateur moyennement attentif était bien incapable d'en saisir une seule phrase, ni de lire le texte en anglais mal ronéoté affiché pendant environ trois secondes en banc-titre.

En revanche, on aura droit à une relativement longue conversation, en français cette fois, entre la journaliste et les otages francophones, Stéphane Loisy et Sonya Wendling, auxquels s'était jointe une jeune Libanaise, elle aussi retenue ici contre son gré. Un moment fort instructif, où l'on s'aperçoit que ces otages ont pris la mesure de leurs ravisseurs. Non pas dans le sens du fameux syndrome de Stockholm, où les victimes se mettent peu à peu à comprendre puis soutenir leurs geôliers, mais dans celui d'une analyse lucide et plutôt rassurante de la situation. Ils nous font comprendre que ce « commandant Robot » et ses hommes n'ont rien de la troupe aguerrie et disciplinée, qu'ils sont divisés, donnant des ordres contradictoires dans les moments chauds.

Peu à peu l'idée germe en nous que ces rebelles ne sont peut-être qu'une bande de charlots qu'un petit paquet de dollars va renvoyer dans leurs foyers. Qu'il peut exister des enlèvements « soft », à mille lieues du « hard » vécu jadis par les Jean-Paul Kaufmann et Philippe Rochot... On se prend à rêver que, de tragédie, cette histoire se transforme en farce, en dépit de précédents horribles. En tout cas, ils sont super, nos otages !

MERCREDI 17 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.55 Algérie, la douleur muette des enfants. **Forum**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Isabelle Huppert ; Morgane More ; Nina Meurisse ; Emmanuelle Beart ; Julie Depardieu ; Bernard Tapie ; Stomy Bugsy ; Heidi Klum ; Tyra Banks ; Shivaree. **Canal +**
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
19.30 et 1.00 Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. **Paris Première**
20.15 et 23.15 Le Journal de l'histoire. L'Histoire qui vient. **Histoire**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Hôtel Provençal, grandeur et décadence sur la Côte d'Azur. **Arte**
20.55 Combien ça coûte ? Forme, santé, beauté : les nouvelles tendances. **TF 1**
20.55 Des racines et des ailes. Versailles secret. Versailles : côté jardins. La vie de château. En direct. **France 3**
21.00 Paris modes. La photographie de mode. **Paris Première**
22.40 La Route. Invités : Nicolas Poincaré ; Haïm Korsia. **Canal Jimmy**
22.45 Télécinéma. Spécial Cannes. **RTBF 1**
23.00 Ça se discute. Que reste-t-il des hommes ? **France 2**
23.45 Les Résultats des Screenings de Série Club. **Série Club**
0.35 Le Club. Brian De Palma. **TMC**

DOCUMENTAIRES

20.15 La Vie en feuilleton. [3/4]. **Arte**
20.35 Sans frontières. [4/4]. **Odyssée**
21.00 Le XXe siècle. Les Balkans, poudrière de l'Europe. Les Enfants cachés. [2/2]. **Histoire**
21.20 Ronald David Laing, un drôle de psy. [1/2]. **Planète**
21.45 Musica. Hommage à Astor Piazzolla. Avec Gidon Kremer. **Arte**
21.55 Amours de Stars. Sophia Loren. **Paris Première**
22.10 Les Petites Ombres d'Alger. **Planète**
22.40 Musica. [2/2]. **Arte**
22.50 Les Visiteurs de la Croisette. **Odyssée**
23.15 Profil. Une journée d'Andrei Arsenevitch. **Arte**
23.45 Le Pantanal. La région oubliée du Brésil. **Odyssée**
0.15 La Lucarne. La Leçon sibérienne. **Arte**
1.00 La Case de l'oncle Doc. Les Alsaciens et le Barabli. [1/2]. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Handball. Coupe de France masculine. Demi-finale. Dunkerque - Paris-SG. **Eurosport**
20.15 Football. Coupe de l'UEFA. Finale : Arsenal - Galatasaray. **RTBF 1 - France 2**

DANSE

23.00 Café Müller. Ballet. Chorégraphie de Pina Bausch. Musique de Purcell. Avec Pina Bausch, Malou Airaudo, Dominique Mercy, etc. **Mezzo**

MUSIQUE

19.55 Zelenka. *Sonate* nº 1 pour deux hautbois fagott et continuo. Avec Gildas Prado, hautbois ; Nora Cismondi, hautbois ; Marc Trenel, fagott. **Mezzo**
23.00 Nice Jazz Festival 1999. (Programme 4). Duke Ellington Orchestra. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.55 Beauté fatale. Sylvie Meyer. ◌. **M 6**
22.35 De parents inconnus. Sheldon Larry. O. **M 6**
23.25 Le Piège. Eli Cohen. ✪. **France 3**
0.20 Docteur Jekyll and Mister Hyde. David Wickes. O. **M 6**

SÉRIES

20.50 New York District. Malentendu. Le blues de l'assassin. **13ème RUE**
21.05 Star Trek, Voyager. Le clown. ◌. **Canal Jimmy**
21.55 Star Trek, Deep Space Nine. L'enfer sur Terre. ◌. **Canal Jimmy**
22.50 Profiler. Alliance diabolique (v.o.). O. **Série Club**
0.00 Friends. The One With Unagi (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

15.45 Poil de Carotte ■■■
Julien Duvivier (France, 1932, N., 95 min) ◌. **Ciné Classics**
17.30 Certains l'aiment chaud ■■■
Billy Wilder (EU, 1959, N., 115 min) ◌. **Cinétoile**
18.30 Un dimanche à la campagne ■■
Bertrand Tavernier (Fr., 1984, 95 min) ◌. **Ciné Cinémas 1**
20.30 De beaux lendemains ■■
Atom Egoyan (Canada, 1997, 110 min) O. **Ciné Cinémas 1**
21.15 Mariage royal ■■
Stanley Donen (Etats-Unis, 1951, 100 min) ◌. **Cinétoile**
22.45 Un homme et une femme ■■
Claude Lelouch (France, 1966, 100 min) ◌. **Ciné Cinémas 1**
22.55 La Ciociara ■■
Vittorio De Sica (It., 1960, N., 95 min) ✪. **Cinétoile**
22.55 Barton Fink ■■■
Joel et Ethan Coen (Etats-Unis, 1991, 120 min) ◌. **Cinéstar 1**

23.00 Le Bal du gouverneur ■
Marie-France Pisier. Avec Kristin Scott-Thomas, Didier Flamand (Fr., 1990, 100 min) ◌. **Cinéstar 2**
0.00 Quand passent les cigognes ■■
Mikhaïl Kalatozov (Urss, 1957, N., 90 min) ◌. **Histoire**
0.15 Drowning by Numbers ■■
Peter Greenaway (GB, 1988, v.o., 115 min) ◌. **Cinéfaz**
0.40 Chambre avec vue ■■
James Ivory (GB, 1985, 115 min) ◌. **Cinéstar 2**
0.50 La Comédie du bonheur ■■
Marcel L'Herbier (Fr. - It., 1942, N., 100 min) ◌. **Ciné Classics**
0.50 Tout ce que le ciel permet ■■
Douglas Sirk (EU, 1955, v.o., 85 min) ◌. **Ciné Cinémas 3**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.35 Sunset Beach.
18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 Hyper Net.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Combien ça coûte ? Forme, santé, beauté : les nouvelles tendances.
23.10 Tueur en cavale. Téléfilm. Mark L. Lester. ✪.
0.55 Minuit sport.

FRANCE 2

16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Angela, 15 ans. ◌.
18.15 Face caméra. ◌.
18.45 Friends. ◌.
19.15 Qui est qui ?
19.50 et 20.30 **Tirage du Loto.**
19.55 Journal.
20.40 Football. Coupe de l'UEFA. Finale : Arsenal - Galatasaray.
23.00 Ça se discute. Que reste-t-il des hommes ?
1.05 Journal, Météo.
1.30 Des mots de minuit. Cannes.

FRANCE 3

16.05 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
20.05 Fa si la Musiciens.
20.35 Tout le sport.
20.55 Des racines et des ailes. Le château de Versailles.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Le Piège. Téléfilm. Eli Cohen. ✪.
1.00 La Case de l'oncle Doc. Les Alsaciens et le Barabli. [1/2.

CANAL +

► En clair jusqu'à 21.00
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du Festival.
21.00 Ainsi va la vie Film. Forest Whitaker. ◌.
22.50 Cannes 2000. Une séquence.
23.00 Slam ■ Film. Marc Levin (v.o.). ◌.
0.40 Nightclubbing in Paris.

ARTE

19.00 Connaissance. Les Jeux à travers le monde [3/3].
19.45 Arte info, Météo.
20.15 La Vie en feuilleton. Festival [3/4].
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Hôtel Provençal.
21.40 Flash Bach.
21.45 Musica. Hommage à Astor Piazzolla. **22.40** Adieu à Mechovoje. [2/2]. Musiques secrètes de la Russie.
23.15 Profil. Andrei Arsenevitch.
0.15 La Lucarne. La Leçon sibérienne.
1.10 Loulou ■■■ Film. Maurice Pialat.

M 6

17.25 Robin des Bois. ◌.
18.20 Loïs et Clark. ◌.
19.15 Cosby Show. ◌.
19.50 I-minute, Six Minutes, Météo.
20.05 Cinésix spécial Cannes.
20.10 Notre belle famille. ◌.
20.40 Jour J.
20.55 Beauté fatale. Téléfilm. Sylvie Meyer. ◌.
22.35 De parents inconnus. Téléfilm. Sheldon Larry. O.
0.20 Docteur Jekyll and Mister Hyde. Téléfilm. David Wickes. O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Mesures, démesures.
21.30 Fiction 30. *Erzebet*, de Pierre Bourgeade.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 A pleines voix.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

20.04 Le Cercle des économistes. L'euro est-il réellement faible ?
20.15 Les Soirées. *Eternel désir* op. 33, de Novak, par l'Orchestre philharmonique royal de Liverpool, dir. Libor Pesek. **20.40** Stendhal, un dilettante européen.
22.50 Les Soirées (suite). *Pimpione.* Opéra de Telemann. Par l'Ensemble La Stagione, dir. Michael Schneider.

Le Monde TELEVISION

ARTE

20.15 La Vie en feuilleton : Festival
Les aventures quotidiennes de jeunes cinéastes et de réalisateurs plus confirmés, filmées lors du précédent Festival de Cannes. Comment obtenir son accréditation, trouver un smoking, tenir une conférence de presse ? Soucis, angoisses, menus incidents racontés en quatre épisodes et avec sympathie, dans un attachant documentaire, par Jean-Christophe Klotz.

M 6

20.55 Beauté fatale
Un téléfilm de l'excellente collection « Combats de femme », qui décrit avec subtilité les mécanismes d'un mal méconnu, car souvent vécu secrètement, la boulimie. Réalisée par Sylvie Meyer (également coscénariste), cette fiction raconte le parcours d'une étudiante, mal dans sa tête et dans son corps, qui compense un vide affectif en se gavant de nourriture. Un sujet difficile, finement traité.

ARTE

23.15 Une Journée d'Andréï Arsenevitch
Ce film, allusion directe au roman de Soljenitsyne *Une journée d'Ivan Denissovitch*, est une évocation dense et profonde d'Andréï Tarkovski, réalisée par Chris Marker pour « Cinéma de notre temps ». Marina Vlady, proche de l'artiste russe, prête sa voix au commentaire de ce film d'amitié, hommage à l'un des grands cinéastes du siècle, disparu en 1986.

JEUDI 18 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.45 et 22.35, 22.30 Thema. Faut-il avoir peur des jeux vidéo ? **Arte**
21.55 Requins, la fin du massacre ? **Forum**

MAGAZINES

10.50 Arrêt sur images. Pédophilie : vérité médiatique, contrevérité judiciaire. Invités : Paul Bensussan, Yvres Crespin, Valéry Turcey. **La Cinquième**
14.30 La Cinquième rencontre... Santé, sciences : La science au service de la restauration des Monuments historiques. **La Cinquième**
16.15 TV 5, le Festival. Invités : Emmanuelle Béart ; Charles Berling ; Bridget Fonda. **TV 5**
17.00 Les Lumières du music-hall. Gérard Lenorman. Les Quatre Barbus. **Paris Première**
17.15 et 20.15, 23.35 Le Journal de l'Histoire. **Histoire**
18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Jœy Starr ; Sponk ; Emma de Caunes ; Jérémie Rénier ; Elie Seimoun ; Gérard Jugnot ; Joe Cocker. **Canal +**
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
19.30 et 23.30 Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. **Paris Première**
20.50 Envoyé spécial. Alerte aux cartes bancaires. Ariane V : Vol 128. *P-s:* Les business-moines. **France 2**
22.30 Boléro. Invité : Pierre Cardin. **TMC**
22.35 Courts particuliers. Spécial courts métrages primés à Cannes. **Paris Première**
22.50 Comme au cinéma. Spécial Festival de Cannes. Invités : Gérard Jugnot ; Monica Belluci ; Bérénica Bejo ; Maria de Medeiros ; Jane Birkin ; Lambert Wilson ; Bruno Solo ; José Garcia. **France 2**
23.15 Le Club. Invité : Brian De Palma. **Ciné Classics**
23.50 Prise directe. En direct de Lille, place du Général Charles de Gaulle. Les difficultés d'adaptation et d'intégration des personnes handicapées. **France 3**
23.50 A bout portant. Jacques Charon. **Festival**
1.05 Saga-Cités. Des hommes contre du charbon, la première génération d'immigrés italiens en Belgique. **France 3**

DOCUMENTAIRES

18.30 Le Monde des animaux. Sens dessus dessous. **La Cinquième**
18.35 Miracle dans le désert. [7/13]. **Odyssée**
19.00 Voyages, voyages. San Francisco. **Arte**
19.05 Et Hollywood créa la femme. **Odyssée**
19.40 Musiques de films. Georges Delerue. **Muzzik**
20.15 La Vie en feuilleton. Festival. [4/4]. **Arte**
20.45 Thema. Jeux vidéo. Du joystick à la gâchette. **Arte**
21.00 Histoire d'un enregistrement. Le *Quatuor pour piano* nº 1, de Brahms. **Mezzo**
21.00 Ray Mears, un monde de survivance. [1/6]. **Odyssée**
21.05 Les Géants du siècle. [4/11]. Les stars et la gloire. **TV 5**
21.55 Au cœur du Congo. **Odyssée**
22.15 Cannes 2000. Une séquence. **Canal +**
22.20 Les Enfants de la musique. **Planète**
22.35 Légendes. Judith Light. Heather Locklear. **Téva**
22.50 Les Coulisses d'un coup d'Etat démocratique. L'histoire du 13 mai 1958. **Canal +**
23.10 Ronald David Laing, un drôle de psy. [1/2]. **Planète**
0.00 Les Petites Ombres d'Alger. **Planète**
0.10 La Fascination du Grand Nord. [4/4]. Tempête sur l'Alaska. **Odyssée**
0.20 Le Roman de l'homme. [6 et 7/15]. **Histoire**
0.40 La Nuit de la pleine lune. Un siècle de science-fiction. L'intelligence artificielle. **13ème RUE**
1.00 Football, du rêve à la réalité. Conte du Cameroun. **Odyssée**

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Tournoi féminin de Rome (4e jour). **Eurosport**
15.30 Cyclisme. Tour d'Italie (5e étape) : Matera - Peschici. **Eurosport-TSR**
17.30 Boxe. Championnats d'Europe amateurs. Demi-finales 48 kg, 54 kg, 60 kg, 67 kg, 75 kg et 91 kg. **Eurosport**
20.00 Tennis. Tournoi féminin de Rome (4e jour). **Eurosport**

DANSE

18.30 American Ballet Theatre à San Francisco. Ballet. *Airs,* de Haendel. Chorégraphie : Paul Taylor. Danseurs : Lisa Rinehart, Kristine Soleri, Anna Spelman, Christine Spizzo, Peter Fonseca, Johan Renvall, Thomas Titone ; etc. **Mezzo**

MUSIQUE

20.15 « Près des rives ». Œuvre de Murail. Avec Alain Morinaro, piano. **Mezzo**
21.00 Beethoven. *Sonate* nº 21 en ut majeur, op. 53. **21.30** *Sonate* nº 16 en sol majeur, op. 31. **21.55** *Sonate* nº 16 en sol majeur, op. 31. **Muzzik**
22.45 « Fidelio ». Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Bernard Haitink. **Muzzik**
23.55 « Concerto pour clarinette et orchestre », de Mozart. Avec Peter Schmidl, clarinette. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Leonard Bernstein. **Mezzo**
0.30 « Symphonie K 504 Prague », de Mozart. *Symphonie* nº 38 en ré majeur KV 504. Par la Deutsche Kammerphilharmonie, dir. Gerd Albrecht. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

17.45 Adieu les roses. Philippe Venault. **Festival**
18.15 Un pull par-dessus l'autre. Caroline Huppert. **TV 5**
20.30 Coup de cœur à Michèle Laroque. *Elvis Aziz.* Frédéric Compain. *Bébé express.* François Dupont-Midy. **Festival**
20.45 Un casse d'enfer. Terry Winsor. **13ème RUE**
20.55 La Couleur du mensonge. Hugues de Laugardière. **TMC**
22.15 Le Chagrin des Belges. Claude Goretta [3/3]. ◌. **TV 5**
22.40 Meurtres en mémoire. Robert Iscove. ✪. **TF 1**

SÉRIES

18.00 Mannix. Pile ou face. **13ème RUE**
19.30 Mission impossible. Amnésie. ◌. **Série Club**
20.20 Les Arpents verts. Horse ? What Horse ? ◌. **Série Club**
20.55 Une femme d'honneur. Son et lumière. **TF 1**
20.55 Stargate SG-1. Invasion. ◌. Le passé oublié. ◌. **M 6**
21.30 Zoe, Duncan, Jack & Jane. The Advice (v.o.). ◌. **Série Club**
22.40 The Crow, Stairway to Heaven. Le bouc émissaire. O. Joyeux Halloween. O. **M 6**
22.50 Le Caméléon. L'assassin (v.o.). ◌. La clé du passé (v.o.). ◌. **Série Club**
0.00 Homicide. Le chapeau. **TSR**
0.25 Chapeau melon et bottes de cuir. Le fantôme du château. ◌. **M 6**
0.25 Absolutely Fabulous. Le défilé de mode (v.o.). O. **Canal Jimmy**

FILMS

14.15 La Clé de verre ■■
Stuart Heisler (EU, 1942, N., v.o., 90 min) ◌. **Ciné Classics**
14.35 Ne pas avaler ■■
Gary Oldman (GB, 1997, 115 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
17.00 Sous le soleil de Satan ■■■
Maurice Pialat (France, 1987, 95 min) ◌. **Cinéstar 1**
17.10 Quai des Orfèvres ■■■
Henri-Georges Clouzot (Fr., 1947, N., 110 min) ◌. **Ciné Classics**
19.00 Poil de Carotte ■■■
Julien Duvivier (France, 1932, N., 90 min) ◌. **Ciné Classics**
20.40 La Leçon de piano ■■■
Jane Campion (France - Australie, 1992, 120 min) ◌. **Cinéstar 1**
20.55 Contre-enquête ■■
Sidney Lumet (Etats-Unis, 1990, 140 min) ✪. **France 3**
21.00 Hara-kiri ■■
Masaki Kobayashi (Japon, 1963, N., 140 min) ◌. **Histoire**

21.00 La Contestation ■■
Bernardo Bertolucci, Marco Bellocchio, Jean-Luc Godard, Carlo Lizzani et Pier Paolo Pasolini, Elda Tattoli. Avec Tom Baker, Nino Castelnuovo (Italie, 1969, v.o., 95 min). **Paris Première**
21.05 Le Piège à cons ■■
Jean-Pierre Mocky (France, 1979, 90 min) O. **Canal Jimmy**
22.55 Retour à Howards End ■■
James Ivory (Grande-Bretagne, 1991, 145 min) ◌. **Cinéstar 1**
22.55 Mark Dixon, détective ■■
Otto Preminger (EU, 1949, N., v.o., 85 min). **13ème Rue**
23.10 Les Roseaux sauvages ■■
André Téchiné (France, 1994, 110 min) O. **Ciné Cinémas 3**

23.55 Les Proscrits ■■■
Victor Sjöström. Avec Victor Sjöström, Edith Erastoff (Suède, 1917, muet, N., 70 min). **Arte**
0.10 Elle et lui ■■
Leo McCarey (EU, 1938, N., v.o., 85 min) ◌. **Cinétoile**
0.30 The Game ■■
David Fincher (Etats-Unis, 1997, 125 min) O. **Ciné Cinémas 2**
0.50 Ange ■■
Ernst Lubitsch (EU, 1937, N., v.o., 90 min) ◌. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 La loi est la loi.
15.45 Magnum.
16.40 Pacific Blue.
17.35 Sunset Beach.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
19.55 Hyper Net.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Une femme d'honneur. Son et lumière.
22.40 Made in America. Meurtres en mémoire. Téléfilm. Robert Iscove ✪.
0.25 Culture !

FRANCE 2

13.50 Un cas pour deux.
15.55 Tiercé.
16.10 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.25 Un livre, des livres.
17.30 Nash Bridges.
18.20 Face caméra.
18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo, Point route. Invitée : Catherine Deneuve.
20.50 Envoyé spécial. Alerte aux cartes bancaires. Ariane V : vol 128. Les business-moines.
22.50 Comme au cinéma. Le Festival de Cannes.
0.55 Journal, Météo.

FRANCE 3

13.55 et 1.55 **C'est mon choix.**
14.45 Les Secrets d'un homme marié. Téléfilm. William A. Graham O.
16.20 Les Zinzins de l'espace.
16.35 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la Musiciens.
20.35 Tout le sport, Consomag.
20.55 Contre-enquête ■■ Film. Sidney Lumet ✪.
23.15 Météo, Soir 3.
23.50 Prise directe. En direct de Lille.
1.05 Saga-Cités.

CANAL +

14.15 6 jours, 7 nuits. Film. Reitman ◌.
16.00 Le Vrai Journal.
16.50 Cinq minutes de détente Film. Tomas Roméro O.
► En clair jusqu'à 20.40
18.20 Nulle part ailleurs.
20.40 Pola X ■ Film. Leos Carax O.
22.15 Cannes 2000.
22.50 Les Coulisses d'un coup d'Etat démocratique. L'histoire du 13 mai 1958.
23.55 Les Sexton se mettent au vert Film. Bryan Spicer. ◌.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre...
16.00 Avis de flexibilité [2/6].
16.35 Alfred Hitchcock présente.
17.00 Silence, ça pousse !
17.15 Fête des bébés.
17.30 100 % question.
17.55 La Folie des grandeurs [2/3].
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Voyages, voyages. San Francisco.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 La Vie en feuilleton. Festival [4/4]. Un homme heureux.
20.40 Thema. Faut-il avoir peur des jeux vidéo ? 20.45 Du joystick à la gâchette. **21.45** et 22.35, 23.30 Débat. **22.05** A l'école de la violence. **23.00** Quand les jeux sont faits.
23.55 Les Proscrits ■■■ Film muet. Victor Sjöström.

M 6

13.35 La Conviction d'une femme. Téléfilm. Sandor Stern O.
15.15 Code Quantum.
16.10 M comme musique.
17.25 Bugs.
18.25 Loïs et Clark.
19.15 Cosby Show.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Cinésix spécial Cannes.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Décrochages info, Passé simple.
20.55 Stargate SG-1. Invasion ◌. Le passé oublié ◌.
22.40 The Crow, Stairway to Heaven. Le bouc émissaire O. Joyeux Halloween O.
0.25 Chapeau melon et bottes de cuir.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 En vivant, en écrivant. Dominique Souton ; Régis Jauffrey.
20.30 Equinoxe. Enfants d'aujourd'hui, musiciens de demain.
21.30 Fiction 30. *Jeanne en fragments,* de Laurence Vielle.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. La Beat Generation.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 Concert. Donné par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Jukka-Pekka Saraste. Œuvres de Debussy, Bartok et Saraste.
22.30 Jazz, suivez le thème. Lullaby of Birdland.

RADIO CLASSIQUE

19.30 Classique affaires soir.
20.15 Les Soirées. Le Musica Antique de Köln, dir. R. Goebel.
20.40 Barbara Bonney. Et l'Orchestre philharmonique d'Oslo. Dir. Mariss Jansons. Œuvres de R. Strauss, Grieg, Brahms.
22.25 Les soirées... (suite). Œuvres de Haydn, Mozart, Beethoven, Mendelssohn.

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

20.50 Envoyé spécial
Parmi les sujets proposés ce soir dans ce magazine, un reportage de Frédéric Dupuis et Marie-Pierre Cassignard, *Alerte aux cartes bancaires.* Témoignages de policiers et de contrefacteurs à l'appui, les reporteurs démontrent que fabriquer une fausse carte est quasiment un jeu d'enfant. Il suffit de disposer d'une machine peu coûteuse, en vente libre. Un document alarmiste.

CANAL+

22.50 Les Coulisses d'un coup d'Etat démocratique
Le retour au pouvoir de Charles de Gaulle, en mai 1958, a longtemps divisé les Français. Certains crient au coup d'Etat, d'autres rappellent que le Général fut investi président du Conseil par un vote régulier de l'Assemblée nationale. Le film de Christophe Nick, en collaboration avec Pierre Péan, épouse sans nuance la première thèse, celle du complot.

ARTE

23.55 Les Proscrits ■■■
Déjà célèbre dans le cinéma muet suédois depuis 1913, Victor Sjöström a trente-sept ans lorsqu'il adapte pour l'écran une pièce en vers de l'écrivain islandais Johann Sigurjonsson. *Les Proscrits*, dont le critique et cinéaste Louis Delluc disait que c'était *« le premier duo d'amour que l'on ait jamais entendu au cinéma »*, lui vaut une renommée mondiale. Arte présente la version restaurée en 1986.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
◌ Tous publics
O Accord parental souhaitable
✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
⬡ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
◌ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

JEUDI 18 MAI 2000

MNEF : les fédérations CFDT-protection sociale et FO-employés et cadres mises en examen

Deux permanents syndicaux étaient salariés par la mutuelle

LE VOLET emplois fictifs de l'affaire visant la gestion de l'ex-Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) s'est enrichi de deux acteurs de poids. Mardi 9 mai, les juges d'instruction parisiens, Armand Riberolles et Françoise Néher, ont mis en examen, en tant que personne morale, la fédération CFDT de la protection sociale, du travail et de l'emploi ainsi que la fédération Force ouvrière (FO) des employés et cadres pour *« recel de détournement de fonds publics »*.

Les magistrats reprochent à ces organisations d'avoir fait financer, entre 1993 et 1999, les salaires de deux permanents par la mutuelle, pour un montant cumulé de 2,5 millions de francs. Par ces deux exemples, la justice met une nouvelle fois en cause la légalité du financement de la vie syndicale par des entreprises, mutuelles et autres structures privées, pratique largement répandue dans la société française.

Selon les éléments de l'enquête, la fédération FO se serait accordée avec la direction de la MNEF pour faire détacher, aux frais de la mutuelle, un salarié en tant que permanent syndical à partir de juin 1993. Ce syndicaliste, employé de la MNEF depuis avril 1973, aurait dès lors consacré l'essentiel de son temps à FO. Cette activité aurait été rétribuée, en salaire brut, 1 553 449 francs, pour la période 1993-1999, date de son éviction par les administrateurs provisoires, alors chargés de gérer la MNEF.

« JAMAIS DE CONTESTATION »

Interrogée par *Le Monde*, mardi 16 mai, Rose Boutaric, secrétaire générale de la fédération FO des employés et cadres, a indiqué que cette mise à disposition avait été décidée d'un commun accord entre son prédécesseur et la direction de la MNEF, représentée par Olivier Spithakis. *« Pendant toutes ces années,* nous a-t-elle précisé, *il n'y a jamais eu une seule contestation. Notre permanent est un très ancien salarié de cet organisme. Il s'est naturellement occupé au sein de la fédération des questions relatives à la mutualité et à la protection sociale. Il siègeait, par ailleurs, en tant que délégué national, au sein des instances de la MNEF et était partie prenante de la vie de la mutuelle. »*

Cette fédération FO, qui compte plus de 50 000 adhérents, rassemble des employés issus du secteur bancaire, des assurances et du domaine de la protection sociale. Ses représentants s'étaient déjà affrontés, fin 1999, aux administrateurs provisoires sur le dossier de ce permanent. La prise en charge financière, par la mutuelle, de ce syndicaliste étant contesté, FO avait demandé sa réintégration à la MNEF. Les administrateurs avaient refusé, considérant qu'il n'appartenait plus à la mutuelle depuis 1993. Le syndicat a entrepris des recours devant les Prud'hommes et le tribunal de grande instance de Paris pour *« entrave syndicale »*.

La permanente CFDT également concernée par le dossier avait été entendue une première fois, le 10 mars, en qualité de témoin, par la brigade financière. Mais ce n'est qu'après avoir précisé, dans un deuxième temps, les conditions de sa rémunération que la justice s'est intéressée à son véritable employeur. Salariée par la MNEF, de mars 1994 à décembre 1999, elle aurait perçu, au total, 925 526 francs brut de la mutuelle, tout en travaillant exclusivement pour la CFDT. Les enquêteurs n'ont retrouvé la trace d'aucune convention de détachement.

Sollicités, mardi 16 mai, les responsables de la CFDT ont souligné *« qu'en aucun cas »,* leur permanente *« n'était mise en cause à titre personnel ». « Il n'existe pas,* a-t-on ajouté, au siège de la CFDT, *d'enrichissement personnel, pas de travail fictif. Elle a été mise à la disposition de la fédération concernée à la suite d'un accord entre l'entreprise et le syndicat. Quant au caractère légal de cette décision, nous attendons la fin de la procédure judiciaire pour savoir si nous sommes allés au-delà des dispositions légales. Quoi qu'il en soit, il nous paraît normal que des organismes privés participent au financement de la vie syndicale dès lors qu'elle s'inscrit dans des missions clairement définies. »*

Jacques Follorou

Le trafic maritime avec la Corse fortement perturbé par la grève du personnel de la SNCM

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Le 4 mai, au terme du conseil d'administration, André Combeau, président de la SNCM (Société nationale Corse-Méditerranée), avait annoncé que l'année 2000 se présentait sous de bons auspices commerciaux et financiers. Deux semaines après, la compagnie maritime française qui relie la Corse au continent est paralysée par une grève commencée le lundi 15 mai, sous un préavis déposé pour une semaine. Les navires sont tous immobilisés, à Marseille, à Nice ou à Bastia, et les bureaux du siège, à Marseille, sont occupés et verrouillés par des marins et employés de la CGT et de la CFTC.

Devant les bureaux est déployée une banderole qui dénonce *« le démantèlement du service public maritime »*. La direction a publié, mardi 16 mai, un communiqué déplorant le *« blocage maritime de la Corse alors que l'avenir de l'entreprise se joue au-delà de 2001 »*. Le texte ajoute : *« La SNCM n'a pas d'autre choix que de devenir une compagnie comme les autres* (...), *elle est capable d'affronter la concurrence dès lors que les conditions sont équitables. »*

Cependant, en l'état actuel du conflit, on voit mal ce qui pourrait débloquer la situation. Les grévistes, qui ont le sentiment de jouer leur va-tout, attendent désormais que le gouvernement se saisisse du dossier et fasse pression sur l'Assemblée de Corse qui doit, d'ici à fin juin, préciser les obligations de service public qu'elle va exiger pour la desserte entre l'île et le continent à l'horizon 2002, date de l'ouverture du marché.

L'origine du conflit est en effet dans la manière dont l'assemblée territoriale a choisi fin avril de lancer les appels d'offres. Elle a découpé la concession en deux parties : le *« service de base »* pour le fret et une partie du service passagers, et le *« service complémentaire »*, assurés par les ferries, qui couvre en réalité 80 % du trafic.

Cela ouvre tout grand les portes à la concurrence et en particulier à la compagnie privée italo-corse Corsica ferries, déjà active depuis Nice, qui pourrait ainsi bénéficier des subventions versées dans le cadre du régime de la continuité territoriale pour les services les plus rentables, ceux des semaines de vacances.

Jean-François Simmarano, responsable CGT, estime que si le processus engagé par l'Assemblée corse va jusqu'au bout, c'est *« 600 à 700 emplois qui disparaîtront d'un seul coup »* (la SNCM emploie 2 500 personnes). Il souhaite que le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, adresse à l'Assemblée de Corse, avant sa prochaine session fin mai, une lettre impérative fixant un cadre d'obligations sociales, de sécurité et d'environnement suffisamment dissuasives pour décourager les autres compagnies. Le 17 mai, M. Gayssot lui a répondu qu'il appartenait au *« conseil exécutif de proposer et à l'Assemblée corse d'exercer pleinement ses compétences en matière d'organisation de la desserte maritime de la Corse »*. Le ministre rappelle la disponibilité de l'Etat, toujours *« disposé à contribuer à la réflexion de la collectivité corse et à partager avec elles les exigences qui* [leur] *sont communes »*.

Michel Samson

Violents affrontements à Copenhague entre supporteurs anglais et turcs

COPENHAGUE
de notre envoyé spécial

Des incidents entre supporteurs de football anglais et turcs ont émaillé la nuit de mardi à mercredi dans les rues de Copenhague, moins de vingt-quatre heures avant le coup d'envoi de la finale de la Coupe de l'UEFA entre les Londoniens d'Arsenal et les Stambouliotes de Galatasaray. Au moins sept personnes ont été blessées, et un Anglais a été victime d'un coup de couteau. La police danoise craint que des violences plus graves encore ne viennent entacher la finale, après l'assassinat de deux Anglais, le 5 avril, à Istanbul. Ces deux supporteurs avaient été poignardés par des jeunes Turcs lors d'échauffourées survenues à la veille du match aller de la demi-finale de la Coupe, entre Galatasaray et un autre club anglais, Leeds United.

La soirée de mardi avait pourtant débuté calmement à Copenhague. Mais, peu après minuit, de premiers incidents éclatèrent devant un pub, sur la principale artère piétonne de la capitale danoise, puis se multiplièrent dans des rues adjacentes. Selon un porte-parole de la police et des témoins, des Turcs seraient à l'origine des troubles. Une dizaine de personnes ont été arrêtées. Environ 150 policiers en tenue d'intervention ont tenté de limiter les dégâts. Au total, 2 000 hommes auraient été mobilisés pour l'événement, soit 20 % des forces de police danoises. Ils sont assistés de collègues britanniques.

Selon Arsène Wenger, l'entraîneur français d'Arsenal, *« c'est la responsabilité des deux équipes de bien se comporter sur le terrain pour ne pas provoquer des incidents en dehors du stade, et mes joueurs en sont pleinement conscients. »* Pour son homologue turc, Fahti Terim, l'événement doit être avant tout sportif : *« J'avais dit à Istanbul qu'une vie humaine est plus importante qu'un résultat de match, et je le répète. Evidemment, la victoire est très importante pour le club, les joueurs et moi-même, mais, si nous perdons, la vie continuera. »*

Antoine Jacob

« Le Monde diplomatique » entre au capital de « Politis »

AFIN DE PRÉSERVER sa pérennité et de préparer sa relance à l'automne, l'hebdomadaire *Politis* a adopté un plan de restructuration qui se traduit, notamment, par l'entrée du *Monde diplomatique* au capital de la société éditrice, à hauteur de 34 % (soit 2 millions de francs), aux côtés de la Société coopérative d'édition de presse et de communication (20,59 %), la coopérative ouvrière des salariés du journal, et de Thierry Wilhelm (38 %), dirigeant d'une société d'activités multimédia et ami du titre. *« Il s'agit de manifester notre solidarité à l'égard d'un des rares titres de la presse nationale d'opinion pour l'aider à franchir un cap difficile »*, a précisé Bernard Cassen, directeur général du *« Diplo »*. *Politis*, créé en 1988, dirigé par Jean-Pierre Beauvais, président du directoire, et Bernard Langlois, président du conseil de surveillance, traverse une nouvelle crise financière, ne dépassant pas les 12 000 exemplaires (+ 13 % en 1999). La nouvelle formule éditoriale prévoit de *« mieux répondre aux attentes des réseaux citoyens, des acteurs du mouvement social et de ceux de la vie associative et coopérative qui constituent son lectorat privilégié »*.

■ **JUSTICE : Yves Marchand, ancien chef de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) de 1995 à 1999,** vient d'être renvoyé, vendredi 12 mai, devant le tribunal correctionnel de Paris pour l'établissement d'un faux certificat et usage. Selon *Le Parisien,* qui révèle cette information mercredi 17, la justice reproche à M. Marchand d'avoir falsifié un procès-verbal d'enquête interne lors d'une perquisition illégale effectuée en juillet 1995, dans le bureau d'un commissaire des Renseignements généraux (RG), Patrick Rougelet, qui a été révoqué depuis.

Direct Broker
1€ l'ordre*
* Sous certaines conditions

Untel Bourse
frais gratuits*
* Sous certaines conditions

BourseWeb
0 francs l'ordre*
* Sous certaines conditions

*OFFRE SANS CONDITION !

BOURSE DISCOUNT, c'est le nouveau service de Bourse Direct, un service entièrement dédié aux internautes qui recherchent le plus sûr, le plus simple et le moins cher.
L'offre BOURSE DISCOUNT est une offre loyale, sans condition tendancieuse ou restrictive, pas une offre que l'on pourrait qualifier d'attrape c... ou de piège à c... !
À 89 francs h.t. l'ordre jusqu'à 50 000 francs et 0,18% au delà, vous économiserez jusqu'à 70% sur les frais de courtage par rapport à une société de bourse ou une banque.
BOURSE DISCOUNT c'est la sécurité de vos avoirs déposés dans un grand groupe bancaire français : Natexis Banques Populaires. C'est aussi la sécurité du savoir faire de l'équipe BOURSE DIRECT, premier broker on-line introduit à la Bourse de Paris.

BOURSE DISCOUNT, c'est enfin la simplicité absolue de l'accès à la Bourse : un clic et votre ordre est sur le marché. La Bourse vous tend les bras. Avec BOURSE DISCOUNT,
,
!

Bourse Discount
La garantie de Bourse Direct
25, rue Balzac 75008 Paris
RCS PARIS B 408 790 608 - SA au capital de 2 000 000 €
www.boursediscount.com

Bourse Direct Communication

Pour en savoir plus,
TÉLÉPHONEZ À BOURSE DISCOUNT

0,78 F TTC / MN

ou renvoyer ce coupon ci-contre;
Il n'est jamais trop tôt pour bien faire.

Pour profiter de cette offre
retournez ce coupon à BOURSE DISCOUNT
25, rue Balzac 75008 Paris

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉL :

Tirage du *Monde* daté mercredi 17 mai 2000 : 495 517 exemplaires.